



République Tunisienne

La Discrimination Positive :

**Un Principe
Constitutionnel à
Concrétiser pour
la Promotion de
l'Emploi Dégagé
dans les Régions**



Copyright © Organisation internationale du Travail 2017

Première édition 2017

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN : 978-92-2-231312-9 (print)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Imprimée en Tunisie

Cette Etude a été réalisée à l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) pour le compte du Contrat Social (Gouvernement Tunisien-UGTT-UTICA) représenté par la sous-commission "Croissance économique et développement régional" présidée par le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale. Elle a été financée par le Bureau International de Travail "BIT" dans le cadre du projet "Promotion du Dialogue Social et Renforcement de la Gouvernance du Travail en Tunisie".

L'étude a été coordonnée par H. Zitouna (ITCEQ). Y ont contribué M. Amara (Université de Tunis), G. Boulila (Université de Tunis), K. Ghazouani (Université de Carthage), A. Sahbani (Université de Tunis), et S. Talbi (ONEQ) ainsi que l'équipe de l'ITCEQ composée de I. Ben Rebah, R. Ben Salhine, S. Boussida, O. Bouzaian et H. Hammami.

Les auteurs remercient les membres du Comité de Pilotage et les participants aux ateliers du 7 octobre 2016 et 8 février 2017 à Tunis, l'atelier du 7 mars 2017 à Kairouan et l'atelier organisé par le CGDR le 22 mars 2017 pour leurs précieux commentaires, ainsi que Mr Rached Ben Salah (MIDCI), Mr Seifeddine Lakhdar (BIT), Mme Najet Araïssi (MIDCI), Mr Mohamed Nejib Bouslama et les membres de l'UGP du projet à l'ITCEQ coordonnée par Mr Taha Khsib pour leur soutien, leur expertise et les efforts fournis pour la conclusion de ce projet.

Membres de la Sous-Commission "Croissance économique et développement régional" (au 1^{er} avril 2017)

S. Lazaar	Directeur Général du Suivi et de Coordination d'Exécution des Projets Publics et des Programmes Régionaux et Président du COPIL
N. Araïssi	Chef Service au sein de la Direction Générale de Suivi et de Coordination d'Exécution des Projets Publics et des Programmes Régionaux (MDICI) et Rapporteur de la sous commission
S. Aouadi	Représentant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)
B. Boujdai	Représentant de L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)
R. Jaouani	Représentante de la Direction Générale du Secteur des Services Sociaux au sein du MDICI
K. Kahouli	Représentant du Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
A. Chaherli	Représentante du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
L. Mazigh	Représentant du Ministère des Finances
S. Hssini	Représentant du Ministère des Affaires Sociales
N. Gmir Dhaou	Représentante du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
J. Abdelkader	Représentant de la Présidence du Gouvernement - Direction Générale des Affaires Régionales
F. Neji	Représentant du ministère de transport
G. Ben Salah	Représentant du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
S. Sidhom	Représentant du ministère des Technologies de la Communications et de l'Économie Numérique
A. Ben Romdhane	Représentante du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
R. Jalel	Représentant du Secrétariat d'Etat des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières
C. Mezghani	Représentant du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
N. Balti	Représentant du Ministère de l'Énergie et des Mines et des Énergies Renouvelables
R. Keddidi	Représentante du Ministère de l'Industrie et du Commerce

Sommaire

Résumé Synthétique	1
Introduction Générale	8
Chapitre I : Politiques de Développement Régional, Programmes de promotion de l'emploi et Expérience tunisienne en matière de discrimination positive en matière d'éducation	18
Introduction	19
I. La politique de développement régional en Tunisie	19
I.1. Les années 60 et le Monopole public : la création par l'Etat de Pôles de développement industriel ..	19
I.2. La période 1972-1986 et la tendance vers la substitution d'un monopole public par un monopole privé sous contrôle de l'Etat : Politique économique d'inspiration libérale axée sur les incitations ...	24
I.3. De 1986 à 2004 : l'Adoption du PAS et la nouvelle conception du développement régional	28
I.4. Depuis 2004 : la région est un pôle de développement	35
II. De la décentralisation industrielle au développement régional	38
II.1. Un découpage axé sur les incitations	38
II.1.1. Le code de 1974 : Le gouvernorat est le noyau du découpage territorial	38
II.1.2. Le code de 1981 : La délégation est le noyau du découpage territorial	40
II.1.3. Le Code de 1987 : Un découpage qui se base sur un mix chef lieux des gouvernorats et de délégations	40
II.1.4. Le Code de 1994 : l'émergence des Zones de Développement Régional (ZDR)	41
a. Les premières zones de développement régional de 1994	41
b. Les zones de développement régional prioritaires de 1999	42
c. Le découpage de 2008	43
II.2. Les Programmes de Développement	45
II.2.1. Le Programme Régional de Développement (PRD)	45
II.2.2. Le Programme de Développement Intégré	47
III. Programmes de promotion de l'emploi	51
III.1. Présentation des différents programmes d'emploi en Tunisie	51
III.1.1. Les Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle	51
III.1.2. Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur	51
III.1.3. Programme du service civil volontaire	52
III.1.4. Un programme « Amal » d'aide à « la recherche active d'emploi »	53
III.1.5. Le Programme du Service Civil Volontaire	53
III.1.6. Contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle	54
III.1.7. Contrat de réinsertion dans la vie active	54
III.1.8. Le programme d'appui aux promoteurs des petites entreprises	54
III.1.9. Programme FORSATI	55
III.1.10. Programme "Contrat-Dignité"	56
III.2. Evaluation des programmes au cours de la décennie 2006-2015	58
IV. La discrimination positive en matière d'éducation en Tunisie	63
IV.1. Le Programme d'Education Prioritaire (PEP)	63
IV.2. Evaluation des écoles PEP	65
Conclusion	66
Chapitre II : Les déséquilibres régionaux : un constat sans-équivoque	67
Introduction	68
I. Le constat du déséquilibre régional en matière de développement : analyse des indicateurs synthétiques ..	68
I.1. Caractéristiques régionales	68
I.2. L'Indicateur de Développement Régional (IDR)	71
I.3. L'Indicateur d'Attractivité Territoriale (IAR)	74
II. Les déséquilibres régionaux en matière d'éducation et de santé	76
II.1. Les déséquilibres régionaux en matière d'éducation	76
II.1.1. L'accès et participation à l'éducation (2015-2016)	76
II.1.2. L'égalité versus l'équité	82
II.1.3. La performance et la rentabilité interne	88
II.1.4. La qualité de l'éducation	91
II.2. Les déséquilibres régionaux en matière de santé	99
II.2.1. L'offre des services de santé	100
II.2.2. Les services de santé	107

III. Les inégalités de chances en matière d'emploi	110
III.1. Le Marché du travail en Tunisie	110
III.1.1. Le chômage	110
III.1.2. L'offre du travail	116
III.1.3. La demande du travail	119
III.2. L'emploi informel	120
III.3. Etude d'une génération : Les naissances de 1984 comme témoin: étude réalisée à partir des données du RGPH 2014.....	123
IV. Analyse exploratoire spatiale	127
IV.1. Vue d'ensemble sur les disparités spatiales en Tunisie	128
IV.1.1. Répartition spatiale du taux de chômage	128
IV.1.2. Répartition spatiale de l'activité économique	136
IV.1.3. Migration interne et mobilité géographique	139
IV.1.4. Accès aux technologies de l'information et de la communication	140
IV.2. Accès aux services de base : Indice de discrimination multidimensionnelle (IDM)	142
IV.2.1. Indice de discrimination multidimensionnelle pour l'accès aux services de base	143
IV.3. L'aménagement et l'attractivité économique des territoires.....	149
IV.3.1 Les déterminants de l'attractivité de l'emploi	149
a. Le rôle de la géographie physique et de l'aménagement territorial	149
b. Le capital humain : une répartition très hétérogène dans l'espace	150
c. La structure économique locale : les externalités de spécialisation et de diversité	150
IV.3.2. Déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier (2004-2014)	150
V. Analyse sociologique des inégalités régionales	155
Chapitre III : Propositions et Recommandations	159
Introduction	160
I. Proposition de Clés de répartition	160
II. Proposition d'une stratégie de discrimination positive axée :	168
Références Bibliographiques	173
Annexes	178

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du secteur coopératif entre 1962 et 1969	22
Tableau 2 : Evolution de la structure de la production industrielle en 1962 et 1969	23
Tableau 3 : Répartition des investissements public et privé par grande région entre 1970-1987 (en %)	26
Tableau 4 : Indicateurs de la dette extérieure (en %)	28
Tableau 5 : Répartition régionalisée et par agents des investissements (en %)	31
Tableau 6 : Répartition régionale du total des investissements réalisés entre 1994 et 2000	33
Tableau 7 : Evolution des coûts et des taux d'incitations au développement régional entre 1994 et 2000	33
Tableau 8 : Répartition des investissements, des projets et des avantages financiers par zone	35
Tableau 9 : Le code d'investissement est un "Code des choix"	37
Tableau 10 : Délimitation territoriale et incitations en 1977 et 1979	39
Tableau 11 : Délimitation territoriale et incitations	40
Tableau 12 : Délimitation territoriale des zones de développement de la Tunisie	45
Tableau 13 : L'évolution des crédits destinés au PRD de 2009 jusqu'à 2013 (en MDT)	46
Tableau 14 : les investissements dans le cadre du PRD.....	46
Tableau 15 : Ventilation du cout initial et actualisé du PDI (en MDT)	48
Tableau 16 : Répartition régionale de nombre des projets individuels en 2015	49
Tableau 17 : Panorama des dispositifs d'emploi en Tunisie de 1981 à nos jours	57
Tableau 18 : Les réalisations des programmes d'emploi au cours de la décennie 2006-2015 (en milliers)	58
Tableau 19 : Taux d'insertion par programme	59
Tableau 20 : Ecoles Primaires à Priorité Educative par gouvernorats	65
Tableau 21 : Caractéristiques régionales : Quelques indicateurs	70
Tableau 22 : Les domaines de l'IDR	71
Tableau 23 : Classement des gouvernorats selon les composantes de l'IDR (en 2015)	73
Tableau 24 : Domaines et Structure des données.....	74
Tableau 25 : L'attractivité régionale en 2016	75
Tableau 26 : Distance moyenne d'accès à un hôpital régional	100
Tableau 27 : Distance moyenne d'accès à un hôpital général	102
Tableau 28 : Densité des médecins généralistes (p. 100 000 habitants)	103
Tableau 29 : Densité des médecins spécialistes (p. 100 000 habitants)	104
Tableau 30 : Densité des pharmaciens pour 100 000 habitants	106
Tableau 31 : Le taux d'équipement en lits hospitaliers (Public + Privé)	107
Tableau 32 : Décès maternels observés en 2008 et 1994	109
Tableau 33 : Taux de chômage des femmes dans les grandes régions, en 2015 (en %)	112
Tableau 34 : Évolution du taux de chômage des jeunes (15-29 ans) (en %)	113
Tableau 35 : Taux de chômage dans les grandes régions, en 2015, selon les tranches d'âges jeunes (15-29 ans) (en %)	114
Tableau 36 : Répartition des chômeurs de l'enseignement supérieur	115
Tableau 37 : Le chômage des diplômés du supérieur dans les régions en 2010-2015.....	115
Tableau 38 : Évolution moyenne de la demande additionnelle par niveau d'instruction (en milliers)	117
Tableau 39 : La demande de travail selon la nature du contrat de travail en 2015.....	123
Tableau 40 : naissances et survivants par gouvernorat	124
Tableau 41 : Taux de chômage selon région de naissance et région de résidence	126
Tableau 42 : Devenir d'un tunisien à l'âge de 30 ans par gouvernorat de naissance	127
Tableau 43 : Statistiques descriptives et statistique I de Moran global des variables relatives au marché de l'emploi en 2014	129
Tableau 44 : Dimensions, indicateurs et pondération des indicateurs dans l'IDM pour l'accès aux services de base	144
Tableau 45 : Liste des délégations privées et non-privées en termes d'accès aux services de base	146
Tableau 46 : Clé de répartition	166

Liste des figures

Figure 1 : La délimitation des zones de développement régional de la Tunisie	44
Figure 2 : Répartition sectorielle des engagements du PRD (en %)	47
Figure 3 : Taux d'insertion par délégation	60
Figure 4 : Les dix délégations ayant un indice de classification faible	61
Figure 5 : Les dix délégations ayant un indice de classification fort.....	62
Figure 6 : Répartition des écoles à priorité éducative 2011/2012	64
Figure 7 : Cartographie de l'IDR en 2015.....	72
Figure 8 : Taux net de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans (%) 2015-2016.....	77
Figure 9 : Taux net de scolarisation de la tranche d'âge 12-18 ans (%) 2015-2016.....	77
Figure 10 : Taux de couverture en classes préparatoires par région.....	78
Figure 11 : Pourcentage des nouveaux élèves inscrits en 1ère année du 1er cycle de l'enseignement de base ayant suivi l'année préparatoire (%) 2015-2016	78
Figure 12 : Taux d'orientation vers les lettres à la fin de la 1ère année secondaire (%) 2015-2016.....	80
Figure 13 : Taux d'orientation vers les sciences à la fin de la 1ère année secondaire (%) 2015-2016.....	80
Figure 14 : TO vers l'économie et services à la fin de la 1ère année secondaire (%) 2015-2016 fin de la 1ère année secondaire (%) 2015-2016.....	80
Figure 15 : TO vers la technologie informatique à la fin de la 1ère année secondaire (%) 2015-2016.....	80
Figure 16 : Taux d'orientation vers les Mathématiques à la fin de la 2ème année secondaire (%) 2015-2016.....	81
Figure 17 : Taux d'orientation vers les sciences expérimentales à la fin de la 2ème année secondaire (%) 2015-2016	81
Figure 18 : Taux d'orientation vers les sciences techniques à la fin de la 2ème année secondaire (%) 2015-2016	82
Figure 19 : Ratio élèves par enseignant au primaire 2015-2016	83
Figure 20 : Ratio élèves par enseignant au collège et au lycée 2015-2016.....	83
Figure 21 : Le ratio enseignant par inspecteur 2015-2016.....	84
Figure 22 : Répartition des enseignants du cycle primaire par ancienneté 2015-2016	85
Figure 23 : Répartition des enseignants par ancienneté dans le 2ème cycle de base et le cycle secondaire 2015-2016.....	85
Figure 24 : Pourcentage des élèves parcourant une distance entre 1 et 3 km (%) 2015-2016	86
Figure 25 : Pourcentage des élèves parcourant une distance supérieure à 3 km (%) 2015-2016	86
Figure 26 : Taux de couverture en eau potable (SONEDE) (%) 2015-2016.....	87
Figure 27 : Taux de couverture en Internet (%) 2015-2016	87
Figure 28 : Taux de couverture en cantines scolaires (%) 2015-2016	88
Figure 29 : Taux de couverture en route goudronnée en % 2015-2016.....	88
Figure 30 : Taux d'abandon au primaire (%) 2015-2016	89
Figure 31 : Taux d'abandon au collège (%) 2015-2016	89
Figure 32 : Taux d'abandon au lycée (%) 2015-2016	90
Figure 33 : Diplômés au baccalauréat ayant entre 16 et 18 de moyenne (%)	91
Figure 34 : Diplômés au baccalauréat ayant plus que 18 de moyenne (%)	91
Figure 35 : répartition des orientés vers les universités d'excellence.....	93
Figure 36 : répartition des orientés vers les universités d'excellence (%)	93
Figure 37 : Les orientés vers la Pharmacie par gouvernorat	94
Figure 38 : Les orientés vers la Pharmacie par gouvernorat (%).....	94
Figure 39 : Les orientés vers la Médecine par gouvernorat	95
Figure 40 : Les orientés vers la Médecine par gouvernorat (%)	95
Figure 41 : Les orientés vers la Médecine dentaire par gouvernorat	96
Figure 42 : Les orientés vers la Médecine dentaire par gouvernorat (%)	96
Figure 43 : Les orientés vers les écoles et les instituts supérieur préparatoire par gouvernorat	97
Figure 44 : Les orientés vers les écoles et les instituts supérieur préparatoire par gouvernorat (%).....	97
Figure 45 : Les orientés vers l'IHEC par gouvernorat.....	98
Figure 46 : Les orientés vers l'IHEC par gouvernorat (%)	98
Figure 47 : Aquis des élèves en mathématiques selon les évaluations des TIMSS.....	99
Figure 48 : Aquis des élèves en sciences selon les évaluations des TIMSS	99
Figure 49 : Distance moyenne d'accès à un hôpital régional.....	101
Figure 50 : Distance moyenne d'accès à un hôpital général hospitalo-universitaires	102
Figure 51 : des médecins généralistes (p. 100 000 habitants)	103
Figure 52 : Densité des médecins spécialistes (p. 100 000 habitants)	105
Figure 53 : Pourcentage d'enfants 18-29 mois vaccinés contre la rougeole 2011	108
Figure 54 : Pourcentage des accouchements non assistés	109
Figure 55 : Les dix délégations ayant le Taux de chômage le plus faible	111
Figure 56 : Les 10 délégations ayant le Taux de chômage le plus élevé	111

Figure 57 : Les dix délégations ayant le taux de chômage féminin le plus élevé	113
Figure 58 : Chômeurs des diplômés du supérieur par rapport au total des chômeurs 2015.....	116
Figure 59 : Nombre de diplômés du supérieur pour 100 habitants (les dix premières délégations)	117
Figure 60 : Nombre de diplômés du supérieur pour 100 habitants (les dix dernières délégations)	118
Figure 61 : Taux d'activité de la femme Les dix dernières délégations	118
Figure 62 : Taux d'activité de la femme les dix premières délégations.....	119
Figure 63 : Les dix délégations où il y'avait une pression sur les bureaux d'emploi.....	120
Figure 64 : Les dix délégations à faible pression	120
Figure 65 : Part de l'emploi informel dans l'emploi total	121
Figure 66 : Devenir d'un tunisien à l'âge de 30 ans par sexe	125
Figure 67 : Evolution du taux de chômage par gouvernorat entre 2004-2014.....	131
Figure 68 : Evolution du taux de chômage par gouvernorat 2004-2014 (diagramme de Moran)	131
Figure 69 : Evolution du taux de chômage par délégation entre 2004-2014	132
Figure 70 : Evolution du taux de chômage par délégation 2004-2014 (diagramme de Moran).....	133
Figure 71 : Taux de chômage des diplômés du supérieur 2014	134
Figure 72 : Taux de chômage des diplômés du supérieur 2014 (diagramme de Moran)	134
Figure 73 : Taux de chômage des diplômés du supérieur, total féminin 2014.....	135
Figure 74 : Taux de chômage des diplômés du supérieur, total féminin 2014 (diagramme de Moran) ..	135
Figure 75 : Les occupés en industrie manufacturière en %, 2014.....	137
Figure 76 : Les occupés en industrie manufacturière en %, 2014 (diagramme de Moran).....	137
Figure 77 : Les occupés en agriculture et pêche en %, total masculin et total féminin 2014	138
Figure 78 : Les occupés en agriculture et pêche en % sexe masculin et sexe féminin, 2014	139
Figure 79 : Solde migratoire par région pour les deux derniers recensements	139
Figure 80 : Flux migratoire inter-gouvernorats entre 1999 et 2004	140
Figure 81 : Ménage connecté à l'internet en (%), total masculin 2014	141
Figure 82 : Ménage connecté à l'internet en (%), total masculin 2014 (diagramme de Moran)	141
Figure 83 : Localisation des pôles de compétitivité	142
Figure 85 : Répartition de l'IDM de l'accès aux services de base (2014)	147
Figure 85 : Répartition des gouvernorats selon l'IDM et l'IDM ajusté	147
Figure 86 : Contribution des indicateurs à l'IDM.....	148
Figure 87 : Les déterminants du taux de croissance annuel moyen de l'emploi manufacturier	152

Résumé Synthétique

Plus de six décennies après l'indépendance, la problématique des disparités régionales reste d'actualité. Plusieurs initiatives ont été pourtant initiées depuis les années 1960 pour les réduire : développement des ressources humaines via l'éducation et la santé, pôles de développement industriel, infrastructures, programmes de développement pour améliorer les conditions de vie, structures d'appui, incitations et primes d'investissements au secteur privé. Force est de constater que le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes dans la mesure où la dynamique de développement endogène n'a pas fonctionné dans toutes les régions du pays.

La révolution dévoila ces lacunes du modèle de développement, et donna lieu à une demande de réformes structurelles afin de stimuler la justice sociale et la cohésion territoriale du pays. C'est dans ce cadre que la discrimination positive et la décentralisation figurent parmi les priorités mentionnées dans le contrat social du 14 janvier 2013 par les principaux partenaires sociaux: gouvernement, UGTT et UTICA. Ces choix prioritaires n'ont pas fait l'objet de divergences au sein de l'ANC et ont abouti à l'article 12 de la nouvelle constitution du 27 janvier 2014.

Article 12 : "L'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive. Il œuvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales".

Ainsi, la discrimination positive se base sur une série de procédés législatifs et réglementaires exceptionnels en faveur de personnes, de régions ou de secteurs en vue de créer les conditions équitables d'un développement économique et social. Elle vise donc l'égalité des chances.

Il est primordial de noter en premier lieu qu'une stratégie de discrimination positive ne peut en aucun cas se substituer à une politique complète de développement régional. Ce n'est qu'une composante de celle-ci. En outre, des mécanismes de discrimination positive existent dans les politiques actuelles. Par exemple, les incitations fiscales et les primes d'investissements pour le développement régional existent depuis les années 1970. Enfin, la discrimination positive ne doit, en aucun cas, remplacer les politiques dont bénéficient les régions relativement mieux loties et freiner leur développement.

Cette étude montre que les disparités sont multidimensionnelles : En matière de ressources humaines, il en ressort que les inégalités se situent au niveau de l'abandon scolaire, de l'accès à l'école préparatoire, de l'orientation scolaire, de l'expérience des enseignants, des conditions d'accès aux écoles, des résultats scolaires (surtout pour les filières les plus demandées), de la distance aux hôpitaux, à la densité de professionnels de santé et des équipements en lits d'hôpitaux. Les causes de ces disparités sont de deux types: les conditions sociales (les régions de l'intérieur affichent des taux de pauvreté élevés et un pouvoir d'achat relativement faible) auxquels s'ajoutent les inégalités de l'offre publique de services d'éducation et de santé. Ainsi, la généralisation de l'éducation et les politiques publiques de santé n'ont pas été suffisantes. Les inégalités se situent essentiellement au niveau des conditions d'accès et la proximité de services publics de qualité.

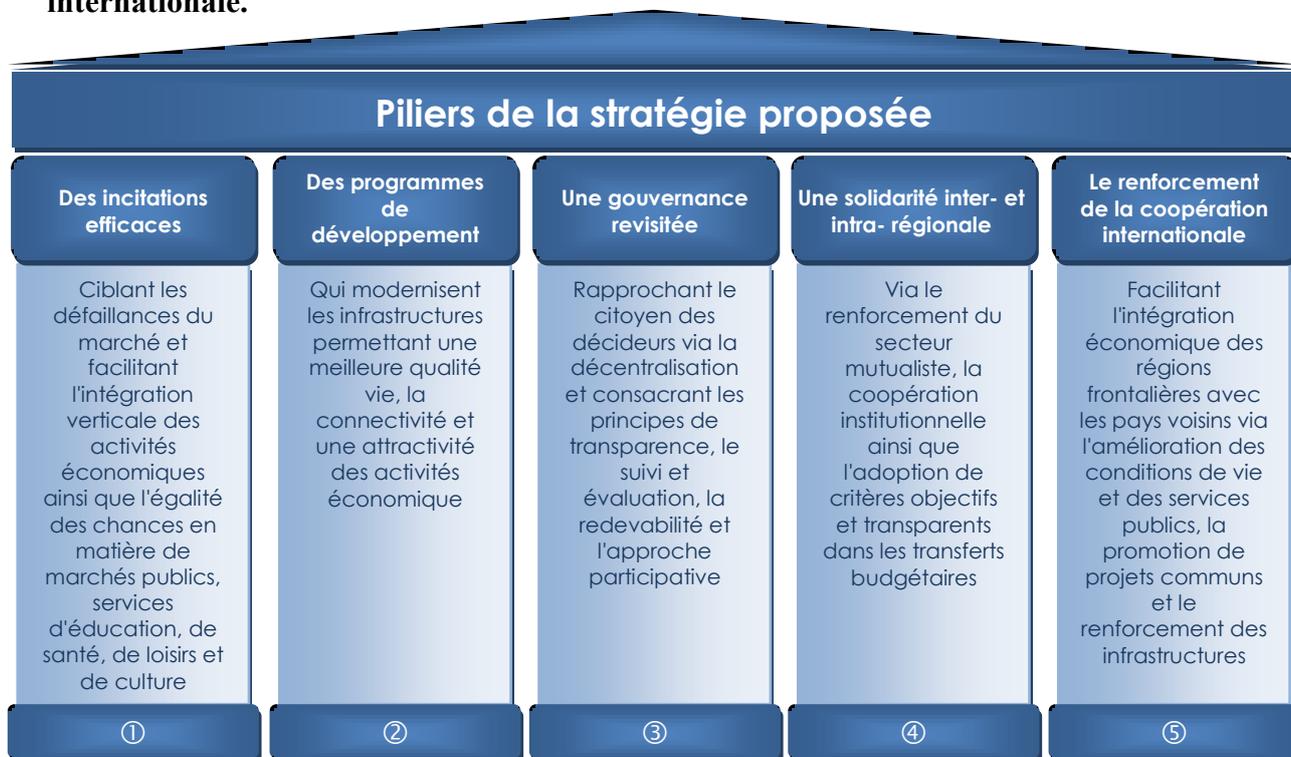
Au niveau économique, les inégalités de développement sont clairement perceptibles. Les divers choix de politique économique n'ont malheureusement pas eu l'effet escompté pour attirer les investisseurs: l'accès aux services de base, les infrastructures et les conditions de vie, l'entrepreneuriat et les opportunités d'emplois décents ainsi que la proximité des services administratifs sont clairement sources de disparités.

A la recherche d'effets d'agglomération, les entreprises préfèrent la proximité de la demande (fournisseurs, clients, bassin d'emploi) à la proximité des ressources. D'ailleurs, les ressources naturelles n'ont pu bénéficier aux régions dans la mesure où elles n'ont pu être valorisées par un tissu industriel et de services - en amont et en aval - moderne, performant, et opérant dans un cadre concurrentiel.

La stratégie basée seulement sur les incitations, les primes diverses et variées ainsi que l'accompagnement financier de l'initiative privée, a montré ses limites dans la mesure où le secteur privé n'a pas pris le relais au niveau de l'investissement productif. Le problème réside donc, en plus de la mauvaise gouvernance et le déficit de services publics de qualité, dans la persistance de l'enclavement, la faible connectivité des régions et l'absence des effets de diffusion due à la rupture des chaînes de valeur et la faible intégration régionale et sectorielle.

Vision de la discrimination positive

Appliquée à bon escient, la discrimination positive sera à l'origine de la cohésion territoriale via l'égalité des chances. Elle devra briser les blocages du développement dans les régions à travers l'intégration verticale des activités économiques permettant la consolidation des chaînes de valeurs et la valorisation des ressources humaines, matérielles et naturelles locales. La stratégie proposée se base sur cinq piliers : les incitations, les programmes, la gouvernance, la solidarité et la coopération internationale.



Pilier 1 : Des incitations efficaces ciblant les défaillances du marché et facilitant la consolidation des chaînes de valeurs économiques ainsi que l'égalité des chances en matière d'accès aux marchés publics, services d'éducation, de santé, de loisirs et de culture.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Amélioration de la compétitivité	Incitations ciblées TIC et primes d'aide à la digitalisation	Accorder des incitations (fiscales, financières,...) aux investissements privés dans le secteur TIC pour les orienter vers les régions internes. Primes d'aide à la digitalisation.
2	Améliorer la compétitivité de l'agriculture	Associations et mutuelles agricoles	Accorder des bonus pour l'accès des jeunes habitants des régions intérieures à l'exploitation des terres domaniales agricoles dans le cadre des lots techniciens et la création des Sociétés de Mise en Valeur Agricoles (SMVDA). Multiplier les efforts et créer une synergie entre les acteurs en encourageant la mise en place des associations et des mutuelles agricoles régionales pour réaliser des économies en termes de commercialisation et d'approvisionnement en intrants et équipements.
3	Renforcer la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	Labellisation des entreprises	Labellisation par un partenariat public-société civile, des entreprises citoyennes respectant leurs devoirs en matière de fiscalité, couverture sociale, préservation de l'environnement et améliorant les conditions de travail. Prix aux meilleurs employeurs privés dans les délégations à faible taux d'emploi. Ce prix récompense les pratiques d'investissement visant la promotion de l'emploi décent dans les régions.
4	Créer une dynamique commerciale	Autorisations conditionnelles et/ou Conventions avec les groupes commerciaux	Signature de conventions cadre avec les groupes commerciaux liant les autorisations dans les zones côtières à des investissements dans les régions intérieures et/ou le développement de franchises pour la modernisation du tissu commercial local.
5	Accès préférentiel aux marchés publics	Bonus dans les critères de sélection des fournisseurs dans les marchés publics	Accorder un bonus aux entreprises localisées dans les zones de développement régional dans la sélection des fournisseurs pour les marchés publics.
6	Encourager la mobilité	Indemnités différenciées dans les primes d'emploi	Les indemnités versées dans le cadre des programmes d'emploi devraient être modulables en fonction des opportunités d'emplois-stages.
7	Aide à la mobilité pour la formation	Programme régional d'aide à la mobilité	Mise en place d'un programme Régional d'Aide à la Mobilité en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage (bourses de formation accordées aux stagiaires obligés à se déplacer pour suivre une formation initiale).
8	Meilleur accès aux universités les plus demandées	Orientation universitaire	Une facilité à l'accès aux concours des classes préparatoires aux grandes écoles, à la médecine, médecine dentaire et pharmacie (majoration ou bonus).
9	Attractivité des agents publics expérimentés	Incitations aux employés expérimentés	Accorder des incitations aux fonctionnaires expérimentés travaillant dans les régions défavorisées : salaires, concours, retraite.

Pilier 2 : Des programmes de développement qui modernisent les infrastructures permettant une meilleure qualité de vie, la connectivité et une attractivité des activités économiques, tout en encourageant l'inclusion des femmes au marché de l'emploi décent.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Améliorer la connectivité (physique et virtuelle), renforcer les infrastructures et les services logistiques dans les régions	Plan volontariste pour les régions	Investir dans l'infrastructure et connectivité des différentes régions du pays pour doter les régions défavorisées des conditions initiales au décollage économique. Création, en PPP, de plateformes logistiques de commercialisation des produits agricoles permettant de fournir des services de proximité pour les agriculteurs (transport, collecte, stockage...) Création de nouvelles zones industrielles intelligentes dans les régions défavorisées (SMART Zones) voire des SMART Cities. Accélérer le programme national d'aménagement des zones industrielles.
2	Mettre en valeur le potentiel de chaque région et initier une dynamique d'investissement productif	Ré-inventer le rôle productif de l'Etat	Création de projets productifs en PPP spécifiques à chaque région notamment dans les industries manufacturières et les services... (via la CDC, les offices de développement, SICAR régionales...).
3	Inclusion financière	Stratégie d'inclusion financière	Promotion de la bancarisation (TIC, proximité des institutions financières) et micro-crédits dans les régions.
4	Améliorer l'information sur les opportunités	Formation/Accompagnement/Information sur le marché de l'emploi	Renforcer les cycles de formation, les séminaires, les workshops... pour une meilleure coopération et partage de l'information. Rendre l'information disponible à tous les intervenants sur le marché du travail. Initier des programmes de formation orientés vers le travail indépendant (agriculture et artisanat).
5	Améliorer la qualité de vie dans les régions	Développement des infrastructures liées à la qualité de vie	Renforcer l'urbanisation et la création des grandes villes dans les régions internes Améliorer la qualité de vie des régions, des quartiers, des écoles etc. par des actions liées à la protection de l'environnement, le développement de la culture et des activités sportives etc. Développer des politiques permettant l'accès au logement, au transport, à l'eau etc. à la population la plus démunie. Accorder une importance particulière aux enfants, à la femme rurale.
6	Intégration des citoyens à besoins spécifiques	Insertion et protection des citoyens à besoins spécifiques	Accorder des budgets importants pour les protéger et les insérer dans la vie active
7	Renforcement des capacités des jeunes filles rurales	Modernisation des centres des jeunes filles rurales	Créer des clusters entre jeunes filles rurales (qui se chargent de la production dans l'artisanat) et les diplômés de l'enseignement supérieur (qui se chargent de la gestion).

N°	Objectif	Mesure	Description
8	Attractivité des fonctionnaires	Projets d'habitation	Créer des espaces de vie (avec accès à l'immobilier et au foncier à prix réduit) pour encourager l'installation des fonctionnaires dans les régions de l'intérieur.
9	Accès généralisé à l'énergie	Énergies renouvelables	Utilisation généralisée des énergies renouvelables pour l'électrification des zones isolées.
10	Développement des ressources humaines des jeunes	Encouragement des jeunes à l'éducation	Encourager les jeunes (surtout les filles) issues de l'une des zones défavorisées à l'éducation supérieure, la formation et bourses spécifiques et lignes de financements.
11	Améliorer les conditions d'accès à l'éducation et la qualité des services éducatifs	Transport scolaire	Permettre aux élèves d'un moyen de transport pour se déplacer à l'école avec un minimum de confort (implication de la société civile).
		Restauration	Services de restauration dans les écoles, lycées des régions.
		Formation professionnelle	Développer le système de la formation professionnelle surtout dans les régions défavorisées.
		Formations complémentaires	Améliorer l'employabilité des jeunes via des projets de formation complémentaire.
		Éducation pré-scolaire	Généraliser l'année préscolaire.
		Programme d'Education Prioritaire (PEP)	Renforcer le PEP (cours de soutiens individualisés, cantines et transport etc.) et des sources de financement additionnel (public et parrainage par des associations, fondations et entreprises etc.) et rendre le système d'enseignement plus flexible et surtout adapté aux spécificités locales (horaire, pratiques pédagogiques et méthode d'enseignement).
12	Accès aux loisirs	Centres de vacances pour les élèves issus des milieux défavorisés	Création des centres de vacances (loisirs, soutien linguistique, soft-skills), durant les congés scolaires, en faveur des élèves issus des milieux défavorisés.

Pilier 3 : Une gouvernance renouvelée rapprochant le citoyen des décideurs via la décentralisation et consacrant les principes de transparence, suivi-évaluation, redevabilité et approche participative.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Meilleur accompagnement des entreprises et marketing des régions	Création d'agences de développement	Création d'agences de Développement économique (structures associatives regroupant le secteur public, le secteur privé, les élus, les syndicats...) pour (i) offrir des services aux entreprises et les accompagner à chaque étape de leur cycle de vie, en particulier dans les domaines du conseil, des conditions de travail et des TIC et (ii) promouvoir l'attractivité des territoires (expérience française).
2	Complémentarité inter-régionale	Redécoupage du territoire en régions économiques.	Assurer la complémentarité inter régionale et garantir la bonne gouvernance via un nouveau découpage administratif basé sur la notion de connectivité horizontale.
3	Rapprochement du citoyen à la prise de décision	Décentralisation	Décentralisation/déconcentration de la politique de l'emploi, de l'éducation, des services de santé ainsi que les services sociaux, le transport, les services culturels et sportifs.
4	Faciliter la synergie entre entreprises - université et recherche	Renforcement du rôle des pôles de compétitivité	Créer une synergie entre les différents acteurs économique en élargissant le rôle des pôles de compétitivité à la coordination et la création de synergies.
5	Création de dynamique économique dans les régions	Installation de nouvelles structures administratives	Programmation de l'installation des structures administratives, nouvellement créées (ou extensions) dans les régions de l'intérieur afin de déconcentrer la capitale et créer une dynamique économique dans les régions.
6	Meilleure efficacité des administrations régionales	Administration électronique	Renforcer les synergies entre administrations régionales via l'échange électronique des informations.
7	Redevabilité	Transparence	Renforcer la transparence dans la gestion des affaires locales via la transparence, le suivi-évaluation et la participation citoyenne.

Pilier 4 : Une solidarité inter- et intra- régionale via le renforcement du secteur mutualiste, la coopération institutionnelle ainsi que l'adoption de critères objectifs et transparents dans les transferts budgétaires.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Développer les activités économiques se basant sur la solidarité	Secteur mutualiste	Accorder les incitations nécessaires au développement du secteur mutualiste.
2	Répartition des budgets selon en conformité avec la discrimination positive	Observatoire de l'équité	Création d'un observatoire d'équité (évaluation et suivi des politiques publiques relatives à l'équité territoriale en Tunisie, outils nécessaires pour aider à une meilleure allocation des ressources en matière d'investissement et de programmes spécifiques). L'observatoire peut veiller à l'utilisation des clés de répartition des budgets (voir. chapitre 3 de l'étude).
3	Renforcement de la solidarité inter-municipalités	Solidarité entre municipalités	Partenariat entre les grandes municipalités urbaines et les petites municipalités rurales.
4	Renforcement du rôle de la diaspora	Diaspora	Programme pour renforcer le rôle de la diaspora tunisienne à l'étranger dans le développement économique des régions (financement, entrepreneuriat, réseaux, partenariats...).
5	Améliorer la qualité de l'éducation	Renforcement du rôle de la société associative dans l'éducation	Encourager à l'émergence des associations au niveau local (associations des anciens élèves des écoles et des collèges et des associations des maîtres et professeurs retraités). Organiser des cours de soutien aux élèves en difficulté.

Pilier 5 : Le renforcement de la coopération internationale facilitant l'intégration économique des régions frontalières avec les pays voisins via l'amélioration des conditions de vie et des services publics, la promotion de projets communs et le renforcement des infrastructures

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Développement des infrastructures des points frontaliers	Modernisation des points frontaliers	Modernisation des points frontaliers: équipements, augmentation capacité, création de zones d'activité (commerces, hébergement...), ressources humaines.
2	Amélioration des services municipaux	Jumelage entre villes frontalières	Assurer une complémentarité au niveau des services entre les villes frontalières en favorisant les jumelages entre les villes frontalières.
3	Conditions de vie dans les zones frontalières	Multiplier les projets en coopération	Financement commun de projets et connectivité des réseaux : gaz de ville, gazoducs, eau, désalinisation, transport, établissements de santé.

Introduction Générale

En Tunisie, le développement régional constitue un défi majeur pour les décideurs politiques qui n'ont pas réussi à établir une cohésion économique territoriale et à mettre en place une politique régionale efficace. Ainsi, malgré une croissance moyenne de 5% du PIB durant des décennies, les disparités socio-économiques entre la côte d'une part et les régions de l'ouest et du sud d'autre part persistent.

La révolution dévoila ces lacunes du modèle de développement, et donna lieu à une demande de réformes structurelles afin de stimuler la justice sociale et la cohésion territoriale au sein du pays. C'est dans ce cadre que la discrimination positive et la décentralisation figurèrent parmi les priorités mentionnées dans le contrat social du 14 janvier 2013 par les principaux partenaires sociaux, à savoir le gouvernement, l'UGTT et l'UTICA. Ces choix prioritaires n'ont pas fait l'objet de divergences au sein de l'ANC et ont abouti à l'article 12 de la nouvelle constitution du 27 janvier 2014.

Article 12 : *"L'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive. Il œuvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales"*.

Selon le dictionnaire LAROUSSE, le but de la discrimination positive est de **favoriser certains groupes de personnes victimes de discriminations systématiques** (liées à l'origine ethnique ou sociale, à des critères religieux, culturels, etc.) ; c'est une politique qui vise donc à **rétablir l'égalité des chances**.

Ainsi, la discrimination positive se base sur une série de procédés législatifs et réglementaires exceptionnels en faveur de personnes, de régions ou de secteurs en vue de créer les conditions équitables d'un développement économique et social.

Ce concept a vu le jour aux Etats-Unis (affirmative action) à partir des années 1960 sous la forme de politique de quotas en faveur des Afro-américains. Les mesures consistaient à donner une priorité ou un traitement préférentiel aux personnes issues de populations discriminées dans l'accès aux études universitaires et aux emplois qualifiés dans les entreprises. Elle a été largement débattue en France dans les années 1990 comme un instrument possible de la politique d'intégration des populations d'origine immigrée. Cette politique peut être considérée contraire au principe d'égalité devant la loi.

Dans le contexte tunisien, il est clair que ce concept est lié à l'inégalité des opportunités au niveau spatial. Le concept de la discrimination positive, se définit ainsi comme un **ensemble de mesures qui accordent un traitement préférentiel aux régions du pays en retard de développement visant l'égalité des chances entre tous les citoyens**. Cette politique vise à contre balancer les disparités existantes. La discrimination positive facilite ainsi aux citoyens ayant moins d'opportunités un accès préférentiel aux ressources qui sont la clé de leur développement socio-économique en termes d'emploi décent, de santé, d'infrastructure, d'éducation, d'investissement, et aussi d'un certain pouvoir local.

Appliquée à bon escient, la discrimination positive sera à l'origine de la cohésion territoriale via l'égalité des chances. Elle devra briser les blocages du développement dans les régions à travers l'intégration verticale des activités économiques permettant la consolidation des chaînes de valeurs et la valorisation des ressources humaines, matérielles et naturelles locales.

Il est primordial de noter en premier lieu qu'une stratégie de discrimination positive ne peut en aucun cas se substituer à une politique complète de développement régional. Ce n'est qu'une composante de celle-ci. En outre, des mécanismes de discrimination positive existent dans les politiques actuelles. Par exemple, les incitations fiscales et les primes d'investissements pour le développement régional existent depuis les années 1970. Enfin, la discrimination positive ne doit, en aucun cas, remplacer les politiques dont bénéficient les régions relativement mieux loties et freiner leur développement.

Plusieurs économistes de l'économie régionale et urbaine tentent de trouver des réponses aux questions suivantes : faut-il traiter à l'identique des populations vivant dans des régions de l'intérieur ou sur le littoral, dans des zones désertiques ou dans des zones forestières, dans des régions frontalières ou dans des régions prospères, dans des quartiers défavorisés ou dans des quartiers résidentiels, dans des zones urbaines ou dans des zones rurales? Face à cette diversité de situations, ces économistes ont élaboré la théorie des différences qui tentent de corriger les déséquilibres les plus importants entre ces régions en matière d'accès aux services publics, d'infrastructures, des ressources humaines et d'inégalité du développement¹. Ces théories ont inspiré le développement des programmes de discrimination positive initiés en premier lieu aux Etats Unis d'Amérique dans les années soixante et connus sous le nom de "Affirmative Action". Ces programmes consistent à mieux traiter une partie de la population habituellement victime de discrimination. Ils permettent de promouvoir l'égalité en accordant un traitement préférentiel à un groupe d'individus habituellement victimes d'inégalités comme par exemple les descendants d'esclaves, les femmes, les hispaniques, les asiatiques et les amérindiens. Par la suite, dans les années 1990, la France s'est inspirée de cette expérience américaine en développant des programmes de discrimination positive basés plutôt sur un critère territorial dans l'objectif de réduire les inégalités entre les régions, les quartiers et les zones.

Selon la théorie libérale, les mesures de discriminations positives n'ont pas lieu d'être dans un monde où chacun doit être jugé uniquement en fonction de ses mérites. Cependant, face à l'existence de discriminations historiques de manière injuste, il n'y a que deux attitudes :

- ✓ Soit attendre que des transformations dans le temps se font de telle sorte que les écarts disparaissent naturellement et la convergence sera assurée.
- ✓ Soit mettre en place des mesures volontaristes qui avantagent ceux qui sont désavantagés, afin de mettre tous les individus sur le même pied d'égalité. Les mesures de discrimination positive entrent dans ce deuxième cas.

En général, la discrimination positive basée sur la race, l'ethnie ou le genre (aux Etats-Unis) ou sur le territoire (France) a un fondement étroitement lié au principe d'équité. Il permet d'instituer des inégalités afin de promouvoir l'égalité. On espère dans ce sens rétablir une égalité des chances compromise par l'histoire et / ou la géographie.

L'application des programmes de discrimination positive ou « *Affirmative Action* » a fait l'objet de vives controverses entre économistes et sociologues. Il n'y a jamais eu un consensus sur les résultats de ces programmes en termes de coûts- bénéfices. Un premier

¹ Henri Capron (2008) : « Economie régionale et urbaine », cours 2008-2009; <http://homepages.vub.ac.be/~hcapron/syleru.pdf>

courant montre à partir des expériences sur le terrain que l'efficacité de ces politiques est relative. Elles ont engendré même des effets pervers en créant d'autres problèmes. Un deuxième courant soutient au contraire les bienfaits de ces politiques préférentielles sur les populations défavorisées. Elles ont permis aux victimes de discriminations d'échapper à leur handicap social et territorial.

Il est primordial de se pencher aujourd'hui sur les expériences de la discrimination positive menées respectivement aux Etats Unis et en France, de voir à quel point ce débat a évolué depuis plusieurs décennies et à quel point on peut s'en inspirer pour le cas tunisien. L'objectif est d'adapter la dynamique des mesures préférentielles à la réalité tunisienne.

Aux Etats Unis, la discrimination positive permet aux agences fédérales de mettre en œuvre des mesures qui accordent un traitement préférentiel à des groupes minoritaires choisis à partir de critères ethniques (noirs, hispaniques, asiatiques et indiens) et de genre (les femmes). Cette politique a été instaurée à partir de la fin des années 1960 et s'applique à trois domaines: l'embauche, la passation de marchés publics et l'admission dans des établissements d'enseignement supérieur. Elle est née dans le cadre de la lutte pour les droits civiques et l'abolition de la ségrégation raciale

Le traitement préférentiel consiste à favoriser un candidat appartenant à ce groupe minoritaire alors qu'il existe au moins un autre candidat (n'appartenant pas à ce groupe minoritaire) disposant d'un niveau de compétence et de qualification de niveau supérieur. Il s'oppose évidemment aux principes de méritocratie et de « coloured blindness » c'est à dire de ne pas discriminer selon la couleur de la peau.

Les mesures de "affirmative action" couvrent plusieurs actions comme la publication des annonces d'offres d'emploi par les agences fédérales dans des médias majoritairement lus par des noirs ou des jaunes à l'inscription d'un nombre fixe d'étudiants issus de la minorité. L'objectif de ce programme de "affirmative action" est de réduire voire d'éliminer le degré d'identification raciale des individus pour que la couleur de la peau et la forme des yeux, soit socialement invisible. En d'autres termes, lorsque la population américaine aura atteint la diversité sociale indépendamment de la de race ou du genre, les programmes de "affirmative action" s'arrêtent du fait qu'ils auront atteint leur objectif initial ce qui signifie que ces programmes sont temporaires.

Plusieurs économistes² considèrent que les programmes de discrimination positive ont permis à court terme aux étudiants issus des minorités ethniques d'être plus visibles dans les universités publiques, ce qui a engendré une diminution des inégalités. Les statistiques ont montré que ces politiques ont permis aux femmes noires exerçant des fonctions de responsabilité d'augmenter sa part en passant de 0,4 % à 2 % entre 1971 et 2002 contre 1 % à 3,1 % pour les mâles noirs. La discrimination positive est donc une action qui vise à éliminer une inégalité passée subie par une minorité en lui accordant temporairement certains avantages préférentiels, notamment en matière d'éducation et/ou de recrutement.

Ces programmes ont créé un phénomène de stigmatisation supplémentaire à l'égard des bénéficiaires en propageant l'idée que sans ces programmes, ces individus n'auraient pas les

² Sabbagh Daniel : « Universités américaines, la fin des préférences raciales? », Critique internationale, 2002/4, n° 17, pp. 159-171.

qualifications pour accéder à ces postes. Elle a conduit à une dévalorisation des diplômes obtenus par ces groupes minoritaires grâce au traitement préférentiel. Ces mesures peuvent remettre en question le principe de la méritocratie. Dans ce sens, un élève peut ne pas être accepté dans une école car les dernières places encore restantes peuvent être réservées sous forme de quota à des élèves de la minorité moins bons que lui en termes de résultats scolaires.

Les sociologues expliquent les effets pervers de "affirmative action" par la visibilité de ces dispositifs. Ils recommandent de dissimuler ces programmes et actions pour ne pas renforcer les stéréotypes et le racisme répandus dans la majorité. Cette stratégie de dissimulation viserait à rendre ces programmes plus crédibles vis-à-vis de toute la population en les rendant opaques pour ne pas donner l'impression que la promotion des groupes minoritaires est due à ces programmes mais à leur propre mérite et compétence.

Cette idée semble être admise par le législateur américain et l'avenir de « affirmative action » a évolué vers des programmes confus et vagues dans des programmes avec quotas. Toutefois, la Cour suprême confirme la validité des programmes visant à obtenir une *masse critique* d'étudiants issus de la minorité dans les universités. Cette masse critique ne devra pas être fixée à l'avance et il faut éviter la précision dans le choix des moyens et des critères.

En 2003, trois étudiants blancs issus de la majorité blanche qui n'ont pas eu la chance d'entrer dans la faculté de droit de l'université du Michigan ont saisi la Cour suprême. Ils ont estimé que leurs notes sont meilleures que celles des autres étudiants issus de la minorité. La Cour de cet Etat a interdit les quotas en précisant dans son verdict que le critère attribué au facteur ethnique ne doit pas être quantifié à l'avance. En d'autres termes, la prime ou le bonus attribué aux étudiants noirs ou hispaniques ou asiatique ne peut pas être fixé en avance.

En outre, en 1978, la Cour suprême américaine a condamné les quotas fixes adoptés par la faculté de médecine de l'Université de Californie et a jugé qu'il faudra intégrer d'autres critères basés sur le mérite.

Un référendum d'initiative populaire a rejeté ce programme dans toutes les universités publiques en Californie en 1996, puis en Floride en 2000, puis dans l'Etat de Washington, du Michigan et de la Nebraska en 2006, et enfin dans les universités du Texas, du Mississippi et de la Louisiane entre les années 1990 et 2003. L'évolution de l'interdiction a continué, le 28 juin 2007, la plus haute instance la Cour suprême décide d'interdire le programme à l'entrée des écoles publiques américaines dans sa forme de cette époque et propose aux universités de prendre en compte d'autres critères pour appuyer le principe de mérite lors de l'examen des dossiers d'entrée.

L'Etat de Texas en 1997 a introduit un dispositif alternatif pour se substituer à ces programmes de « l'affirmative action ». Chaque lycée a la possibilité de consacrer les 10 % d'élèves les mieux notés à l'université en fixant une batterie d'indicateurs dont quelques uns sont implicitement à l'avantage des hispaniques. Parmi les indicateurs, on cite le fait que le candidat soit bilingue (anglais et hispanique) ou il a achevé sa scolarité dans un lycée victime de ségrégation ou il est le premier dans sa famille à obtenir un diplôme, etc.

L'université de Berkeley a choisi une approche globale en tenant compte des notes des activités extrascolaires (sportive, culturelle etc.), de la participation à la société civile et aux associations etc. Les dossiers seront connus et traités par une seule personne pour réduire les fuites et les recours aux tribunaux.

Aujourd'hui, les programmes ne fixent plus des quotas explicites, mais ils font de telle sorte que les candidats appartenant à des minorités peuvent être admis dans des universités en ayant eu des résultats scolaires inférieurs aux autres candidats mais identiques lorsqu'on tient compte des autres critères extrascolaires. La Cour suprême entérine ainsi le principe de programmes informels, flous et flexibles.

Depuis les années 1980, les français se sont inspirés du modèle américain pour mettre en place une politique de traitement préférentiel. Cette politique est jugée dans quelques cas plus révolutionnaire, et dans d'autres beaucoup plus conservatrice que celle des Etats-Unis. Les législateurs français se sont confrontés au début à la traduction de « affirmative action » en langue française. Ils ont choisi la traduction « discrimination positive » plutôt que « action affirmative ». Conscients des problèmes de l'intégration des immigrés vivant en général dans des quartiers pauvres, les français ont cherché à instaurer des mesures concrètes pour limiter leurs handicaps hérités du passé. Daniel Cohen (cité dans le rapport de Michel Euriat et Claude Thélot) a montré que la part des étudiants issus des familles pauvres dans les grandes écoles est passée de 21 % dans la première moitié des années 1950 à 7 % dans les années 2000. La part des jeunes d'origine des familles d'immigrés ne dépasse pas les 3%. Cette discrimination a entraîné des frustrations et une fracture sociale qui ont alimenté la marginalisation et l'extrémisme. Dans ce contexte, une première expérience a été lancée en 2003 qui vise à admettre 37 étudiants originaires des zones d'éducation prioritaire (ZEP) dans la prestigieuse école des Sciences Politiques.

Ainsi, à la différence des Etats-Unis, la France ne reconnaît pas de droits différenciés basés sur l'appartenance à une race, une communauté ou un groupe. La politique de discrimination positive française est plutôt fondée uniquement sur un critère territorial et plus précisément elle vise à réduire les inégalités territoriales selon deux programmes:

Le programme ZEP a débuté en 1981. Il consiste à instaurer des mesures éducatives compensatoires dans les institutions éducatives défavorisées. Cette politique a remis en cause les principes fondateurs de la république à savoir les principes d'universalité des prestations, d'égalité devant le service public ou d'indivisibilité de la population.

La discrimination positive des écoles défavorisées s'opère ainsi dans les zones territoriales ayant des résultats scolaires faibles (faible réussite, échec, abandon) et non pas sur des critères ethniques ou culturels. Toutefois, du fait que les enfants d'origine étrangère issus de l'immigration se trouvent dans ces écoles et ont des résultats inférieurs à la moyenne, ils sont surreprésentés dans les ZEP³.

Le programme « d'accès hors concours des élèves issus des lycées situés en ZEP en Sciences-Politiques » consiste, quant à lui, à faire bénéficier d'un traitement préférentiel aux élèves de la ZEP au moment de l'admission dans ces prestigieuses Ecoles. Une fois admis, ces élèves vont bénéficier d'un traitement égalitaire et identique avec les autres tout au long de leur scolarité. Ce programme tente de réduire les inégalités scolaires de ces élèves dues aux conditions sociales initiales.

La France se distingue des Etats-Unis en ce qui concerne l'admission des personnes d'origine immigrée dans les établissements d'enseignement supérieur. Aux USA, Les

³ Aderivaldo Ramos De Santana (2012) : « L'égalité des chances dans l'enseignement supérieur : Les politiques d'action positive française et brésilienne ». <https://amerika.revues.org/3607?lang=fr>

universités publiques intègrent une proportion quasiment constante de minorités de noirs, d'hispaniques, d'indiens et de femmes. En France, on se refuse de telles pratiques. La réforme de la procédure d'admission à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris depuis 2001, s'adressant à certains élèves de ZEP de souche française, européenne ou issus de l'immigration. La sélection se fait suite à un oral d'admissibilité au sein de leurs lycées suivie d'un oral d'admission à Sciences Politique.

Les élèves des écoles ZEP choisis ont augmenté au fil du temps sans imposer des quotas, de telle sorte qu'aucun élève issu de la majorité non admis au concours d'entrée ne puisse se plaindre d'avoir dû laisser sa place à un élève bénéficiant de la procédure de discrimination.

La politique de discrimination positive a fait l'objet de vives discussions. Certains économistes de l'éducation postulent que cette politique conduit à des risques pour les bénéficiaires et pour l'intérêt général. On recense essentiellement trois risques.

- ✓ Le premier risque est lié à l'accoutumance de l'assistance. Les jeunes élèves des ZEP risquent de développer une mentalité d'assistés réduisant ainsi leurs motivations et leurs incitations à faire plus.
- ✓ Le deuxième risque est lié aux effets négatifs sur l'égalité des chances. La mise à l'écart du principe de la méritocratie au profit des critères territoriaux rendent l'égalité des chances difficilement réalisable à long terme.
- ✓ Le troisième risque est lié au renforcement de la ségrégation et les stéréotypes. En effet, toute discrimination positive engendre automatiquement une discrimination négative à l'égard de quelqu'un d'autre. La visibilité de ces politiques permet facilement d'identifier les groupes défavorisés qui ont bénéficié de ces traitements préférentiels ce qui renforce le racisme et la précarité. Ces politiques de discrimination génèrent un sentiment d'exaspération chez la majorité dominante puisqu'elle considère que les privilèges accordés à une minorité sont pour eux un manque à gagner.

En Grand Bretagne, la discrimination positive se base sur deux domaines⁴ :

- La discrimination positive axée sur l'éducation : Les universités réservent des quotas d'inscription à une certaine catégorie de population issue de la minorité. L'université est considérée comme un lieu d'échanges et de réflexions où les étudiants apprennent le mélange, la diversité et la tolérance. Ces valeurs ont été limitées dans la société anglaise suite à l'instauration des cartes scolaires, zones résidentielles pour riches, etc.

Un système d'éducation prioritaire a été mis en place en 1998 appelé « les *Education Action Zones* (EAZ) ». Il est constitué de 73 zones avec deux ou trois écoles secondaires et les écoles primaires. Chaque zone bénéficie d'un financement public annuel, conditionné à l'obtention d'un sponsoring privé pour encourager le partenariat public-privé (PPP).

⁴ Amnesty international (2005) : « La discrimination positive » ; <https://www.amnesty.be/je-veux-agir/agir-localement/agir-a-l-ecole/l-espace-enseignants/enseignement-secondaire/dossier-papiers-libres-2005-les-derives-identitaires-identites-et/article/iii-2-la-discrimination-positive>

Demeuse (2005)⁵ montre qu'il existe quatre domaines d'intervention :

- ✓ l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages,
 - ✓ l'inclusion sociale,
 - ✓ l'aide aux élèves et à leur famille et
 - ✓ la collaboration avec les entreprises privées.
- La discrimination positive axée sur les arts : Les britanniques croient aussi que la culture est un véhicule important de l'intégration ethnique. Ils ont institué la discrimination positive appliquée aux arts et à la culture à partir d'une institution publique appelée « Arts Council of England (ACE) ». Elle invite les établissements qui reçoivent régulièrement des subventions à œuvrer pour la promotion de l'égalité des différents groupes issus de la minorité (noirs, hindous etc.) dans le domaine des arts. Cette politique a pour objectif de montrer que la société cosmopolite et multiculturelle s'enrichit des diverses traditions et cultures qui la composent.

L'Afrique du Sud a quant à elle axé la politique de discrimination positive sur l'emploi. En effet, après l'apartheid, l'Afrique du Sud a tenté de lutter contre les effets des discriminations en donnant des avantages aux noirs. Le gouvernement Sud Africain et le secteur privé ont développé un programme Black Economic Empowerment (BEE) qui tente d'intégrer les noirs dans le circuit économique en favorisant leur accès à l'embauche dans les entreprises privées et le secteur public. Les entreprises qui appliquent les critères du BEE peuvent bénéficier d'appels d'offres publics préférentiels ou des subventions publiques⁶.

Au Brésil, la discrimination positive est axée sur l'éducation. En effet, en 1995, des bourses ont été proposées aux afro-descendants pauvres dans la grande école Itamaraty (l'équivalent de l'ENA) qui forme les futurs cadres. En plus, un quota de 20% de ces afro-descendants a été instauré pour l'accès aux postes de fonctionnaires dans l'administration fédérale. Aujourd'hui, une cinquantaine d'universités brésiliennes publiques ont pratiqué un système qui accorde un bonus à l'examen d'entrée aux élèves les plus défavorisés issus des minorités (Noirs, Métis et indiens). En 2008, La discrimination positive a été confirmée par le vote d'une loi par les députés réservant la moitié des places dans les universités publiques fédérales aux élèves originaires des lycées publics où se concentrent les plus pauvres. En 2012, une loi a été passée en stipulant que 50% des places dans les universités fédérales devaient être réservées aux étudiants venant des écoles publiques et que les noirs, métis et Indiens seraient privilégiés.

La discrimination positive est très ancienne en Inde. Elle était pratiquée depuis l'époque coloniale. Elle vise essentiellement à trouver des solutions aux problèmes posés par le système de castes inférieures et les minorités. Cette politique a été renforcée après l'indépendance (1947). Elle a été reprise sous la forme de quota pour les postes dans le

⁵ Demeuse Marc (2005): Les politiques de discrimination positive dans le monde ; publication du centre Alain Savary de l'INRP n°20.

⁶ Amnesty international (2005) : « La discrimination positive » ; <https://www.amnesty.be/je-veux-agir/agir-localement/agir-a-l-ecole/l-espace-enseignants/enseignement-secondaire/dossier-papiers-libres-2005-les-derives-identitaires-identites-et/article/iii-2-la-discrimination-positive>.

gouvernement, l'emploi et l'éducation en faveur des intouchables, les membres des tribus autochtones répertoriées et les « autres classes arriérées »⁷.

Cette politique a permis à l'Inde de voir un nombre grandissant de personnes de castes non privilégiées occuper des postes importants dans l'administration et dans les secteurs public et privé. En effet, cette politique a abouti à 49.5% des emplois dans l'administration publique et 50% des places dans les universités publiques, y compris les grandes écoles comme le prestigieux Indian Institute of Technology (IIT), sont réservés à ces différentes catégories.

Enfin, au Chili, une réforme éducative a été instaurée et des programmes d'éducation prioritaire ont été introduits. En 1990, le ministère a recensé 900 écoles primaires les plus défavorisées du système éducatif ayant de mauvaises performances aux tests nationaux d'évaluation pour introduire des actions préférentielles. Les principaux programmes offerts ont été au niveau technique, pédagogique et matériel (amélioration de l'infrastructure et de l'équipement scolaire). L'objectif principal est d'améliorer les résultats des élèves en lecture et en mathématiques. En 2000, le Chili adopte un Programme appelé « Lycées pour Tous » pour récupérer les élèves qui abandonnent ces lycées. Ce programme prévoit le développement pédagogique, l'amélioration d'internat, le développement psychosocial, l'appui financier aux élèves et la mise en place de dispositifs qui assurent la qualité de l'éducation.

Inzunza-Higueras (2006)⁸ analyse l'expérience chilienne de partenariat entre quelques universités spécialisées en psychologie et en sociologie et le Ministère de Éducation dans l'objectif de proposer des actions adaptées à chaque lycée pour surmonter les difficultés des élèves.

Ce bref aperçu des expériences internationales en matière de discrimination positive suggère les conclusions suivantes :

- Ces politiques traitent surtout de deux aspects: l'éducation et l'emploi. C'est un résultat naturel dans la mesure où ce principe est étroitement lié au principe d'égalité des chances ou d'opportunités où ces deux aspects représentent le pilier principal.
- Ces politiques ciblent généralement des groupes sociaux pour une période déterminée, et non des régions entières dans la constitution.

Cette introduction a présenté le contexte de l'étude, défini la discrimination positive et analysé les expériences internationales. L'étude comportera trois chapitres: dans le chapitre 1, les politiques existantes en matière de développement régional seront analysées. Ensuite, les politiques de promotion de l'emploi ainsi que les expériences de discrimination positive en matière d'éducation seront présentées. Dans le second chapitre, nous analyserons les effets de ces politiques: le constat des disparités sera fait au moyen des indicateurs synthétiques existants. Aussi, les déséquilibres régionaux en matière d'opportunités d'emplois, d'éducation et d'accès aux services de base seront analysés. Ce chapitre fera aussi l'objet d'une analyse en matière d'aménagement du territoire et d'attractivité économique. Les déterminants de la

⁷ Jaffrelot C : « Inde : l'avènement politique de la caste », Critique internationale, n°17, octobre 2002.

⁸ Inzunza-Higueras Jorge (2006) : La discrimination positive aux lycées, l'expérience chilienne depuis un analyse psychosociale ; http://ep.ens-lyon.fr/EP/colloques/colloque_repenser_justice/communication_jorge_inzunza_higueras?set_language=de

croissance de l'emploi manufacturé seront aussi explorés. Enfin, le troisième chapitre proposera des outils et des politiques pour la concrétisation de ce principe constitutionnel.

La stratégie proposée se base sur cinq piliers:

- ✓ Des incitations efficaces ciblant les défaillances du marché et facilitant la consolidation des chaînes de valeurs économiques ainsi que l'égalité des chances en matière d'accès aux marchés publics, services d'éducation, de santé, de loisirs et de culture.
- ✓ Des programmes de développement qui modernisent les infrastructures permettant une meilleure qualité de vie, la connectivité et une attractivité des activités économiques, tout en encourageant l'inclusion des femmes au marché de l'emploi décent.
- ✓ Une gouvernance renouvelée rapprochant le citoyen des décideurs via la décentralisation et consacrant les principes de transparence, suivi-évaluation, redevabilité et approche participative.
- ✓ Une solidarité inter- et intra- régionale via le renforcement du secteur mutualiste, la coopération institutionnelle ainsi que l'adoption de critères objectifs et transparents dans les transferts budgétaires.
- ✓ Le renforcement de la coopération internationale facilitant l'intégration économique des régions frontalières avec les pays voisins via l'amélioration des conditions de vie et des services publics, la promotion de projets communs et le renforcement des infrastructures.

Chapitre I

Politiques de Développement
Régional, Programmes de promotion
de l'emploi et Expérience tunisienne
en matière de discrimination positive
en matière d'éducation

Introduction

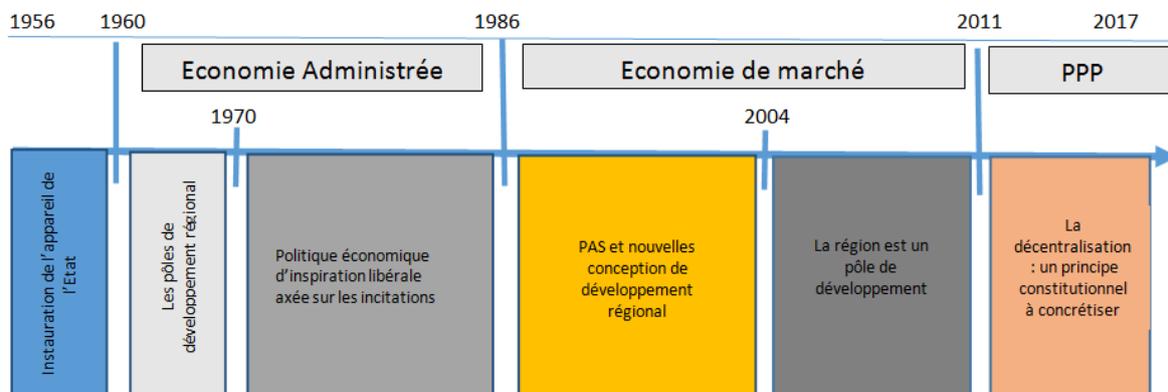
La politique de développement régional en Tunisie est passée d'un rôle actif de l'Etat via la création de pôles de développement industriel à des politiques libérales axées sur les incitations et les programmes. Le découpage territorial a connu, quant à lui, plusieurs aménagements en fonction des codes d'investissement. Ces différents découpages feront l'objet de la seconde section de ce chapitre. Vu que les incitations fiscales et les primes à l'investissement diffèrent selon les régions, elles peuvent être considérées comme des politiques de discrimination positive. Parallèlement, les programmes de l'emploi en Tunisie sont divers et variés. Ils feront l'objet d'une évaluation. Enfin, une expérience intéressante de discrimination positive en matière d'éducation fera l'objet d'une analyse dans la section 4. Ainsi, il s'avère que plusieurs options ont ainsi été choisies. Les politiques visant le développement économique des régions ont été mises en place. Elles ont, depuis l'indépendance, été une composante des politiques économiques. Force est de constater qu'elles n'ont pas eu l'effet escompté. Plus précisément, elles n'ont pu réduire les disparités entre les régions, lesquelles disparités seront étudiées dans le chapitre 2.

I. La politique de développement régional en Tunisie

Notre objectif à ce niveau est de passer en revue les différentes politiques de développement régional en Tunisie depuis l'indépendance ; la finalité n'étant pas historique mais tout simplement un récit des faits.

La politique du développement régional en Tunisie a connu une évolution en fonction du contexte politique et économique régissant le pays. Quatre phases sont généralement retenues :

- ✓ Les années 1960 : la création par l'Etat de Pôles de développement industriel
- ✓ La période 1972-1986 : Politique économique d'inspiration libérale
- ✓ De 1986 à 2004 : l'Adoption du PAS et la nouvelle conception du développement régional
- ✓ Depuis 2004 : la région est un pôle de développement



I.1. Les années 60 et le Monopole public : la création par l'Etat de Pôles de développement industriel

La période (1961-1969) a été celle de "l'enthousiasme et de la discipline". L'indépendance était encore récente, le socialisme nouveau et le projet de développement prometteur. D'où une mobilisation générale, mais d'où également une domination sans faille de l'ensemble de la société par le parti, les organisations nationales et l'Etat. Ce fut la décennie de la nationalisation des terres possédées jusque-là par les colons, de la constitution de coopératives, du lancement d'un grand nombre de projets industriels et d'infrastructure, du blocage des salaires, de la stagnation de la consommation des ménages et de la mobilisation forcée de l'épargne (Gargouri (1990), Gouia (1987,1994), Aouadi (1997)).

Cette période fut celle de l'agriculture par excellence. En effet, du point de vue des responsables⁹, le développement de l'agriculture conditionne l'évolution de toute l'économie et de toute la société. Elle permet de ravitailler les centres urbains, de résorber le sous-emploi, de rétablir l'équilibre commercial.... En outre, certaines contraintes naturelles et sociales limitaient le développement de l'agriculture. Parmi ces contraintes, on peut citer la pluviométrie jugée capricieuse, le relief de caractère incohérent, la superficie agricole utile limitée, la substitution de cultures d'exportations (vignobles) et les méthodes d'exploitation des terres qui ne permettaient pas la préservation et le renouvellement des superficies emblavées. Ces séquelles héritées de l'époque coloniale, jointes aux contraintes du milieu naturel « *constituaient autant d'obstacles à un développement 'spontané' de l'agriculture et nécessitaient une vigoureuse intervention publique* » souligne Aouadi (1997, p.25). Il paraît clairement que des choix stratégiques de développement s'imposent, mais ces choix sont déjà tracés : Une révolution profonde des structures de l'agriculture avec l'instauration du système de coopérative ; A ce propos, Ben Salah (1963) écrivait que « *l'individu ou le citoyen, pas plus que la collectivité ou le peuple, ne se réforme que dans le cadre d'une révolution profonde des structures économiques, car c'est sur elles que la société repose en dernière analyse* »¹⁰.

En 1963, on assiste à la restriction des libertés et des privilèges de la propriété dans un objectif d'en faire un usage plus productif et plus rentable pour la collectivité¹¹. Dans le secteur commercial, du jour au lendemain, ou presque, tous les circuits traditionnels étaient brisés et remplacés autoritairement par un réseau centralisé d'Offices d'Etat et de coopératives de commerce. On a « tué » ainsi les innombrables petites boutiques qui formaient un élément essentiel du paysage urbain et du tissu social.

⁹ Il s'agit en fait de Mr Ahmed Ben Salah, qui, ignoré dans la première formation gouvernementale deviendra le plus important responsable politique des années 60, après le président Bourguiba.

¹⁰ Les premières mesures de politique agricole ont consisté en l'adoption d'un programme foncier, jugé audacieux par Aouadi (1997), qui cherchait à intégrer dans un même système économique sous et mal exploitées les terres coloniales, les terres Habous et les terres collectives.

¹¹ En juin 1963, à Sfax, A. Ben Salah affirmait « *quant à ceux qui s'érigent en défenseurs de la liberté individuelle, du secteur privé et de la libre entreprise, nous disons que le plan sert l'intérêt de tous. Dans notre situation, seule l'action collective est efficace* ».

Le 12 mai 1964, on assistait à la nationalisation des terres, considérée par les décideurs comme indispensable et urgente pour construire le socialisme agricole¹².

En 1965, La commission idéologique du Parti au pouvoir dirigée, par Ben Salah (1965)¹³ a élaboré une charte stipulant que : « *Le capital privé ou public sera effectivement mis au service de la collectivité. L'administration accorda la même assistance aux différentes entreprises. Toutefois, une préférence sera donnée aux coopératives encore fragiles et aux entreprises créatrices d'activités économiques de base, celles du service public et interviennent partout où se manifeste la carence des entreprises privées. Le secteur coopératif est le meilleur type d'organisation dans un pays où la masse des « économiquement faibles » est très grande ; il a vocation à s'étendre à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat. Ensuite, pourra être abordée la deuxième phase qui devrait consacrer la socialisation définitive des trois secteurs* »¹⁴.

Le développement régional en Tunisie, depuis les perspectives décennales des années 1960, a toujours été une préoccupation des autorités. C'est ainsi que pour atteindre un développement équilibré on raisonnait au cours des années 1960 en termes de centre et périphérie (théorie de François Perroux) en créant des « pôles de développement » jouant le rôle de centre tels que les Sucrerie de Béja pour le pôle Nord-Ouest, le textile à Ksar-Helal pour le Centre Est , Cellulose à Kasserine pour le Centre Ouest, Industrie lourde à Bizerte pour le Nord Est, Tourisme à Jerba pour le Sud-Est,...

Les premières coopératives virent officiellement le jour en 1960. Il s'agissait de coopératives de production pour la pêche, l'artisanat et les industries de bâtiment et, de coopératives des services dans le commerce et l'agriculture. En ce qui concerne le secteur industriel, on assiste à la création de pôles de croissance. C'est ainsi qu'à Sfax, une société mixte Tuniso-Suédoise (FORENADE) pour la transformation du phosphate de Gafsa pour produire du superphosphate avec une capacité de 150000 tonnes fut montée. Cette société annonçait le complexe pétrochimique de Gabès . A Bizerte, une autre société mixte Tuniso-Italienne (STIR) se constitua pour le raffinage du pétrole avec une capacité de 750000 tonnes. A Kasserine, une société nationale en vue de transformer l'alfa en cellulose a été créée. A Ksar Hellal, berceau du travail traditionnel du textile, étaient construites des usines modernes de tissage. En ce qui concerne les services, en revanche, la monopolisation du secteur

¹² Les terres nationalisées, devenues domaines de l'Etat, comptaient parmi les meilleures, au Nord surtout avec 400000 hectares de vignes, de blé, d'oliviers.... Transformées en coopératives, en « unités de production », elles devaient devenir le noyau autour duquel se regroupait tout le monde agricole. Les paysans renâclaient à s'intégrer à un tel système. Alors BEN SALAH imposa la collectivisation à outrance, afin d'ajouter autoritairement les autres terres, propriétés individuelles. Les ouvriers agricoles furent baptisés « coopérateurs », à vrai dire salarié. On leur expliqua que c'était leurs terres et pour les convaincre, on leur promit « la participation par des actions ». La bureaucratie devint monstrueuse. Tout cela dans le plus grand désordre : tandis que certaines unités restaient plus ou moins en friche, d'autres se virent doter de dix fois plus de travailleurs qu'il n'était nécessaire. La mécanisation et la modernisation des techniques n'étaient pas de mise, puisque les ouvriers ne savaient pas encore les utiliser : on évoquait la nécessité du « plein emploi » de F.PERROUX.

Pour les coopératives, leurs conseils d'administration ne pouvaient se tenir d'une façon régulière, trop de gens étant presque illettrés. On les réunissait dans de pseudo-conseils pour leur expliquer leurs droits et leurs devoirs.

¹³ A. Ben Salah ministre du plan et des finances depuis le 3 janvier 1961 jusqu'à sa destitution, le 8 septembre 1969, était à l'origine de « l'expérience collectiviste ».

¹⁴ Extrait de Tahar Belkhodja (1999, Chapitre 3).

commercial dans les nouveaux offices prit à la longue une forme bureaucratique qui produisit l'effet contraire. Les centrales d'achat et de distribution, les coopératives de consommation qui devaient régulariser le marché, se substituèrent mal au secteur privé. La coexistence des trois secteurs, public, coopératif et privé, devint un slogan creux. La collectivisation prit le dessus et s'imposa au détriment des deux autres secteurs. La « réforme commerciale » battait son plein ; on ouvrait partout des magasins d'Etat évitant ainsi, toute initiative individuel.

En ce qui concerne le secteur touristique, la création de la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie (SHTT) fut à l'origine de la création de treize grands hôtels¹⁵ implantés à Tunis, Sousse et Hammamet.

En ce qui concerne le secteur agricole, le collectivisme été généralisé. Au Nord, les coopératives baptisées Unités Coopératives de Production (UCP) devaient initialement couvrir chacune plus de 500 Hectares. Leur nombre qui était de 96 en 1963, comme on peut le voir sur le Tableau 1, passa en 1966 à 374 pour absorber 557450 hectares. Ce chiffre a atteint 558 unités en 1968, exploitant 1079 mille hectares de terre. Autour des noyaux du domaine de l'Etat, formés par les terres des colons – nationalisés en 1964- furent regroupés de gré ou de force toutes les terres paysannes. Ainsi, les petits ruraux se trouvaient sacrifiés et la paysannerie annihilée : Son pouvoir de classe devait disparaître. Les ouvriers devenaient des fonctionnaires et la bureaucratie s'installa.

Tableau 1 : Evolution du secteur coopératif entre 1962 et 1969

Années	Nombres de coopératives (cumulé)	Superficie en Ha (cumulée)
1962	15	10211
1963	96	74460
1964	161	159330
1965	253	339430
1966	374	557450
1967	442	715010
1968	558	1078630
1969	n.d	4666900

Source : S. Aouadi (1997, p.41)

En matière de politique industrielle, l'industrialisation entreprise en Tunisie au cours de cette période s'inspire du modèle de « *l'industrialisation par substitution des importations* ». Les objectifs étaient :

- d'augmenter la part de l'industrie dans le PIB,
- de multiplier les industries de transformation de matières premières et plus généralement les industries lourdes,
- de couvrir la plus grande partie du pays,
- d'utiliser le surplus de main d'œuvre non nécessaire à la mise en valeur agricole,
- d'améliorer la qualité de la production industrielle.

¹⁵ La SHTT ne disparaîtra que vingt ans plus tard devant la réussite de l'entreprise privée et le boom touristique qui s'en suivit.

Comme pour l'agriculture, l'industrie avait connu aussi deux phases :

- ✓ La phase de consolidation du tissu industriel existant : Avant 1965. Cette phase consistait en l'expansion et la restructuration des industries existantes et la création d'autres petites industries : création de SOREMIT pour la recherche et les études minières, infrastructure pétrolière à Skhira en accord avec la TRAPSA, extension de la SIAPE et la création de quelques conserveries, création du complexe de textile à Ksar Hellal, création de SOTACER, ELATHIR ...
- ✓ La phase d'industrialisation à partir de 1965 : Le secteur industriel a réussi à s'accroître à raison de 6.4 %, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 23 % en 1964 à 26.5 % en 1968. Les investissements industriels pendant cette quadriennale ont dépassé les prévisions, 182.7 MD représentant 36 % du total au lieu de 150.5 MD et 32%. Ce sont les industries manufacturières qui ont réalisé les plus faibles accroissements (4.5 % par an au lieu de 10.3 % prévus).

Le Tableau suivant illustre les modifications intervenues sur la structure de la production industrielle.

Tableau 2 : Evolution de la structure de la production industrielle en 1962 et 1969 (en %)

Branches	1962	1969
Mines	18.8	7.8
Energie, dont (Produits pétroliers)	11.2 (0.3)	39.3 (27.8)
IAA	50.0	19.1
MCCV	5.0	4.7
IME	4.2	7.3
Chimie, caoutchouc	3.9	5.0
Textile, cuir, habillement	3.6	10.3
Bois, papier et divers	3.3	6.5
Total	100	100

Source : S. Aouadi (1997, p.51)

Cette décennie a été caractérisée -entre autres facteurs- et en conséquence de l'autoritarisme bureaucratique, par la faible augmentation de la consommation par habitant et la détérioration des salaires.

Parallèlement à ces faits marquant, les trois premiers Plans de Développement Economique et Social ventilent les investissements de façon à créer le maximum d'emplois. A ce propos, il est mentionné dans les Perspectives Décennales de Développement que « *L'augmentation du produit intérieur brut (un accroissement absolu de 215 Millions de dinars entre 1961 et 1971) implique des investissements nouveaux qui peuvent être évalués à l'aide de ce qu'on appelle le coefficient du capital ...de l'ordre de 4. Nous adapterons donc ce chiffre, en le modifiant toutefois légèrement pour les trois premières années de la décennie afin de tenir compte de l'appareil productif inemployé (...). Le financement de ces investissements doit être assuré, en partie, par des apports extérieurs et en partie par*

l'épargne nationale, étant entendu que le taux de celle-ci ne pourra augmenter que par étape et devra se stabiliser à 26% »¹⁶.

Pour ce qui est de l'investissement et de l'emploi, les années 60 n'ont pas connu, à vrai dire, l'institution et l'entrée en vigueur des mesures législatives et réglementaires encourageant les emplois et les investissements privés¹⁷. C'est ainsi qu'une faiblesse relative de la contribution du secteur privé à l'effort d'investissement été constatée. La part des investissements privés n'avait pas dépassé 28 % de l'ensemble des investissements réalisés dans le pays.

Les entreprises publiques ont été créées pour lancer des activités de base, exigeant des investissements supérieurs à la capacité de financement du secteur privé et pour stimuler le développement régional et lancer des projets pilotes.

Ainsi, le secteur public a joué un rôle de développement de premier ordre par la mise en place d'une stratégie tournée vers la substitution à l'importation. Celle-ci a été, toutefois, handicapée par la faible dimension du marché intérieur et le manque de matières premières, de main d'œuvre qualifiée et de cadres supérieurs.

Mais, la conjoncture économique nationale et internationale ainsi que l'accélération forcée du mouvement de réforme ont considérablement réduit l'effet positif de cette grande mobilisation nationale. La décennie 1960 se termina, ainsi, avec une crise socio-politique sérieuse.

La première phase se caractérise dans les années 1960 par la création par l'Etat de pôles industriels de valorisation des ressources naturelles dans les régions de l'intérieur.

I.2. La période 1972-1986 et la tendance vers la substitution d'un monopole public par un monopole privé sous contrôle de l'Etat : Politique économique d'inspiration libérale axée sur les incitations

La deuxième phase couvre la période 1972-1986. Elle se caractérise par l'adoption d'une politique économique d'inspiration libérale¹⁸. Dans ce contexte, la stratégie de développement régional reste dominée par le souci de réduire les disparités régionales à travers la mise en place notamment des Programmes de Développement Rural (PDR), des Programmes de Développement Rural Intégré (PDRI), la création de structure d'appui au développement régional tels que la Commissariat Général du Développement Régional, l'Office de Développement du Sud et le Fond de Développement Rural Intégré (FODERI).

A la fin de la décennie 1960, et suite à « l'échec » de « l'expérience collectiviste », une nouvelle politique économique a été mise en œuvre. La politique d'import substitution (ISI) avec plus d'ouverture sur l'extérieur et d'incitation au développement de l'initiative privée et

¹⁶ Extrait des Perspectives Décennales de Développement (1962-1971) p.44.

¹⁷ La loi de finance de 1963 (Loi 62-75 du 31 décembre 1962).

¹⁸ Après une première phase marquée par l'intervention directe de l'Etat à travers la création de pôles de développement économiques, l'Etat a promulgué une série de codes visant la promotion de l'investissement privé régional dans tous les domaines : industrie, artisanat, mines, tourisme, etc. Parmi ces codes on peut citer ceux de 1969, 1972, 1982, 1983, 1985, 1987, 1988, 1990 et 1993. Seules les dispositions spécifiques à la localisation régionale du code d'incitation à l'investissement de 1993 en vigueur aujourd'hui nous intéressent dans ce travail (il s'agit des articles 44 et 45 de la loi 2006-69 du 27 décembre 2007).

moins d'Etat a été adoptée. Ainsi, la priorité a été donnée au développement des industries exportatrices et travaillistique¹⁹.

L'expérience a été en fait dans le sens d'un débordement de la substitution aux importations. Celle-ci a bouleversé les habitudes de consommation et a provoqué un élargissement de la gamme des produits consommés nécessitant des importations directes et indirectes. Ainsi, l'importation directe en bien des industries manufacturières pour la consommation finale constitue 10.3 % de celle-ci en 1986, alors qu'elle n'était que de 7 % en 1971, au moment du lancement de la politique ISI. De même, le contenu importé direct et indirect de la consommation de bien manufacturé est passé de 32.5 % à 41 % entre 1971 et 1981.

Le secteur privé s'est vu, depuis lors, attribuer un rôle essentiel dans le développement de l'économie nationale. Ainsi, un premier code d'investissement fut promulgué en 1969. Il a été suivi par plusieurs autres codes qui concernent les différents secteurs économiques. Autrement dit, cette période était à l'origine de création délibérée de discriminations sectorielles. Si l'industrialisation était perçue comme le moyen de faire face à plusieurs problèmes aigus, tels que le chômage, la faiblesse du niveau de vie et le déficit de la balance commerciale ; l'agriculture et le tourisme étaient aussi considérés comme des activités pouvant contribuer à trouver des solutions à ces problèmes socio-économiques.

Toutefois, et malgré les diverses incitations aux investissements privés ; l'investissement public a continué à avoir un rôle important et le secteur privé est devenu – comme il avait été souhaité – le principal moteur de la croissance. C'est ainsi qu'on assistait à la promulgation, à caractère sectoriel, de différents codes d'investissement :

- En 1974, avec la loi 74-74, ce fut le 1^{er} code d'investissement dans les industries manufacturières.
- En 1981, avec la loi 81-56 c'était le second code des investissements dans les industries manufacturières.
- En 1982, c'était le tour du secteur agricole et de pêche avec la promulgation de la loi 82-67.
- En 1986, le code du tourisme avec la loi 86-14 du 11 octobre 1986.

En vue d'assister et d'orienter les investisseurs privés ; plusieurs organismes étatiques ont été créés au début de cette période : Le Centre National des Etudes Industrielles (CNEI), L'Agence de Promotion des Investissements (API), l'Agence Foncière et Industrielle (AFI), L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)²⁰

¹⁹ On peut citer comme exemple, à cette politique d'ouverture à l'extérieur, la promulgation de la loi n° 72-38 du 27 avril 1972. Cette loi portant création d'un régime particulier pour les industries produisant pour l'exportation.

²⁰ Le Centre National des Etudes Industrielles (C.N.E.I.), créée par la loi 68-39 du 16 décembre 1968, est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Son rôle est de donner un avis sur les questions intéressant le développement de l'activité industrielle et de faire des études dans ce secteur. Il diffuse des renseignements et des données recueillis par le centre au cours de ses travaux ainsi que des études et des publications étrangères. En outre, il donne son avis sur les possibilités d'établissement de nouvelles industries et sur les questions ayant trait à leur financement et réalisation. Le CNEI a succédé à l'Institut National de la Productivité.

L'Agence de Promotion des Investissements (API) créée par la loi 72-38 du 27 avril 1972 a pour objet d'assister les promoteurs de projets d'investissements pour la constitution des dossiers afférents aux demandes d'agrément et d'avantages financiers et fiscaux. Elle entreprend toute étude ou action de nature à favoriser les investissements en Tunisie

Au niveau du développement régional à proprement dit, Le début des années 1970 a été marqué par le démarrage des Programmes du Développement Rural (PDR) alors que celui des années 1980 a connu le renforcement de ces programmes, pour qu'ils deviennent des Programmes du Développement Rural Intégrés (PDRI). Au cours des années 1980, on a aussi assisté à la création de structure du développement régional : Les Commissariats du Développement Régional.

En effet, Conscient du déséquilibre régional²¹, les autorités ont développé différentes mesures à partir des années 1980.

Au cours du VI^{ème} Plan de Développement Economique et Social, l'investissement régionalisé s'élève à environ 7 milliards de dinars dont 2.9 milliards de dinars réalisés par le secteur public et 4.1 par le secteur privé. La répartition régionalisée de ces investissements fait ressortir l'importance de l'effort déployé comme par le passé dans les régions de l'Est (Nord-Est et Centre-Est) qui ont bénéficié de 71 % du total des investissements régionalisés.

Tableau 3 : Répartition des investissements public et privé par grande région entre 1970-1987 (en %)

Période	1970-1987			Population en 1986
	Investissement			
	Public	Privé	Total	
Nord- Ouest	12.1	6.8	9.0	15.6
Centre -Ouest	7.2	6.9	7.0	14.6
Sud -Ouest	8.0	5.0	7.0	5.8
Sud- Est	9.2	5.2	6.1	9.3
Centre- Est	16.5	24.9	21.5	20.9
Nord Est	47.0	51.2	49.4	33.9
Grand Tunis	24.6	35.6	31.8	20.1
Reste du Nord- Est	22.4	15.6	17.6	13.8
Total	100	100	100	100

Source : compilation des auteurs d'après Plan de Développement

et développe toute action d'information afin de faire connaître les opportunités d'investissement et favoriser le contact entre les investisseurs.

L'Agence Foncière et Industrielle (AFI), créée par la loi 73-21 du 14 avril 1973, a pour rôle de procéder aux enquêtes et études d'ordre technique, économique ou social, relatives à la détermination, la viabilisation et l'équipement des zones industrielles sur tout le territoire tunisien, et d'entreprendre tous travaux d'infrastructure lui permettant de créer des zones industrielles et de les équiper en vue de leur mise à la disposition des promoteurs industriels qui doivent les utiliser exclusivement pour la réalisation du projet agréé faute de quoi il peut en être déchu.

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) créée par la loi 82-67 du 6 août 1982, a pour objet de promouvoir les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Elle est placée sous l'autorité du ministère de l'agriculture et fonctionne sous l'égide de la Commission des investissements en tant que sous-commission d'agrément des projets agricoles et de pêche.

²¹ A ce niveau, il est mentionné lors de la clôture des travaux de la consultation nationale du VI^{ème} Plan tenu le 15 mai 1982 que : « Nous (l'autorité politique) devons déployer un gros effort au cours de la prochaine décennie, et de la décennie suivante, pour réaliser l'équilibre entre les différentes zones du pays et dégager certaines de ces zones de la pauvreté et du sous-développement. C'est là un devoir patriotique qu'il nous faut accomplir. Mais c'est aussi une obligation qu'implique le développement global. Les réalisations accomplies sur le territoire de la république sont loin d'être négligeable. Mais il nous faut, au cours des deux prochaines décennies, jeter les bases de la planification régionale en vue d'assurer la promotion des ressources naturelles et des possibilités humaines dans toutes les régions du pays. Nous devons également consolider l'effort de solidarité nationale vis à vis des zones les plus déshérités (...). Nous attachons une très grande importance à cette nouvelle expérience qui, nous l'espérons, nous permettra de parvenir à éliminer les causes de l'exode vers les villes. Nous aurons ainsi fixé les citoyens dans leurs régions respectives – particulièrement au Sud et à l'Ouest – où ils pourront trouver des emplois décents et où se développeront progressivement les commodités de la vie et des loisirs. Nous aurons ainsi assuré la progression vers un minimum d'équilibre entre les régions, éradiqué les causes de malaise et écarté les raisons qui pourraient inciter certains à pratiquer un régionalisme générateur de conséquence néfaste sur l'unité nationale » (VI^{ème} Plan, p.13).

L'intervention du secteur public a permis d'atténuer, quoique légèrement, les effets de cette tendance. Les régions de l'Ouest et du Sud du pays qui n'ont bénéficié que de 24 % du total des investissements privés ont reçu par contre plus de 36% des investissements publics.

A ce niveau, les autorités ont promulgué des mesures d'encouragement des investissements dans les industries manufacturières et à la décentralisation industrielle à travers un ensemble de textes dont on peut citer :

- La loi 81-56 portant encouragement à l'investissement dans le secteur des industries manufacturières.
- La loi 82-67 relative aux investissements agricoles.
- La loi 85-14 relative aux industries exportatrices.
- La loi 86-14 se rapportant aux investissements dans le secteur du tourisme.
- L'ensemble des fonds (FOPRODI, FONAPRA, FOSDA...)22 et des lignes de crédit mis à la disposition du secteur privé pour permettre aux régions intérieures de bénéficier de ressources supplémentaires pour la promotion des activités et de l'emploi.

Cet effort a été renforcé à partir de 1986, date de la libéralisation de l'économie et le renforcement de l'initiative privée, par la responsabilisation des régions dans l'effort national du développement économique et social²³. C'est ainsi que, par rapport à la période de l'industrialisation protégée (1970-1986), toute une série de mesure a été prise et qui concerne :

²² Les résultats enregistrés dans les régions de l'Ouest et du Sud, mis à part ceux du FOSDA, demeurent modeste, ces régions n'ayant bénéficié que de 36 % du concours du FOPRODI et de 14% des crédits du FONAPRA créé par la loi 81-76 du 9 août 1981. Le FONAPRA est un fond destiné à venir en aide aux petits artisans, aux promoteurs de projets à caractère artisanal et aux petits métiers ; il a été créé pour répondre à certaines nécessités d'ordre économique et social dont les plus importantes sont :

- la réduction du chômage,
- la complémentarité du tissu industriel,
- éviter l'exode rural et par voie de conséquence, encourager à la décentralisation.

C'est donc un fond spécial sur lequel la banque alloue des crédits à terme à des taux préférentiels en vue de favoriser la création et le développement d'activités artisanales et de petits métiers.

Le crédit FONAPRA est remboursable sur 11 ans en semestrielles constantes tandis que la dotation FONAPRA est remboursée sur les 4 années suivantes à un taux nul.

Le Fond de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) a pour mission de favoriser la promotion des entrepreneurs, d'encourager la création et le développement des petites et moyennes entreprises industrielles et de mettre en œuvre les mesures d'incitation à la décentralisation des investissements dans le domaine industriel. L'objectif final de la création de ce fond est :

- de promouvoir une nouvelle génération d'entrepreneur industriel,
- d'encourager la PMI,
- d'intervenir au titre de l'aide à la décentralisation.

La dotation FOPRODI est remboursable sur 12 ans dont 5 années de franchise à un taux de 3 % alors que les crédits FOPRODI sont remboursés sur 10 ans dont 3 ans de franchise à un taux de 4 % pour les projets décentralisés au sens du décret 87-1287 du 17 novembre 1987 et de 6.25 % pour les autres projets.

²³ A la page 255 du VIIème plan il est mentionné que : « L'Etat qui reste évidemment le véritable moteur du développement régional, est appelé à concentrer ses efforts en vue de promouvoir les régions défavoriser jusqu'à leur décollage définitif ; mais le développement régional (...) n'est pas l'œuvre exclusive de l'Etat, les régions doivent, par l'intermédiaire de leurs structure et de leurs potentialité humaines et naturelles, participer plus activement que par le passé à la conception et à la mise en œuvre de schémas cohérents susceptibles de s'insérer dans le cadre des plans nationaux de développement ».

- La création au niveau de chaque région de Conseil Economique et Social.
- Le renforcement des structures de l'administration régionale par la mise en place d'un Conseil Régional du développement.
- La régionalisation du budget d'équipement.
- La création de société régionale d'investissement qui aurait pour tâche la promotion de promoteur et l'identification des projets ainsi que leur financement.
- Le renforcement des représentations bancaires au niveau régional.

Malgré tous ses effets négatifs, l'expérience de substitution aux importations a duré une quinzaine d'années. Elle doit cette durée de vie relativement longue à une conjoncture financière favorable :

- ✓ Les premiers éléments de cette conjoncture sont les deux augmentations appréciables des prix des exportations en 1973-74 pour les phosphates et le pétrole essentiellement, et en 1979-80 pour le pétrole.
- ✓ Les disponibilités de liquidités internationales ont constitué un deuxième élément conjoncturel favorable qui a rendu l'accès à l'endettement facile, quoique à des conditions plus coûteuses, en particulier au cours de la période 1981-1985 où la plupart des indicateurs de la dette tunisienne aient marqué des points d'inflexion. Le Tableau qui suit nous donne des indicateurs de la dette extérieure.

C'est au cours de cette période, et vraisemblablement, du fait de cette facilité d'endettement qu'ont été engagé un certain nombre de nouveaux investissements peu productif ou non rentables (cimenteries mal localisées, grandes industries mécaniques mal ciblées, complexes agroalimentaires mal étudiés....) dont certains n'ont même pas été menés à terme.

Tableau 4 : Indicateurs de la dette extérieure (en %)

	1981	1982	1983	1984	1985
Service de la dette / Recette courante	13.6	14.7	16.6	19.5	21.6
Service de la dette / Exportation	15.5	17.2	19.3	33.2	41.6
Taux d'endettement en % du PIB	33.2	41.6	45.2	50.1	46.5

Source : Budgets Economiques

I.3. De 1986 à 2004 : l'Adoption du PAS et la nouvelle conception du développement régional

La troisième phase a démarré avec l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel en 1986 et a duré jusqu'à 2004. Elle a été marquée par l'adoption d'une nouvelle conception du développement régional basée sur :

- ✓ La création des offices de développement et des sociétés d'investissement dans les régions de l'intérieur.
- ✓ La consolidation de l'action de développement dans les gouvernorats de l'Ouest en vue d'assurer leur intégration dans la dynamique de développement.

- ✓ La nécessité pour les régions de mobiliser leurs capacités et leurs potentialités pour créer une dynamique propre en s'appuyant sur le développement du secteur privé et sur le renforcement des attributions des collectivités locales notamment le Conseil Régional.
- ✓ L'amélioration du cadre institutionnel à travers la mise en place d'une politique de consolidation du processus de décentralisation et de déconcentration.
- ✓ L'élaboration de plusieurs programmes au profit des régions dont notamment le Programme Régional du Développement (PRD). Ce programme a regroupé les différents programmes régionaux déjà en vigueur tels que le PDR, le programme d'emploi des jeunes, le programme de la famille productive ainsi que le Programme de Développement Urbain Intégré créé au cours de l'année 1993 au profit des quartiers populaires déshérités connaissant des problèmes aigus de chômage et de conditions de vie difficiles.

Cette période est qualifiée de période inaugurale d'une *transition vers une économie de marché ajustée*. Un programme de libéralisation économique et de correction des distorsions antérieures est mis en œuvre. Parallèlement, les réformes structurelles sont progressivement engagées. Elles visent à éliminer les entraves à l'initiative privée par la correction des distorsions introduites par les anciennes politiques.

Tout le long de cette période, de nouvelles orientations économiques ont été adoptées en Tunisie. L'objectif est de doter le pays d'une économie moderne et performante basée sur l'encouragement de l'initiative privée et la promotion du commerce extérieur.

Ces orientations sont dictées par une métamorphose mondiale qui a touché tous les pays du globe et qui est caractérisée par une plus grande ouverture des économies nationales sur l'extérieur. Ces choix sont motivés, aussi, par une expérience de 30 ans et qui a vu se succéder plusieurs idéologies, allant du soutien et de l'expansion inconditionnelle des entreprises publiques, au collectivisme, et au « libéralisme », instauré depuis le début des années 1970, mais qui n'a pas été accompagné de consensus et d'environnement adéquat et susceptible de lui permettre d'atteindre les objectifs escomptés.

Les difficultés qu'a vécues la Tunisie au cours des années 1980 ont amené les autorités à engager un débat qui regroupe tous les partenaires socioéconomiques afin de réfléchir sur la stratégie à adopter, mais aussi sur les mesures et moyens à mettre en place afin d'avoir une économie dynamique, capable de dégager un taux de croissance soutenu²⁴.

²⁴ A partir de 1984, les faibles parts du secteur public sont dues essentiellement aux difficultés budgétaires qu'a connues : L'Etat à la suite de la baisse de ses recettes courantes, elles-mêmes dues, essentiellement au retour de la conjoncture mondiale des années 70, l'instabilité sur les marchés de change et la non-rationalité de la gestion économique et financière. On peut citer comme exemples la fermeture des pays d'accueil traditionnels de main d'œuvre (baisse de la rente financière et augmentation de la demande d'emploi), baisse des prix des matières premières à l'exportation (pétrole et phosphate) et augmentation des prix des produits manufacturés (la conséquence est la détérioration des termes de l'échange de la Tunisie), coûts d'endettement élevés (taux d'intérêt nominaux très élevés, échéance de remboursement courte et absence de taux préférentiel), fluctuation du dollar et des monnaies des principaux pays partenaires de la Tunisie, le financement des augmentations des salaires en 1981/82 par la création monétaire et l'endettement extérieur, augmentation de salaires qui non aucun rapport avec les gains de productivité de l'économie (inflation à 2 chiffres, déficit budgétaire, détérioration du Pouvoir d'Achat notamment après l'élimination des subventions à la Caisse Générale de Compensation).

La promotion de la libre entreprise, première clef du succès de toute économie qui se veut compétitive, est appelée à devenir le principal véhicule de l'expansion économique. Le secteur public a joué un rôle certain dans le développement, pendant plusieurs années, en entreprenant des activités non attractives pour le secteur privé, et dont la rentabilité n'était pas très évidente, à une époque où le pays cherchait à se doter d'un tissu d'entreprises pouvant lui assurer une certaine croissance.

Cependant, l'Etat a décidé de se désengager progressivement des activités où le secteur privé montre une certaine efficacité et où les lois du marché peuvent jouer pleinement leur rôle. La capacité du secteur privé à prendre la relève en matière d'investissement dépend de plusieurs facteurs et particulièrement d'un environnement adéquat et susceptible d'inciter les hommes d'affaires à investir. Cet environnement devrait être considéré sous ses différents aspects : juridique, administratif, social, financier...

L'effort a été, par conséquent, axé sur le renforcement de l'efficacité des mesures et des réformes engagées et l'intensification de leur rythme dans les différents domaines, essentiellement à travers la poursuite de l'ouverture de l'économie sur l'extérieur et l'adaptation de la politique des prix, du commerce intérieur et de la compensation ; outre la consolidation de la réforme fiscale, la poursuite de la réforme du système financier et l'accélération des programmes de privatisation.

A partir de l'adoption du PAS en 1986, les différents programmes régionaux du développement (PDR, PDRI, Familles productives,...) sont groupés en un seul programme appelé Programme Régional du Développement (PRD) dont les principaux axes sont :

- ✓ Un équilibrage de répartition régionale des crédits en faveur des régions de l'Ouest et du Sud.
- ✓ Une orientation plus poussée vers les actions productives.
- ✓ Une intégration plus poussée des crédits réservés aux chantiers régionaux sous forme de main d'œuvre employée dans les travaux d'infrastructure, de maintenance et d'entretien.
- ✓ L'élargissement de l'intervention du programme dans toutes les zones des gouvernorats (rural et urbain) en tenant compte des ressources locales disponibles et des besoins de chaque zone.

A ce niveau, les investissements publics ont été classés par les autorités en deux catégories :

- ✓ Les investissements localisés : Cette catégorie regroupe les investissements ou les projets identifiés dont la localisation est le fait d'une contrainte d'ordre naturel ou économique ou d'une décision d'ordre politique, administratif ou individuel.
- ✓ Les investissements non régionalisables : Ils concernent les projets n'ayant pas un impact direct sur les gouvernorats dans lesquels ils sont implantés tel que les réseaux de télécommunications, les routes reliant les divers gouvernorats, les aéroports et les ports....

La répartition par région des investissements montre que, si à la période de l'industrialisation protégée (1970-87) les régions de l'intérieure (Nord-Ouest, Centre-Ouest et Sud-Ouest) bénéficient ensemble de 23 % du total des investissements, les 77 % sont départagés sur le reste du pays avec 31.5 % pour le seul district de Tunis.

18.3% de l'investissement privé sont orientés vers les régions de l'intérieure. Les particuliers investissaient essentiellement au Nord-Est et principalement dans le district de Tunis (35.6 % sur 51.2 %).

En termes d'investissement total, cette structure a changé au cours de la période de libéralisation économique (1987- 93) au profit des régions de l'intérieur. Ce changement s'est opéré au détriment de l'investissement dans le Nord-Est : La part est passé, entre 1970-87, de 16 % pour les seules régions du Nord et Centre-Ouest à 29.6 % entre 1987-93 contre 49.4 % et 34.3 % pour la région du Nord -Est durant les mêmes périodes.

La répartition régionalisée des investissements (en %) au cours des différentes périodes figurent dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Répartition régionalisée et par agents des investissements (en %)

Période	1987-1993		1970-1993
	Investissement		Population en 1994
	total	Privé	
Nord- Ouest	16.8	9.5	14
Centre -Ouest	12.8	8.5	14.8
Sud -Ouest	19.4	7	15.5
Sud- Est			
Centre- Est	16.7	22	21.2
Nord Est	34.3	53	34.5
District de Tunis	21	38	21
Reste du Nord- Est	13.3	15	13.5
Total	100	100	100

Source : Budgets Economiques

Par rapport à la période 1970-1993, la politique du développement régional a concerné les points suivants :

- ✓ Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation administrative ainsi que l'encadrement du développement régional.
- ✓ L'impulsion de l'investissement privé régional.
- ✓ Le financement du développement régional par la création de deux sociétés d'investissement (une couvrant les gouvernorats du Nord-Ouest et l'autre celles du Centre Ouest) et le renforcement de la couverture bancaire.
- ✓ Les choix des secteurs « entraîneurs » en tenant compte des spécificités et ressources de chaque région.
- ✓ L'aménagement territorial.
- ✓ Les programmes régionaux.

Ainsi, l'action du développement au niveau régional au cours de la période 1994-2004 s'est attelée à :

- ✓ Conférer le caractère global à l'action du développement et garantir la diffusion du développement à travers toutes les régions comme la laisse apparaître l'augmentation des investissements publics dans tous les gouvernorats, sans exception ;
- ✓ Impulser le développement dans les gouvernorats de l'Ouest à travers le renforcement de leurs parts dans l'ensemble des investissements publics réservés à l'infrastructure de base et aux équipements collectifs. Cette impulsion se réfère aux programmes retenus pour le secteur agricole²⁵.
- ✓ Soutenir et renforcer le dynamisme que connaît la zone côtière du pays en relation avec les spécificités de la nouvelle étape avec ce qu'elle exige comme amélioration de la compétitivité à travers le développement de l'infrastructure de base.
- ✓ Développer l'axe médian pour étendre la dynamique du développement de la façade littorale vers les régions de l'intérieur via l'axe médian et ce à travers la consolidation du réseau routier Est-Ouest et l'instauration de Zones Industrielles appropriées dans quelques villes.

²⁵Dans ce cadre, en plus des barrages de Sidi-Barrak, Barbara et Zarga, les gouvernorats de l'Ouest connaîtront à la fin de l'IX^{ème} Plan la création de 80 barrages collinaires, 226 lacs collinaires et l'aménagement de 12000 ha de périmètres irrigués. Ces régions connaîtront également, le développement du réseau routier, tout en bénéficiant de 50% du programme de pistes agricoles, outre la mise en place de deux pôles universitaires à Jendouba et à Gafsa, en plus de la création de quelques noyaux dans les autres gouvernorats. L'infrastructure connaîtra aussi des changements structurels telles que les routes structurantes et le doublement de la voie ferrée Tunis - Sousse, l'extension des aéroports de Tunis-Carthage, Monastir et Djerba. L'action portera également sur l'aménagement des zones industrielles, la consolidation des pôles universitaires notamment par la création des instituts supérieurs de technologie et la diversification des filières et des spécialités dans le domaine de la formation professionnelle.

**Tableau 6 : Répartition régionale du total des investissements réalisés entre 1994 et 2000
(En MD et à prix courant)**

	Investissements		Total ²⁶		Population estimée (en Milliers) au 1.7.1997
	Public	Privé	En MD	En %	
Nord- Ouest	719.2	839.5	1558.5	13.2	1254.9
Centre Ouest	562	557.1	1119.1	9.1	1353.3
Sud	836	1132	1968	16.7	1423.7
Centre -Est	746.4	2320.5	3066.9	26	1971.1
Nord -Est	1338.1	2791.5	4129.1	35	3211.9
Total	4207.1	7640.1	11841.6	100	9214.9

Source : Budgets Economiques, VIII^{ème} et IX^{ème} Plan

Le CII accorde d'importantes incitations en faveur des investissements réalisés par les entreprises établies dans les zones d'encouragement au développement régional²⁷ :

- ✓ Exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant 10 ans et réduction de 50 % de l'assiette imposable pour une nouvelle période de dix ans.
- ✓ Exonération totale de l'impôt sur les bénéfices et des revenus réinvestis.
- ✓ Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale, soit 15.5 % de la masse des salaires, durant les cinq premières années.
- ✓ Possibilité de participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure.
- ✓ Prime d'investissement de 8 % de la valeur de l'investissement.

La ventilation des avantages financiers (primes d'investissements) à partir de l'entrée en vigueur du code unique de 1993 est décrite dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Evolution des coûts et des taux d'incitations au développement régional entre 1994 et 2000 (En MD)

Années	Coûts d'incitations (MD) : Primes approuvées	% du total des incitations financières	Investissements privés (MD)	Taux d'incitations
1994	1.6	3.75 %	60.6	2.64%
1995	2.4	5.19 %	46.5	5.16%
1996	7.1	11.26 %	53.7	13.22%
1997	6.077	7.90 %	85.561	7.10 %
1998	11.234	10.50 %	130.110	8.63 %
1999	39.872	3.31 %	192.995	20.65 %
2000	20.1	4.75 %	160.23	13 %
Moyenne (1994-2000)	12.626	6.66	104.24	10.05%

Source : Nos calculs

²⁶ Les investissements qui concernent plus qu'un gouvernorat ne sont pas comptabilisés en tant qu'investissement régional et le pourcentage (%) est calculé par rapport à l'investissement total régionalisé

²⁷ Zones de développement régional ou Zones décentralisées : décret 94-426 du 14 février 1994 portant délimitation des zones d'encouragement du développement régional. Il s'agit des gouvernorats de Béja, Gafsa, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kébili, Sidi Bouzid, Siliana, Tataouine, Tozeur, Zagouane, ainsi que certaines délégations des gouvernorats de Bizerte, Gabès, Médenine et Sousse.

L'analyse du tableau montre que la part des incitations financières accordées à titre de développement régional par rapport au total des incitations financières, oscille entre 3.31 % (en 1999) et 11.26 % (en 1996) avec un taux d'incitation variant de 2.64 % (en 1994) à 20.65 % (en 1999).

La répartition régionale des investissements réalisés des projets déclarés entre 1989 et 1993 et entre 1994 et 1996 soulève les remarques suivantes :

Durant la période 1989-1993²⁸, on constate d'après le tableau ci-dessous, que :

- ✓ Les taux de réalisation des investissements sont égaux (46 %) dans les deux types de zones (décentralisées et non décentralisées). Par contre, le taux de réalisation des projets est nettement plus faible dans la zone décentralisée (37 % contre 40 % dans la zone non décentralisée).
- ✓ Le coût moyen par projet réalisé est légèrement plus élevé dans les zones décentralisées ; soit 333 mD contre 327 mD.
- ✓ Le volume des investissements réalisé dans la zone non décentralisée est 6 fois plus important que celui de la zone décentralisée. Néanmoins, les « enquêtes du suivi des projets industriels » déclarés à l'API montre que les vitesses de réalisation dans les deux zones sont très proches. Le rythme de réalisation a été un peu plus lent pour les déclarations de 1991. En général, le tiers du volume des investissements des deux groupes est réalisé la première année et plus des $\frac{3}{4}$ au bout de la deuxième.
- ✓ Depuis 1994, on assiste à :
 - Une amélioration du taux de réalisation des investissements orientés vers les régions de l'Ouest, passant de 26.6% pour les investissements déclarés en 1994 à 33.8 % pour ceux déclarés en 1995 et 34.1 % en 1996.
 - Augmentation du taux de réalisation des investissements dans les zones de développement régional : 27.3 % pour ceux de 1996 contre 25.1 % pour ceux de 1995.
 - La vitesse de réalisation des investissements bénéficiaires des avantages au titre du développement régional se présente, d'après l'enquête II de l'API comme suit :
 - 20 % des projets se réalisent ou sont en cours de réalisation durant l'année de notification de la décision de l'avantage.
 - 50 % des projets se réalisent ou sont en cours de réalisation une année après la date de notification de la décision de l'avantage.
 - 80 % des projets se réalisent ou sont en cours de réalisation deux années après la date de notification de la décision de l'avantage²⁹.

²⁸ La période d'incitation spécifiques Sans accords préalable couvre les années 1989 à 1993 c'est à dire la période couverte par la première enquête « étude du suivi des projets industriels déclarés à l'API au cours des années 1989 à 1993 », Volume I : Analyse globale, décembre 1996.

La période du code commun d'incitation Sans accords Préalable couvre les années 1994-1995 et 1997 c'est à dire la période couverte par la deuxième étude « suivi des réalisations des projets déclarés au cours des années 1994-1996 », novembre 1997.

²⁹ Les projets qui ne seront pas réalisés sont estimés à 20 %. Ces projets font l'objet soit d'une décision de retrait en cas de non-réalisation, soit d'un arrêté de déchéance du Ministre des Finances dans le cas où le projet a bénéficié d'un déblocage partiel (1ère tranche de la prime d'investissement).

De 1994 à la fin de 1997, 330 demandes de bénéfice des avantages financiers³⁰, au titre de l'encouragement au développement régional, ont été approuvées par la Commission d'Avantages. Le montant total des primes approuvées s'élève à 14.3 MD.

Tableau 8 : Répartition des investissements, des projets et des avantages financiers par zone

		Zones décentralisées		Zones non décentralisées		Total	
		1989-1993	1994-2000	1989-1993	1994-2000	1989-1993	1994-2000
Projets (En unités)	Déclarés	1688	569	9570	5347	11258	5916
	Réalisés	627	213	3801	2367	4428	2580
	Taux de réalisation	37 %	37.4%	40 %	44.3%	39 %	43.6 %
Investissements (En MD)	Déclarés	453.3	160.8	2694.9	1486.4	3148.1	1647.2
	Réalisés	208.8	50.1	1243.3	686.2	1452.1	736.3
	Taux de réalisation	46 %	31.2%	46 %	46.2 %	46 %	44.7 %
Coût par projet réalisé (en mD) ³¹		333	290	327.1	235	327.9	285

Source : Nos calculs d'après les 'Enquêtes de l'APi entre 1988 et 1993 et entre 1994 et 1996'

I.4. Depuis 2004 : la région est un pôle de développement

La quatrième phase date de 2004. La politique de développement régional a été depuis cette année renforcée en érigeant la région en pôle actif de développement. Ce constat est concrétisé dans les orientations du XIème Plan de Développement (2007-2011) et dont les principales orientations en matière de développement régional s'articulent autour des axes suivants :

- La consolidation de la décentralisation et de la déconcentration ;
- l'amélioration de la compétitivité des régions ;
- la poursuite de l'amélioration du cadre de vie dans les régions ;
- le renforcement de la complémentarité entre les régions ;
- l'impulsion de la coopération internationale décentralisée.

Si entre 2011 et 2015 a vrai dire rien n'a été fait au niveau de la « *constitution économique* » et tous les efforts ont été orientés vers l'aspect politique : préparation de la constitution, asseoir les instances constitutionnelles, effectuer les élections législatives et

³⁰ Les services de l'APi ont instruit près de 450 dossiers, de déblocage de tranches de primes d'investissement. Le montant débloqué à fin novembre 1999 est de 39.87 MD soit 44 % du montant total approuvés.

³¹ Le coût par projet réalisé au cours d'une période est le rapport de l'investissement réalisé par le nombre de projet réalisé au cours de la période.

présidentielle pour sortir du « temporaire ». A partir de 2016 on sent la volonté de penser « économie », ainsi le Plan 2016-2020 a été préparé, un Code d'investissement a été aussi promulgué, une loi bancaire, une loi sur la PPP... Où est l'aspect régional en tout cela ou plutôt que réservent ces textes à la région.

Coté Plan 2016-2020, il est mentionnée dans l'axe relatif aux ambitions des régions que l'Etat central œuvre à :

1. la promotion du développement des régions et l'amélioration de leur attractivité
2. l'amélioration des conditions de vie aux niveaux local et régional
3. la réduction des disparités et le désenclavement des régions
4. la consécration du principe de la discrimination positive
5. le développement et l'adaptation du système de financement du développement régional
6. L'institution des fondements de la décentralisation

Coté Code d'investissement, faisant office de constitution de l'investissement, le code d'investissement fut promulgué par la loi 2016-71 du 30 septembre 2016 ; Il vise la promotion de l'investissement privé et l'encouragement de la création et du développement d'entreprises selon les priorités de l'économie nationale fixées en partie dans le Plan 2016-20 (montée en VA, compétitivité, emploi, développement régional, développement durable et protection de l'environnement).

Les dispositions du Code d'investissement font à ce que les incitations qu'accordent l'Etat ne sont pas cumulables d'un dispositif à un autre faisant allusion aux avantages fiscaux et ceux d'autres dispositifs (Incitation à l'innovation par exemple). L'investisseur est appelé à choisir entre les différents dispositifs du concours de l'Etat. Autrement dit, l'Etat à la différence des dispositions antérieures d'incitations à l'investissement (Loi 120-93) a voulu réduire ses dépenses et son concours à l'investissement privé. En effet, si auparavant l'Etat supporte à la fois et pour le même projet *l'effet de ciseaux* en augmentant les dépenses budgétaires et en réduisant les recettes fiscales sous formes simultanément d'octroi de primes d'investissement et d'exonération fiscale totale ou partielle ; désormais avec le projet des nouvelles dispositions ça ne sera pas le même cas : les entrepreneurs ne peuvent bénéficier que des avantages d'un seul dispositif.

Probablement contrainte budgétaire oblige, en absolu, les intentions de l'Etat en matières d'incitations sont en train d'être révisées à la baisse à travers :

- La non généralisation et la non automatisation des dispositifs d'aide de l'Etat : l'investisseur est appelé à choisir entre l'avantage fiscal ou l'avantage financier mais pas les 2 comme ça été le cas
- Le plafonnement des avantages lors de cumul autrement dit l'investisseur a à choisir au sein d'un même dispositif entre plusieurs modalités afin de ne pas dépasser le plafond.
- D'ailleurs pour la même modalité un plafond est fixé.

Il s'ensuit que le Code d'investissement avec les projets de ses « décrets d'application », qui sont rendus indirectement public dans la plateforme Tunisia 2020³², peut être titré comme le *Code des choix*.

Tableau 9 : Le code d'investissement est un "Code des choix"

Mesures	Choix entre
La Base	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Propres - Cout du projet
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> - Code Investissement (Avantages financiers) - Code d'Impôts (Avantages fiscaux) - Autres dispositions (Incitation à l'innovation) -
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Primes d'investissement - Prise en charge des travaux d'infrastructures - Prise en charge de la contribution à la CNSS - Prime de développement durable - ...
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond des primes d'investissement pour les ZDR 1 et 2 - Plafond des primes de développement durable - Plafond des travaux d'infrastructure -

Source : IACE 2016

³² <http://www.tunisia2020.com/projet/smart-tunisia/> (01 décembre 2016)

II. De la décentralisation industrielle au développement régional

II.1. Un découpage axé sur les incitations

La délimitation des zones d'incitation à l'investissement en Tunisie remonte à 1968³³ lorsque l'Etat a instauré une zone d'encouragement à l'investissement appelée, à l'époque, le «Sud tunisien». Depuis, avec la promulgation du premier code d'incitation à l'investissement en 1968 on a commencé à assister à une série de mesure en faveur des zones territoriales éligibles aux avantages accordés dans le cadre de la décentralisation industrielle ; par ailleurs, la notion de zone de développement régional a été introduite d'une manière explicite en 1994³⁴ suite à la promulgation du nouveau code d'incitations aux investissements en décembre 1993³⁵.

On distingue ainsi 4 tentatives de zonage du territoire :

1. Le code de 1974 : Le gouvernorat est le noyau du découpage territorial
2. Le code de 1981 : La délégation est le noyau du découpage territorial
3. Le code de 1987 : Un découpage qui se base sur un mix chef lieux des gouvernorats et de délégations
4. Le code de 1994 : l'émergence de ZDR

II.1.1. Le code de 1974 : Le gouvernorat est le noyau du découpage territorial

Avec la publication en 1974 de la loi 74-47 du 3 aout 1974 portant sur les investissements dans les industries manufacturières et en vertu de l'article 15 de cette loi, on assistait à un premier découpage territorial³⁶ des avantages fiscaux et financiers accordés aux investissements en 1977 puis modifié en 1979. Il a été question dans ce découpage de répartir les 18 gouvernorats définis à l'époque en 3 zones d'avantages fiscaux et financiers (A, B et C) et une zone sans avantages (D) représentée par le gouvernorat de Tunis et quelques délégations (Menzel Bourguiba, Sousse Nord, Sousse Sud, Sfax Médina, Sfax Nord et Sfax Sud).

³³ Loi n°68-3 du 8 mars 1968 portant encouragement de l'Etat aux investissements effectués dans le sud tunisien. Il s'agit des gouvernorats de l'époque : Médenine, Gabès et Gafsa qui correspondent actuellement aux gouvernorats de Médenine, Gabès, Gafsa, Tozeur, Kébili, Tataouine.

³⁴ Décret n° 94-426 zones d'encouragement au développement régional

³⁵ Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements

³⁶ Au cours de cette période, le territoire national était constitué administrativement de 18 gouvernorats et 160 délégations.

Les investissements réalisés dans :

- ✓ la zone A bénéficient des avantages fiscaux communs (exonérations d'impôts...)
- ✓ la zone B bénéficient, en plus des avantages fiscaux communs, d'une Bonification d'intérêt et d'une prise en charge des dépenses pour travaux d'infrastructure
- ✓ La zone C bénéficient d'une subvention d'investissement en plus des avantages fiscaux communs et des avantages de la zone B.

Ce zonage a été ajusté en 1979 en gardant les mêmes avantages pour chaque zone mais en modifiant sa délimitation territoriale. Ainsi, le gouvernorat de Siliana fait partie désormais de la zone C (au lieu de la zone B) et certaines délégations du gouvernorat de Zaghouan ne bénéficient plus d'avantages financiers spécifiques (Mornag et Mornaguia).

Tableau 10 : Délimitation territoriale et incitations en 1977 et 1979

	Délimitation territoriale 1977	Délimitation territoriale 1979	Avantages Financiers Spécifiques (en plus des avantages fiscaux communs)
A	Gouvernorats : Nabeul, Monastir, Gabès, Mahdia, Bizerte, Sousse et Sfax		Avantages fiscaux communs
B	Gouvernorats : Zaghouan, Béja, Siliana, Kairouan et Sidi Bouzid	Gouvernorats : Zaghouan, Béja, Kairouan et Sidi Bouzid	Avantages fiscaux communs Avantages financiers : - Bonification d'intérêt (al 4): max 5% min payé par le bénéficiaire: 5% - Prise en charge des dépenses pour travaux d'infrastructure
C	Jendouba, Le Kef, Kasserine, Gafsa, Médenine	Jendouba, Le Kef, Kasserine, Gafsa, Médenine, Siliana	Avantages fiscaux communs Avantages financiers : - Bonification d'intérêt (al 4): max 5% min payé par le bénéficiaire: 5% - Prise en charge des dépenses pour travaux d'infrastructure Subvention d'investissement : taux 10% (al.5), max 10000D
D	Gouvernorat de Tunis Délégations : Menzel Bourguiba Sousse Nord, Sousse Sud, Sfax Médina, Sfax Nord et Sfax Sud	Gouvernorat de Tunis Délégations : Menzel Bourguiba Sousse Nord, Sousse Sud, Sfax Médina, Sfax Nord et Sfax Sud, Mornag et Mornaguia	Sans avantages

II.1.2. Le code de 1981 : La délégation est le noyau du découpage territorial

Avec la promulgation du code d'investissement de 1981³⁷, un deuxième « découpage » des avantages à l'investissement a été mis en place et ce conformément à une nouvelle recomposition administrative du territoire national avec la création de 2 nouveaux gouvernorats et 16 nouvelles délégations portant, ainsi, le nombre de gouvernorats à 20 et celui des délégations à 176 (au lieu, respectivement, de 18 et 160 en 1979). Ce découpage administratif a été à l'origine de la mise en place d'un nouveau zonage des avantages à l'investissement dans les industries manufacturières en 1981. A la différence du zonage des avantages de 1977 (modifié en 1979), ce nouveau zonage, plus pertinent, prend comme unité de référence la délégation et non plus le gouvernorat. Ainsi, les 176 délégations ont été réparties entre 5 zones d'avantages à l'investissement (notées de 1 à 5)

Tableau 11 : Délimitation territoriale et incitations

Avantages financiers /Zones	1	2	3	4	5
Subvention d'investissement					
Montant par emploi permanent crée (en dinars)			5000	700	1000
Montant maximum (en dinars)			25000	50000	75000
Prise en charge des travaux d'infrastructure pour les entreprises implantées dans les zones aménagées ou approuvées par l'AFI	Non	Non	Oui	Oui	Oui

II.1.3. Le Code de 1987 : Un découpage qui se base sur un mix chef lieux des gouvernorats et de délégations

Avec la promulgation du Code des investissements industriels de 1987, on assistait à un nouveau zonage du territoire, Zonage réalisé sur la base d'un découpage administratif constitué de 23 gouvernorats et 201 délégations et axé sur les zones de décentralisation industrielle implantées dans les chefs-lieux des gouvernorats et de délégations ; Ainsi, deux catégories de zones d'avantages sont établies :

- La catégorie I, regroupe les centres situés dans les chefs-lieux de certains gouvernorats
- La catégorie II, regroupe les centres situés dans les chefs-lieux des délégations

Une série d'avantages financiers et fiscaux sont ainsi accordés dans le cadre de ce code d'investissement sous forme de prime d'investissements, bonification d'intérêt, prise en charge de travaux d'infrastructure, exonération de la TVA et de l'IS,...

En appliquant ces critères les zones d'avantages représentent pour la catégorie I et la catégorie II, respectivement, 56% des gouvernorats du pays (13 gouvernorats par rapport un total de 23)¹⁴ et 55% des délégations (111 délégations par rapport un total de 201 délégations)³⁸.

³⁷ Il s'agit de la promulgation d'une nouvelle loi « LOI 81-56 » relative à l'encouragement de l'investissement dans les industries manufacturières et à la décentralisation industrielle

³⁸ Il s'agit des Centres situés dans les chefs-lieux des gouvernorats de Béja, Jendouba, du Kef, de Siliana, de Kairouan, de Kasserine, de Sidi Bouzid, de Gafsa, de Tozeur, de Kébili, de Gabès, de Médenine et de Tataouine

II.1.4. Le Code de 1994 : l'émergence des Zones de Développement Régional (ZDR)

Au début de 1994, la Tunisie a promulgué un nouveau code d'incitation à l'investissement³⁹, code commun à tous les secteurs d'activités amendant les codes sectoriels de 1987, 1988 et 1990 portant successivement sur des investissements dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services. Le but fondamental de la promulgation de ce code était de développer la croissance économique en relançant notamment l'investissement privé des résidents et des non-résidents et d'atteindre des objectifs stratégiques en termes d'acquisition de technologie, de promotion de la recherche, d'intégration sectorielle et de développement régional.

Le code accorde automatiquement, sur simple déclaration, des avantages communs à tout projet d'investissement quel que soit la zone d'implantation et le secteur d'activité (création, extension, renouvellement, réaménagement ou transformation). Lorsque l'investissement revêt un intérêt particulier pour l'économie nationale, d'autres avantages complémentaires qualifiés de spécifiques peuvent être accordés. L'attribution de ces incitations s'effectue en fonction des critères suivants : le régime de production (entreprises totalement ou partiellement exportatrices) ; le développement régional ; la promotion de la recherche-développement ; l'économie d'énergie ; la protection de l'environnement ; la création d'une nouvelle génération de promoteurs.

Seuls les avantages spécifiques liés au développement régional nous intéressent dans ce travail. A ce niveau, le système d'incitation recourt à deux principaux types d'instruments : ceux affectant le coût initial de l'investissement (réduction des droits de douane, octroi de prime d'investissement, dégrèvement fiscal) et ceux affectant le résultat de l'exploitation (déduction d'impôts, amortissement dégressif).

A partir de 1994, le zonage des avantages à l'investissement est intégré dans une démarche de développement régional par la création de zones de développement régional⁴⁰ alors que jusqu'à cette date, il était axé sur les zones de décentralisation industrielle.

Ainsi, depuis on distingue 3 types de zonages :

- Le zonage de 1994
- Le zonage de 1999
- Le zonage de 2008

a. Les premières zones de développement régional de 1994

A la suite de la promulgation en 1993 d'un nouveau code d'incitations aux investissements, un nouveau type de zonage a été mis en place en 1994 axé sur développement régional ; il s'agit du décret n° 94-426 du 14 février 1994 portant délimitation des zones d'encouragement au développement régional qui abroge les trois anciens textes portant délimitation des zones d'avantages à l'investissement :

³⁹ loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements

⁴⁰ Décret n° 94-426 du 14 février 1994 portant délimitation des zones d'encouragement au développement régional

- ✓ Le décret n° 87-1287 du 17 novembre 1987 portant délimitation des zones de décentralisation industrielle,
- ✓ Le décret n° 90-1509 du 17 septembre 1990 fixant la liste des zones touristiques de décentralisation,
- ✓ Le décret n° 91-87 du 14 janvier 1991 déterminant les régions sahariennes,

Ainsi, le nouveau zonage territorial des avantages à l'investissement intègre les zones de décentralisation industrielle, les zones touristiques de décentralisation et les régions sahariennes. Ce nouveau type de zonage de 1994, est réalisé sur la base d'un découpage territorial constitué de 23 gouvernorats et de 236 délégations (soit 35 nouvelles délégations par rapport au zonage de 1987)

Le zonage de 1994 définit deux types de zones d'encouragement du développement régional :

- ✓ Les zones d'encouragement du développement régional des activités des industries manufacturières et de certaines activités de services (A1).
- ✓ Les zones d'encouragement du développement régional pour le secteur touristique (A2).

Ainsi, les zones d'encouragement du développement régional pour les activités des industries manufacturières et de certaines activités de services englobent :

- ✓ Les gouvernorats du Nord-Ouest (Béja, Jendouba, Siliana et le Kef), du Centre Ouest (Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid), du Sud-Ouest (Tataouine, Gafsa, Kébili et Tozeur) et du Nord (Zaghuan)
- ✓ Certaines délégations d'un nombre limité de gouvernorats : Sousse, Sfax, Médenine, Gabès, Bizerte et Mahdia

Les zones d'encouragement du développement régional pour le secteur touristique sont établies en fonction du potentiel touristique du territoire de la zone. Ainsi trois secteurs touristiques sont considérés :

- ✓ Le tourisme saharien
- ✓ Le tourisme de Montagne
- ✓ Le tourisme côtier du Nord

b. Les zones de développement régional prioritaires de 1999

Le Décret N°99-483 rendu publique en 1999 définit un nouveau zonage différent de celui de 1994 et réalisé sur la base d'un nombre invariant des gouvernorats (23) mais avec un nombre de délégations beaucoup plus élevé 257 (soit 21 nouvelles délégations par rapport à 1994). La particularité de cette nouvelle cartographie est la création d'une zone de développement régional prioritaire. Ainsi, le décret 99-483 distingue 3 zones de développement régional pour l'industrie, l'artisanat et quelques activités de services :

- ✓ Premier groupe des zones d'encouragement au développement régional dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de quelques activités de services.
- ✓ Deuxième groupe des zones d'encouragement au développement régional dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de quelques activités de services.

Les zones d'encouragement du développement régional des activités des industries manufacturières et de certaines activités de services sont constituées par une ou deux délégations des gouvernorats de Béja, Zaghouan, Sousse, Sfax, Gabès.

- ✓ Zones d'encouragement au développement régional prioritaires dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de quelques activités de services : Les gouvernorats de Jendouba, Siliana, Mahdia, Kef, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Tataouine, Gafsa, Kébili et Tozeur et certaines délégations des gouvernorats de Kairouan, Béja, Zaghouan, Sousse, Gabès, Sfax, Mahdia, Bizerte et Médenine, sont considérés comme zones de développement régional prioritaires

Et 7 zones pour l'encouragement du développement régional pour le secteur touristique

- ✓ Tourisme Saharien
- ✓ Tourisme de montagne
- ✓ Le tourisme côtier du nord
- ✓ Le tourisme culturel
- ✓ Le tourisme Thermal
- ✓ Le tourisme vert et écologique
- ✓ Tourisme d'hébergement et animation

La particularité de ce type de zonage d'encouragement du développement régional pour le secteur touristique n'est pas réalisé uniquement sur la base du découpage administratif du territoire national, comme à l'accoutumée, mais également en ciblant des unités touristiques spécifiques. Ainsi, les zones d'encouragement du développement régional pour le secteur touristique englobent :

- ✓ La totalité de certains gouvernorats : Tozeur, Kébili pour le tourisme saharien
- ✓ Certaines délégations des gouvernorats de Tataouine, Gabès, Gafsa, Médenine, Jendouba, Béja
- ✓ Certaines unités et lieux touristiques comme Chemtou, Kerkouane...ou Hammam Melègue... ou Parc d'Ichkeul...
- ✓ Enfin, une quatrième zone d'encouragement au développement régional pour le tourisme saharien (zones de reconversion minière) pour des délégations spécifiques du gouvernorat de Gafsa (Délégations de Moularès, Metlaoui, Redeyef et M'dhila).

c. Le découpage de 2008

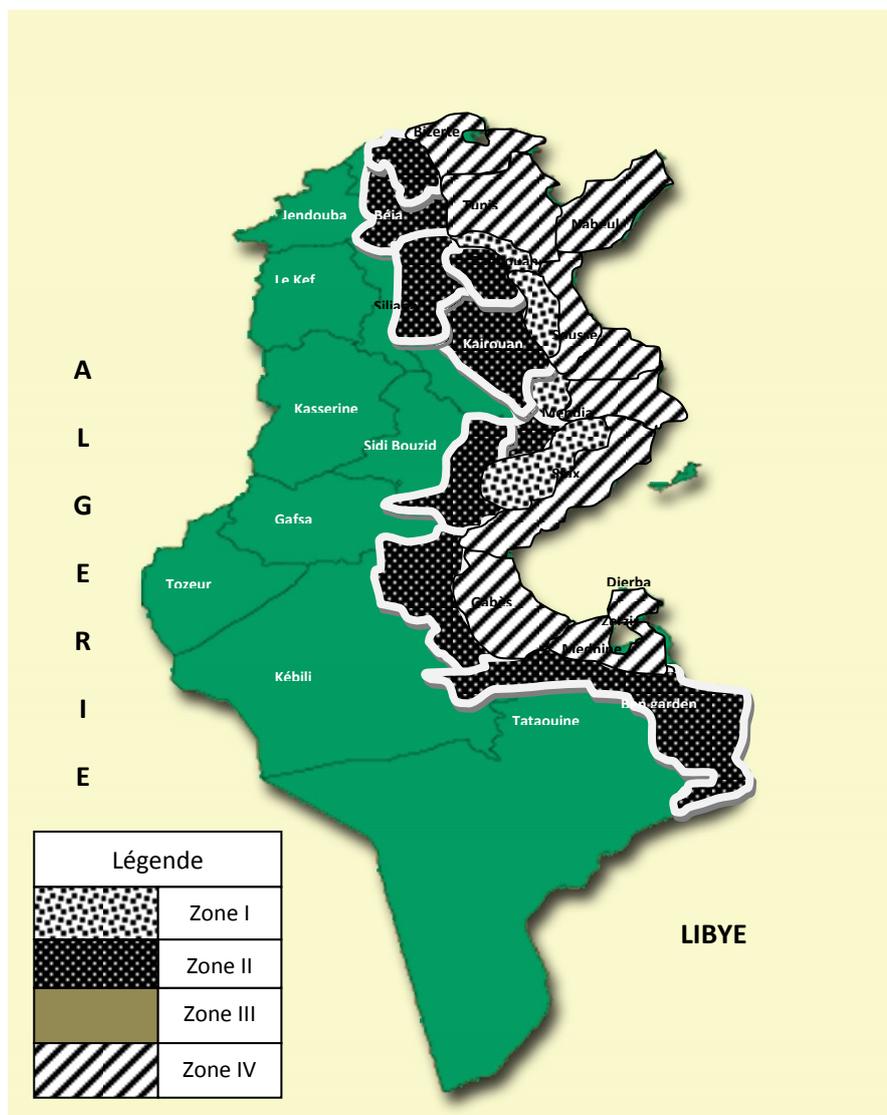
Dans l'objectif de promouvoir une meilleure répartition spatiale des activités fortement concentrées dans les régions côtières, le gouvernement tunisien a distingué en 2008 trois zones de développement régional⁴¹ pour des investissements dans l'industrie, l'artisanat et quelques activités de services : une première zone, une deuxième zone et une zone prioritaire.

Dans notre analyse, l'espace tunisien est décomposé en quatre zones : les 3 zones de développement régional citées en haut et une 4^{ème} zone que nous qualifions de zone de référence. Cette zone couvre le reste du territoire tunisien. Ces zones sont décrites dans la figure ci dessous.

⁴¹ Administrativement le territoire tunisien est composé de 24 gouvernorats comprenant chacun un ensemble de délégations (en moyenne 8 délégations par gouvernorat). La délégation est elle-même composée d'un ensemble de *Imadat* (en moyenne 10 par délégation).

La délimitation territoriale des zones de développement régional est telle que la Zone III, qualifiée de zone prioritaire – à l’Ouest du pays – couvre principalement les gouvernorats limitrophes au territoire algérien ; alors que la Zone IV, qualifiée de zone de référence – plutôt à l’Est – couvre les gouvernorats côtiers. Le tableau ci dessous reprend succinctement cette délimitation⁴².

Figure 1 : La délimitation des zones de développement régional de la Tunisie



Source : Notre adaptation d’après JORT n°15 (2008).

La conséquence immédiate de la révision de la délimitation spatiale est que, désormais, le concours de l’Etat en termes d’incitations spécifiques à l’investissement est beaucoup plus favorable aux investisseurs désirant s’implanter tout d’abord dans la Zone III, ensuite dans la Zone II et enfin dans la Zone I. Un investissement dans la Zone IV n’est à l’origine d’aucune incitation spécifique.

⁴² Les zones d’encouragement au développement sont définies dans le décret n° 2008-387 du 11 février 2008 parue au JORT n° 15 du 19 février 2008.

Par ailleurs, l'Etat continue dans le cadre du Programme Régional de Développement (PRD) à assurer son rôle d'accompagnateur, ainsi sur la période 2011-2016 les engagements du Programme s'élève à 1802.9 MD répartis conformément au tableau suivant.

Tableau 12 : Délimitation territoriale des zones de développement de la Tunisie

Zones	Délimitation territoriale
Zone I	Premier groupe des zones d'encouragement au développement régional (quelques délégations des gouvernorats de Béja, Zaghouan, Sousse et Sfax)
Zone II	Deuxième groupe des zones d'encouragement au développement régional (quelques délégations des gouvernorats de Zaghouan, Bizerte, Béja, Siliana, Mahdia, Sfax, Kairouan, Sidi Bouzid, Gabès et Médenine)
Zone III	Zones prioritaire d'encouragement au développement régional (gouvernorats de Jendouba, Le Kef, Kasserine, Gafsa, Tozeur, Kébili et Tataouine ; Le reste des délégations des gouvernorats de Bizerte, Béja, Siliana, Sidi Bouzid et Kairouan)
Zone IV	Le reste du territoire tunisien (les gouvernorats de District de Tunis, Nabeul, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès , Médenine)

Source : Compilation d'après JORT n° 15 (2008)

II.2. Les Programmes de Développement

II.2.1. Le Programme Régional de Développement (PRD)

Le Programme Régional de Développement (PRD) est un programme annuel censé intervenir en milieu rural et urbain et doté d'un budget alloué aux différents gouvernorats qui procèdent à la programmation des actions et des projets relatifs à l'amélioration des conditions de vie (l'électrification, l'eau potable, les routes et pistes agricoles, l'amélioration de l'habitat, l'assainissement), à la formation professionnelle, à la consolidation de l'emploi à travers les chantiers régionaux...

Ce programme vise, en vertu de la circulaire de janvier 2003, les objectifs suivants :

- L'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées,
- Le soutien à l'emploi pour les populations défavorisées
- L'allègement du chômage et de la pauvreté
- l'impulsion de l'investissement privé à travers l'octroi de l'autofinancement pour les nouveaux promoteurs
- La contribution à la construction des zones industrielles dans les différents gouvernements.

Le PRD joue depuis le début des années 1970, un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et le développement régional, ses réalisations sont partout présentes sur le territoire national et il est aujourd'hui difficile d'évoquer l'action régionale sans que s'impose la contribution du PRD qui est devenu un programme privilégié dans le dispositif d'appui au

développement régional et ce d'une part grâce aux crédits qui y sont affectés et qui n'ont pas cessé de croître surtout à partir de 2011 comme le montre le tableau ci-dessous:

Tableau 13 : L'évolution des crédits destinés au PRD de 2009 jusqu'à 2013 (en MDT)

Année	Crédits alloués au PRD (En MDT)
2009	60,3
2010	63,8
2011	381
2012	563
2013	334
2014	312,5
2015	330
2016	350,3

Source : MDICI

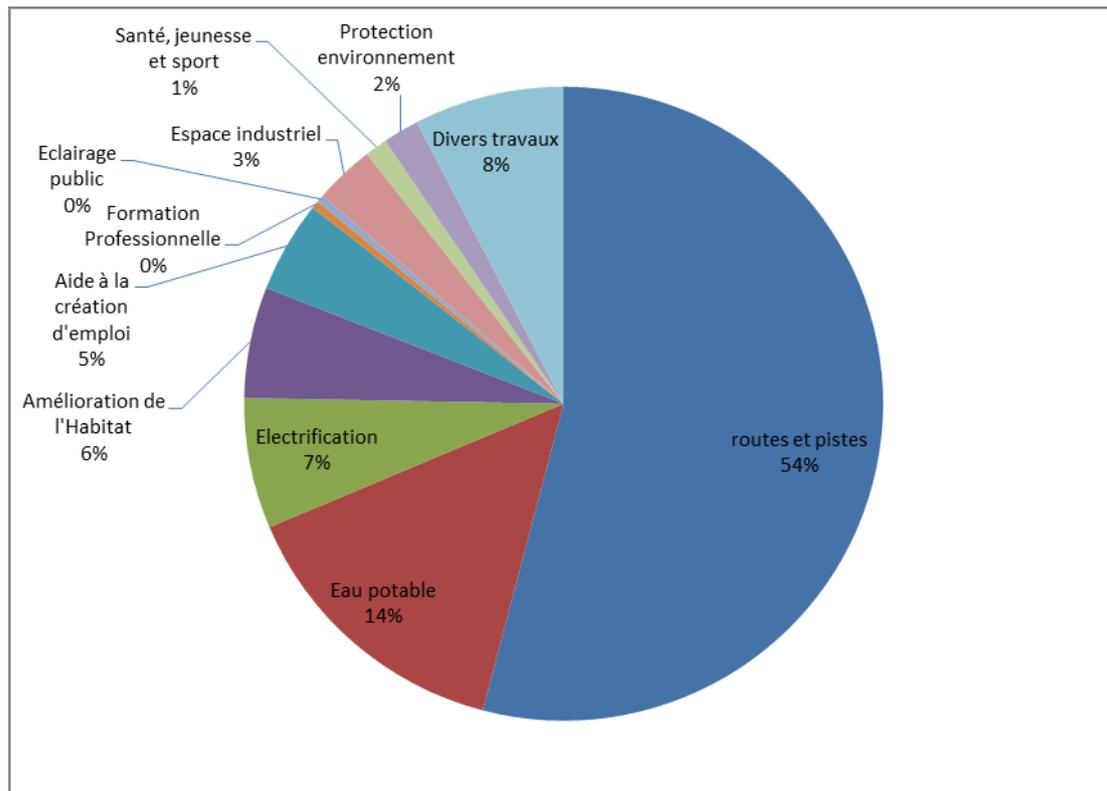
Tableau 14 : les investissements dans le cadre du PRD

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Engagement (MD)	202	474.7	186.9	230.3	439.4	269.6	1802.9
Paiement MD)	202	474.7	169.4	178.9	142.6	50.6	1218.2
Taux de réalisation (%)	100	100	91	78	32	19	68

Source MDICI

Les régions de l'intérieur ont bénéficié sur la période 2011-2015 de 934 MD (61% du total des engagements). Ces engagements sont répartis conformément à la Figure suivante.

Figure 2 : Répartition sectorielle des engagements du PRD (en %)



Source : MDICI

II.2.2. Le Programme de Développement Intégré

Le Programme de Développement Intégré (PDI) est un programme d'investissement public pour la promotion économique et sociale des zones défavorisées en milieu rural et urbain. Il vise trois objectifs spécifiques :

- La création d'une dynamique locale par la valorisation d'activités liées aux spécificités locales, favorisant la fixation des populations dans leurs milieux d'origine par la création d'emploi et la réalisation du développement durable ;
- La consolidation de la dynamique de création d'emploi dans les régions à travers la promotion de l'emploi local par la promotion du travail indépendant et l'accélération du rythme de création de petites et moyennes entreprises ;
- La consolidation des indicateurs de développement humain en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens et protéger l'environnement et ce par la réalisation d'équipements collectifs et la consolidation des infrastructures de base.

En référence aux objectifs et à la stratégie du programme, l'approche d'intervention consiste en un ensemble d'opérations d'investissement collectif et individualisés à l'échelle d'une délégation. Chaque délégation cible profite de deux catégories d'actions :

- La réalisation d'activité à caractère productif portant sur :
 - L'infrastructure de base productive ;
 - La formation ;

- La promotion et l'encouragement à la création de projets individuels productifs.
- L'amélioration de l'infrastructure de base et des équipements socio-collectifs par la réalisation :
 - D'actions d'infrastructures de base
 - Des équipements socio-collectifs

En somme, chaque projet dont la délégation constitue le périmètre d'intervention, compte cinq types d'actions :

- Des actions productives individuelles
- De formations ;
- Des actions d'infrastructures productives ;
- Des actions d'infrastructures de base ;
- Et des actions d'équipements socio-collectifs visant l'amélioration des conditions de vie.

La Ventilation du cout initial et actualisé des composantes du PDI (millions dinars) est décrite dans le tableau suivant

Tableau 15 : Ventilation du cout initial et actualisé du PDI (en MDT)

composantes	Cout initial	Cout actualisé	
		montant	Part dans le programme
1. Action individuelles productives	127,0	127,0	25,2%
2. actions collectives	354,6	377,0	74,8%
Formation	9,3	9,3	1,8%
Infrastructures productives	117,6	125,0	24,8%
Infrastructures de base	157,8	169,9	33,7%
Equipement socio-collectifs	39,7	41,7	8,3%
Etudes	13,5	14,4	2,9%
Gestion du programme	16,7	16,7	3,3%
total	481,6	504,0	100,0%

Source CGDR-decembre 2015

La ventilation régionale des projets individuels figure dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Répartition régionale de nombre des projets individuels en 2015

Gouvernorat	Projets	Programmation initiale	Programmation actualisée
Tunis	Tunis médina	17	30
	Ouardia	7	11
Manouba	Borj el amri	77	80
Ben Arous	Hamam lif	35	35
Ariana	Sidi thabet	66	66
Grand tunis	5	202	222
Zaghouan	Nadhour	52	52
Nabeul	Menzel temim	59	59
	El mida	40	41
Bizerte	Tinja	24	32
	Joumine	17	24
	sajnen	16	29
Total nord est	6	208	237
Le kef	Saquia SY	36	50
	Kalâat senan	59	68
	Kalâa khisba	39	45
Siliaana	Rouhia	62	103
	Sid bourouis	24	34
	Kisra	47	70
Jendouba	Ain draham	78	88
	Fernana	52	72
	Ghar dimaou	29	29
Béja	Amdoun	50	60
	nefza	32	40
Total nord ouest	11	508	659
Total nord	22	918	1118
Mahdia	Hbira	47	50
	Souassi	38	38
	Chorbene	67	67
Sousse	Sidi el hani	44	50
Monastir	Ouerdanine	41	46
Sfax	Jbeniena	81	104
	Bir ali	74	79
Total centre st	7	392	434
Kasserine	Tela	72	72
	Hidra	47	47
	Kass nord	56	69
	fousana	82	89
Sidi bouzid	Sidi ali ben aoun	65	67
	Menzel bouzaein	72	72
	mazouna	70	70
Kairouan	Nasrallah	73	73
	Hajeb layoun	63	63
Total centre ouest	9	600	622
Total centre	16	992	1056
Gabès	Hamma	44	44
	Matmata	40	42
	Mareth	32	32

Gouvernorat	Projets	Programmation initiale	Programmation actualisée
Tataouine	Tataouine nord	37	37
	Tataouine sud	32	32
	Ghomrasen	23	26
Médénine	Beni khdech	137	144
	Sidi makhlouf	42	44
	Médénine nord	24	36
Total sud est	9	411	437
Tozeur	Tozeur	41	58
	Dguache	45	47
Gafsa	Oum laraeis	78	78
	redaief	37	37
	Metlaoui	113	113
	Mdhila	30	30
Kébili	Kébili nord	65	65
Total sud ouest	7	409	428
Total sud	16	820	865
Total tunisie	54	2730	3039

Source : CGDR-2015

Le tableau permet de tirer les constats suivants :

- La moyenne des projets individuels par délégation s'élève à 56 projets ;
- Certaines délégations prévoient la réalisation de plus de 100 projets (Rouhia, Jbeniena, Beni Khadach et Metlaoui)
- La programmation actualisée prévoit la réalisation d'environ 309 projets supplémentaires soit une augmentation de 10.2%. plusieurs raisons expliquent cette augmentation particulièrement :
 - Le bon déroulement des actions de sensibilisation et de communication sur le programme au moment de son exécution,
 - L'action réussie de certains chefs de projets en matière d'encadrement et dans l'accompagnement a la constitution des dossiers surtout pour les délégations lointaines (cas de Rouhia),
 - La dynamique locale de la délégation qui a incité les jeunes à lancer leurs projets (cas des délégations de Jbeniena, Tunis Medina)

Après avoir décrit l'évolution de la politique de développement depuis l'indépendance, nous nous concentrons dans ce qui suit sur la politique de l'emploi.

III. Programmes de promotion de l'emploi

III.1. Présentation des différents programmes d'emploi en Tunisie

Les programmes d'emploi constituent un ensemble d'instruments privilégiés de la politique de l'état et que ce dernier met en œuvre dans son action de régulation du marché du travail. Ces programmes ont principalement pour vocation d'apporter aux individus en âge de travailler des réponses appropriées à difficultés d'intégration dans la vie active ou de maintien des emplois qu'ils occupent. Pour cela, ils offrent aux différentes composantes de la demande des opportunités d'insertion, d'adaptation ou d'acquisition de formation qualifiante.

En 2015, 160 millions de dinars ont été alloués aux différents programmes actifs de l'emploi gérés par l'Agence Nationale de l'emploi et des qualifications contre 100 millions en 2010.

III.1.1. Les Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle

Le Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP) a pour objet d'aider le bénéficiaire à acquérir des compétences professionnelles afin de faciliter son insertion dans la vie active. Peuvent bénéficier d'un Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP), les demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent. L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant octroie au stagiaire durant toute la durée du contrat une indemnité mensuelle dont le montant est de 150 dinars. Les stagiaires bénéficiaires du stage d'initiation à la vie professionnelle peuvent être admis à poursuivre des sessions de formation complémentaire durant la période de stage, et ce en accord avec l'entreprise d'accueil.

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant organise les sessions de formation complémentaire au sein de l'entreprise d'accueil ou auprès d'une structure de formation publique ou privée ; elle prend en charge le coût de formation du stagiaire plafonné à 900 dinars dans une limite maximale de 200 heures durant la durée du contrat

III.1.2. Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur

Le contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur a pour objet de permettre au bénéficiaire d'acquérir des qualifications professionnelles en alternance entre une entreprise privée et une structure de formation publique ou privée, et ce conformément aux exigences d'un poste d'emploi pour lequel l'entreprise s'engage à le recruter.

Le contrat est conclu pour une période maximale d'une année sur la base d'un programme de formation spécifique arrêté à cet effet entre l'entreprise d'accueil, le stagiaire et l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant. Le programme de formation spécifique peut être réalisé soit au sein de l'entreprise d'accueil soit dans une structure de formation publique ou privée. Peuvent bénéficier dudit contrat les demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent et dont la période de chômage excède trois années à compter de la date d'obtention du diplôme concerné. Ce programme permet au bénéficiaire les avantages suivants:

- Programmation d'actions de formation des stagiaires dans la limite maximale de 400 heures durant toute la durée du contrat

- L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire, durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle dont le montant est de 150 dinars
- Elle octroie en outre au stagiaire qui réside hors du gouvernorat d'implantation de l'entreprise d'accueil, une indemnité mensuelle supplémentaire dont le montant ne dépasse pas cinquante dinars, et ce pendant toute la durée du contrat
- L'entreprise octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est au minimum de 150 dinars.
- L'entreprise s'engage à recruter le bénéficiaire qui a achevé le contrat dans le cadre du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, l'entreprise qui ne satisfait pas à ces dispositions ne peut bénéficier à nouveau du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié
- L'entreprise qui procède au recrutement du stagiaire bénéficie d'une prime de recrutement d'un montant égal à mille dinars ; cette prime est servie après une année de travail effectif à compter de la date de recrutement. L'entreprise désirant bénéficier de cet avantage est tenue de déposer une demande auprès du bureau de l'emploi et du travail indépendant territorialement compétent conformément au modèle disponible à cet effet, appuyée du contrat de travail du jeune concerné et des justificatifs de paiement des salaires durant la période susmentionnée au paragraphe précédent. L'entreprise du secteur privé bénéficie également de la prise en charge par le fonds national de l'emploi de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale, et ce durant une période de sept ans. Ce bénéfice a pris fin en décembre 2011

III.1.3. Programme du service civil volontaire

Lancé en 2010, le programme du service civil volontaire vise à permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-demandeurs d'emploi, et n'ayant précédemment pas bénéficié de stages d'initiation à la vie professionnelle SIVP, d'accomplir à titre volontaire et à mi-temps des stages dans des travaux d'intérêt général. Ces stages leurs permettraient d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles, et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur insertion dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant.

Peuvent bénéficier de ce programme les diplômés du supérieur primo-demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires d'un autre d'encouragement à l'emploi, une attente de six mois est nécessaire

Les avantages consistent en une indemnité mensuelle de 200 dinars, qui est octroyée au stagiaire durant toute la période de stage.

III.1.4. Un programme « Amal » d'aide à « la recherche active d'emploi »

Suite à la révolution du 14 janvier 2011 et ses implications sur le climat socio-économique du pays, le gouvernement de transition a décidé de mettre en place un nouveau programme « Amal » en faveur des diplômés du supérieur.

Ce programme vise à améliorer l'employabilité des jeunes à travers des séances de formation, de coaching, d'encadrement et de stages. Chaque jeune participant bénéficie de 200 dinars par mois pour une période maximale d'une année en plus d'une couverture sociale pendant la même période.

En 2011, le nombre de bénéficiaires de ce nouveau programme est de 150000 diplômés. Peuvent bénéficier dudit contrat les demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent

III.1.5. Le Programme du Service Civil Volontaire

Le programme du service civil volontaire vise à permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-demandeurs d'emploi, d'accomplir à titre volontaire des stages dans des travaux d'intérêt général en vue d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles, et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur insertion dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant.

Ces stages sont supervisés par des associations ou par des organisations professionnelles, et ce sur la base de conventions conclues à cet effet avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi. La gestion de ce programme est confiée à l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant. La durée maximale du stage, dans le cadre du programme du service civil volontaire, est fixée à 24 mois.

L'association ou l'organisation professionnelle arrête, de concert avec l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant et le bénéficiaire, le contenu détaillé du stage. Elle veille, en outre, au suivi du bénéficiaire durant toute la période du stage.

Le stagiaire est tenu d'assister à des séances d'accompagnement organisées périodiquement à cet effet par l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant. Il est aussi tenu d'adresser à l'association ou à l'organisation professionnelle et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, et à la fin de chaque trimestre, un rapport comportant des indications sur le déroulement du stage, et ce conformément au modèle disponible à cet effet auprès des bureaux de l'emploi et du travail indépendant.

Une indemnité mensuelle de 200 dinars est octroyée au stagiaire durant toute la période de stage. Par ailleurs, le fonds national de l'emploi peut prendre en charge une partie ne dépassant pas 60% des dépenses du transport public urbain au profit des bénéficiaires du programme, et ce dans le cadre d'une convention conclue à cet effet entre le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le ministère du transport.

III.1.6. Contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle

Le Contrat d'Adaptation et d'Insertion Professionnelle (CAIP) vise à permettre au demandeur d'emploi non titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur d'acquérir des qualifications professionnelles conformes aux exigences d'une offre d'emploi. L'Etat prend en charge :

- Une indemnité mensuelle de 100 dinars servie au stagiaire durant la durée du contrat.
- La couverture sociale du stagiaire.
- Le coût de la formation complémentaire dans une limite maximale de quatre cent heures.
- Parallèlement, l'entreprise s'engage à :
- Octroyer au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle d'un montant minimum de cinquante dinars.
- Recruter le bénéficiaire qui a achevé le contrat de stage.

III.1.7. Contrat de réinsertion dans la vie active

Le Contrat de Réinsertion dans la Vie Active (CRVA) vise à permettre au travailleur ayant perdu son emploi d'acquérir de nouvelles compétences conformes aux exigences d'un poste d'emploi préalablement identifié au sein d'une entreprise privée.

L'Etat prend en charge :

- Une indemnité mensuelle de deux cent dinars servie au stagiaire durant la durée du contrat.
- La couverture sociale du stagiaire.
- Le coût de la formation complémentaire dans une limite maximale de deux cent heures.
- L'entreprise s'engage à :
- Octroyer au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle d'un montant minimum de cinquante dinars.
- Recruter le bénéficiaire qui a achevé le contrat de stage.

III.1.8. Le programme d'appui aux promoteurs des petites entreprises

Le Programme d'Appui aux Promoteurs des Petites Entreprises (PAPPE) a pour objet de promouvoir le travail indépendant et développer l'esprit entrepreneurial à travers un ensemble d'actions complémentaires et cohérentes qui commence de l'idée de projet à installer jusqu'à sa concrétisation. Ce programme comprend :

- L'aide à l'identification de l'idée du projet.
- L'aide à l'élaboration de l'étude du projet et du plan d'affaires y afférent.
- L'adaptation en matière de gestion des entreprises dans les domaines techniques nécessaires à la création du projet.

- L'accompagnement des promoteurs des petites entreprises.

Ce programme permet :

- La prise en charge partielle de la contrepartie de services dévolus aux structures publiques et rendus par de petites entreprises.
- L'aide au financement de la création de petites entreprises.

L'Etat prend en charge :

- Le coût afférent à l'organisation de sessions d'adaptation (MORAINE, CEFE, CREE) d'une durée maximale de 200 heures.
- Les coûts de sessions d'adaptation en gestion dans la limite maximale de 120 heures (Formation en gestion, GERME).
- Les coûts de sessions d'adaptation complémentaire technique (Formation technique) dans la limite maximale de 400 heures.
- Les coûts de l'assistance technique dans la limite maximale de 12 jours d'expertise.

Les bénéficiaires de ce programme peuvent :

- Être accueillis dans des stages pratiques en entreprises (SPE) d'une durée maximale d'une année.
- Une prime au titre de financement de création de petites entreprises, avec un montant maximum ne pouvant pas dépasser cinq mille (5000) dinars.
- Recevoir une indemnité mensuelle (Bourse d'accompagnement) d'un montant de 200 dinars pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et de 100 dinars pour les autres niveaux d'enseignement et de formation.

III.1.9. Programme FORSATI

Instauré en 2016, ce programme vise à fournir au bénéficiaire un accompagnement personnalisé lors de l'identification de son projet professionnelle et l'aider à sa concrétisation,

Il permet de:

- Fournir au bénéficiaire une formation complémentaire en langues, technologies de l'information, la communication, compétences vitales ou dans d'autres spécialités techniques, selon la nature de son projet professionnel et à ses besoins préalablement identifiés,
- Améliorer d'une manière continue ses compétences et ses aptitudes,
- Renforcer son adaptation aux besoins du marché de l'emploi et des entreprises afin de faciliter son insertion dans un emploi salarié ou un travail indépendant.

Ce programme accorde au bénéficiaire une subvention mensuelle de 100 dinars pour couvrir ses dépenses de base avec une couverture de santé en contrepartie d'un engagement total à la mise en œuvre des composantes du programme.

Afin d'assurer un accompagnement efficace au profit de chaque bénéficiaire du programme «Forsati», chaque conseiller d'emploi prendra en charge à la fois un certain nombre de candidats. L'objectif est de passer d'une simple médiation administrative entre les

deux parties à un rapprochement réel entre les besoins du marché de l'emploi et les qualifications du demandeur d'emploi.

III.1.10. Programme "Contrat-Dignité"

Le programme « contrat-dignité » vise à faciliter l'insertion dans la vie professionnelle des primo- demandeurs d'emploi titulaires de diplômes supérieurs, en leur permettant d'acquérir des qualifications supplémentaires en relation avec les besoins des entreprises du secteur privé en compétences d'une part, et en leur conférant des capacités pratiques conformes aux exigences du milieu réel de travail d'autre part.

Peuvent bénéficier du programme « contrat-dignité » les primo--demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, inscrits aux bureaux de l'emploi et du travail indépendant, titulaires d'un diplôme universitaire national ou d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme équivalent et dont la période de chômage est d'au moins deux années à compter de la date d'obtention du diplôme concerné.

Les dépenses afférentes à ce programme sont imputées sur les ressources du fonds national de l'emploi. Sa gestion est confiée à l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant.

L'agent recruté dans le cadre du programme « contrat-dignité » bénéficie d'une formation visant à améliorer ses capacités professionnelles et personnelles, qui se déroule soit au sein de l'entreprise concernée ou auprès d'organismes de formation publics ou privés. Cette formation a lieu sur la base d'une convention conclue entre l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant et toute autre partie concernée et précisant notamment la nature des actions envisagées, leurs conditions d'organisation, leurs durées, leurs coûts, ainsi que les modalités de paiement des montants pris en charge.

Les dépenses afférentes aux actions s'inscrivant dans le cadre de la formation mentionnée au présent article, sont imputées sur les ressources du fonds national de l'emploi dans la limite des montants maximums fixés par décision conjointe du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé des finances.

Les entreprises du secteur privé bénéficient au titre des recrutements nouveaux des primo-demandeurs d'emploi dans le cadre de ce programme des avantages suivants :

1. La prise en charge par le fonds national de l'emploi, pendant deux années à compter de la date de recrutement, d'une partie du salaire payé à l'agent recruté dont le montant est de quatre cent (400) dinars par mois.
2. La prise en charge par le fonds national de l'emploi, pendant deux années à compter de la date de recrutement, de la quote-part patronale au régime légal de sécurité sociale au titre du salaire versé à l'agent recruté, et dans la limite de six cent (600) dinars par mois. L'entreprise paye à l'agent recruté dans le cadre du programme « contrat-dignité », un salaire mensuel global minimal de six cent (600) dinars par mois.

En outre, l'agent recruté dans le cadre du programme « contrat-dignité » bénéficie, pendant deux années à compter de la date de son recrutement, de la prise en charge par le fonds national de l'emploi de la quote-part salariale au régime légal de sécurité sociale au titre du salaire qui lui est versé, et dans la limite de six cent (600) dinars par mois.

Tableau 17 : Panorama des dispositifs d'emploi en Tunisie de 1981 à nos jours

Années	1981	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	01	02	03	04	05	06	07	08	09*	2010	2011	2012**	2013	2014	2015	2016	2017			
Les dispositifs																																								
Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Métiers - FONAPRAM																																								
Dispositif proposé par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)																																								
Banque de Financement des PME (BFPME)																																								
Programmes régionaux de développement																																								
Contrat Emploi Formation - CEF																																								
Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle 1 - SIVP1																																								
Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle 2 - SIVP2																																								
Contrat de Formation aux Fins de Réinsertion (CFFR)																																								
Contrat d'Insertion des Diplômés de l'Enseignement Supérieur (CIDES)																																								
Actions spécifiques (liées aux dispositifs créés par le décret de 2009)																																								
Service Civil Volontaire (SCV)																																								
Programme de Recherche Active d'Emploi (AMAL)																																								
Fonds d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle FIAP																																								
Exonération des charges patronales																																								
Prise en charge par l'Etat d'une part du salaire (PC50)																																								
Fonds National de l'Emploi (21-21)																																								
Forsati																																								
Contrat dignité																																								

* Année 2009 : année de réformes majeures des politiques de l'emploi en Tunisie.

** Année 2012 : nouvelle année de réformes majeures pour les politiques de l'emploi en Tunisie.

*** CAME : dispositif actif mais opérationnel à une échelle réduite, circonscrite à certaines régions. Les anciens dispositifs se trouvent maintenant fusionnés au sein du CAME qui cependant peut convenir à un public plus large que celui couvert par les anciens dispositifs

III.2. Evaluation des programmes au cours de la décennie 2006-2015

Au cours de la décennie 2006-2015, un peu plus de 820 mille contrats ont été signés dans le cadre des programmes d'emploi des jeunes proposés par l'ANETI. Parmi ces contrats, uniquement 484 mille sont arrivés à terme soit un taux de résiliation de 41%. Ce taux est assez élevé ce qui est préjudiciable aux performances des programmes. Un meilleur suivi de la part des bureaux d'emploi afin de connaître d'une manière approfondie les causes de ces résiliations permettraient de baisser sensiblement ce taux et accroître significativement le taux d'insertion. En effet, le nombre d'insérés une année après l'achèvement du stage sur le marché du travail formel est de l'ordre de 220 mille soit un taux d'insertion brute de 27%. Ce taux est de l'ordre de 31% au cours du quinquennat 2006 – 2010 et de 24% pour la période 2011 -2015.

Les deux tiers des bénéficiaires de ces programmes sont des femmes ce qui reflète approximativement la structure des nouveaux inscrits à l'ANETI.

Le taux d'insertion au sein de l'entreprise de stage suite à un programme d'emploi est plus faible chez les femmes (24.5%) par rapport à leurs homologues les hommes (30%). Cette différence est due au fait que :

- ✓ Les jeunes filles s'orientent relativement plus vers les spécialités dont l'employabilité est faible.
- ✓ Les chefs d'entreprises préfèrent pour certains postes le sexe masculin.

Tableau 18 : Les réalisations des programmes d'emploi au cours de la décennie 2006-2015 (en milliers)

	Contrats signés	Contrats achevés	Stagiaires insérés	Contrats résiliés	Taux d'insertion
2006-2010	265	146	82	82	31%
2011-2015	555	338	136	190	24%
2006-2015	820	484	218	272	27%

Source: Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Le taux d'insertion global sur le marché du travail formel une année après fin du stage est de 27%.

Le taux d'insertion diffère selon le programme d'emploi. En effet, une confrontation de la liste des bénéficiaires des programmes d'emploi en 2013 avec le fichier de la sécurité sociale une année après l'achèvement du stage a donné les résultats ci-dessous.

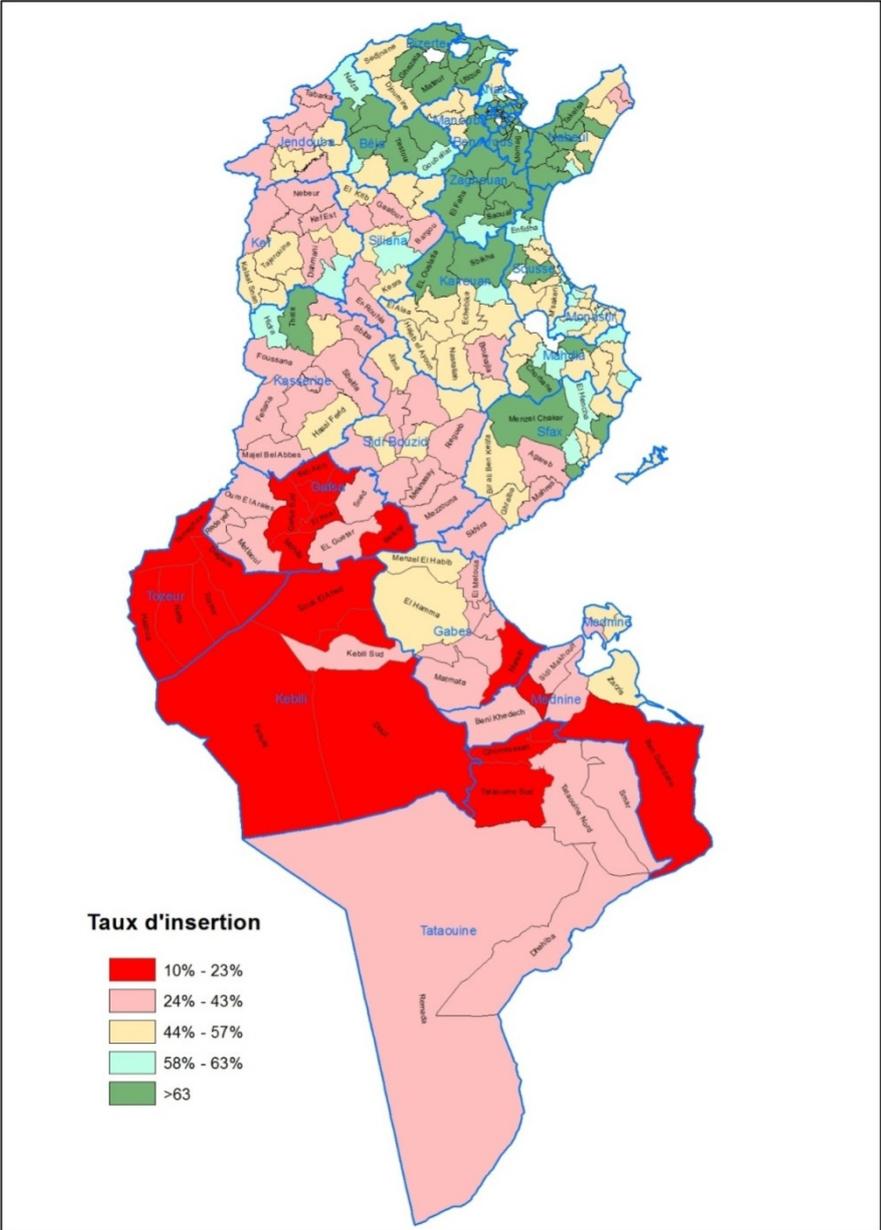
Tableau 19 : Taux d'insertion par programme

	Contrats Achevés	Stagiaires Insérés	Taux d'insertion
SIVP	63977	24642	38,5%
SYRAE	686	197	28,7%
SIACE	353	81	22,9%
PEE	12854	2686	20,9%
PC50	167	157	94,0%
Formation complémentaire	18	9	50,0%
SMP	3038	689	22,7%
Ensemble	81093	28461	35,1%

Données : l'ANETI et la Sécurité Sociale (CNSS, CNRPS)

Au niveau régional, de fortes disparités d'insertion sont observées. L'analyse du taux d'insertion par délégation de naissance du bénéficiaire fait ressortir que le taux minimal d'insertion une année après l'achèvement du contrat est observé chez les bénéficiaires des délégations du sud-ouest de pays. Le taux d'insertion dans ces délégations est inférieur à 20%. Le meilleur taux d'insertion est observé chez les résidents du nord-est avec des taux dépassant 60%.

Figure 3 : Taux d'insertion par délégation

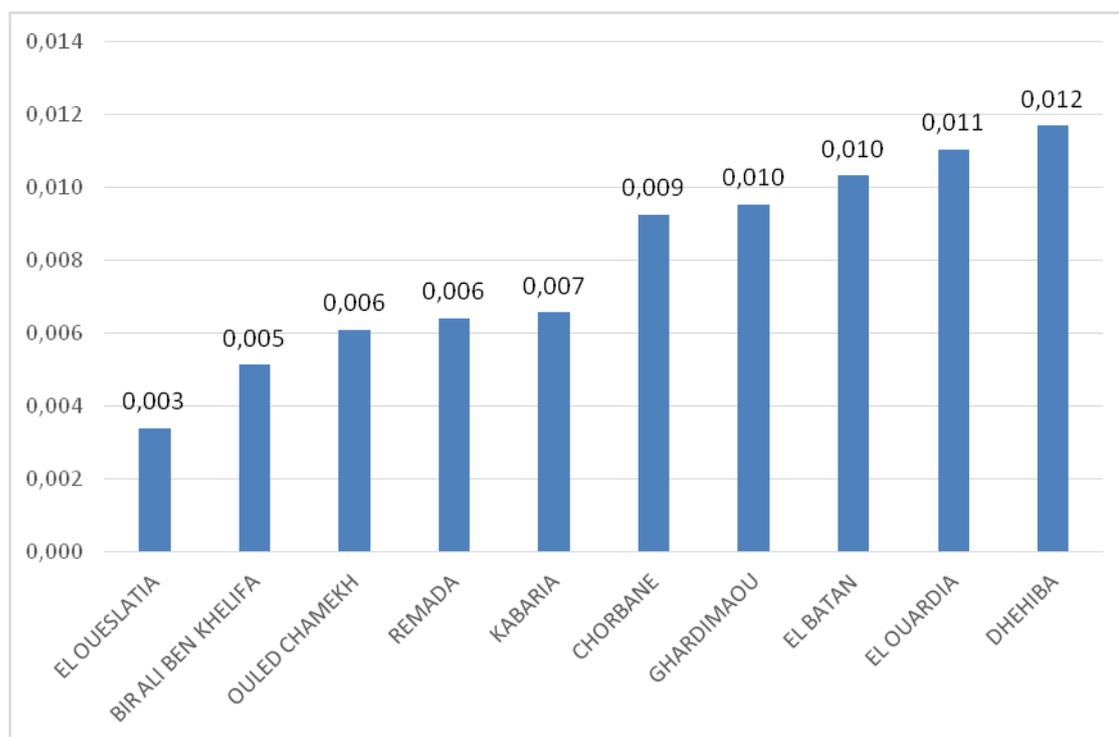


Par ailleurs, la répartition régionale des bénéficiaires des programmes d'emploi laisse à désirer en effet :

A l'image de la répartition des entreprises, le pourcentage des bénéficiaires des différents programmes d'emploi varie fortement d'une délégation à une autre. En effet, Une forte concentration des bénéficiaires est constatée dans les régions de nord-est et centre-est. En partant des données au niveau de la délégation et relatives au nombre de bénéficiaires rapporté au nombre de chômeurs, nous proposons un indice de classification régional des bénéficiaires.⁴³ Cet indice prend une valeur comprise entre 0 et 1. La valeur 0 indique un faible recours aux programmes d'emploi et la valeur 1 indique un fort recours à ces programmes.

Il est à noter que le programme service civil volontaire est le seul programme ayant pratiqué la discrimination positive en faveur des régions de l'intérieur suite aux mesures encourageant les associations à accueillir plus de jeunes afin d'apaiser les tensions sociales et répondre aux revendications incessantes de la catégorie des chômeurs dans ces régions caractérisées par un faible tissu économique.

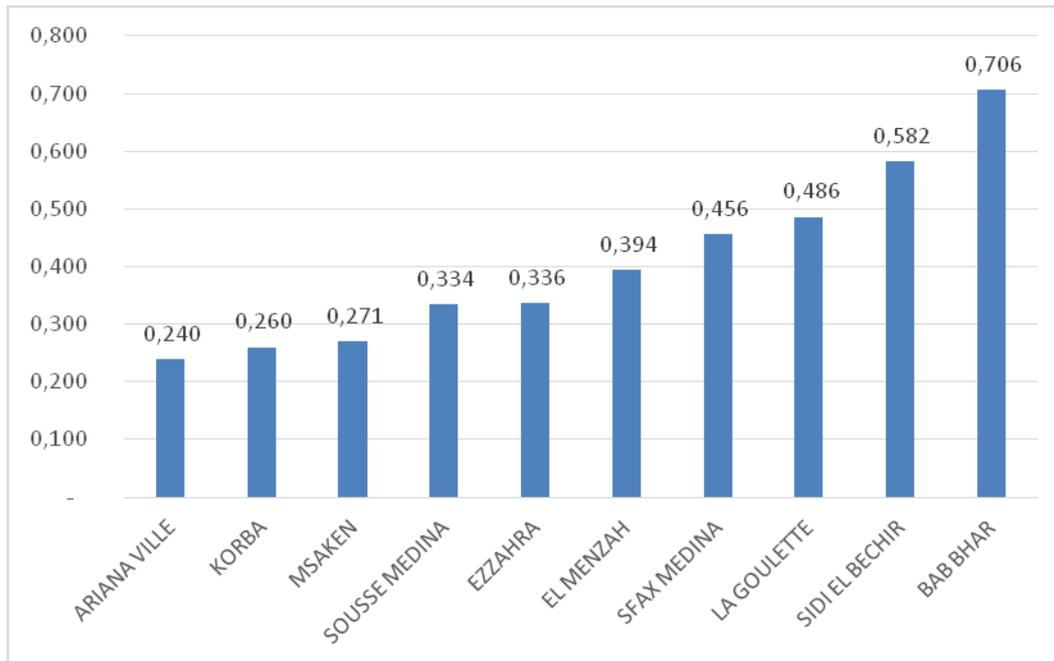
Figure 4 : Les dix délégations ayant un indice de classification faible



Graphique élaboré à partir des données de l'ANETI

⁴³ cf. Annexe 2 pour les résultats complets

Figure 5 : Les dix délégations ayant un indice de classification fort



Graphique élaboré à partir des données de l'ANETI

Par ailleurs, selon une étude réalisée par l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications « Enquête de suivi des microprojets financés par la banque tunisienne de solidarité », la survie des projets parmi les quelque 23.000 projets ayant bénéficié d'un financement BTS au cours des années 2000, 2002 et 2004, un peu plus de 14.000 sont en activité en 2007, représentant 62 % de la totalité des projets. Le taux de survie varie avec la nature des projets, il est de l'ordre de 73 % pour les projets en extension, alors que celui relatif aux projets nouveaux n'atteint que 60 %.

Les résultats confirment que les trois premières années d'existence représentent la période au cours de laquelle les projets sont confrontés à divers types de difficultés et que la stabilisation de projets n'intervient qu'après cette période.

IV. La discrimination positive en matière d'éducation en Tunisie

IV.1. Le Programme d'Education Prioritaire (PEP)

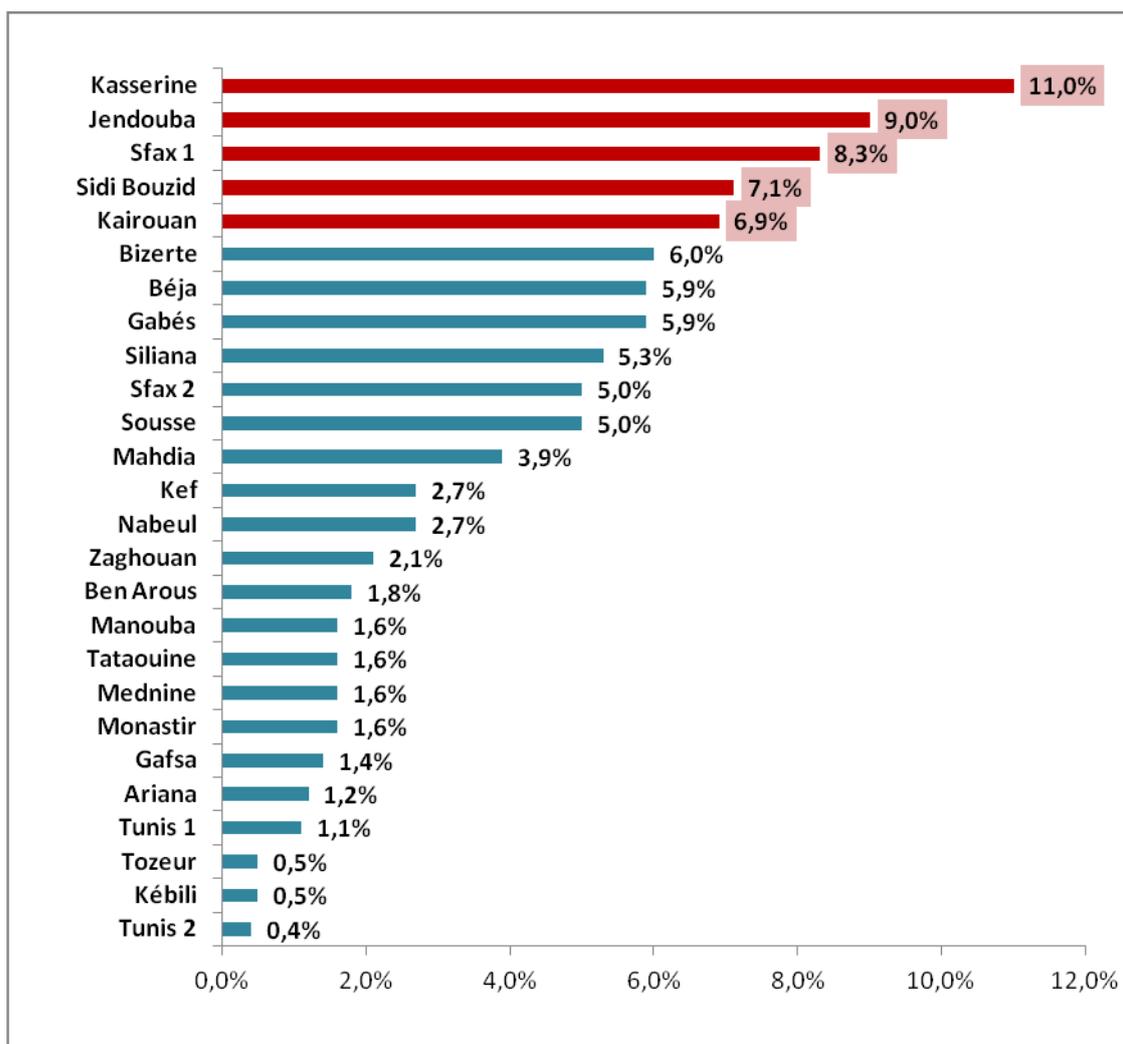
L'accès aux services de santé à toute la population et à l'éducation de qualité à tous les élèves et surtout aux pauvres est le premier axe de discrimination positive qui permet de rétablir l'égalité des chances et de réduire les écarts futurs en termes d'emploi et de salaires. En effet, les jeunes qui abandonnent leurs études prématurément risquent davantage de ne pas acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour pouvoir participer pleinement au marché du travail. Au contraire, ils peuvent oublier le peu de connaissances qu'ils ont accumulées et revenir à l'analphabétisme. En outre, cette situation entraîne des coûts pour la société, allant d'un revenu réduit à des taux de délinquance et de criminalité plus élevés en passant par l'extrémisme et la non tolérance.

Le ministère de l'éducation a instauré en 2001 un Programme d'Education Prioritaire (PEP) inspiré de celui de Zone d'Education Prioritaire (ZEP) français. Il avait pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par des actions pédagogique et éducative dans les écoles des régions et quartiers qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les écoles primaires et les collèges sont classés selon des critères relatifs aux résultats de ces établissements au début selon les concours nationaux et par la suite selon les taux de réussite et taux d'abandon. Bien sûr, les établissements ayant enregistré les résultats les plus faibles sont retenus. Ils seront traités selon une politique volontariste de discrimination positive.

Le graphique qui suit indique clairement que les régions de Kasserine, de Jendouba, de Sfax, de Sidi Bouzid et de Kairouan accaparent plus que 40% du total de ces établissements.

Figure 6 : Répartition des écoles à priorité éducative 2011/2012



Source : Ministère de l'Éducation (2013)

L'actualisation a été réalisée en 2004 selon les résultats et l'abandon scolaire en excluant ceux des examens nationaux de sixième qui avait été supprimé et celui de la neuvième qui était optionnel.

Une dernière actualisation a été faite en 2006. La méthodologie a changé en adoptant une approche indirecte en deux étapes pour l'identification des École à Priorité Educative (EPE) au niveau des écoles primaires.

Ainsi, écoles primaires EPE sont identifiées indirectement à partir des résultats des élèves dans les collèges géographiquement proches des écoles primaires. Cependant, cette approche comporte une limite importante du fait qu'elle ne tient pas compte de l'hétérogénéité des écoles puisqu'il n'y a pas possibilité de distinguer les élèves issus des différentes écoles. Le tableau ci-dessous recense les écoles Primaires à Priorité Educative par gouvernorat.

Tableau 20 : Ecoles Primaires à Priorité Educative par gouvernorats

Gouvernorat	Nombre d'écoles	Ecoles EPE	% Ecoles EPE
Kairouan	305	79	25.9%
Béja	149	36	24.2%
Kasserine	297	65	21.9%
Jendouba	229	50	21.8%
Sfax	367	74	20.2%
Sousse	168	29	17.3%
Bizerte	207	33	15.9%
S.Bouazid	309	45	14.6%
Gabès	167	24	14.4%
Mahdia	189	26	13.8%
Zaghouan	108	14	13.0%
Manouba	95	12	12.6%
Siliana	190	22	11.6%
Tataouine	113	10	8.8%
Monastir	151	12	7.9%
Médenine	248	18	7.3%
Ariana	84	6	7.1%
Nabeul	267	18	6.7%
El Kef	192	12	6.3%
Tunis	181	11	6.1%
Ben Arous	146	8	5.5%
Gafsa	186	9	4.8%
Kebilli	78	3	3.8%
Tozeur	47	0	0.0%
Total	4473	616	13.8%

Source : Ministère de l'Education (2013)

IV.2. Evaluation des écoles PEP

Les travaux d'évaluation scientifique du PEP sont inexistants pour le cas tunisien. La politique d'éducation prioritaire a pour but d'établir la discrimination positive en corrigeant l'effet des inégalités sociales et économiques sur les résultats scolaires par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles des quartiers et des régions défavorisées. En dépit des efforts fournis, les responsables du ministère de l'éducation jugent que cette expérience a été confrontée à plusieurs problèmes et n'a pas abouti aux résultats escomptés. En principe, ce projet PEP aurait du donner plus de moyens financiers et de meilleures conditions d'enseignement (matériels pédagogiques, heures supplémentaires des enseignants et salle polyvalente) aux établissements scolaires accueillant des élèves provenant des régions pauvres où les résultats scolaires sont faibles dans l'objectif de les faire hisser vers les autres écoles en termes de résultats scolaires.

Un entretien avec quelques responsables du ministère montre que :

- Le choix du matériel à proposer ne répondait pas en général aux besoins spécifiques des différentes écoles PEP. La liste du matériel qui est choisi par le ministère comporte essentiellement, des photocopieurs, des ordinateurs (souvent sous utilisés) et des magnétophones.
- Les heures supplémentaires de soutien (2h 30 par classe) qui doivent contribuer à améliorer les résultats scolaires ne sont pas exploitées. Ces heures de soutien ont été généralement utilisées pour combler un manque dans l'horaire des enseignants
- Les quelques écoles qui ont bénéficié de la construction d'une salle polyvalente n'en ont pas bénéficié correctement. Les responsables indiquent que la majorité de ces salles ont servi comme salles de classe ou même comme restaurant.

La quasi-totalité des laboratoires informatiques ne fonctionnent pas en l'absence d'entretien et de faible formation des enseignants.

Conclusion

Ce chapitre a tout d'abord décrit l'évolution des politiques de développement régional en Tunisie. Il apparaît que plusieurs choix ont été adoptés. Ces choix sont divers et variés: un Etat ayant un rôle actif via les pôles de développement et une expérience coopérative, une "industrialisation protégée", des incitations différenciées à l'investissement, des structures d'appui à tous les niveaux, une "économie de marché ajustée", un désengagement progressif des activités marchandes, des programmes pour l'amélioration du cadre de vie... Ces choix comportent des aspects de discrimination positive (les incitations à l'investissement par exemple) mais les efforts en matière d'investissements publics ainsi que les budgets alloués aux programmes de développement n'ont pas pris en compte les disparités, du moins de manière suffisante. Les disparités qui persistent, et qui seront détaillées dans le chapitre qui suit, le montrent clairement.

Pour la politique de l'emploi, une multitude de programmes ont été mis en place. Ces programmes n'ont pas eu les taux d'insertion escomptés. Mis à part quelques programmes mineurs, le principe de discrimination positive n'a pas été respecté.

Enfin, en matière de politique d'éducation, un programme a été instauré dans les années 2000. Les budgets alloués ainsi que les choix de sa gouvernance n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Chapitre II

Les déséquilibres régionaux :
un constat sans-équivoque

Introduction

Après avoir décrit les politiques (développement régional, promotion de l'investissement, éducation et emploi) dans le chapitre précédent, nous analysons dans ce qui suit les disparités régionales. Plusieurs angles d'attaques ont été sélectionnés. Plus spécifiquement, cette partie inclut:

- (i) Une analyse des indicateurs synthétiques qui ont été développés depuis 2011
- (ii) Une analyse descriptive des disparités en matière d'éducation et de santé,
- (iii) Une analyse statistique des inégalités de chances en matière d'emploi,
- (iv) une analyse statistique en matière des disparités spatiales (chômage, activité économique, mobilité géographique, accès aux technologies de l'information et communication),
- (v) La proposition d'un nouvel indice de discrimination multidimensionnelle pour l'accès aux services de base et
- (vi) Une analyse économétrique des déterminants de l'attractivité de l'emploi et de la croissance de l'emploi manufacturé
- (vii) Un audit social et citoyen permettant de déterminer les obstacles sociologiques et les attentes sociales

I. Le constat du déséquilibre régional en matière de développement : analyse des indicateurs synthétiques

Le constat du déséquilibre régional actuel en matière de développement est édifiant. Il a été longuement étudié depuis 2011. Une brève revue est proposée dans cette partie. Elle se fera via l'exploitation et croisement des données existantes issues de diverses organismes et structures travaillant sur le sujet, l'ITCEQ et l'IACE notamment.

I.1. Caractéristiques régionales

L'objectif de cette section n'est pas de passer en revue les spécificités et les caractéristiques intrinsèques des différentes régions – travail ratissé en long et en large à maintes occasions (cf. travaux IACE, ITCEQ, MDCl, ...) –. Il s'agit, plutôt, de s'attarder sur les composantes principales qui peuvent être à l'origine de disparités régionales (Travaux OCDE). Ainsi, comme un peu partout dans le monde, l'amélioration des niveaux de vie s'est souvent accompagnée en Tunisie d'une polarisation spatiale croissante et de l'aggravation même de certains écarts. Ces inégalités sont le résultat d'une donne naturelle, d'un héritage accumulé le long des années et des choix socio-économiques effectués. On assiste ainsi à :

- La **centralisation** et la **concentration autour de Tunis et de ses relais** : Le poids écrasant de Tunis n'est que l'expression de la centralité de l'État, il bloque l'émergence de la région et le développement de métropoles régionales.

- L'inégale répartition de la population : La population est inégalement répartie entre les régions puisque **les zones littorales concentrent l'essentiel de la population, notamment urbaine.**
- La dynamique démographique: **baisse rapide mais nuancée de la fécondité et la mortalité selon les régions**
- La **connectivité et l'urbanisation déséquilibrée**
- Les **conditions de vie inappropriées** dans les régions intérieures.

Le tableau suivant reprend quelques indicateurs qui caractérisent les 24 gouvernorats : un comparatif par rapport à la moyenne nationale laisse montrer le déséquilibre régional (les cellules en rouge dans le tableau suivant décrivent les gouvernorats en dessous de la moyenne pour les 23 indicateurs retenus). Le résultat se passe de tout commentaire?

Tableau 21 : Caractéristiques régionales : Quelques indicateurs

	écoles primaires publiques *	Ecoles primaires privées*	Ecoles secondaires *	universités *	hôpitaux publics*	cliniques privées*	Pharmacies*	labos d'analyses*	centres radiologiques*	centres de formation*	Grandes et moyennes surfaces*	médecins *	agences bancaires *	postes *	d'agence fournisseurs téléphonie et Internet *	routes Revêtues (Km)	km d'autoroutes	pépinières d'entreprises	pôles de compétitivité régionale	associations civiles dans la région	Taux urbanisation	Moyenne de la population par municipalité	zones industrielles
Ariana	2,18	5,24	2,80	2,78	1,88	0,00	0,32	3,12	3,59	1,76	4,18	2,45	2,91	0,38	4,49	0,00	1,43	0,00	2,00	1,98	8,74	7,05	2,38
Béja	3,95	0,48	2,67	0,83	0,45	0,77	0,65	0,92	0,43	0,00	2,82	0,61	0,42	1,63	0,20	6,78	3,78	5,00	0,00	0,43	2,42	1,74	2,38
Ben Arous	3,92	5,56	7,33	0,83	1,58	0,77	1,61	3,81	3,15	1,18	9,09	1,63	2,96	1,38	2,86	1,15	0,00	5,00	1,00	1,43	8,70	3,52	10,00
Bizerte	5,45	1,75	4,93	1,94	1,00	0,77	0,32	3,27	1,41	0,59	5,73	1,02	1,50	3,38	0,82	6,91	3,78	5,00	1,00	1,62	5,25	2,25	4,29
Gabès	4,25	0,95	4,27	3,06	0,67	0,00	0,97	1,88	0,65	0,00	4,45	0,20	0,74	4,13	1,43	3,82	0,00	5,00	1,00	1,17	5,92	1,70	0,95
Gafsa	4,93	2,54	4,67	2,50	0,48	0,77	0,65	1,19	0,22	0,00	3,73	0,20	0,34	2,63	0,20	3,52	0,00	5,00	1,00	1,18	6,40	2,12	4,76
Jendouba	6,13	0,63	3,07	0,83	0,68	0,77	0,65	1,12	0,43	0,00	2,82	0,61	0,47	2,63	0,41	4,45	0,00	5,00	0,00	0,83	0,12	2,79	1,43
Kairouan	8,34	1,11	5,47	1,94	0,42	6,15	0,32	2,27	0,43	0,00	2,82	0,00	0,44	3,63	0,41	5,30	0,00	5,00	0,00	0,88	1,14	2,57	2,86
Kasserine	0,00	0,48	4,13	0,83	0,17	0,00	0,32	1,38	0,22	0,00	1,45	0,00	0,20	3,38	0,20	4,45	0,00	5,00	0,00	1,55	2,26	1,62	0,48
Kébili	1,93	0,79	1,47	0,00	0,00	0,00	0,32	0,00	0,11	0,00	1,18	0,00	0,00	1,63	0,41	2,58	0,00	5,00	0,00	0,53	3,63	1,18	1,43
Kef	5,10	0,32	3,47	1,67	0,26	0,00	0,32	0,81	0,22	0,00	2,18	0,00	0,22	1,25	0,00	6,25	0,00	5,00	0,00	0,49	3,23	0,20	0,48
Mahdia	4,96	0,63	4,27	1,39	0,82	0,00	0,65	1,81	0,87	0,00	2,82	0,41	0,67	3,38	0,41	3,78	3,78	5,00	0,00	0,71	2,45	0,99	1,90
Manouba	2,40	0,95	2,00	3,61	0,74	0,77	0,00	1,62	1,09	1,18	3,36	1,43	0,69	0,88	0,82	2,69	3,06	5,00	0,00	0,52	6,48	2,15	3,33
Médenine	6,59	0,79	6,40	1,11	1,18	2,31	1,94	3,19	1,41	0,00	4,64	0,61	1,31	5,75	2,45	9,11	0,00	5,00	0,00	1,77	7,08	4,41	0,48
Monastir	4,06	4,29	6,27	3,06	0,72	8,46	1,61	5,77	2,07	0,59	5,09	0,41	1,92	4,38	1,63	2,65	0,00	5,00	1,00	1,29	10,00	0,00	3,81
Nabeul	7,14	3,17	4,13	3,06	2,38	1,54	1,61	5,65	2,93	1,76	9,00	1,02	3,08	6,00	3,88	5,32	5,20	5,00	0,00	2,83	5,63	1,33	4,76
Sfax	9,81	2,06	9,60	5,28	2,58	4,62	4,19	6,62	7,61	4,71	5,09	1,22	4,11	7,50	3,67	10,00	10,00	10,00	1,00	3,92	4,84	3,67	7,14
Sidi Bouzid	8,66	1,27	5,07	0,56	0,32	0,00	0,00	1,15	0,22	0,00	1,73	0,41	0,20	3,25	0,00	4,43	0,00	5,00	0,00	1,53	0,01	2,18	0,95
Siliana	5,04	0,32	2,00	0,28	0,18	0,00	0,00	0,50	0,00	0,00	1,00	0,20	0,07	1,75	0,20	5,78	0,00	5,00	0,00	0,50	2,11	0,38	2,86
Sousse	4,71	3,65	5,33	4,72	3,00	3,08	2,26	4,12	3,59	0,59	9,36	1,63	3,50	3,50	3,27	3,74	6,12	10,00	1,00	1,82	4,79	2,15	3,81
Tataouine	2,83	0,00	1,07	0,28	0,07	0,00	0,32	0,27	0,00	0,00	0,91	0,20	0,07	2,25	0,00	6,32	0,00	5,00	0,00	0,53	4,79	1,03	0,00
Tozeur	1,14	0,16	0,00	0,28	0,08	0,77	0,32	0,00	0,00	0,00	1,27	0,20	0,05	0,00	0,20	1,13	0,00	5,00	0,00	0,01	5,93	0,33	4,76
Tunis	4,74	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	17,45	10,00	10,00	5,25	10,00	0,86	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00	2,38
Zaghouan	2,78	0,48	0,40	0,56	0,24	0,77	0,00	0,58	0,11	0,00	0,91	0,20	0,15	0,13	0,20	4,21	0,00	5,00	0,00	0,00	2,30	1,02	4,29
Moyenne	4,63	1,98	4,20	2,14	1,25	1,76	1,22	2,54	1,70	0,93	4,30	1,03	1,50	2,92	1,59	4,38	1,55	5,42	0,38	1,56	4,76	2,35	3,00

* pour 10000 habitants.

Source : Rapport d'attractivité IACE 2016

I.2. L'Indicateur de Développement Régional (IDR)

L'IDR est un indicateur de mesure de la disparité régionale calculé par l'ITCEQ sous forme d'indice.⁴⁴ Les indicateurs utilisés sont normalisés selon la formule suivante :

$$Indice = \left| \frac{Valeur\ effective - valeur\ minimale}{Valeur\ maximale - valeur\ minimale} \right|$$

L'ITCEQ distingue 4 domaines intégrant 27 indicateurs répartis comme suit :

Tableau 22 : Les domaines de l'IDR

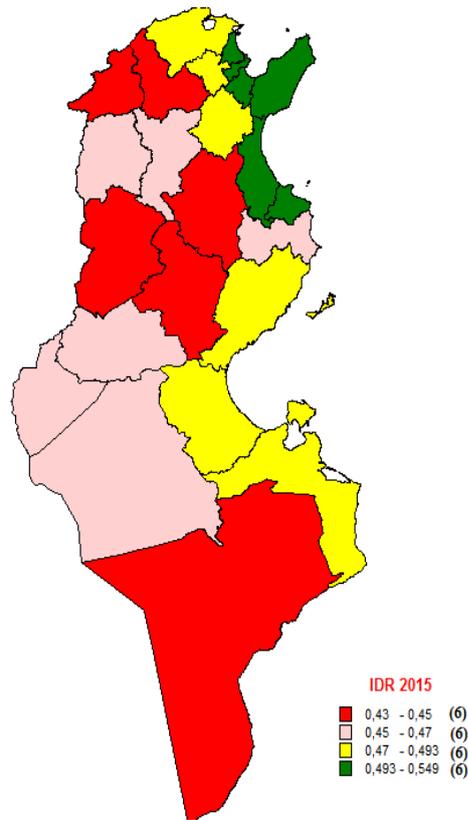
Domaines	Nombre d'indicateurs
Les commodités de la vie	9
Aspect sociodémographique	6
Le capital Humain	3
L'envergure du marché d'emploi	9

Source : ITCEQ

L'IDR est la moyenne pondérée des 4 domaines retenus ; Cet Indice est compris entre 0 et 1, Plus l'IDR est proche de 1 plus le niveau de développement est élevé et inversement.

⁴⁴ cf. Annexe 3 pour la structure complète de l'IDR

Figure 7 : Cartographie de l'IDR en 2015



Source : Ministère de Développement

L'IDR ainsi obtenu confirme ce que l'on savait déjà quant à la dichotomie entre les régions du pays : Les régions côtières d'une part ; les régions de l'Ouest, du Sud et de l'intérieur d'autre part. Mais cette distinction ne se vérifie pas systématiquement au vu du classement des gouvernorats opéré par l'IDR. Si les gouvernorats de Tunis, l'Ariana et Ben Arous, se situent bien en haut du classement ; si Monastir, Sousse, Nabeul et Sfax se situent eux aussi dans les dix premiers rangs, le gouvernorat de Mahdia qui appartient pourtant à la même région du Centre Est n'est pas classé parmi ce peloton. Mais si l'on examine d'un peu plus près le classement des gouvernorats par grand domaine, on s'aperçoit que le classement opéré par l'IDR mésestime ou surestime le poids de certains domaines ou de leurs composantes : Tunis bien qu'elle soit 1^{ère} et 2^{ème} dans les domaines en rapport avec le niveau de vie et les facteurs socioculturels, est 19^{ème} et 7^{ème} quant aux indicateurs du marché de l'emploi et de l'activité économique.

Tableau 23 : Classement des gouvernorats selon les composantes de l'IDR (en 2015)

Gouvernorats	IDR	Commodité de la vie	Socio-démographie	Capital humain	Envergure du marché d'emploi
Tunis	1	1	12	3	1
Ariana	2	5	1	1	7
Monastir	3	2	3	4	5
Ben Arous	4	4	2	2	4
Sousse	5	3	4	9	2
Nabeul	6	10	6	8	3
Sfax	7	6	8	6	8
Manouba	8	8	5	5	11
Bizerte	9	11	17	7	9
Tozeur	10	7	7	11	17
Zaghouan	11	13	15	17	6
Kébili	12	12	11	10	21
Gabès	13	9	10	18	15
Mahdia	14	14	14	19	10
Médenine	15	20	9	12	13
Gafsa	16	15	16	15	16
Béja	17	17	18	14	12
Tataouine	18	16	13	23	24
Kef	19	18	19	24	19
Sidi Bouzid	20	22	20	13	23
Siliana	21	19	21	22	20
Kairouan	22	21	22	21	18
Kasserine	23	24	24	16	14
Jendouba	24	23	23	20	22

Source: ITCEQ

Le classement avancé par l'ITCEQ aurait pu être autre s'il a été retenu, non pas seulement le taux de chômage global, mais aussi le taux de chômage des diplômés du supérieur ou bien encore le nombre relatif d'emplois dans les secteurs « entraînants ». De même, et en ce qui concerne le domaine du savoir, l'ITCEQ a retenu le taux d'analphabétisme, le taux de scolarisation et les résultats obtenus par la région du baccalauréat. Si les taux d'analphabétisme et de scolarisation ne prêtent pas à critique encore que la référence à la durée moyenne de scolarisation s'impose, ce sont les résultats au baccalauréat qui posent problème. En effet, le taux global de réussite au bac, rapporté à la démographie globale ou scolarisée, cache des disparités régionales substantielles au niveau des mentions et des moyennes obtenues par les candidats, deux éléments qui expliquent, dans une certaine mesure, l'orientation dans des filières déterminées et par suite le taux de chômage des diplômés (Voir rapport national sur l'emploi de l'IACE en 2016) . En dépit de ses faiblesses, l'IDR calculé par l'ITCEQ constitue un apport instrumental appréciable et un élément de base en ce qui concerne la planification régionale et le redécoupage du territoire national en régions économiques.

L'IDR de l'ITCEQ été renforcé par un autre indicateur élaboré par l'IACE, il s'agit de l'IAR (Indice d'Attractivité Régionale). Quel que soit l'indicateur utilisé - IDR ou IAR - la tendance est la même : une dichotomie entre les régions de l'intérieur et les régions côtières.

I.3. L'Indicateur d'Attractivité Territoriale (IAR)

L'Indice d'Attractivité Régionale (IAR) est un indicateur élaboré par l'IACE depuis 2015 dans le cadre d'un rapport sur l'attractivité territoriale. Le rapport ainsi élaboré se veut être le DAVOS de la Tunisie dans la mesure où il adopte la même méthodologie.⁴⁵

L'IAR s'est référé à la structure utilisée par la Banque Mondiale dans ses rapports sur le climat des affaires ou par le Forum de Davos lors de l'élaboration de son rapport sur la compétitivité des économies. Le rapport est conçu sur la base des données qualitatives et des données quantitatives. Les données qualitatives sont recueillies à travers une enquête lancée auprès de plus de 500 entreprises privées situées dans les différentes délégations des 24 gouvernorats. Les variables quantitatives sont basées sur des informations fournies par les pouvoirs publics, les universités, la société civile... Ces données combinées, mettant en évidence les principales entraves à l'activité économique, ont évalué la réglementation des affaires locales, dans tous les gouvernorats du territoire tunisien, via six domaines : les services municipaux, l'approche participative, la transparence et l'accès à l'information, les services non-municipaux, le cadre de vie et la disponibilité de la main-d'œuvre. L'indice est déterminé sur la base de 96 indicateurs synthétisés dans 6 domaines.

Tableau 24 : Domaines et Structure des données

Domaine	Qualitative	Quantitative	Total
Services Municipaux	17	3	20
Services Non Municipaux	16	7	23
Approche Participative	10	3	13
Transparence et accès à l'information	7	0	7
Infrastructure & Cadre de vie	16	12	28
Disponibilité de la main d'œuvre	0	5	5
Total	66	30	96

Source : IACE (2016)

⁴⁵ cf. Annexe 3 pour la composition complète de cet indicateur

Ces derniers ont donné une appréciation précise de l'environnement des affaires locales dans tous les gouvernorats du territoire tunisien et ont permis d'en suivre l'évolution ainsi que le cadre de vie dans chaque gouvernorat par rapport au classement de l'année dernière.

Tableau 25 : L'attractivité régionale en 2016

Gouvernorat	Rang	Indice General	Services municipaux	Approche participative	Transparence et l'accès à l'information	Services non municipaux	Cadre de vie	Disponibilité de la main d'œuvre
Tunis	1	3,84	2,7	3,56	1,5	2,74	5,43	8,5
Sfax	2	3,46	2,94	2,44	2,46	4,05	3,46	6,89
Ben Arous	3	3,03	3,54	2,83	2,59	2,77	2,84	4,42
Sousse	4	2,71	2,31	1,97	1,93	2,99	2,96	4,6
Gabès	5	2,41	2,42	2,15	2,13	2,74	2,1	3,64
Médenine	6	2,4	2,36	1,99	2,18	2,55	2,37	3,38
Nabeul	7	2,26	1,38	1,04	0,58	2,66	3,08	4,95
Monastir	8	2,17	2,14	1,36	1,53	2,41	2,44	2,71
Kairouan	9	2,09	1,93	1,61	1,77	2,25	2,03	4,03
Bizerte	10	2,09	1,98	1,1	1,69	2,29	2,26	3,8
Mahdia	11	1,99	1,79	1,41	2,32	2,4	2,02	1,88
Jendouba	12	1,98	1,93	1,65	1,65	2,1	1,78	4,02
Sidi Bouzid	13	1,94	1,69	1,61	1,69	1,99	1,96	3,85
Gafsa	14	1,92	2,01	1,33	1,92	1,92	1,74	4,22
Ariana	15	1,89	2,01	1,14	1,14	1,7	2,19	3,63
Tozeur	16	1,8	2,59	1,29	1,6	2,17	1,52	0,06
Kef	17	1,77	1,86	1,49	1,92	2,11	1,57	1,56
Kasserine	18	1,74	1,57	1,3	1,22	2,09	1,18	5,76
Manouba	19	1,72	1,81	1,43	1,26	1,67	1,66	3,33
Tataouine	20	1,67	2,14	1,76	1,95	1,63	1,37	1,01
Siliana	21	1,56	1,2	1,32	1,31	1,91	1,7	1,57
Béja	22	1,54	1,78	0,72	1,19	1,98	1,29	2,54
Kébili	23	1,48	1,73	1,31	1,71	2,06	0,85	1,57
Zaghouan	24	1,4	1,61	1,15	1,29	1,86	1,05	1,15
Indice Moyen		2,12	2,06	1,62	1,69	2,29	2,12	3,46

Source : IACE : Rapport National sur l'Attractivité Régionale de 2016

Toutes les données recueillies prouvent que les 24 gouvernorats ne sont pas attractifs et ne disposent pas d'un climat d'affaire satisfaisant. Tous les gouvernorats n'ayant pas atteint la moyenne (5). L'amélioration et la facilitation des affaires au niveau local demeurent tributaires d'une bonne gouvernance locale et d'une décentralisation en matière de réformes administratives. Il s'agit d'impulser les synergies entre les 24 gouvernorats du pays et d'inciter les autorités à agir sur les défaillances et à améliorer l'écosystème des affaires, aux niveaux régional et local, afin qu'il devienne plus attractif et susceptible de drainer les investissements, intérieurs et extérieurs, créateurs de richesses et d'emplois.

Tunis au 1er rang : Sans surprise, l'IAR place le gouvernorat de Tunis au premier rang avec un indice général de 3,84, en recul par rapport à 2015 (5,56), suivi de Sfax (3,46) et Ben Arous (3,03) qui, à l'instar de Médenine (6e), Kairouan (9e), Jendouba (12e) et Sidi Bouzid (13e), ont réussi à améliorer leur classement, contre d'autres qui ont enregistré un recul : Sousse et Gabès.

Les facteurs ayant concouru à ces améliorations se rapportent à l'approche participative, la qualité de gouvernance et la transparence et l'accès à l'information. A l'inverse, le facteur de la transparence et de l'accès à l'information et celui ayant trait aux infrastructures et au cadre de vie ont fait reculer le classement des gouvernorats de l'Ariana (15e), Manouba (19e) et Zaghouan (24e).

Il ressort de cet aperçu des indicateurs synthétiques sur le développement que même si les inégalités sont clairement démontrées entre régions côtières et régions intérieures, les écarts peuvent différer pour les différents indicateurs. C'est pour cela que les sections qui suivent approfondissent l'analyse pour trois aspects : éducation, emploi et aménagement du territoire

II. Les déséquilibres régionaux en matière d'éducation et de santé

L'instruction et la santé sont considérées comme la base de la création d'un meilleur avenir des jeunes, de l'augmentation des revenus futurs, de l'insertion dans la société et de l'amélioration de la compétitivité. Cette section montre les déséquilibres régionaux en matière d'éducation puis de santé.

II.1. Les déséquilibres régionaux en matière d'éducation

Cette section tente de mettre en évidence les disparités entre les régions en matière éducative du point statistique. On présentera les différents indicateurs selon quatre groupes :

- L'accès et participation à l'éducation : Le droit à l'éducation qui est garanti par la loi, doit être accompagné par des mesures telles que la sensibilisation, l'aide sociale, le transport etc.
- L'égalité versus l'équité : Veiller à ce que les ressources allouées au secteur soient bien utilisées et réparties équitablement.
- L'efficacité : l'objectif primordial de tout système éducatif est de garantir aux élèves la poursuite de leurs études dans les cycles supérieurs.
- La qualité : Veiller à ce que les résultats des tests nationaux ou internationaux soient proches entre les régions.

II.1.1. L'accès et participation à l'éducation (2015-2016)

- Taux net de scolarisation par tranche d'âge : Il est mesuré par le nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné et appartenant à la tranche d'âge correspondant officiellement à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge.

Les taux nets de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans relatifs à l'année scolaire 2015-2016 enregistrent des taux relativement élevés. Cependant, Il existe une disparité régionale. Quatorze gouvernorats ont un taux inférieurs à la moyenne nationale (98.3%) dont la majorité est issue de l'intérieur du pays comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 8 : Taux net de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans (%) 2015-2016

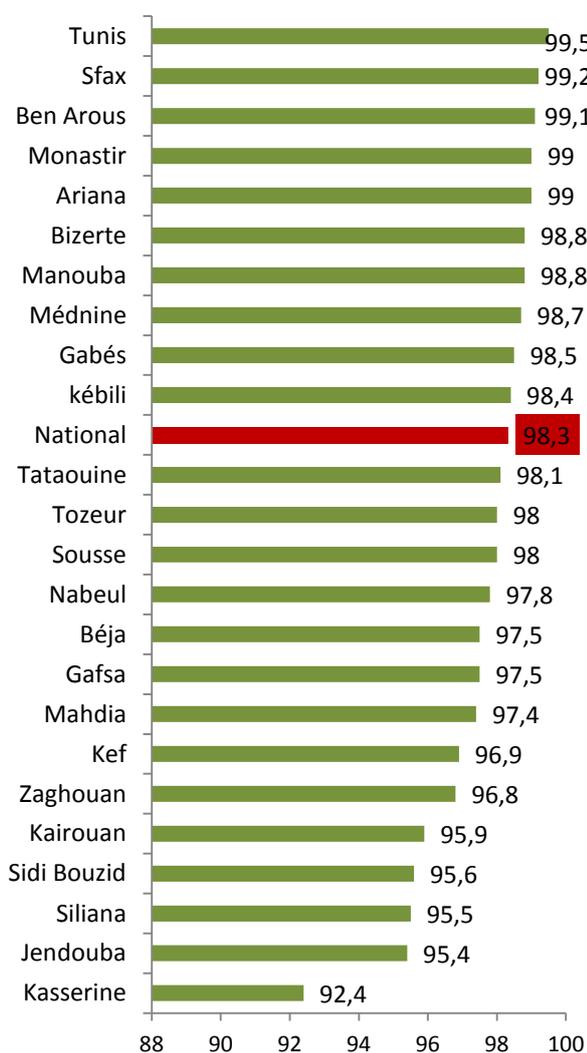
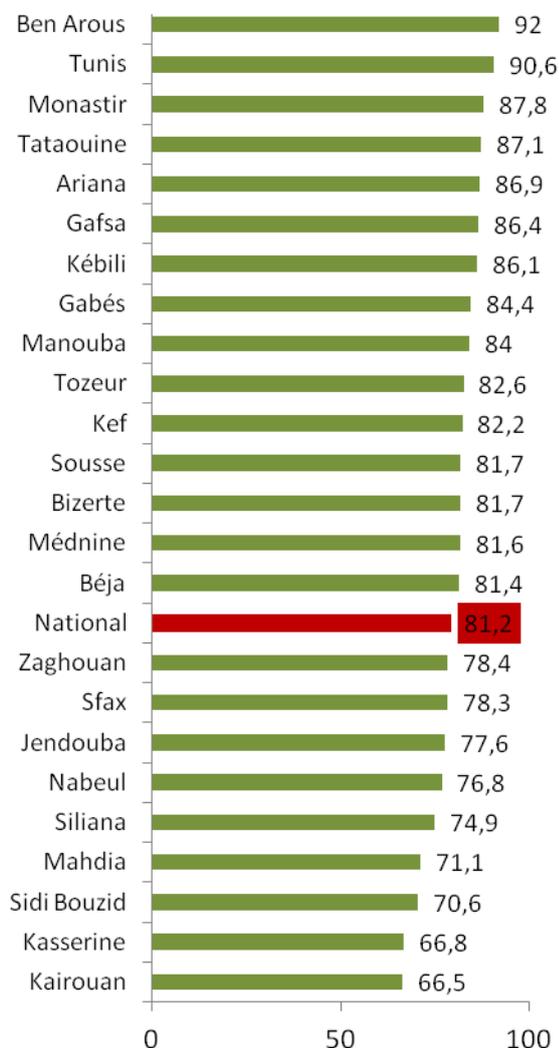


Figure 9 : Taux net de scolarisation de la tranche d'âge 12-18 ans (%) 2015-2016



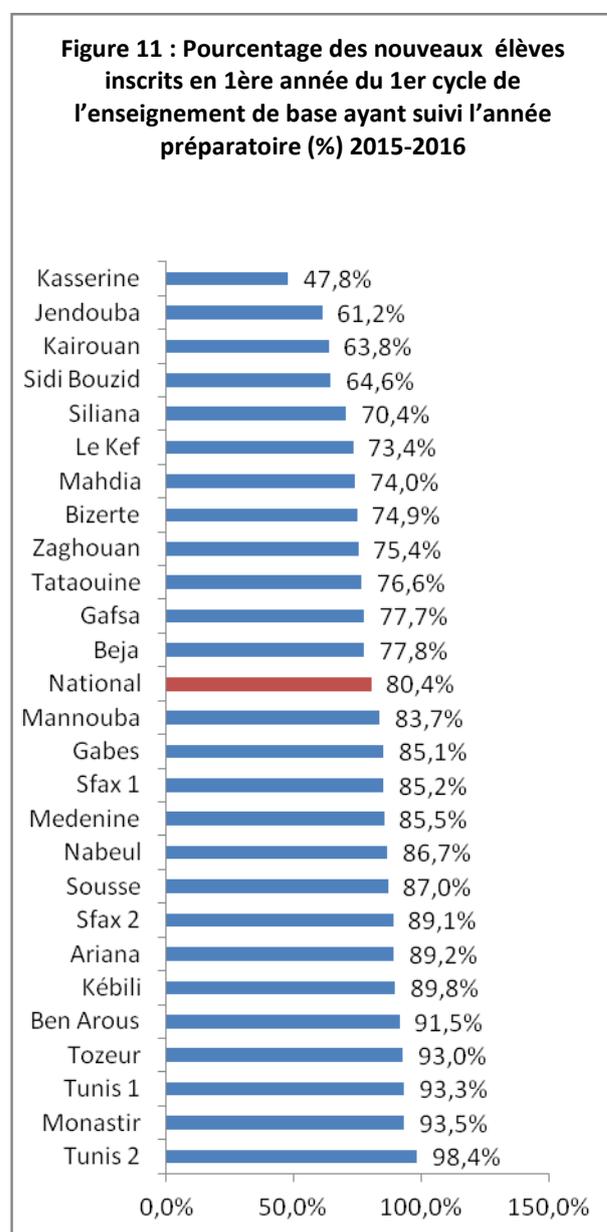
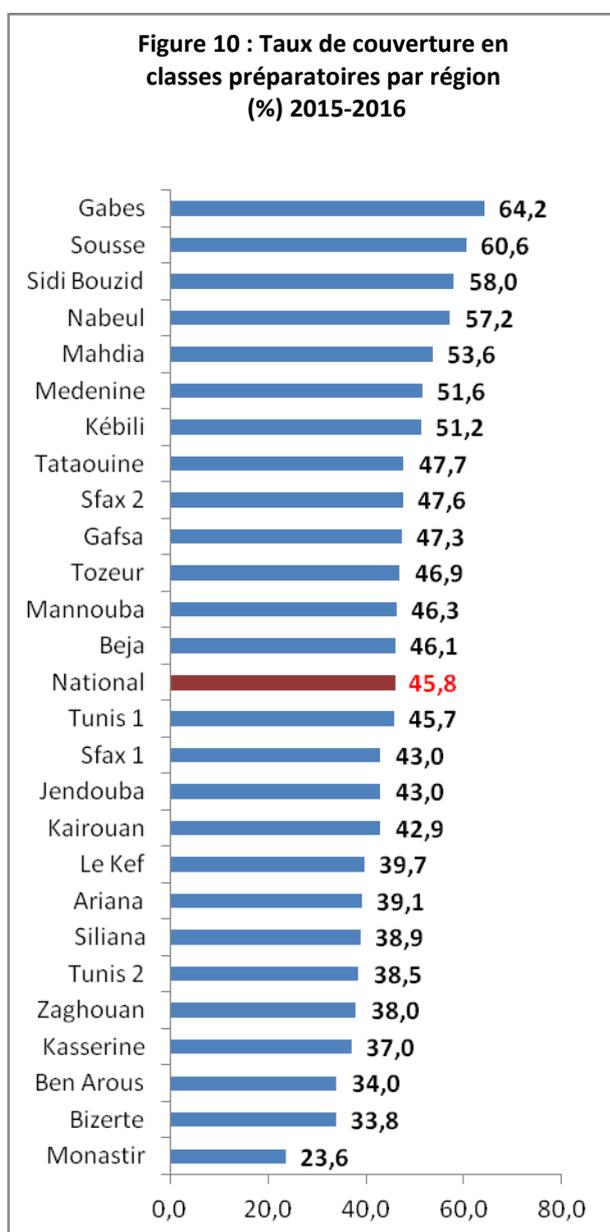
Source : Ministère de l'Éducation (2016)

Les disparités régionales s'accroissent lorsqu'on tient en compte de la tranche d'âge 12-18 ans. En effet, le taux de scolarisation net de cette tranche d'âge montre que les gouvernorats de Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouba et Siliana ont enregistré les taux les plus faibles.

- L'accès à la classe préparatoire : Il est mesuré par le taux de couverture en éducation préscolaire c'est-à-dire le nombre des enfants âgés de 5-6 ans qui accèdent à une éducation préscolaire (année préparatoire) en pourcentage de la population de la tranche d'âge correspondant.

- L'éducation préscolaire est offerte aux enfants de 5 à 6 ans par le secteur public et le secteur privé. Dans une perspective d'équité et d'égalité des chances, le secteur public a fourni des efforts dans les zones rurales et dans les quartiers populaires urbains situés généralement dans les périphéries des grandes villes où le secteur privé et le tissu associatif ne peuvent pas intervenir. Le pourcentage des écoles primaires abritant la classe préparatoire

publique est de l'ordre de 45.8% oscillant entre 23.6% à Monastir et 64.2% à Gabés en 2015/2016. Les régions qui enregistrent les taux les plus élevés concernent Gabés, Sousse, Sidi Bouzid, Nabeul, Mahdia, Médenine et Kébili qui comprennent un nombre élevé des écoles rurales.



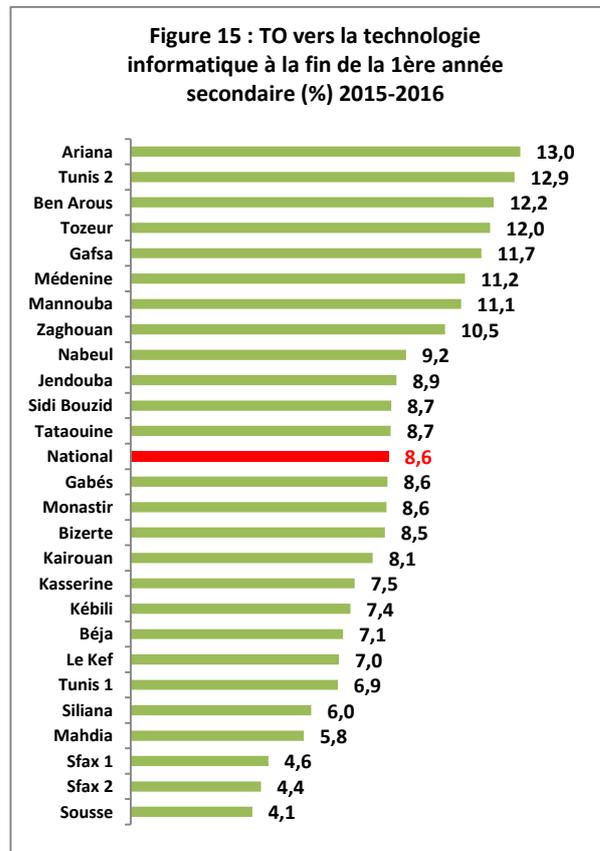
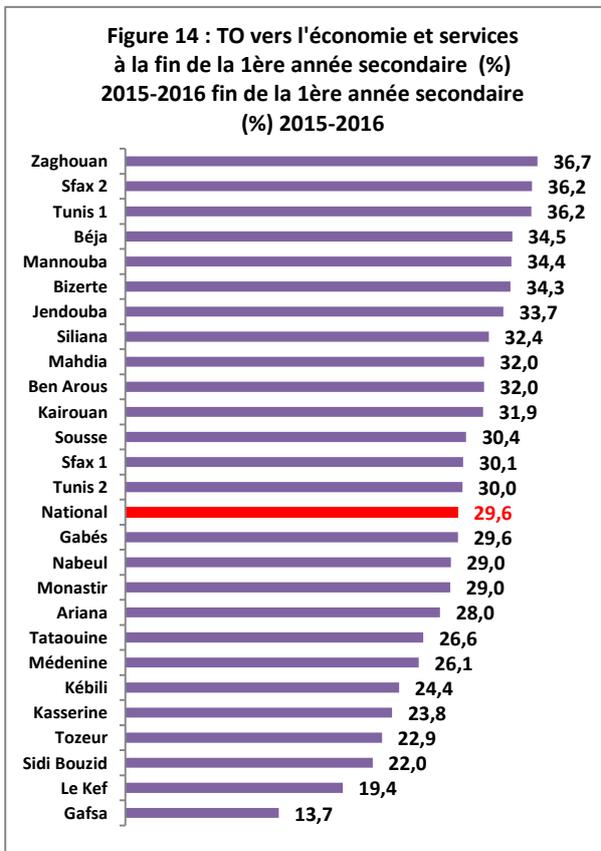
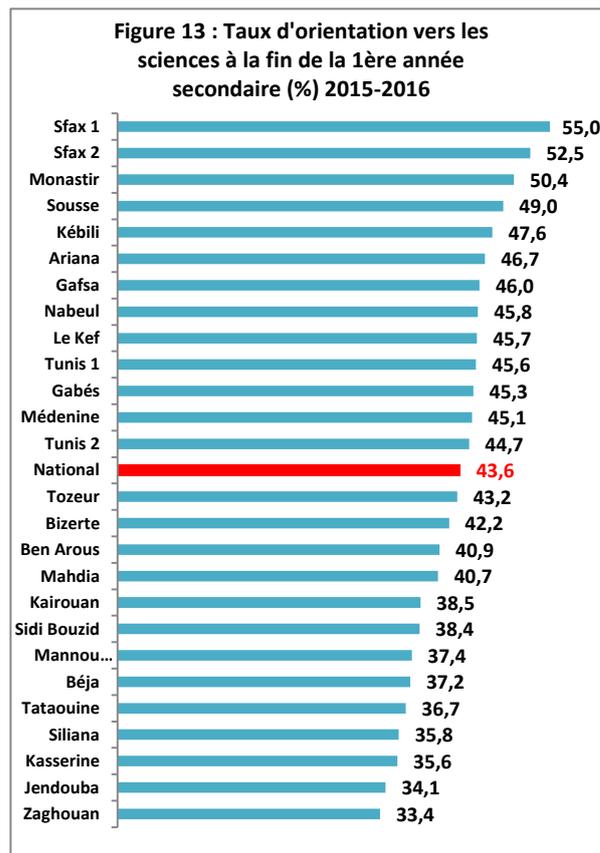
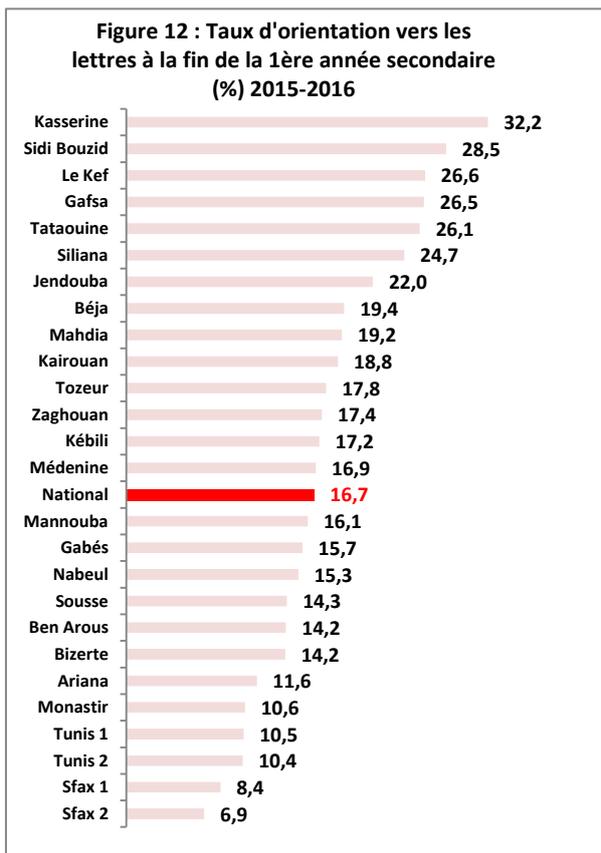
Source : Ministère de l'Éducation (2016)

- Taux de couverture en éducation préscolaire : Ce taux est plus intéressant pour mesurer les disparités régionales. Il est mesuré par le nombre des nouveaux élèves inscrits en 1ère année de base ayant suivi une éducation préscolaire publique ou privée (année préparatoire) en pourcentage du nombre total des élèves inscrits en 1ère année. Ce taux est un indicateur qui mesure l'accès à l'éducation préscolaire. Il montre que les gouvernorats de l'intérieur occupent le dernier rang, et ce malgré l'effort du ministère. Les élèves de ces gouvernorats

partent par un handicap initial qui affecte leurs performances futures. Cette inégalité d'accès à l'éducation préscolaire donne un fort argument en faveur de la discrimination positive.

- Taux d'orientation à la fin de la 1^{ère} année secondaire par filière : Il est mesuré par le nombre des nouveaux élèves inscrits dans la filière « j » en pourcentage du total des nouveaux élèves orientés et inscrits. L'élève de la 1^{ère} année secondaire devrait s'orienter vers l'une des cinq filières soit lettres, sciences, technologie informatique, économie et services et enfin sport. On observe qu'au niveau agrégé presque la moitié des élèves s'orientent vers la filière des sciences. Cependant, les taux d'orientation vers la section des lettres sont plus élevés dans les régions de l'intérieur (Sidi Bouzid, Kasserine, Le Kef, Tataouine, Gafsa, Kairouan, etc.). L'inégalité de l'accès des élèves des régions de l'intérieur aux sections scientifiques handicape leur avenir puisque le système éducatif est rigide et il n'y a pas de passerelle pour accéder à ces filières ultérieurement. Le rapport de la Banque Mondiale (2014)⁴⁶ a montré que les diplômés des sciences humaines et des techniciens supérieurs de formation technique (ISET) – qui forment la majorité des diplômés d'universités en Tunisie et dont une part importante est issue des gouvernorats de l'intérieur- semblent être les derniers à pouvoir trouver un emploi. Il montre que les diplômés universitaires titulaires d'une licence en lettres et de technicien supérieur trouvent le plus de difficultés à trouver un emploi après l'achèvement de leurs études. L'étude a montré que seuls 60 % de tous ces diplômés avaient trouvé un emploi trois ans après avoir obtenu leurs diplômes et le secteur public (surtout le ministère de l'éducation) reste le premier employeur. L'étude montre aussi que la majorité des diplômés en sciences humaines trouvent des emplois dans des conditions de travail précaires.

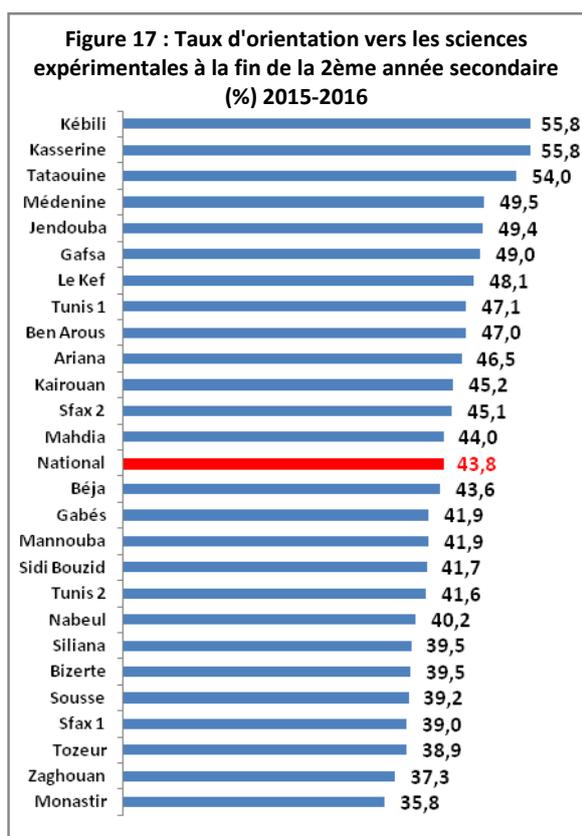
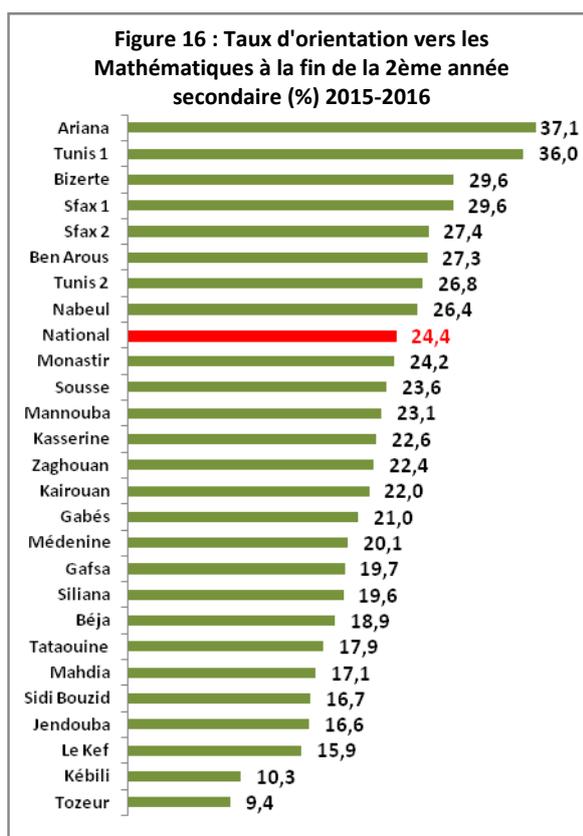
⁴⁶ Banque Mondiale (2014): La Révolution Inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens ; Revue des politiques de développement

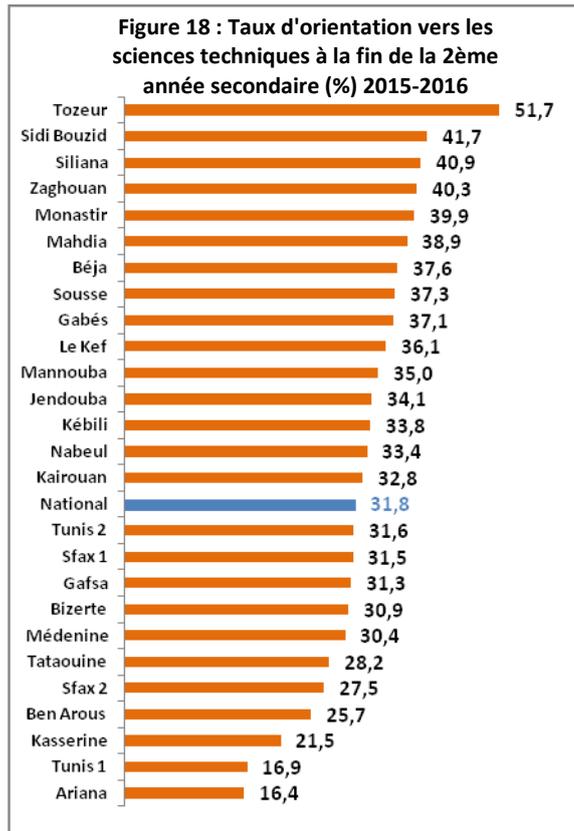


Source : Ministère de l'Education (2016)

A la fin de la 2^{ème} année de l'enseignement secondaire, les élèves de la section des sciences ont le choix de s'orienter vers les filières Maths ou Sciences Techniques ou Sciences Expérimentales.

- Le taux d'orientation à la fin de la 2^{ème} année secondaire par section : Il est mesuré par le nombre des nouveaux élèves inscrits dans la section « i » en pourcentage du total des nouveaux élèves orientés et inscrits. On observe que l'accès aux filières mathématique et sciences expérimentale est réservé surtout aux gouvernorats du littoral comme le montre le graphique ci-dessous.





Source : Ministère de l'Education (2016)

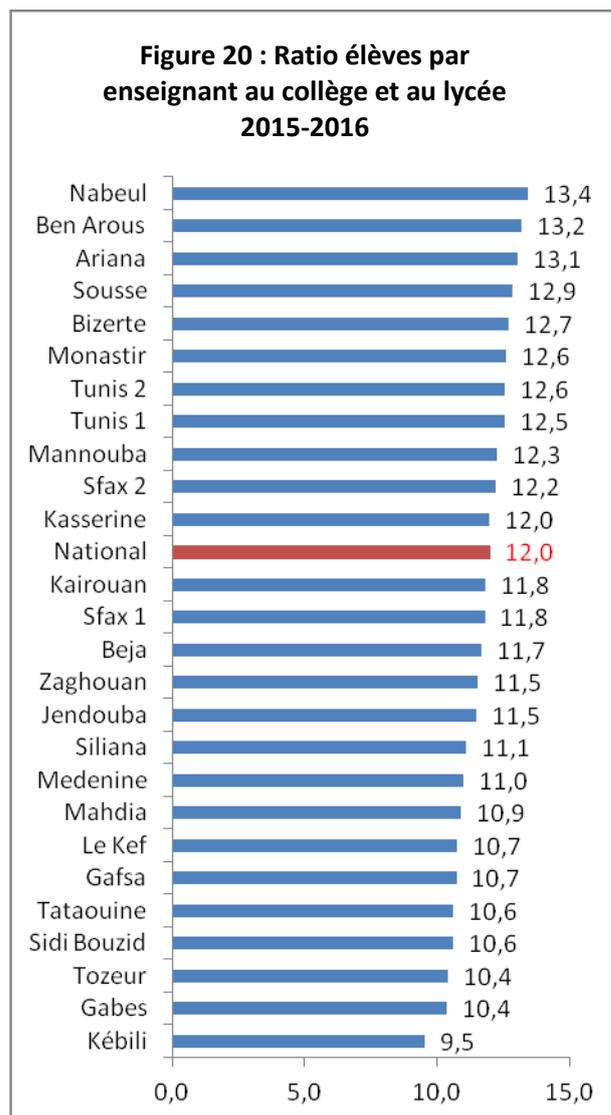
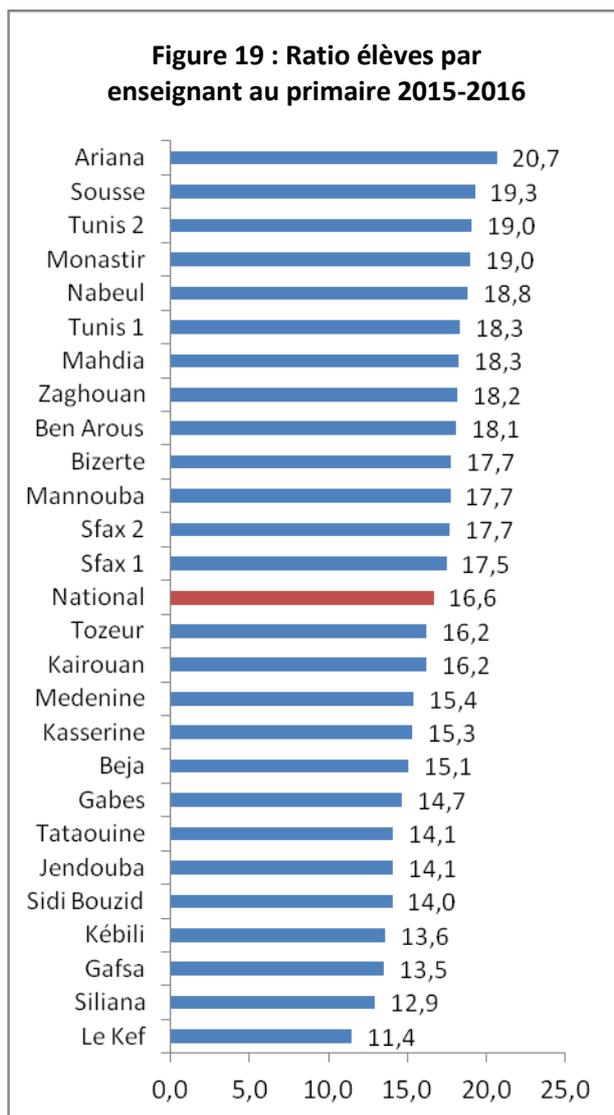
Ces premières statistiques relatives montrent clairement les disparités en matière d'éducation. Ces disparités sont-elles compensées ou renforcée par l'équité en matière de ressources disponibles?

II.1.2. L'égalité versus l'équité

Instaurer une équité entre les régions en garantissant les mêmes conditions d'enseignement pour tous et un accès équitable et sans restriction à une éducation de qualité est une tâche difficile mais reste un objectif à atteindre.

L'analyse des indicateurs d'égalité et d'équité permettent d'avancer que les régions de l'intérieur sont les moins servies en moyens pédagogiques.

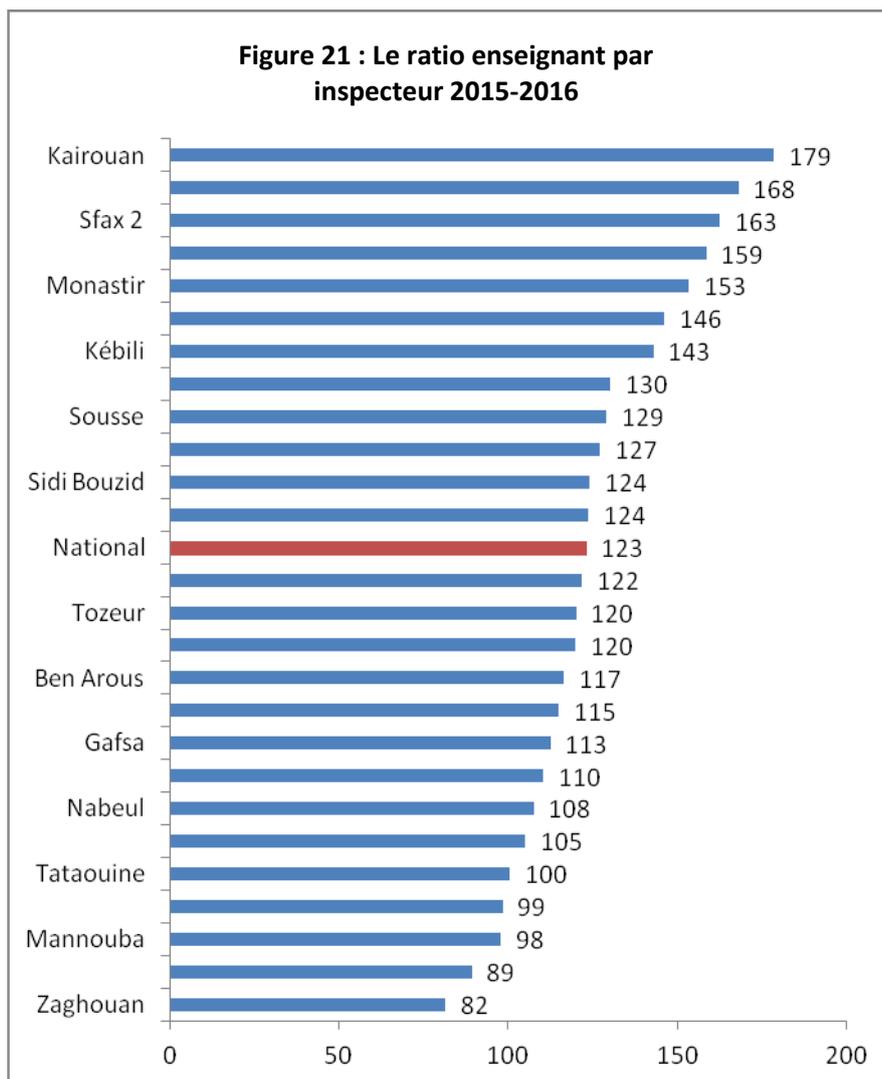
- Le nombre d'élèves par enseignant au primaire : On remarque que les gouvernorats de l'intérieur, Le Kef, Kébéli, Gabés, Médenine, Tataouine et Kasserine sont au dessous de la moyenne nationale. Ce résultat s'explique par la diminution de l'effectif des élèves du primaire suite à l'émigration des familles vers les grandes villes du littoral et au nombre d'abandon scolaire important.



Source : Ministère de l'Education (2016)

- Nombre d'élèves par enseignant au collège et au lycée : On constate les gouvernorats à forte migration disposent des taux les plus faibles. En effet, Kébili, Tozeur, Tataouine, Gabés, Sidi Bouzid, Mahdia, Médenine, Zaghouan, Siliana, Gafsa, Le Kef, Jendouba, Béja et Manouba ont des taux au-dessous de la moyenne nationale.

- Le ratio enseignant par inspecteur : Cet indicateur pourrait être considéré comme étant une mesure de la qualité d'encadrement des enseignants. On observe que toutes les régions défavorisées ont une moyenne des enseignants par inspecteur très élevée par rapport à la moyenne nationale (123) ce qui explique le faible encadrement relatif de ces enseignants. La charge des inspecteurs est très importante pour améliorer le rendement pédagogique des enseignants. Cette importance et cette responsabilité devra aboutir à un nombre d'inspecteur par enseignant plus élevé dans les écoles, collèges et lycées des régions de l'intérieur. Cependant, on constate le contraire, les écoles ne bénéficient que de rares visites, souvent superficielles.



Source : Ministère de l'Education (2016)

- Répartition des enseignants par ancienneté : Ce ratio mesure la qualité des enseignants. Les élèves issus des régions de l'intérieur sont pénalisés puisque la moyenne de l'ancienneté des enseignants est relativement faible. On constate que ce ratio va du simple – 10 années à Tataouine – au double – 20.6 années à Tunis – et ce contre 16.2 années comme moyenne nationale. Plusieurs études menées dans ce domaine montrent que les progrès des élèves dépendent de manière significative du talent et des compétences de leurs professeurs qui s'acquièrent avec l'ancienneté. L'absence d'enseignants expérimentés dans ces régions de l'intérieur handicape les résultats scolaires des élèves surtout dans les collèges et lycées. Les enseignants sont en général des stagiaires et des contractuels qui cherchent à quitter l'institution pour aller vers les villes. Ces lacunes augmentent avec l'absence de formation spécifique pour ces enseignants débutants. De même, on constate que les directeurs opérant dans ces régions n'ont presque pas d'expérience dans la gestion de ces écoles et qui ne reçoivent aucune formation spécifique.

Figure 22 : Répartition des enseignants du cycle primaire par ancienneté 2015-2016

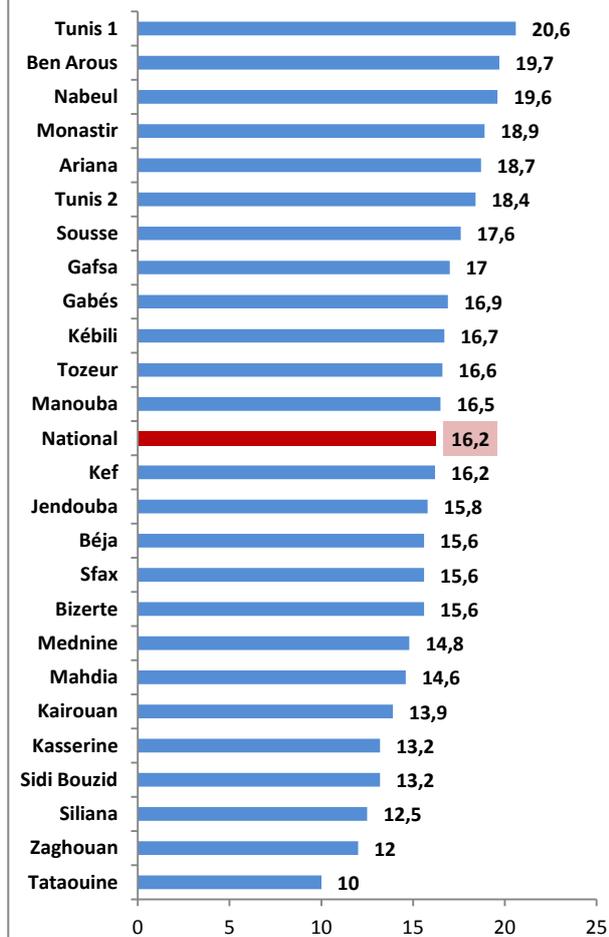
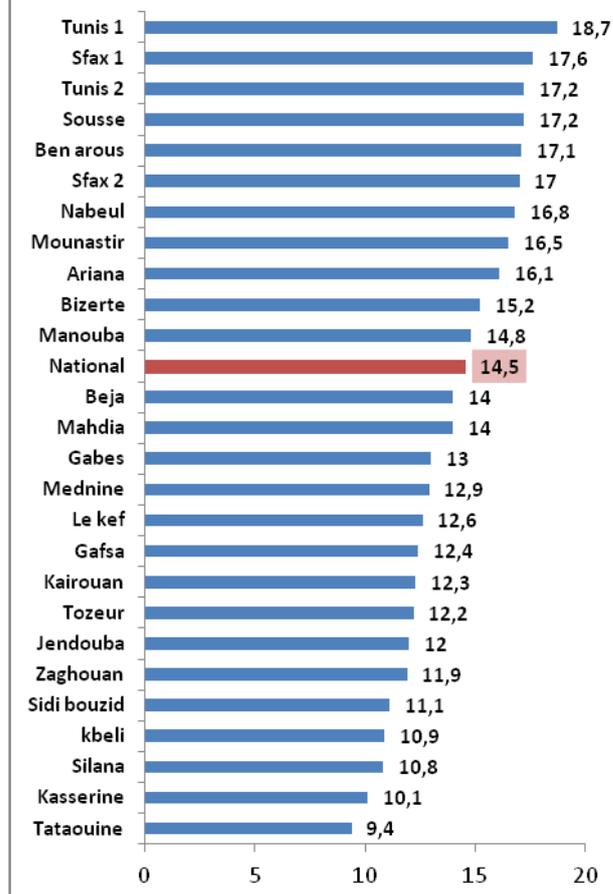


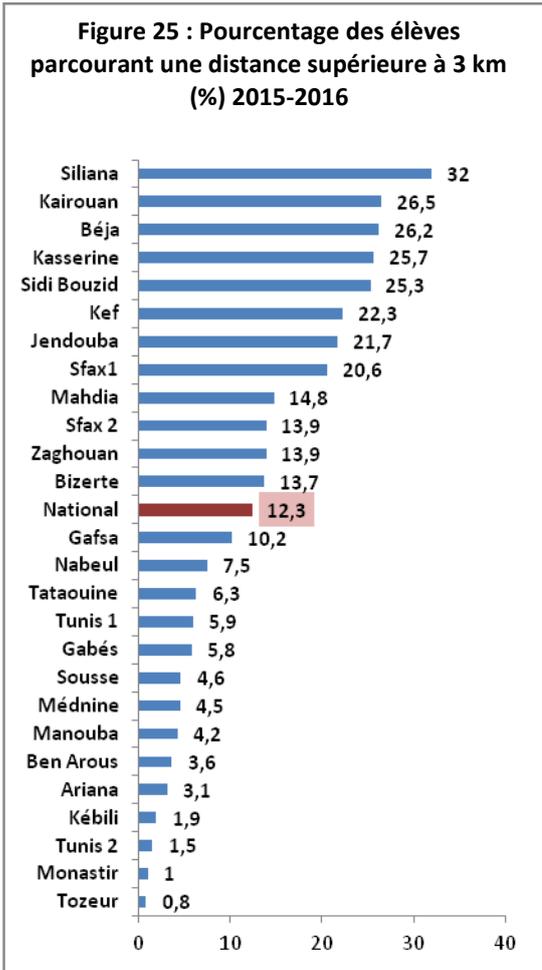
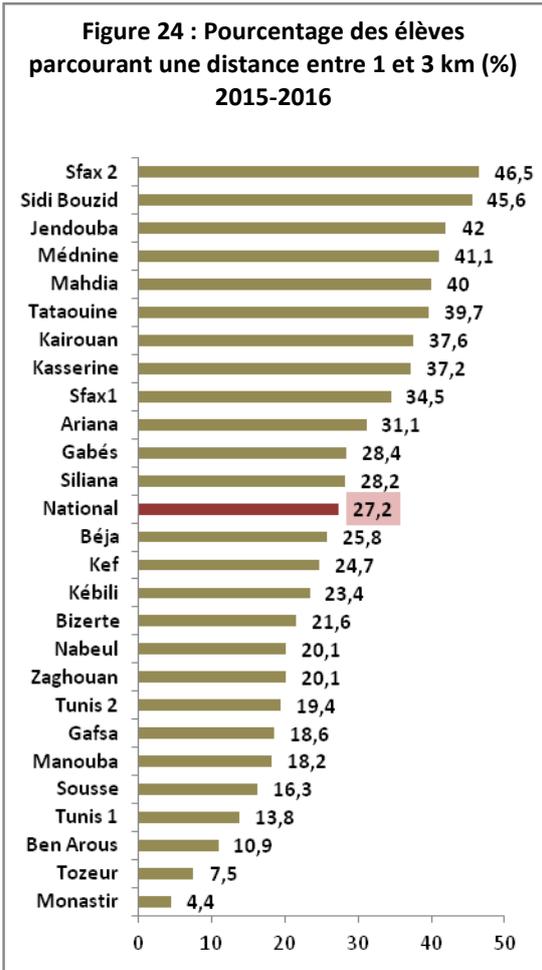
Figure 23 : Répartition des enseignants par ancienneté dans le 2ème cycle de base et le cycle secondaire 2015-2016



Source : Ministère de l'Éducation (2016)

- Pourcentage des élèves parcourant une distance entre 1 et 3 km (ou supérieure à 3km) : Il s'agit du nombre des élèves habitant à une distance entre 1 et 3 km (ou supérieure à 3km) de l'école en pourcentage du nombre total des élèves.

On constate que 27.2% des élèves du primaire parcourent en moyenne une distance entre 1 et 3 km et 12.3% parcourent une distance supérieure à 3 km pour aller à leurs écoles. Cependant, plus de 40% des élèves des régions de Sfax 2, Sidi Bouzid, Jendouba et Médnine parcourent une distance entre 1 et 3 km et plus de 20% des élèves des régions de Siliana (32%), Kairouan, Béja, Kasserine, Sidi Bouzid, Kef, Jendouba et Sfax 1 parcourent une distance supérieure à 3 km pour parvenir à l'école. Cette disparité handicape ces élèves du primaire et réduit l'égalité des chances. Dans le cadre de la discrimination positive, on devra développer le transport scolaire. Il s'agit d'un service de minibus organisé par les associations en vue d'assurer les déplacements domicile-école lorsque l'offre « classique » est inexistante ou mal adaptée surtout dans le milieu rural. Aussi appelé « ramassage scolaire », ce service répond donc à un besoin spécifique, lorsque la distance dépasse 3 km et la mobilité à pied pose des problèmes. Une politique de discrimination positive doit donc se concentrer sur des actions qui permettent à ces élèves d'aller à l'école à l'aide d'un moyen de transport adéquat.



Source : Ministère de l'Education (2016)

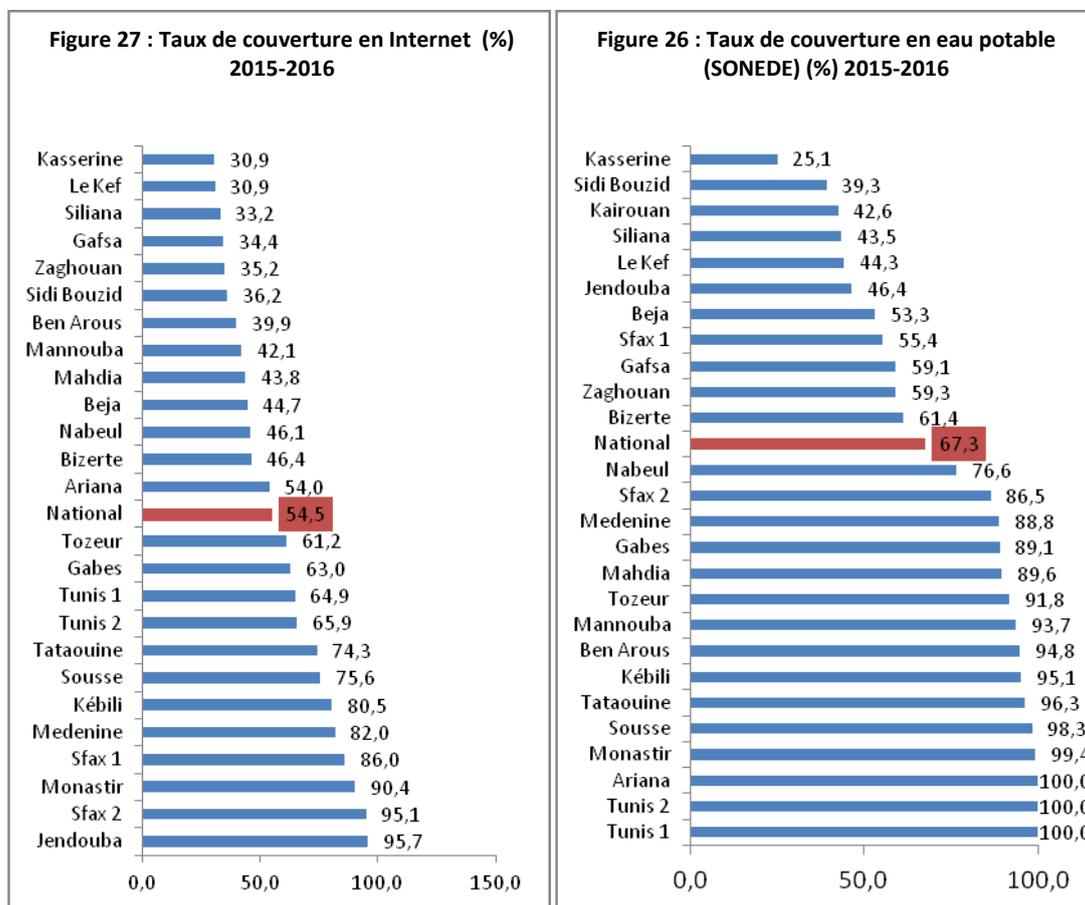
Le ministère de l'éducation a établi d'autres indicateurs d'équité versus égalité. Les disparités régionales en termes d'équipement des écoles primaires sont aussi importantes

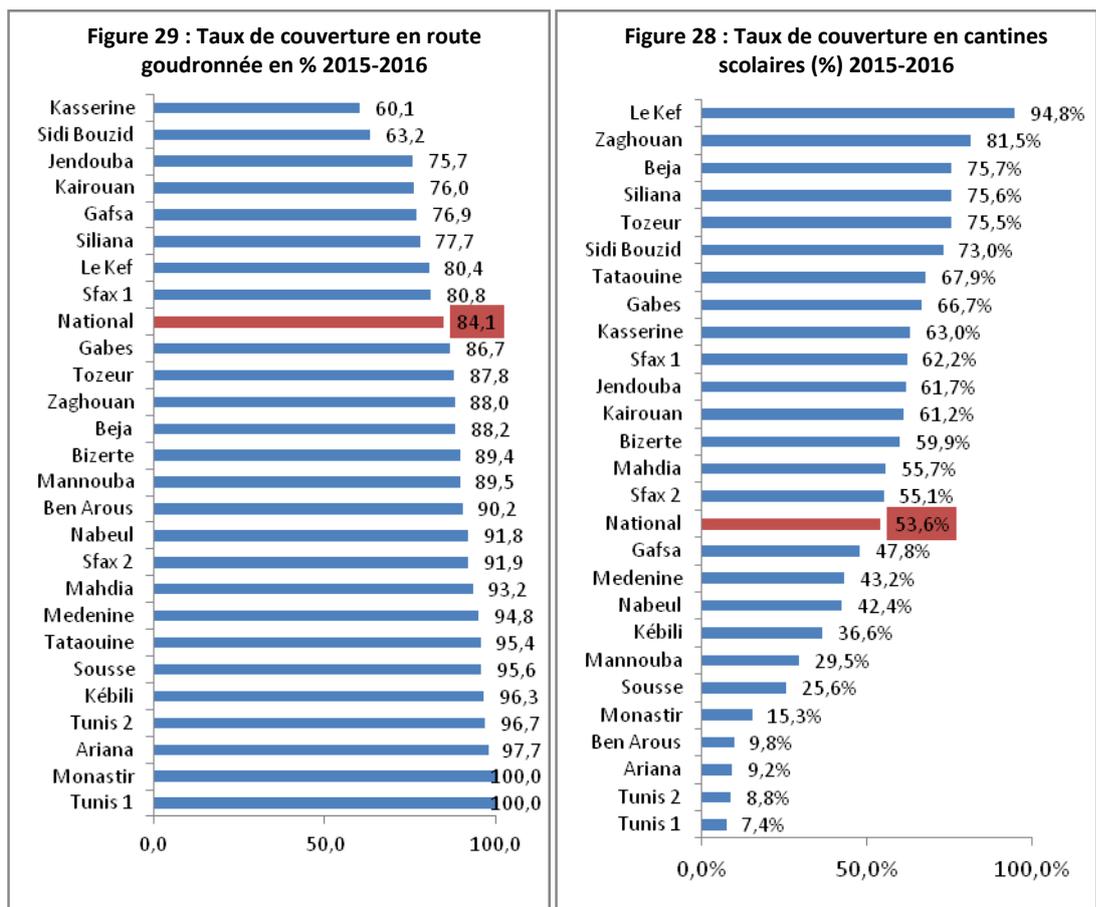
Les graphiques ci-dessous illustrent les résultats suivants :

- Le taux de couverture en Internet : Utiliser internet et les moteurs de recherche d'information sur Internet deviennent aujourd'hui nécessaires et recommandés dans des contextes pédagogiques modernes. L'utilisation des recherches documentaires sur Internet se développe de plus en plus dans les systèmes éducatifs et de formation. Toutefois, l'usage des outils de recherche dans les classes diffère entre les régions et entre les écoles d'une même région. Cette utilisation dépend de la formation des maitres. Les statistiques font apparaître une grande disparité entre les classes et gouvernorats. Les taux les plus élevés sont à Tozeur, Tunis, Monastir, Kébili et des taux les plus faibles sont à Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Kef, Siliana.
- L'indicateur du taux de couverture en eau potable : Il montre que 3 gouvernorats seulement bénéficient d'une couverture totale et 11 gouvernorats issus des régions intérieures se trouvent en dessous de la moyenne nationale (67.3%). Pour la couverture en électricité, presque toutes les écoles du pays y ont accès.

- La couverture en route goudronnée : Elle révèle que les taux les plus faibles se trouvent à Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan, Le Kef, Siliana et Zaghouan.

- La couverture en cantine : La majorité des écoles situées dans les régions de l'intérieur sont équipées de cantines scolaires du fait que la distance parcourue par les élèves est élevée et la pauvreté est importante.

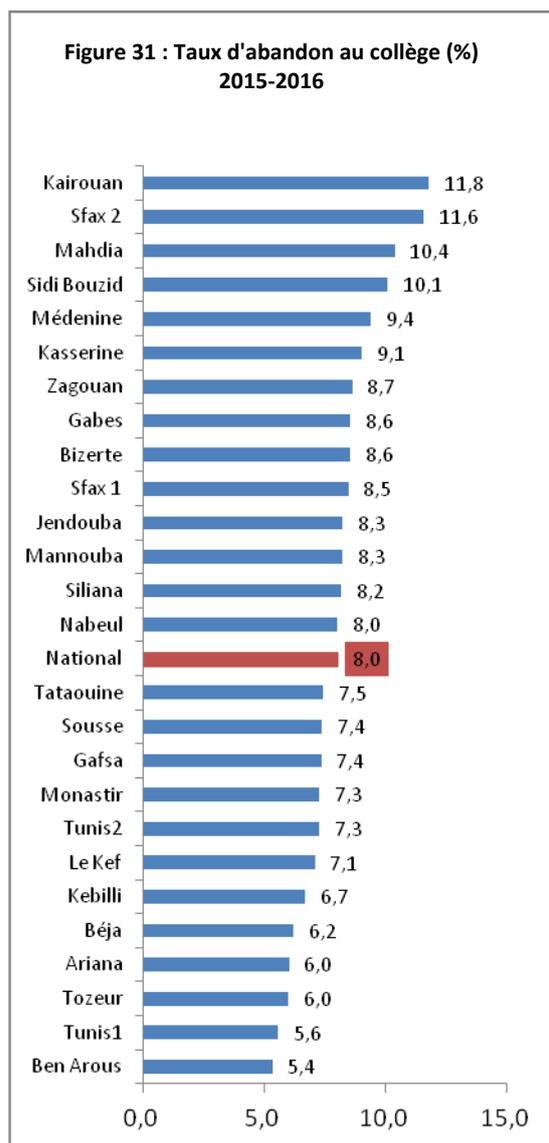
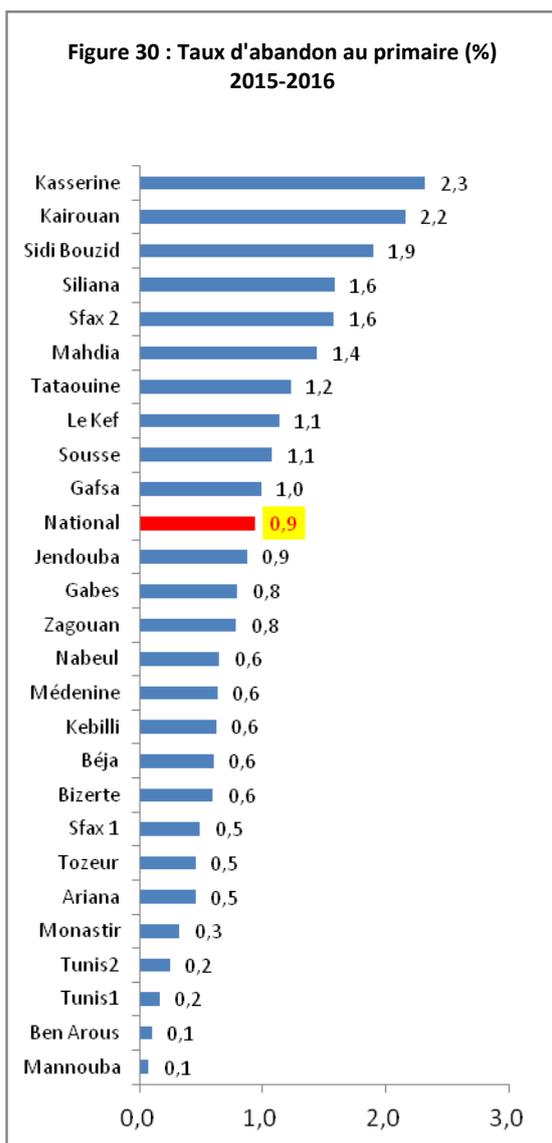




Source : Ministère de l'Education (2016)

II.1.3. La performance et la rentabilité interne

D'un point de vue économique, un élève en échec scolaire est potentiellement une personne qui ne pourra pas assurer son avenir professionnel (faible employabilité, difficulté à souscrire à des systèmes d'assurance, impossibilité d'investir, etc.). Socialement, un élève en échec scolaire est potentiellement une personne qui ne pourrait pas évoluer d'un milieu social à un autre ou d'une culture à une autre. D'un point de vue politique, l'échec scolaire est, avant tout, l'échec d'un projet de société. D'un point de vue personnel et familial, l'échec scolaire est un échec de la personne. Il peut causer des difficultés dans la construction de soi et de sa personnalité. Il est, certes, un échec ponctuel difficile à vivre en tant que tel, mais peut se prolonger lorsque la personne ne peut pas trouver un travail valorisant. La déperdition scolaire ou l'abandon scolaire concerne les élèves qui commencent leurs études mais les abandonnent avant d'avoir atteint un niveau durable de lecture, d'écriture et de calcul. L'abandon scolaire dans l'enseignement primaire est faible en Tunisie car l'enseignement y est obligatoire. Le graphique suivant montre que seuls les gouvernorats de Kasserine, Mahdia, Sidi Bouzid, Le Kef et Jendouba enregistrent des taux d'abandon au cycle primaire supérieur à 1.5% contre une moyenne nationale de 0.9%. Ces cinq gouvernorats sont connus par leur spécificité rurale.



Source : Ministère de l'Éducation (2016)

Pour les élèves des lycées et des collèges, les taux d'abandon augmentent surtout dans les régions de l'intérieur. Les mêmes gouvernorats se trouvent classés dans le dernier rang.

Les facteurs responsables à l'échec ou au redoublement scolaire en général sont nombreux et complexes. Outre les capacités intellectuelles de l'élève et les caractéristiques de sa personnalité, on peut citer trois autres grandes causes⁴⁷ :

⁴⁷ Ghazi Boulila (2008) : « Les déterminants de l'échec et de la réussite scolaire en Tunisie » ; Ministère de l'éducation et Unicef.

✓ Les conditions familiales

Les problèmes familiaux tels que la pauvreté, le chômage, la violence dans le foyer familial, l'éclatement de la famille et le décès d'un parent entraînent des effets perturbateurs chez les élèves scolarisés. Les jeunes transportent leurs problèmes à l'école, ils sont inquiets, agressifs ou déprimés.

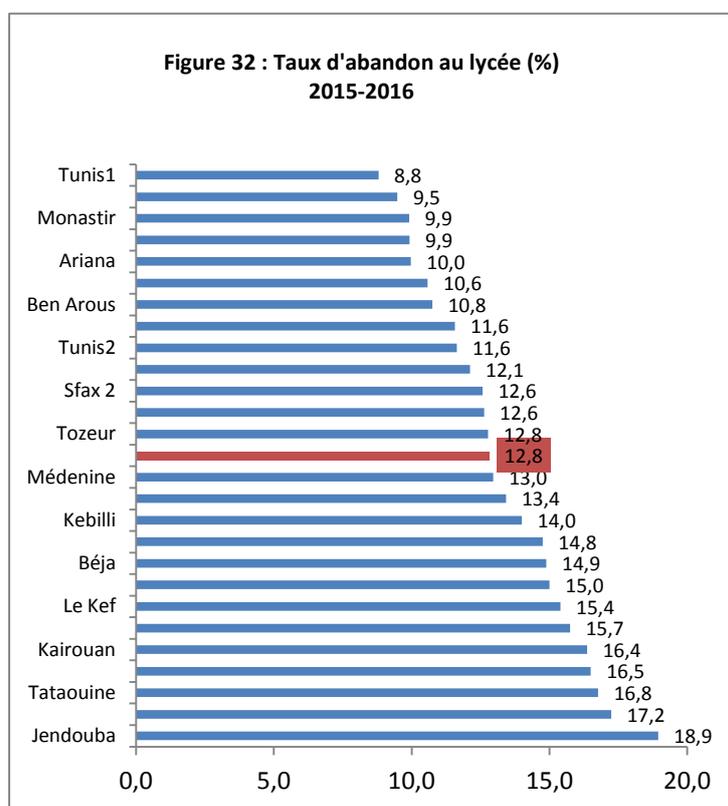
✓ Les conditions socio-économiques

La réussite et l'échec scolaire des enfants sont étroitement liés à la perception de leur capacité à modifier leur environnement par l'effort et le travail. Un enfant évoluant dans un milieu favorisé aura davantage l'impression qu'il peut réussir. Par contre, les élèves originaires d'un milieu défavorisé, plus fréquemment susceptibles de décrocher, semblent moins conscients de leur pouvoir de changer les choses et de transformer leur environnement. En général, l'école est impuissante à rendre la réussite scolaire moins dépendante de l'héritage familial. Autrement dit, elle est un lieu de reproduction des inégalités sociales. Cependant, on observe que l'impact du statut social de la famille diminue au cours des dernières années de scolarisation.

✓ L'environnement scolaire

Plusieurs auteurs ont démontré que l'école, par ses structures, sa pédagogie, son soutien et son organisation du cursus, influence les résultats scolaires des élèves.

12.8% des élèves du secondaire ont quitté leurs lycées sans diplôme de baccalauréat. Le taux d'abandon le plus élevé est enregistré dans les gouvernorats de l'intérieur comme le montre le graphique suivant :



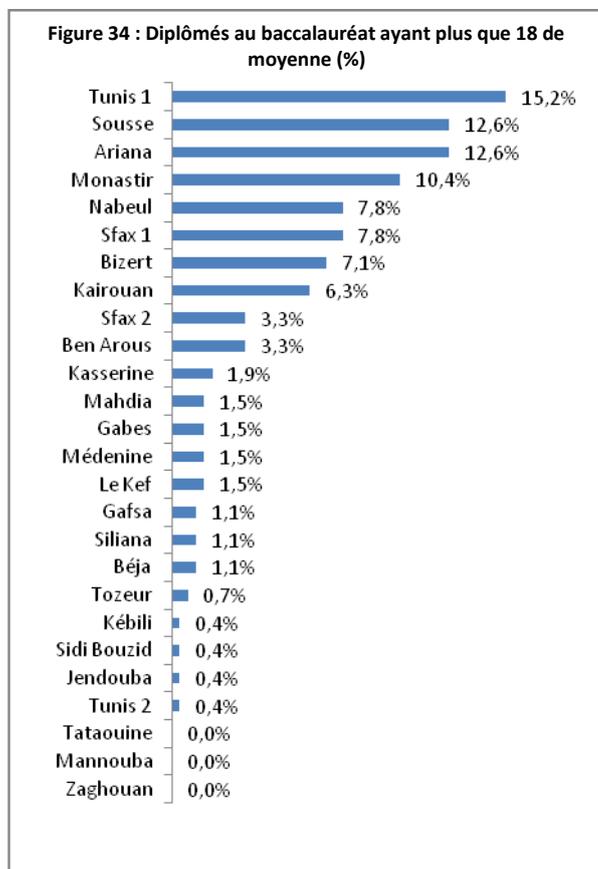
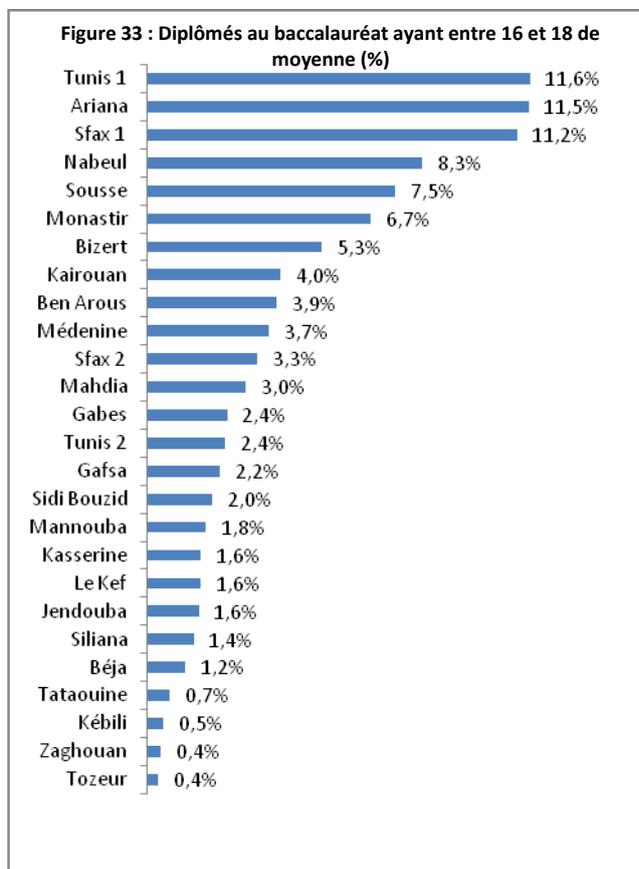
Source : Ministère de l'Éducation (2016)

II.1.4. La qualité de l'éducation

En 2016, le taux de réussite à l'examen du baccalauréat a atteint 44,88 % en moyenne. De fortes disparités existent. On constate que les taux de réussite les plus faibles concernent les gouvernorats de Tataouine, Gafsa, Jendouba, Kébili et Sidi Bouzid. Les disparités régionales sont très importantes lorsqu'on analyse les indicateurs des résultats du baccalauréat et l'orientation vers les universités prestigieuses. Les statistiques du ministère de l'éducation relatives à l'année 2016 montrent une disparité importante entre les gouvernorats de l'intérieur et les autres.

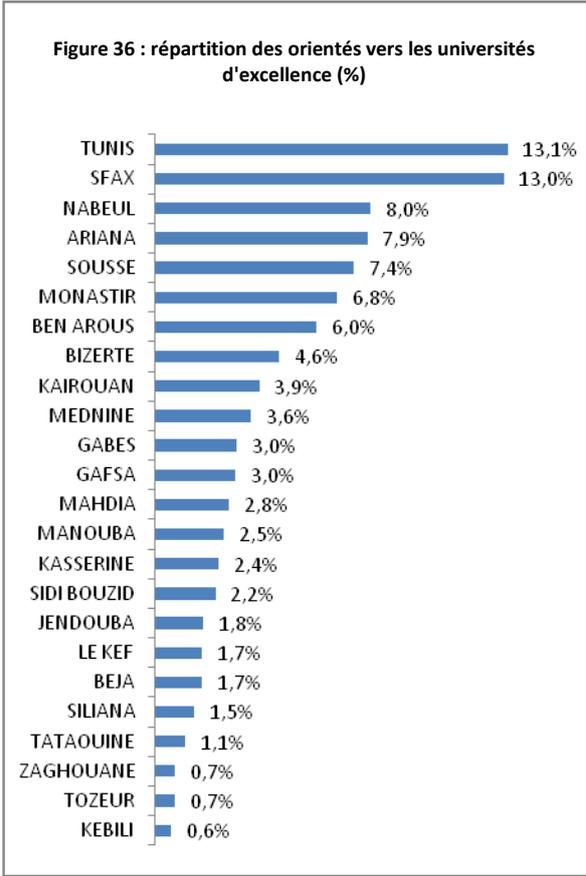
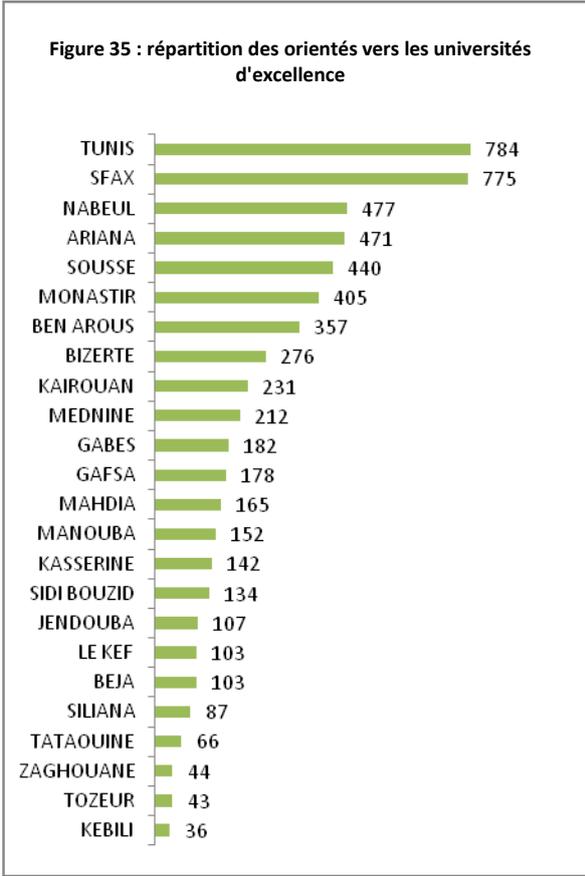
- Résultats du baccalauréat : Les écoles préparatoires et les facultés de médecine distinguent les meilleurs bacheliers qui ont réussi avec 17 et plus de moyenne. Ces spécialités prestigieuses sont les plus désirées et les plus choisies du fait que les futurs médecins et ingénieurs n'ont pas de problème de chômage et leur salaire futur sera élevé par rapport aux autres disciplines.

Les élèves des régions de l'intérieur et des quartiers pauvres trouvent des difficultés à avoir des moyennes supérieures à 17 et à intégrer ainsi ces écoles et facultés prestigieuses. On constate qu'aucun élève n'a pu avoir une moyenne de 18 et plus aux gouvernorats de Tataouine, Manouba et Zaghuan. Les élèves qui ont obtenu une moyenne entre 16 et 18 sont nombreux dans les gouvernorats du littoral et représentent 11.6% à Tunis 1 ; 11.5% à Ariana ; 11.2% à Sfax 1. Inversement, les résultats scolaires des gouvernorats de l'intérieur sont faibles. Ils ne représentent que 0.4 % à Tozeur et Zaghuan ; 0.5 % à Kébili et 0.7 % à Tataouine comme le montre le graphique suivant :



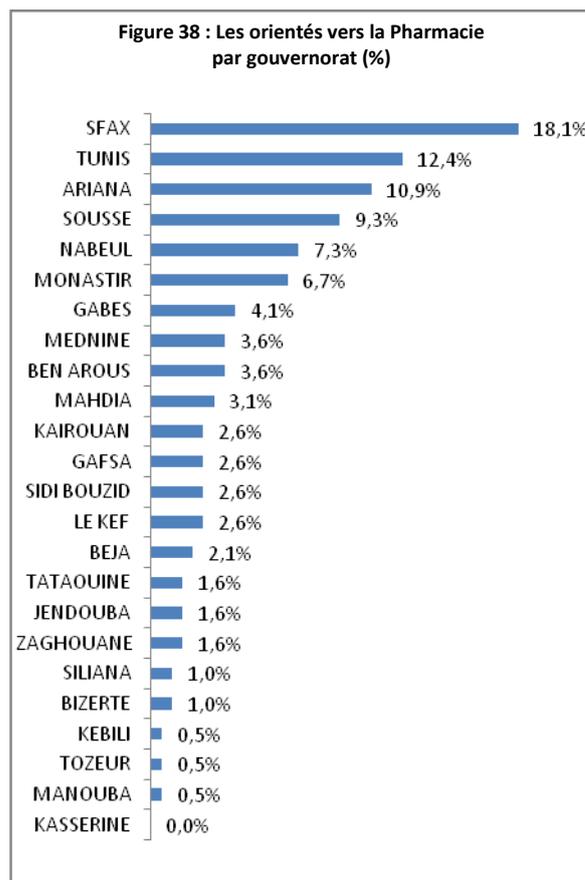
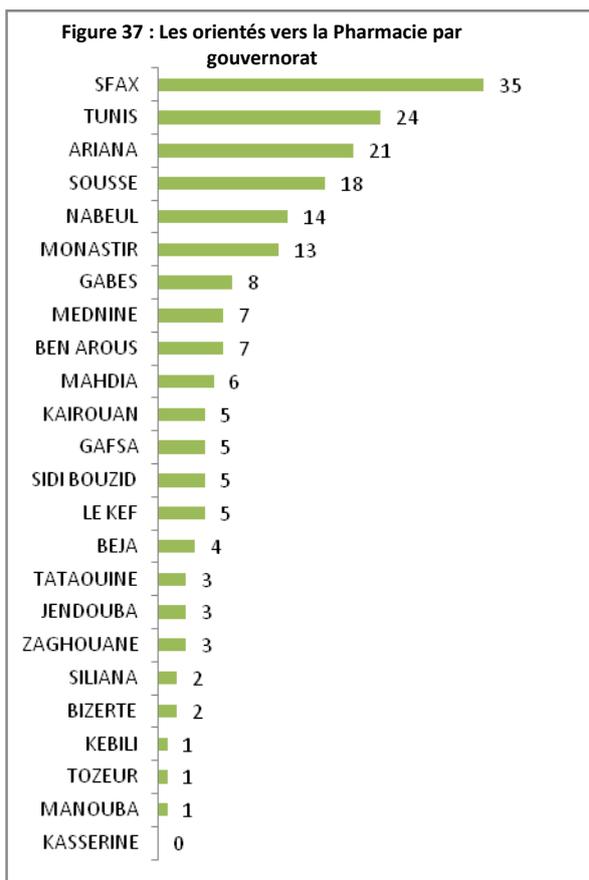
Source : Ministère de l'Education (2016)

L'orientation en Tunisie est une démarche simple qui permet aux nouveaux bacheliers d'accéder aux universités selon le principe du mérite. L'affectation des candidats dans une filière bien déterminée se fait en se basant sur l'ordre du mérite selon le score des étudiants (une formule composée de la moyenne générale du baccalauréat, moyenne des matières de base etc.) en tenant compte de la capacité d'accueil de chaque filière et de la priorité de leurs choix. Les statistiques montrent que les élèves issus des gouvernorats de l'intérieur du pays ne peuvent accéder aux universités prestigieuses (médecine, médecine dentaire, pharmacie, écoles préparatoires et IHEC) que suite à une politique de discrimination positive dans le cadre d'une politique d'éducation prioritaires. Seulement 36 élèves du gouvernorat de Kébili par exemple ont été orientés vers ces universités prestigieuses soit 0.6% du total dont 1 seul en pharmacie, 6 en médecine, zéro en médecine dentaire, 29 dans les écoles préparatoires et zéro à l'IHEC. Le graphique ci-dessous montre que les disparités régionales en matière d'orientation des bacheliers vers les universités prestigieuses est très visibles. Ces inégalités de l'orientation vers les universités prestigieuses résultent de mécanismes aux effets cumulatifs. Elles trouvent leur origine par les différences de réussite scolaire selon les milieux sociaux et les régions et les multiples causes (différences pédagogiques, infrastructures scolaires, transport scolaire, pauvreté, absence des cours de soutien etc.). Les enfants des régions de l'intérieur et issus du milieu populaire réussissent moins bien que ceux d'origine des régions du littoral issus d'un milieu social favorisé. Ce résultat s'explique par le fait que ces enfants rencontrent des difficultés dès l'entrée au préscolaire puis au primaire et au collège, se cumulant année après année pour arriver au secondaire avec moins de compétence et plus de lacunes que leurs camarades d'origine sociale favorisée. Ces différences des résultats scolaires et surtout du baccalauréat entraînent des orientations dans des cursus différents. La voie littéraire et de gestion à taux de chômage élevé pour les bacheliers des régions pauvres et les spécialités prestigieuses pour les autres.



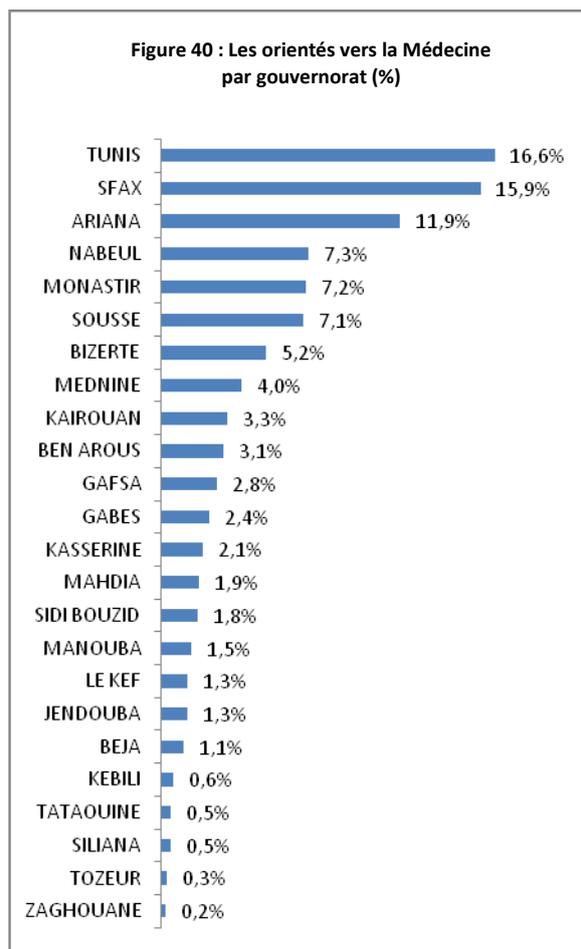
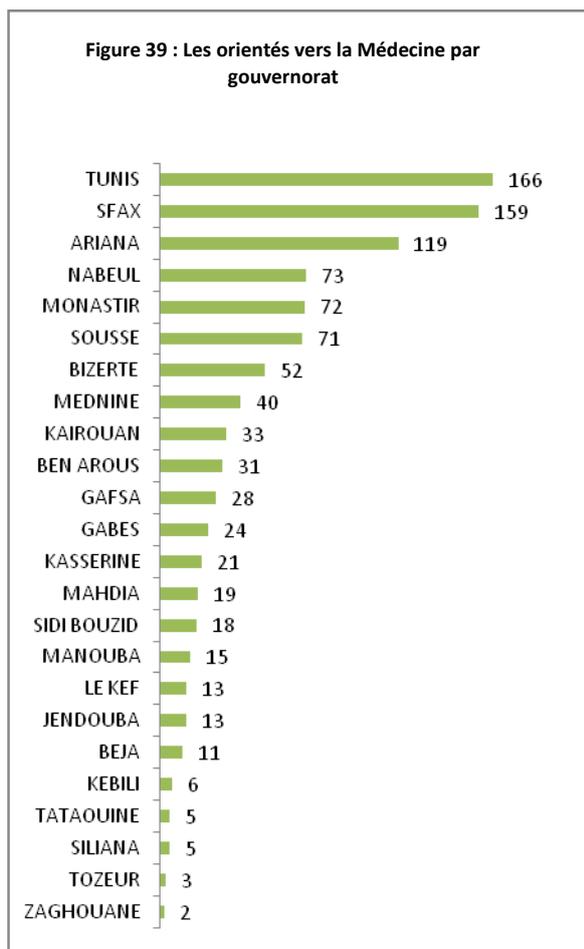
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (2016)

- Pharmacie : La répartition des orientés vers la Pharmacie est très inégalitaire même si on tient compte de la population de chaque gouvernorat. Le gouvernorat de Sfax accapare 18.1% du total soit 35 poste, alors que Kasserine n'a décroché aucun poste et Manouba, Tozeur, Kébili un seul poste.



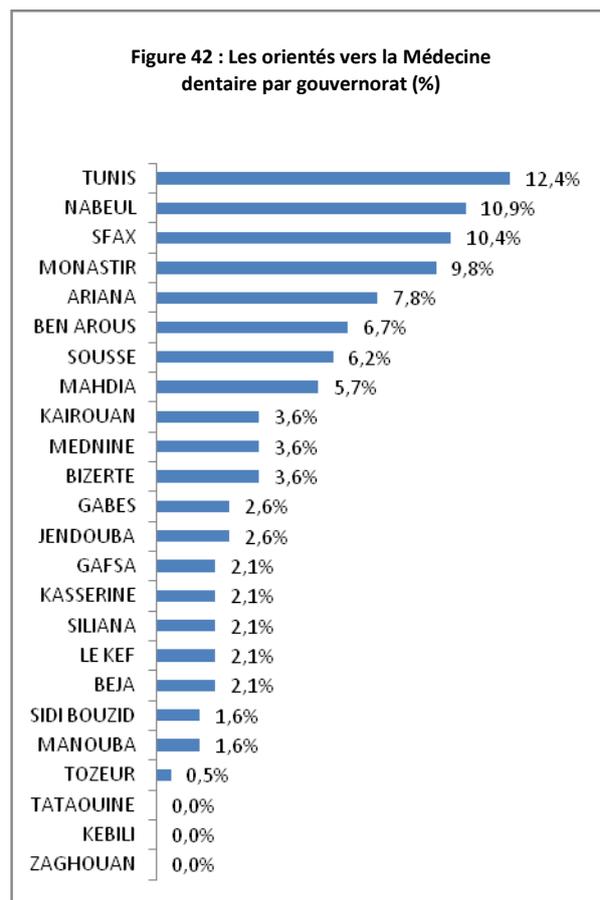
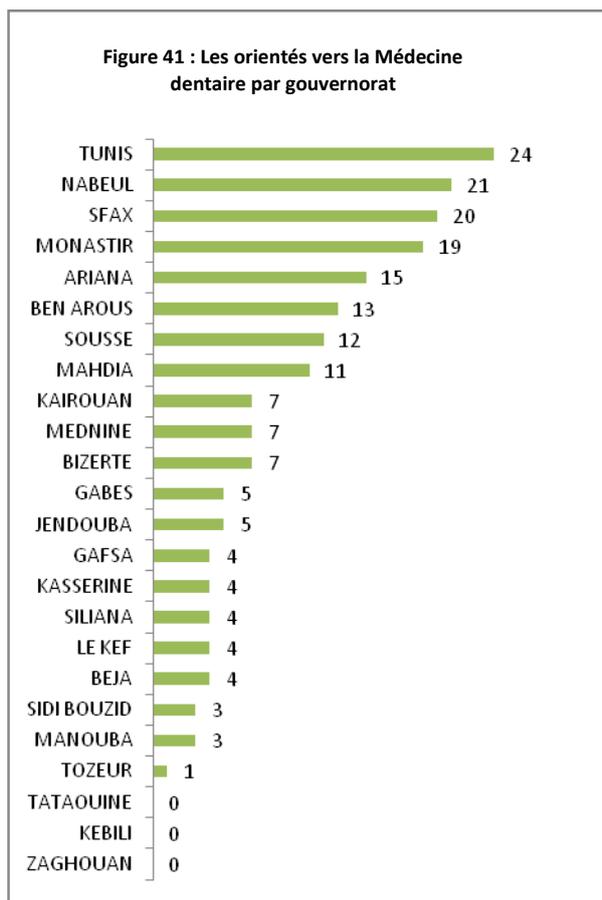
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (2016)

- Médecine : Les bacheliers de tous les gouvernorats sont représentés dans la médecine mais à de différentes proportions. Les gouvernorats les mieux présentés sont Tunis avec 166 places soit une part de 16.6%, Sfax avec 159 places soit 15.9% et Ariana avec 119 places soit 11.9%. Les gouvernorats les moins visibles dans les facultés de médecine sont Zaghouan avec 2 places, Tozeur avec 3 places et Siliana et Tataouine avec 5 places.



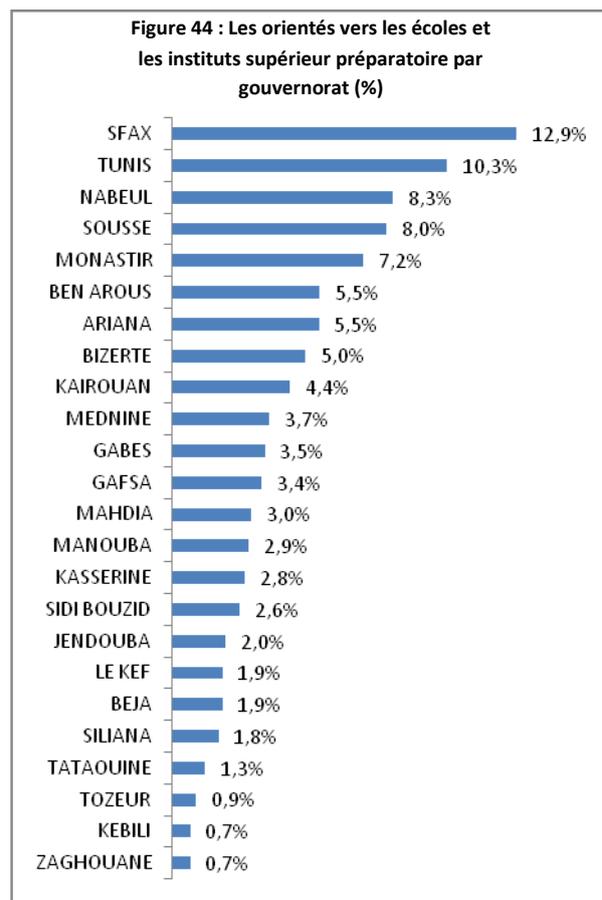
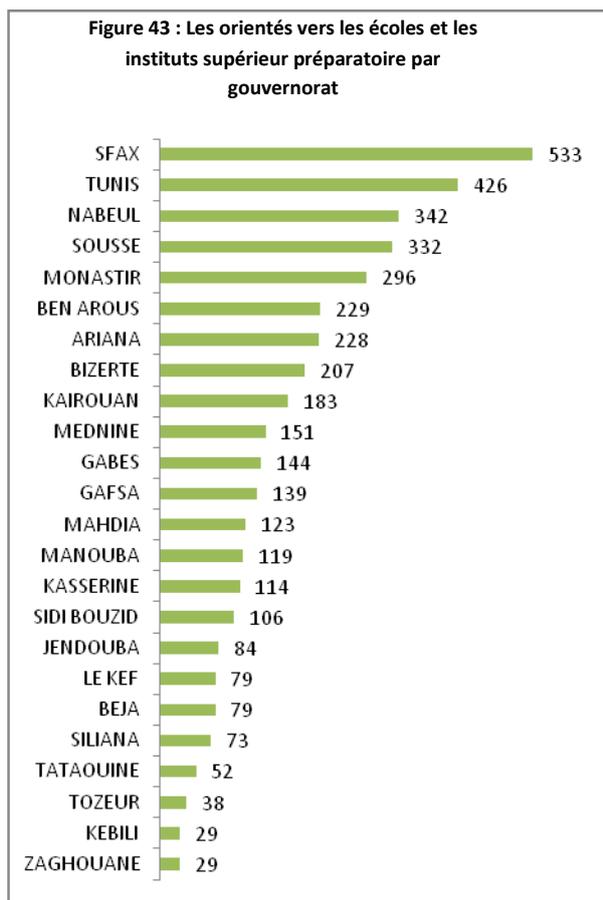
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (2016)

- Médecine dentaire : Les disparités régionales dans l'accès à cette spécialité sont élevées. Les bacheliers des gouvernorats de Zaghuan, Kébili et Tataouine n'ont pas pu décrocher une place, alors que ceux de Tunis, Nabeul, Sfax et Monastir ont décroché respectivement 24, 21, 20 et 19 places.



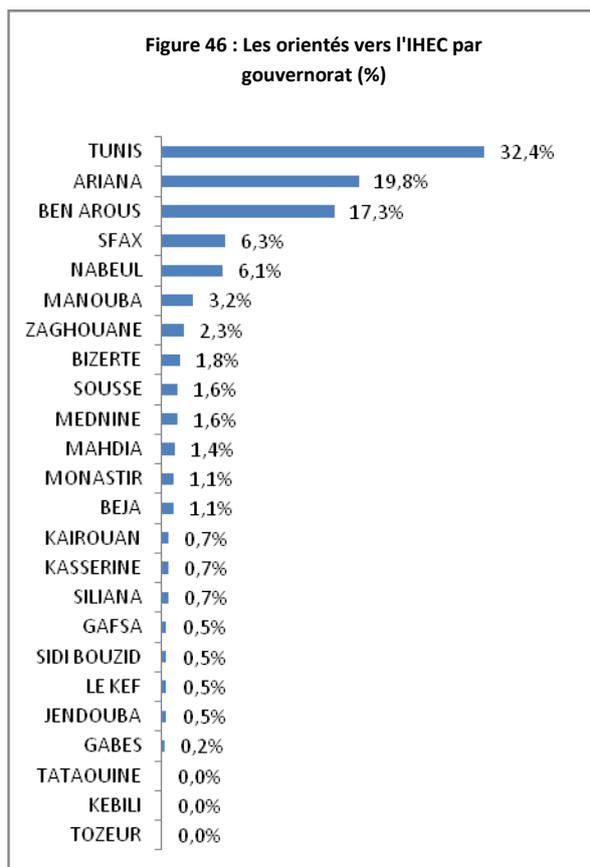
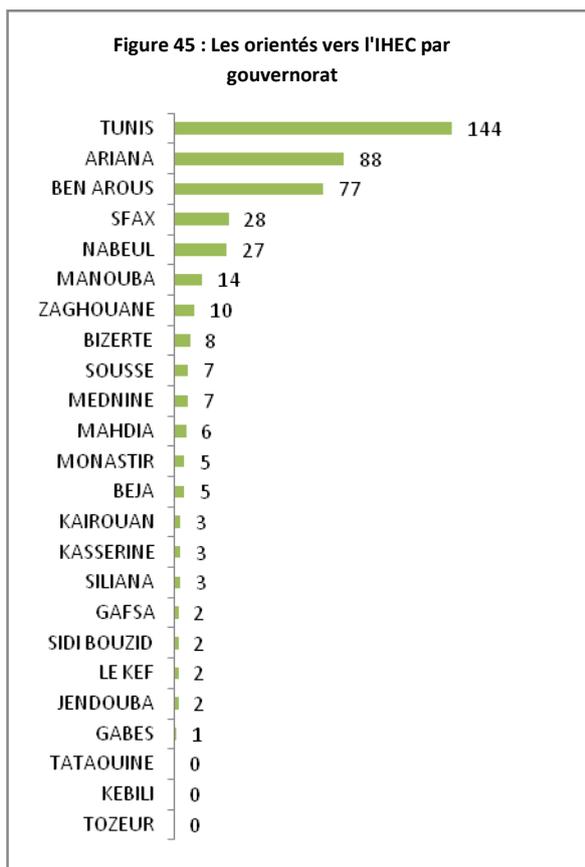
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (2016)

- Écoles préparatoires : Là encore, les gouvernorats de l'intérieur ne sont pas relativement les mieux dotés. En dépit que toutes les régions sont représentées dans les écoles préparatoires, les proportions varient largement. En effet, les étudiants issus des gouvernorats de Zaghuan et de Kébili représentent 0.7% du total soit 29 places, alors que Sfax et Tunis représentent respectivement 12.9% et 10.3% comme le montre le graphique suivant :



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (2016)

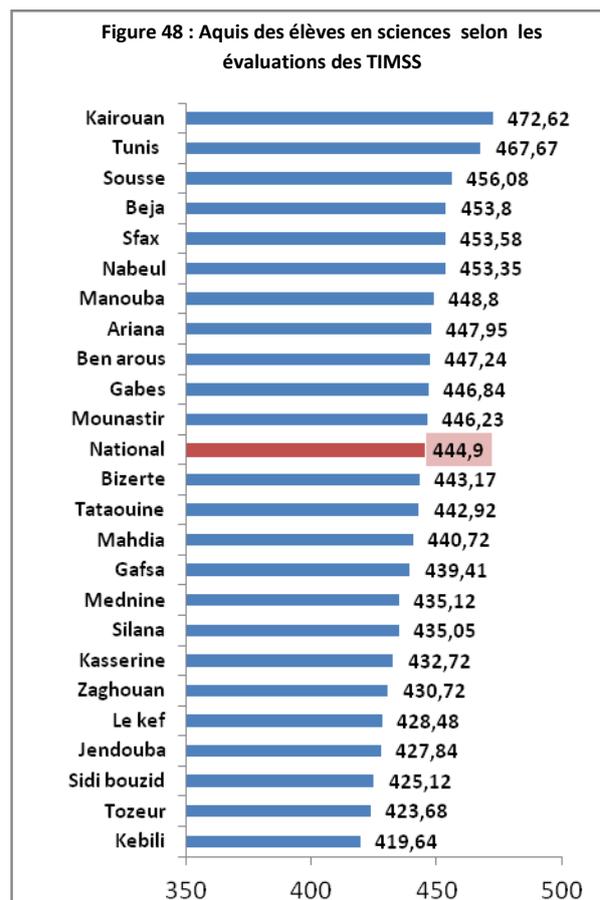
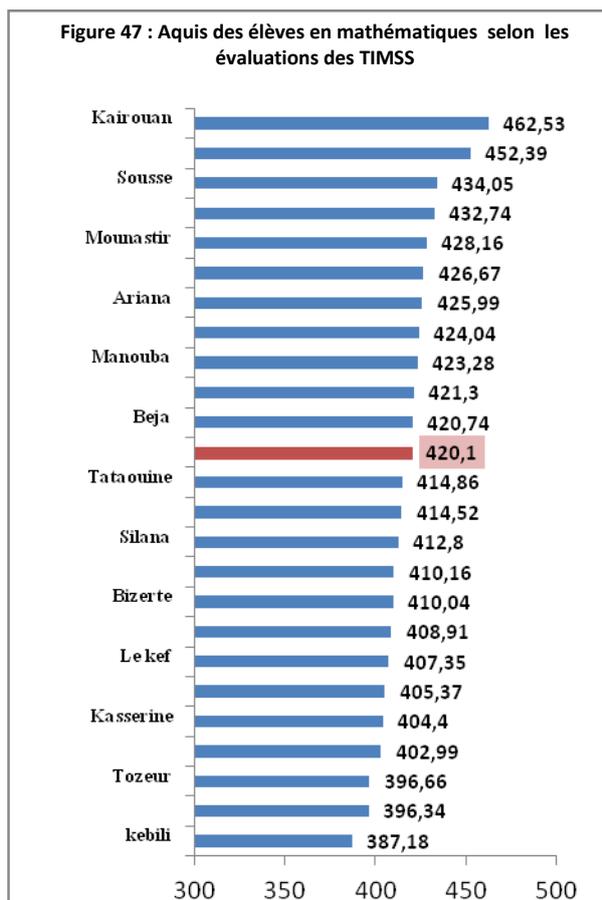
- Institut des hautes études commerciales IHEC : L'IHEC de Carthage offre relativement le plus des débouchés sur le marché de l'emploi par rapport aux autres instituts et écoles de gestion. L'insertion professionnelle est l'un des critères de choix des bacheliers dans un contexte de crise économique et de fort taux de chômage. Les bacheliers des gouvernorats de Tozeur, de Kébili et Tataouine n'ont pas pu décrocher un poste dans cet institut, alors que Tunis a décroché 144 postes.



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (2016)

- **Acquis des élèves selon les évaluations « Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS) en 2007 :**

Il s'agit d'un indicateur pour mesurer la qualité de l'éducation. Chaque 4 ans, une étude internationale est organisée afin d'évaluer les acquis des élèves de la 4^{ème} année primaire et de la 8^{ème} année de base en mathématiques et en sciences. Elle permet de fournir un classement des différents pays participant qui sont au nombre de 63 et de réaliser ainsi des études comparatives. La transposition de cette évaluation aux régions montre que les gouvernorats de Kairouan, Tunis, Sousse, Sfax et Béja qui ont obtenu les meilleurs résultats, contrairement aux régions de Kébili, Tozeur, Sidi Bouzid, Jendouba, Kasserine et Le Kef qui sont classées à la fin de la liste selon les évaluations TIMSS.



Source : Ministère de l'Education

II.2. Les déséquilibres régionaux en matière de santé

Les recherches traitant la problématique de discrimination positive se sont intéressées surtout à l'accès à l'emploi et à l'éducation. Les études portant sur l'accès à la santé sont peu nombreuses. La politique sanitaire tunisienne est basée sur deux grands axes : *i)* la médecine préventive c'est-à-dire la protection des ménages, la généralisation de la vaccination, le développement de la protection hygiénique, le renforcement du programme de planning familial, le dépistage des maladies transmissibles etc. *ii)* La médecine curative c'est-à-dire la promotion de l'offre de soin, la gestion du réseau de production, d'approvisionnement et de distribution des médicaments etc. Les indicateurs ont connu des évolutions sensibles dans toutes les régions sur le plan quantitatif. Mais, sur le plan qualitatif, les divergences persistent. La réalisation d'une couverture totale en matière de santé de qualité est l'un des principaux défis de la politique sanitaire en Tunisie. L'adoption d'une politique de discrimination positive pour instaurer une justice entre les régions est recommandée. Dans ce cadre, nous considérons que l'accès équitable de tous les citoyens aux soins est inséparable de l'éthique des Droits fondamentaux de l'Homme et le droit à sa dignité.

II.2.1. L'offre des services de santé

La carte sanitaire indique l'existence de disparités régionales au niveau de l'offre des services de santé. Les gouvernorats de l'intérieur souffrent des problèmes d'éloignement des hôpitaux de santé spécialisés et même de santé primaire.

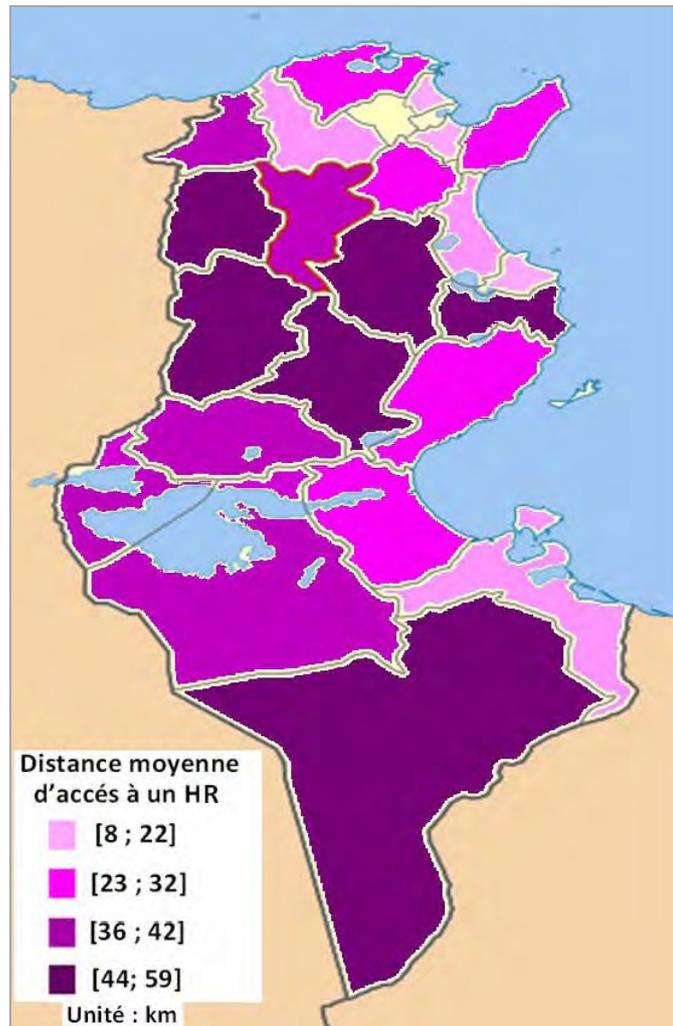
Les disparités en matière de distance moyenne d'accès à un hôpital régional sont relativement importantes. Les gouvernorats de Kasserine et Tataouine ont un accès géographique relativement le plus difficile avec une distance moyenne d'accès supérieure à 50 km. Parmi les régions prioritaires de l'intérieur, seuls Médenine, Béja et Gabès présentent un accès géographique relativement facile aux prestations hospitalo-sanitaires de niveau régional allant de 20 km en moyenne pour Médenine à 32 km pour Gabès.

Tableau 26 : Distance moyenne d'accès à un hôpital régional

Gouvernorat	Distance moyenne d'accès à un hôpital régional (km)	Gouvernorat	Distance moyenne d'accès à un hôpital régional (km)
Ben Arous	8	Jendouba	36
Monastir	14	Gafsa	36
Ariana	14	Siliana	40
Médenine	20	Kébili	40
Sousse	20	Tozeur	42
Béja	22	Le Kef	44
Bizerte	23	Sidi Bouzid	44
Nabeul	24	Mahdia	44
Sfax	28	Kairouan	46
Zaghouan	29	Kasserine	50
Gabès	32	Tataouine	59

Source : carte sanitaire 2010, Ministère de la Santé Publique version 2011

Figure 49 : Distance moyenne d'accès à un hôpital régional



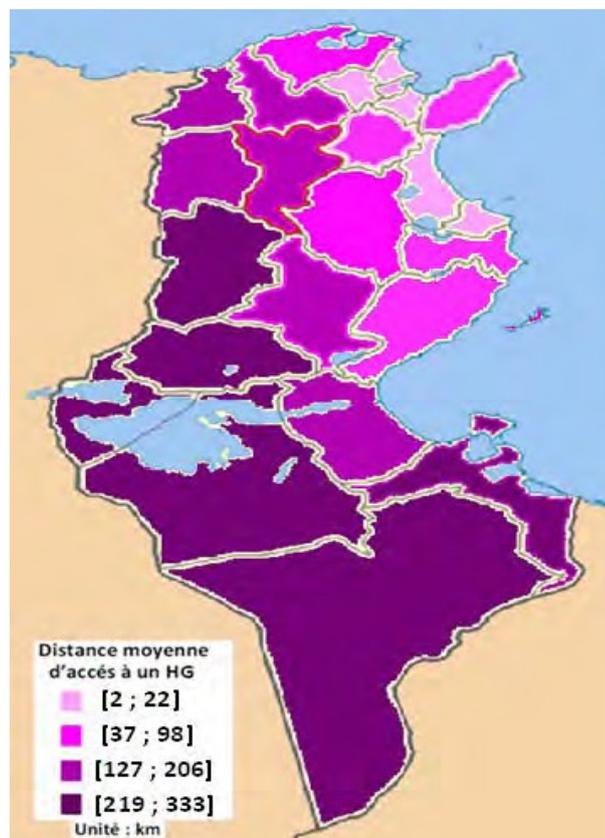
Ce sont surtout les gouvernorats du centre-ouest et du sud-ouest qui ont le plus de difficultés d'accès géographique en termes de distance aux prestations hospitalo-universitaires. La population de Tozeur, Tataouine et Kébili doivent parcourir environ 300 Km pour accéder à un hôpital hospitalo-universitaire localisé à Sfax.

Tableau 27 : Distance moyenne d'accès à un hôpital général

Gouvernorat	Distance moyenne d'accès à un hôpital général hospitalo-universitaires	Gouvernorat	Distance moyenne d'accès à un hôpital général hospitalo-universitaires
Tunis	2	Béja	127
Ben Arous	17	Siliana	143
Monastir	19	Sidi Bouzid	157
Manouba	20	Jendouba	157
Sousse	22	Gabès	168
Ariana	22	Le Kef	206
Sfax	37	Médenine	219
Mahdia	44	Gafsa	226
Zaghouan	69	Kasserine	257
Nabeul	84	Kébili	299
Bizerte	86	Tataouine	307
Kairouan	98	Tozeur	333

Source : carte sanitaire 2010, Ministère de la Santé Publique version 2011

Figure 50 : Distance moyenne d'accès à un hôpital général hospitalo-universitaires



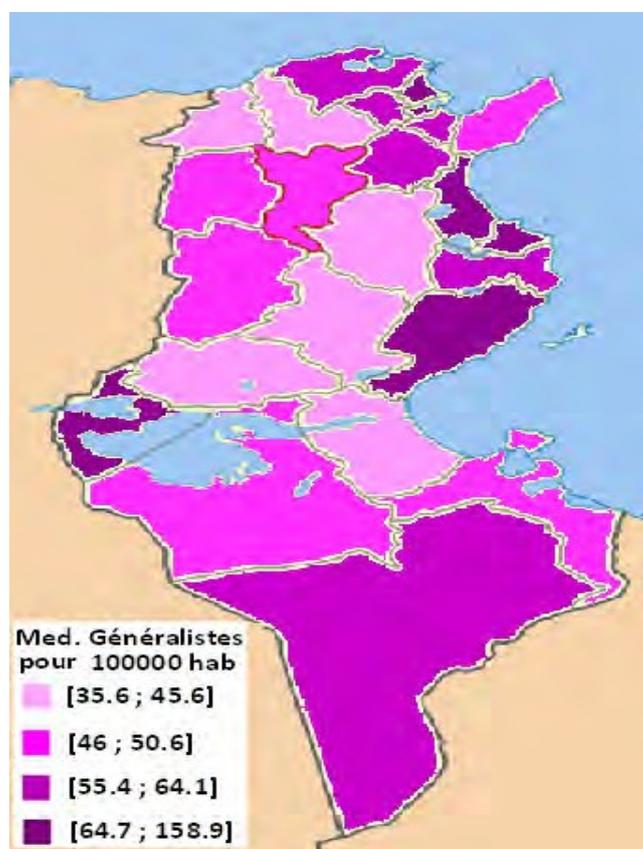
Les régions de l'intérieur disposent d'un nombre de médecins généralistes par 100 mille habitants le plus faible. Kasserine, Jendouba, Sidi Bouzid et Kairouan ont la moyenne la plus faible.

Tableau 28 : Densité des médecins généralistes (p. 100 000 habitants)

Gouvernorat	Généralistes pour 100000 hab.	Gouvernorat	Généralistes pour 100000 hab.
Kasserine	35,6	Bizerte	55,4
Jendouba	35,9	Tataouine	56,1
Sidi Bouzid	36,6	Mahdia	59,3
Kairouan	38,9	Manouba	59,7
Béja	44,7	Zaghouan	63,9
Gabès	45,6	Ben Arous	64,1
Le Kef	46,0	Tozeur	64,7
Siliana	47,0	Ariana	64,9
Médénine	47,8	Monastir	69,3
Kébili	49,8	Sfax	80,6
Nabeul	50,5	Sousse	98,1
Gafsa	50,6	Tunis	158,9
Tunisie			66,9

Source : carte sanitaire 2010, Ministère de la Santé Publique version 2011

Figure 51 : des médecins généralistes (p. 100 000 habitants)



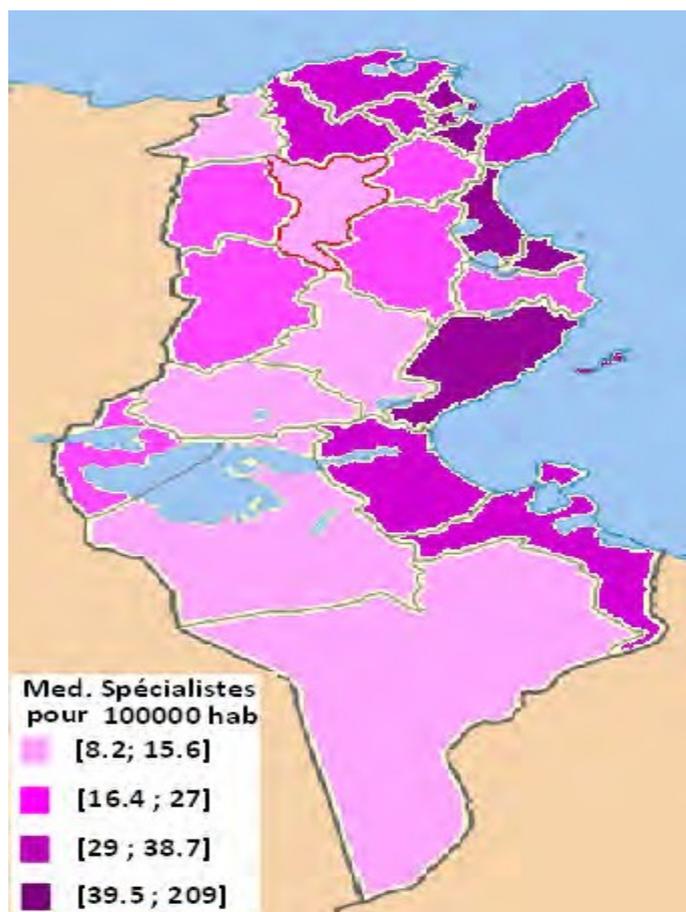
- La densité des médecins spécialistes (p. 100 000 habitants) : Les médecins spécialistes sont attirés par les grandes villes côtières. Le manque d'incitation et des spécialistes natifs des régions de l'intérieur expliquent la faiblesse du nombre de médecins spécialistes par 100 mille habitants.

Tableau 29 : Densité des médecins spécialistes (p. 100 000 habitants)

Gouvernorat	Spécialistes pour 100000 hab.	Gouvernorat	Spécialistes pour 100000 hab.
Tataouine	8,2	Manouba	29,0
Sidi Bouzid	9,7	Béja	29,4
Kasserine	9,7	Gabès	32,1
Siliana	10,3	Médenine	32,9
Kébili	13,3	Bizerte	37,9
Jendouba	15,6	Nabeul	38,7
Tozeur	16,4	Ben Arous	39,5
Kairouan	18,2	Monastir	55,3
Le Kef	18,3	Ariana	67,5
Gafsa	19,8	Sousse	93,8
Zaghouan	24,6	Sfax	94,6
Mahdia	27,0	Tunis	209,0
Tunisie			56,3

Source : carte sanitaire 2010, Ministère de la Santé Publique version 2011

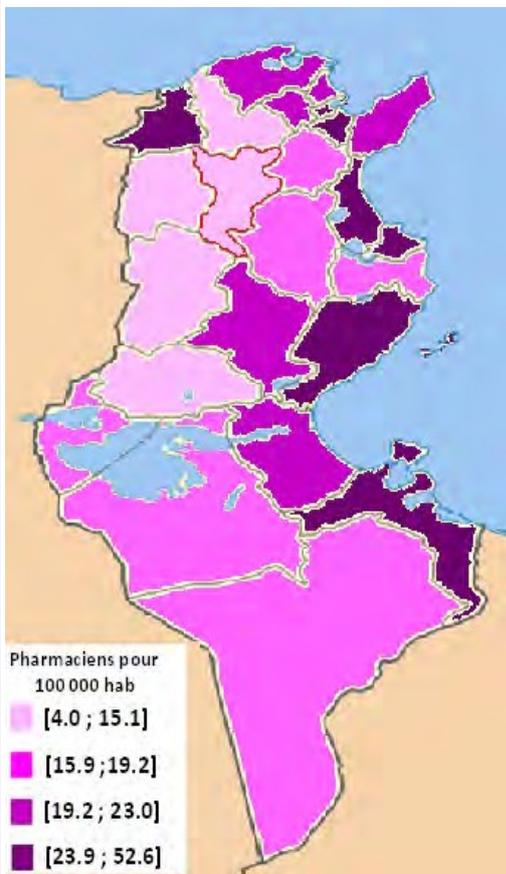
Figure 52 : Densité des médecins spécialistes (p. 100 000 habitants)



- La densité des pharmaciens pour 100 000 habitants : comme pour le cas des médecins spécialistes, les pharmaciens s'installent surtout dans les gouvernorats les plus riches et ayant une qualité de vie la plus élevée.

Tableau 30 : Densité des pharmaciens pour 100 000 habitants

Gouvernorat	Pharmaciens pour 100 000 hab.
Siliana	4,0
Kasserine	12,8
Le Kef	14,0
Béja	14,7
Gafsa	15,1
Mahdia	15,9
Kébili	15,9
Kairouan	16,0
Tozeur	17,4
Zaghouan	17,6
Tataouine	19,2
Sidi Bouzid	19,2
Ariana	19,7
Manouba	20,3
Gabès	20,5
Bizerte	22,3
Nabeul	23,0
Médenine	23,9
Ben arous	26,1
Sousse	30,2
Monastir	31,0
Tunis	40,9
Sfax	52,6



Pharmaciens pour
100 000 hab

- [4.0 ; 15.1]
- [15.9 ; 19.2]
- [19.2 ; 23.0]
- [23.9 ; 52.6]

Source : carte sanitaire 2010, Ministère de la Santé Publique version 2011

- Le taux d'équipement en lits hospitaliers (Public + Privé): Le nombre de lit pour 1000 habitants est le plus faible à Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan. Alors que, Tunis, Tozeur et Sousse sont relativement les plus dotés en lits.

Tableau 31 : Le taux d'équipement en lits hospitaliers (Public + Privé)

Gouvernorats	Ratio Lit pour 1000 hab (pub + privé)	Gouvernorats	Ratio Lit pour 1000 hab (pub + privé)
BEN AROUS	0,54	GABES	1,91
KASSERINE	1,08	KEBILI	1,98
SIDI BOUZID	1,11	MEDENINE	2,09
KAIROUAN	1,17	LE KEF	2,17
ARIANA	1,26	GAFSA	2,32
NABEUL	1,49	SFAX	2,37
JENDOUBA	1,58	MANOUBA	2,60
MAHDIA	1,58	ZAGHOUAN	2,79
SILIANA	1,67	MONASTIR	2,85
BIZERTE	1,70	SOUSSE	2,91
TATAOUINE	1,77	TOZEUR	3,09
BÉJA	1,79	TUNIS	5,33
		Tunisie	2,15

Source : carte sanitaire 2010, Ministère de la Santé Publique version 2011

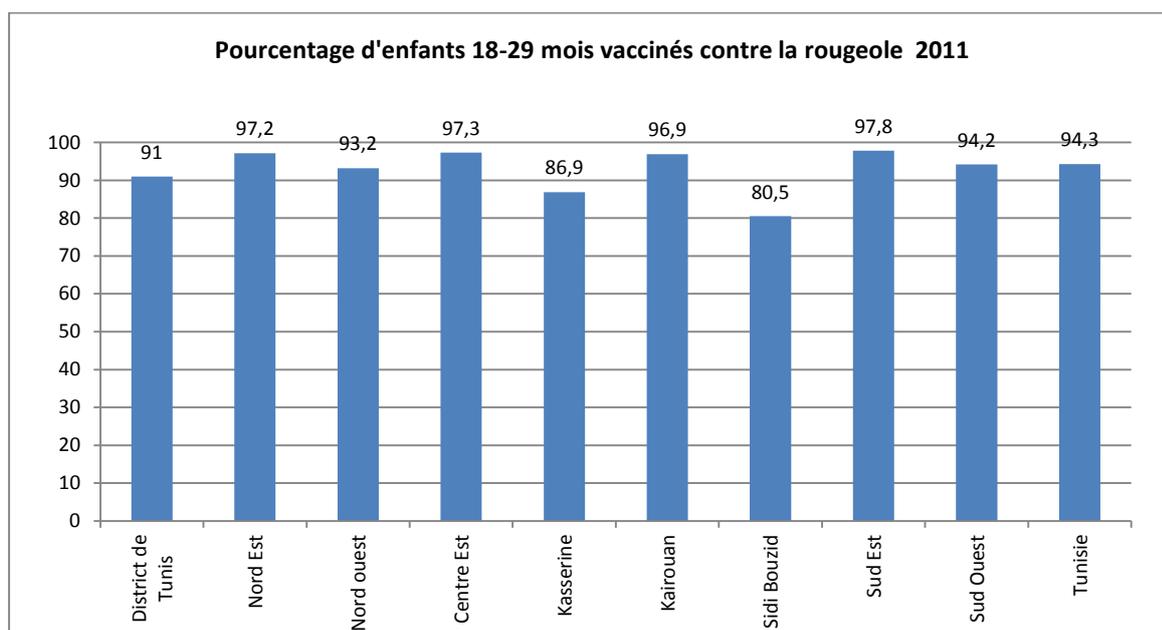
II.2.2. Les services de santé

Globalement, la Tunisie est faiblement équipée en matériels modernes en radiographie tels que les appareils d'imagerie où le nombre se situe à 1,24 pour 100 mille habitants en 2011. Ce nombre dépasse 7 pour la Hongrie et 26 pour le Portugal⁴⁸.

- La vaccination des enfants : Des journées nationales de vaccinations ont été organisées dans tous les gouvernorats du pays. Le pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole entre 18 et 29 mois était en 1988 de 90% et il se situe en 2011 à 94,3%. Derrière cette performance nationale, il existe des disparités entre les régions. Sidi Bouzid vient en dernière position avec un pourcentage de 80.5%.

⁴⁸ Rapport National de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (2014)

Figure 53 : Pourcentage d'enfants 18-29 mois vaccinés contre la rougeole 2011



Source : Enquête MICS 4 - 2011

- Le taux de mortalité maternelle : Le taux de mortalité maternelle reste élevé. Le dernier chiffre disponible a été élaboré lors de l'enquête sur la Mortalité Maternelle réalisée par l'Institut National de la Santé Publique en 2008 et qui s'établit à 44,8 pour 100 mille naissances vivantes. Au niveau régional, les déséquilibres sont importants. En effet, ces taux dans le Nord-Ouest, le Centre-Ouest et le Sud-est sont respectivement de 67.0, 55.9 et 56.8 pour 100 mille naissances vivantes.

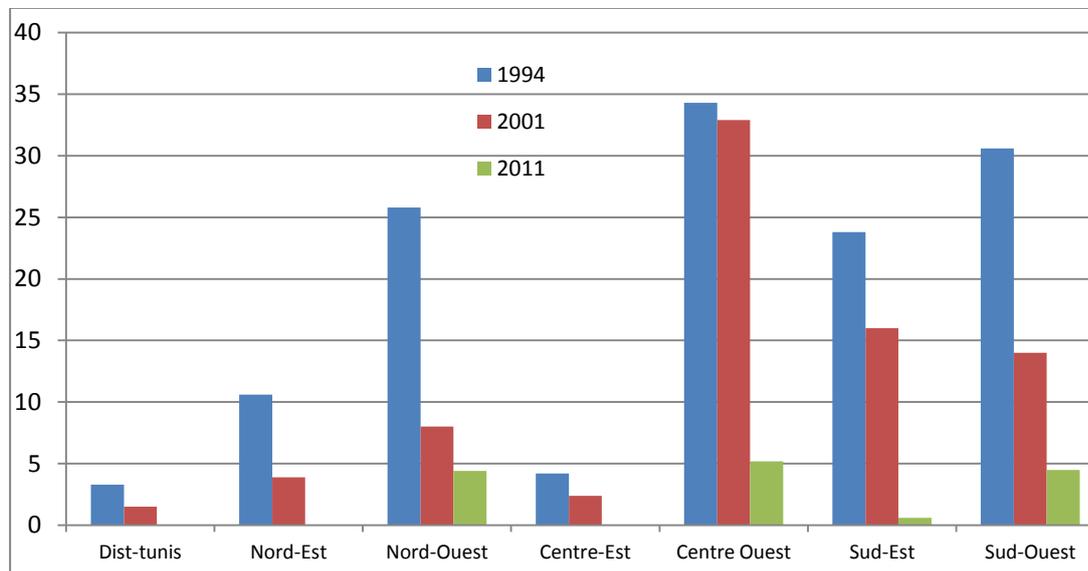
Tableau 32 : Décès maternels observés en 2008 et 1994

Région	Décès maternels 2008	Nombre de naissances (1000) en 2008	TMM 2008 (100000 NV)	TMM 1994 (/100000 NV)
District Tunis	18	35,4	50,8	40,0
Nord Est	7	25,1	27,9	50,4
Nord Ouest	13	19,4	67,0	94,0
Centre Ouest	16	28,6	55,9	105,0
Centre Est	14	45,9	30,5	57,4
Sud Ouest	4	10,9	36,7	92,8
Sud Est	10	17,6	56,8	62,7
Total	82	183	44,8	68,9

Source : Enquête Nationale sur la Mortalité Maternelle - 2008 et 1994 et rapport national de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (2014)

- Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié : On estime que seulement 1.4% des accouchements se font sans l'assistance d'un personnel qualifié. Le nombre d'accouchements non assistés a été d'environ 2.8 mille en 2011 sur un nombre de naissances à 203 mille en 2011. L'écart entre les régions a diminué dans le temps comme montre les résultats de l'enquête MICS 4.

Figure 54 : Pourcentage des accouchements non assistés



Source : 1994 PAPCHILD / 2001 PAPFAM / 2011 MICS 4 et Rapport national de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (2014)

III. Les inégalités de chances en matière d'emploi déséquilibres régionaux en matière d'éducation et de santé

III.1. Le Marché du travail en Tunisie

III.1.1. Le chômage

Le taux de chômage a atteint 15,2% en 2015. Cependant, cette tendance générale masque une disparité selon les différentes catégories. En effet, les femmes sont plus affectées que les hommes. Le taux a toujours été plus élevé pour les femmes. En 2015, ce taux est de 22,2% pour les femmes contre 12,4% pour les hommes.

Par ailleurs, la structure du chômage a évolué dans le temps vers plus d'inégalités entre les catégories des chômeurs, renseignant sur d'éventuels dysfonctionnements que les politiques publiques mises en place n'ont pas pu résoudre ou même infléchir.

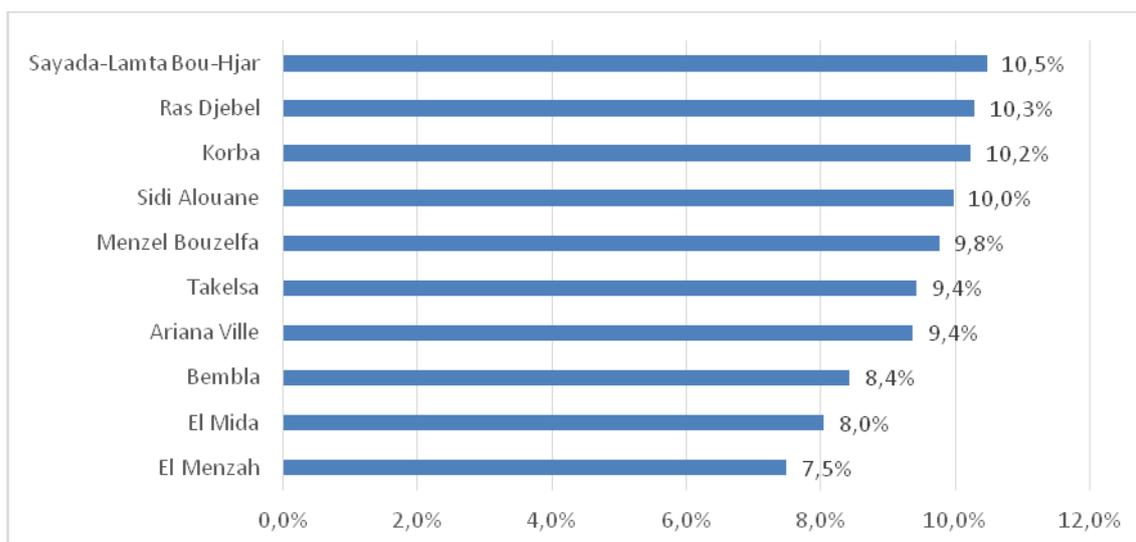
La répartition régionale des créations d'emploi au cours de la période 2010 – 2015 est de 109 mille emplois dont la majorité ont été créés dans les 10 gouvernorats à faible taux de chômage. Ce résultat a été réalisé malgré l'intervention des programmes actifs d'emploi qui s'est orienté de plus en plus après la révolution vers les régions défavorisées. En effet, l'indice de Gini mesurant la répartition des bénéficiaires des programmes en fonction de la distribution des chômeurs a enregistré une baisse de 0.5 en 2010 à 0.33 en 2015.⁴⁹

Bien que les écarts entre différentes régions du pays en termes de taux de chômage, demeurent toujours importants, les résultats relatifs au calcul de ces indices, confirment l'apport des politiques actives d'emploi en matière d'équité interrégionale sur le marché du travail.

Les graphiques qui suivent montrent clairement que les délégations à taux de chômage élevés sont éloignées des pôles économiques.

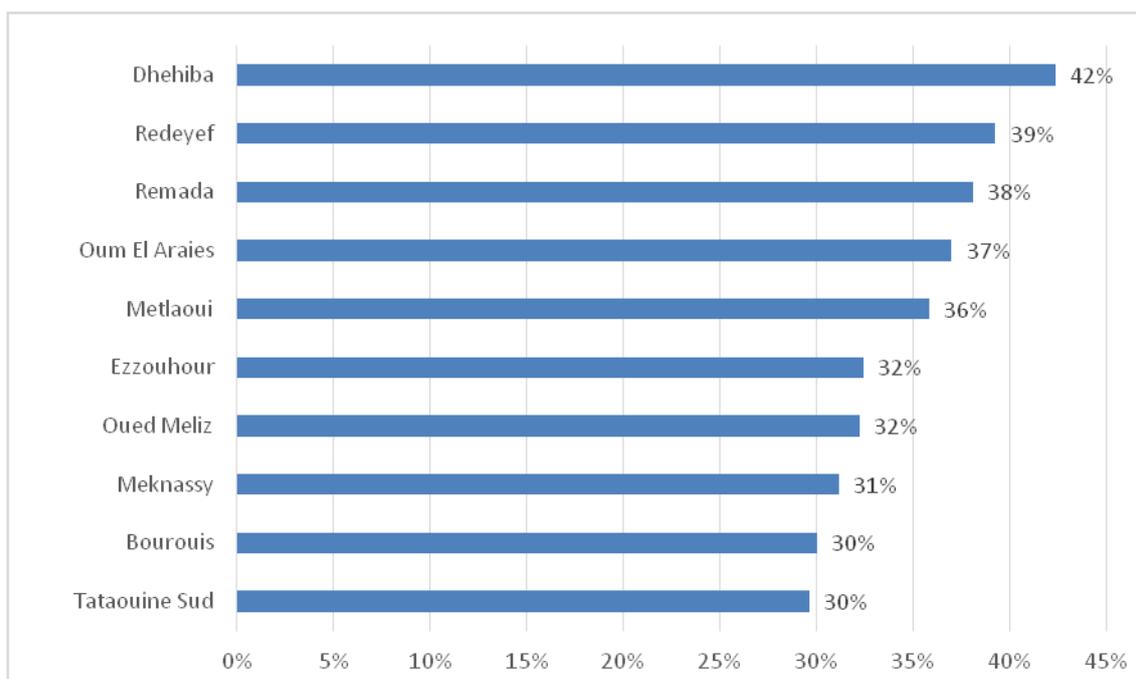
⁴⁹ La valeur 0 de l'indice indique une égalité parfaite par contre la valeur 1 indique l'inégalité parfaite

Figure 55 : Les dix délégations ayant le Taux de chômage le plus faible



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

Figure 56 : Les 10 délégations ayant le Taux de chômage le plus élevé



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

Les taux de chômage sont plus bas dans les régions d'emploi féminin (zones où il y'a prépondérance de secteurs à caractère saisonnier tel-que le textile et le tourisme, caractérisés par des emplois souvent précaires. Il y a lieu de citer dans ce cadre les régions du Centre Est (gouvernorats de Monastir et de Sousse), le Cap Bon (gouvernorat de Nabeul) et le District de Tunis.

Les deux régions du Sud et le Centre Ouest et le Nord-Ouest accusent les taux de chômage féminin les plus élevés, varient de 26% à 48%.

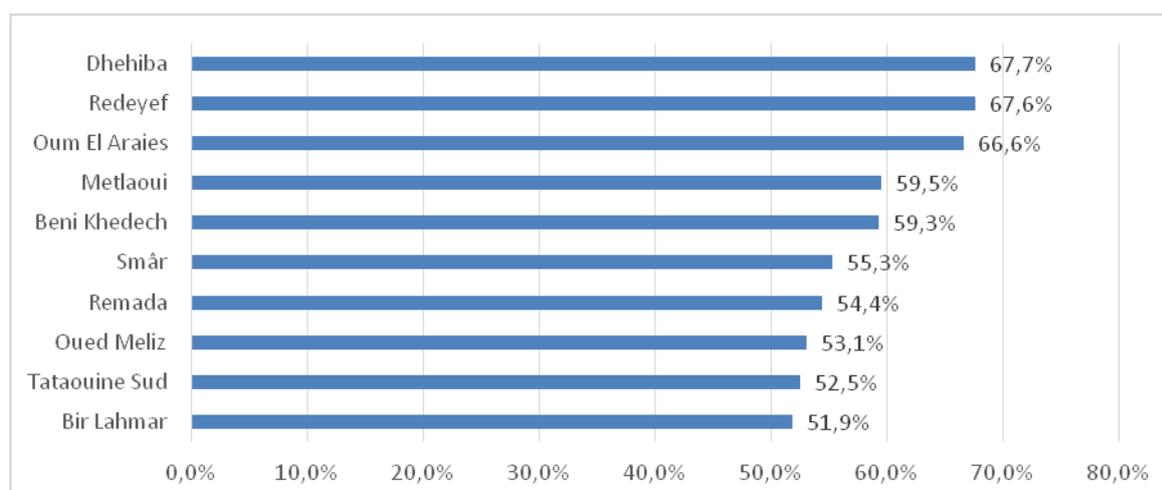
Tableau 33 : Taux de chômage des femmes dans les grandes régions, en 2015 (en %)

Taux de chômage 2015	Femmes
District de Tunis	23,7
Nord Est	15,2
Nord-Ouest	26,5
Centre Est	12,6
Centre Ouest	26,3
Sud Est	41,6
Sud-Ouest	47,8
Total général	22,2

Source : Enquête Nationale sur l'Emploi (Mai 2015), INS

Au niveau des délégations globalement les taux de chômage le plus élevé sont enregistrés dans des délégations de Tataouine et les plus faibles dans les délégations de Nabeul.

Figure 57 : Les dix délégations ayant le taux de chômage féminin le plus élevé



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

La Tunisie compte environ 375600 jeunes chômeurs, correspondant à un taux de chômage de 33,1% pour cette catégorie de l'offre de travail. Environ 1 jeune actif sur 3 est au chômage, une proportion deux fois supérieure à la moyenne nationale, et environ 38% des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus de trente mois

Le taux moyen de chômage masque une grande divergence par âge, les groupes les plus jeunes (15-29 ans) étant davantage affectés. Ils constituent 62,1% des chômeurs et leur taux de chômage n'a cessé d'augmenter en passant de 26,7 % en 2010 à 38,2% en 2011 avant de subir une légère baisse pour se situer aux alentours de 33% en 2015.

Tableau 34 : Évolution du taux de chômage des jeunes (15-29 ans) (en %)

	2010	2011	2012	2013	2015
15-19 ans	28,7	43,6	35,2	31,1	31,2
20-24ans	29,7	41,8	38,7	36,1	36,3
25-29 ans	24,2	34,5	32,7	32,4	31,6
(15-29 ans)	26,7	38,2	35,2	33,5	33,1

Tableau élaboré à partir des résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi, INS

Le chômage des jeunes âgés de moins de 30 ans est très élevé dans pratiquement toutes les grandes régions de la Tunisie. La moitié des jeunes âgés de 15 à 19 ans dans le Nord Est et Ouest et le district de Tunis sont au chômage, 4 à 5 jeunes sur 10 âgés de 15 à 24 ans sont au chômage dans le Sud-Ouest, le District de Tunis, le Sud Est et dans le Nord-Ouest. Le chômage reste élevé pour la tranche d'âge (25-29 ans). En effet, il touche 20,2 à 51,3% des jeunes de cette tranche d'âge dans les 7 régions. Par ailleurs, le Centre-Est est la région qui enregistre les taux les plus faibles de chômage quelle que soit la tranche d'âge des jeunes.

Tableau 35 : Taux de chômage dans les grandes régions, en 2015, selon les tranches d'âges jeunes (15-29 ans) (en %)

Taux de chômage 2015	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-29ans
District de Tunis	51,0	47,4	35,1	40,2
Nord Est	22,2	25,7	21,8	23,2
Nord-Ouest	36,8	46,3	40,1	41,9
Centre Est	18,0	20,7	20,2	20,1
Centre Ouest	33,1	39,3	34,5	36,0
Sud Est	35,3	45,6	43,2	43,1
Sud-Ouest	51,3	53,0	51,3	51,9
Total général	31,2	36,3	31,6	33,1

Tableau élaboré à partir des résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi, INS

La situation au niveau des gouvernorats est assez proche de celle des régions. En effet, les taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans varient de 40 à 58,8% dans 7 gouvernorats (Tataouine, Gafsa, Jendouba, Ben Arous, Manouba, et Gabès). Dans ces mêmes gouvernorats, 30 à 40% des jeunes de 25 à 29 ans sont au chômage. De l'autre côté du tableau, les gouvernorats du littoral oriental (Monastir, Nabeul, Sfax et Sousse) enregistrent les taux de chômage des jeunes les plus faibles (moins de 22%).

D'un autre côté ; le nombre de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur en 2015, a atteint 212400 personnes dont 63,2% de sexe féminin. Les chômeurs diplômés du supérieur représentent environ le tiers (35,1%) de l'ensemble des chômeurs. Le taux de chômage de cette catégorie de diplômés s'est envolé en passant de 23,3% en 2010 à 33,6% en 2011 et à 28,6% en 2015. Les femmes diplômées du supérieur sont nettement plus affectées par le chômage que leurs homologues de sexe masculin avec des taux de chômage respectifs de 38,4% et 19,9% en 2015.

La répartition des chômeurs diplômés du supérieur selon la nature du diplôme en 2015 révèle que 24,9% sont des techniciens supérieurs. Les maîtrisards et les licenciés sont toutefois majoritaires (75,1%). La croissance la plus importante du nombre de chômeurs a été enregistrée chez les maîtrisards (détenteurs de maîtrise ou ayant accompli avec succès 3 ans de formation universitaire) dont le nombre a doublé en l'espace de cinq ans, passant de 71200 en 2010 à 159600 en 2015. En revanche, Le nombre des techniciens supérieurs (niveau bac+3) chômeurs a diminué au cours des 5 derniers années, passant de 57 900 en 2010 à 52 800 en 2015, soit une croissance annuelle moyenne de (-1,8%).

**Tableau 36 : Répartition des chômeurs de l'enseignement supérieur
Selon la nature du diplôme (en milliers %)**

	2010	2011	2012	2013	2015
Technicien supérieur ou équivalent	57,9	87,1	60,8	68,3	52,8
Maîtrise	71,2	99,7	99,2	149,9	159,6
Autre diplôme supérieur	9,9	15,5	14,9	24,6	27,8
Total général	139,0	202,3	174,9	218,2	212,4

Tableau élaboré à partir des résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi, INS

En 2015, partout élevé (35,1% de moyenne nationale), le chômage des diplômés du supérieur est encore plus élevé dans certaines régions. Dans trois régions le chômage des diplômés du supérieur reste supérieur à la moyenne nationale : le Sud-Ouest (47,7%), le Centre Est (43,2%) et le Sud-Est (36,6%). Le reste des régions ont des parts inférieures à la moyenne nationale qui varient de 30,5% à 33%.

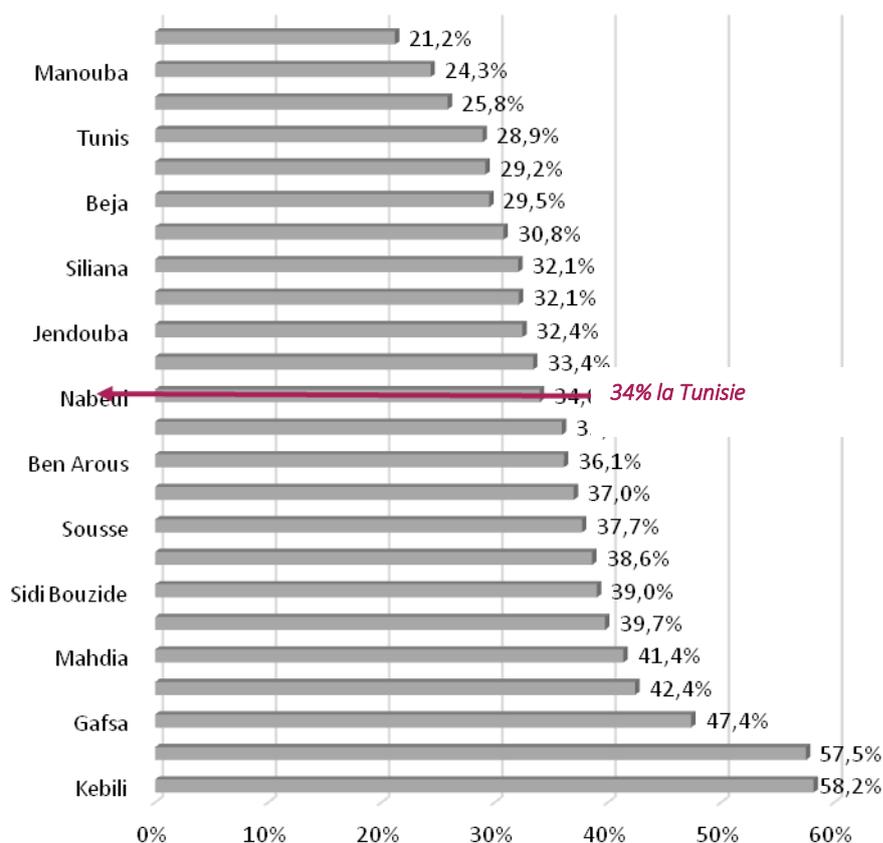
Tableau 37 : Le chômage des diplômés du supérieur dans les régions en 2010-2015

	Chômeurs diplômés du supérieur		La part Chômeurs diplômés du supérieur /total des Chômeurs	
	2010	2015	2010	2015
District de Tunis	36,2	59,6	29,9%	30,5%
Nord Est	18,0	20,9	26,9%	33,0%
Nord-Ouest	17,4	20,1	28,5%	32,1%
Centre Est	30,4	36,6	37,1%	43,2%
Centre Ouest	20,7	24,0	30,9%	32,3%
Sud Est	19,4	26,9	40,4%	36,6%
Sud-Ouest	16,3	24,3	37,0%	47,7%
Total général	158,4	212,4	32,3%	35,1%

Tableau élaboré à partir des résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi, INS

12 gouvernorats, tous situés à l'Ouest ou dans le Sud, enregistrent des parts de chômeurs diplômés du supérieur dépassant la moyenne nationale (35,9 à 58,2 %). Dans 7 autres gouvernorats, tous situés aussi dans les régions intérieures du pays, le taux varie de 28 à 34% : Kasserine, Kairouan, Jendouba, le Kef, Béja, Médenine, Tozeur, Le reste des régions ont des taux inférieurs à la moyenne nationale qui varient de 21,2% à 25,8%.

Figure 58 : Chômeurs des diplômés du supérieur par rapport au total des chômeurs 2015



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

III.1.2. L'offre du travail

Le niveau d'instruction de l'offre de travail ne cesse d'augmenter, ce qui traduit une modification de la structure par niveau d'étude de l'offre du travail. Ainsi, la part du supérieur dans cette offre est passée de 18,3% en 2010 à 21% en 2015. Notons que durant 2010-2015 et en moyenne annuelle, plus de 70 mille nouveaux diplômés du supérieur sont venus gonfler le stock de chômeurs diplômés du supérieur. Durant la période (2010-2015), le cumul de la demande additionnelle d'emploi de niveau d'éducation supérieur a atteint 149,3mille, soit une moyenne annuelle de 30mille demande.

Quant à la demande additionnelle de niveau inférieur ou égale au secondaire, elle a atteint 129,1mille, soit une moyenne de 25,8mille par an.

La tendance générale laisse apparaître une hausse soutenue du nombre de demandeurs additionnels d'emploi ayant un niveau supérieur due à une forte croissance du nombre de jeune accédant à l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les demandes additionnelles d'emploi pour les autres catégories, la tendance générale est vers la baisse en raison de la réduction du nombre d'élèves sortants de

l'enseignement de base et secondaire d'une part et le nombre important de départs à la retraite pour la main d'œuvre de même niveau.

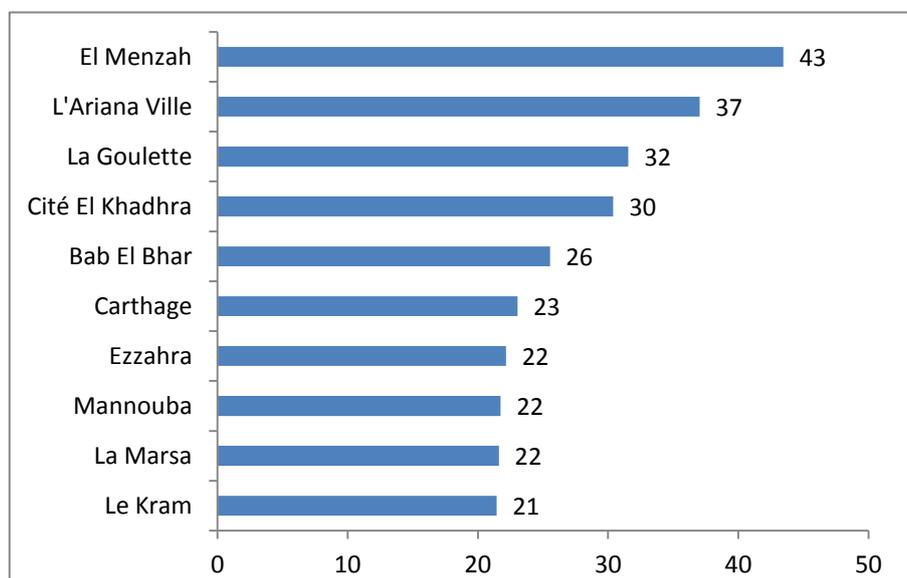
Tableau 38 : Évolution moyenne de la demande additionnelle par niveau d'instruction (en milliers)

	2010-2015	
	Nombre Total	Moyenne annuelle
<= secondaire	129,1	25,8
Supérieur	149,3	29,9
Total	278,4	55,7

Tableau élaboré à partir des données de l'INS.

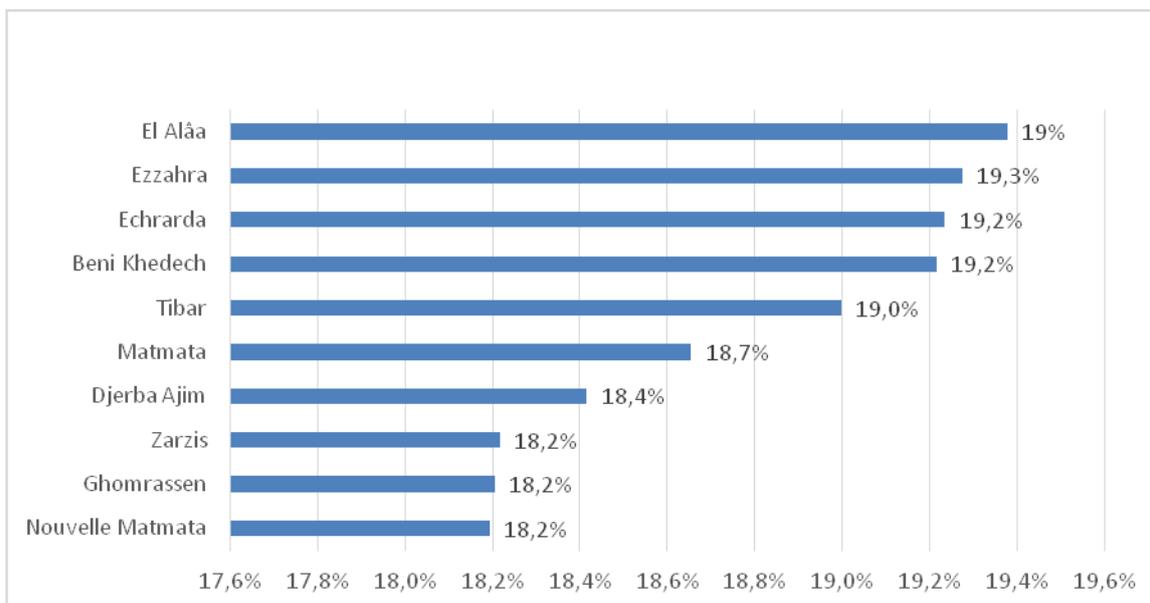
Inversement aux autres indicateurs sociaux économiques la répartition par délégation indique qu'il n'y a pas une différence significative entre les régions. Ainsi l'indice « nombre des sortants du supérieur pour 100 habitants » varie pour la quasi-totalité des délégations entre 18 et 32. Toutefois la qualité des diplômés fait la différence et influe énormément au niveau de l'employabilité des jeunes. Au niveau national sur 10 habitants un est diplômés du supérieur.

Figure 59 : Nombre de diplômés du supérieur pour 100 habitants (les dix premières délégations)



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

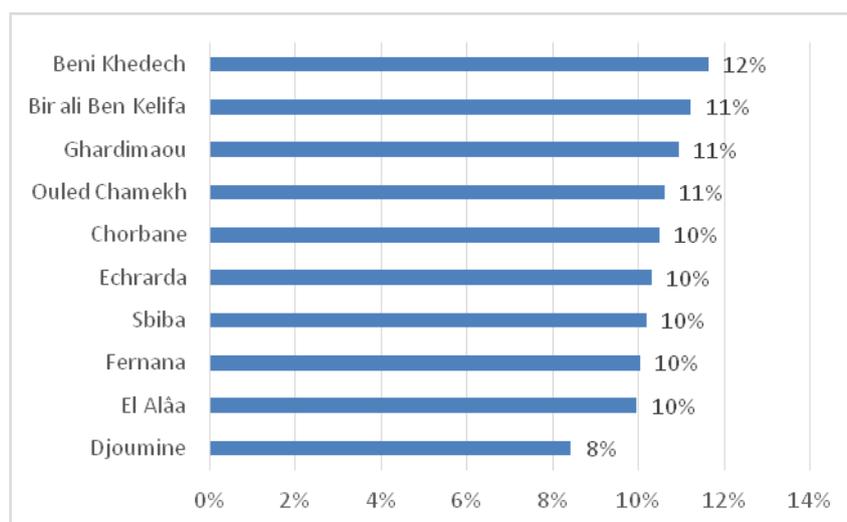
Figure 60 : Nombre de diplômés du supérieur pour 100 habitants (les dix dernières délégations)



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

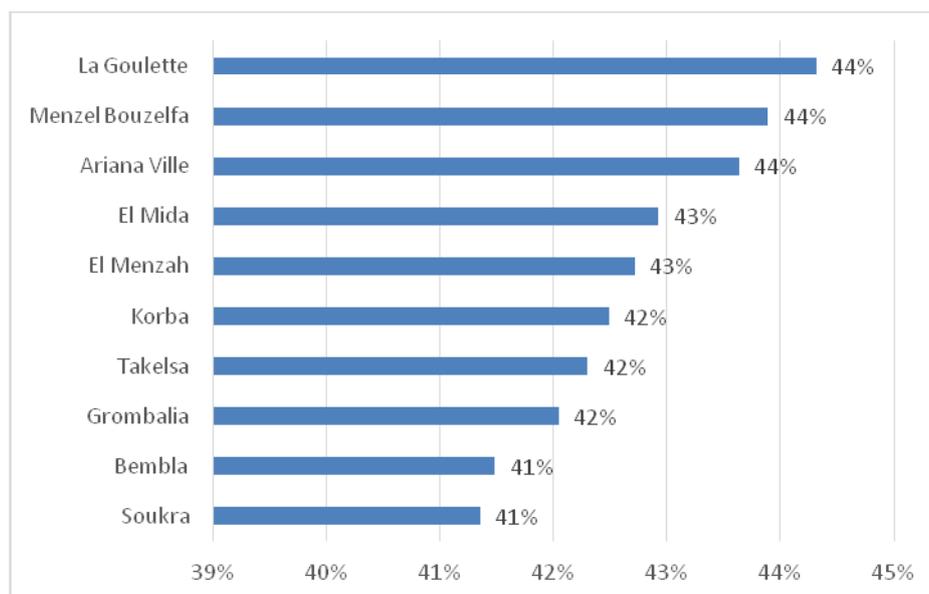
La participation des femmes au marché du travail a connu une croissance très importante notamment au niveau des populations jeunes. En effet, le taux d'activité des femmes 25 – 29 ans est de 47,6% en 2015. Cette évolution s'explique par les changements intervenus au niveau de la scolarisation de la femme et le développement de son statut dans la société. Toutefois le taux d'activité des jeunes femmes demeure encore faible dans certaines délégations de l'intérieur.

Figure 61 : Taux d'activité de la femme Les dix dernières délégations



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

Figure 62 : Taux d'activité de la femme les dix premières délégations



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

III.1.3. La demande du travail

Après une importante perte d'environ 137 mille postes d'emploi en 2011 suite à la révolution, l'année d'après a enregistré la création de près de 91 mille emplois.

Toutefois, la capacité de l'économie nationale à créer des emplois demeure faible pour absorber au moins la demande additionnelle. En effet, durant les cinq dernières années, l'économie a créé en moyenne 30 mille emplois nets par an alors que près de 56 mille demandes additionnelles d'emplois viennent s'ajouter chaque année.

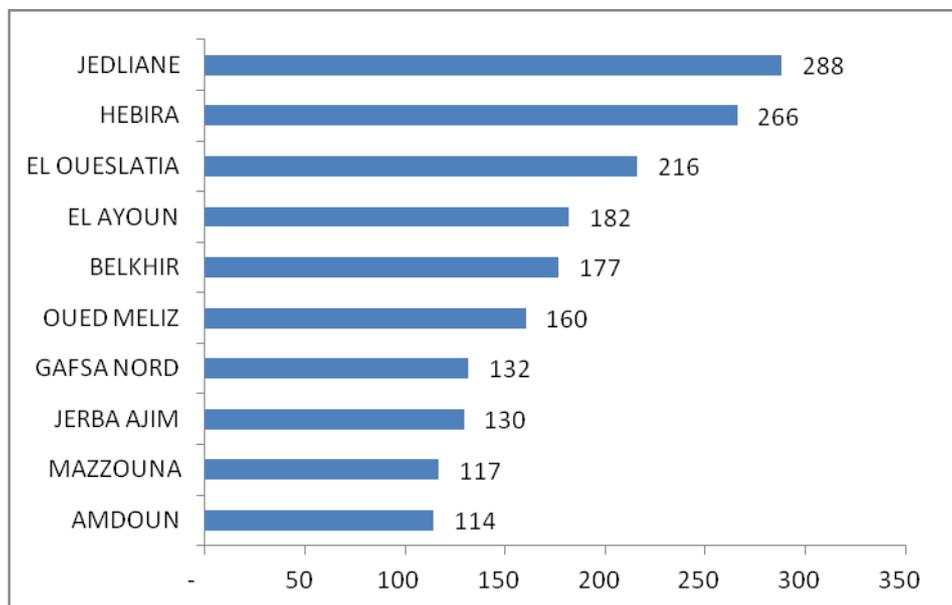
Les créations d'emplois profitent plus aux hommes qu'aux femmes. Durant les cinq dernières années, les femmes n'ont bénéficié en moyenne que de **9** mille créations de postes d'emplois par an, ce qui correspond à 30% de l'ensemble des créations.

Par ailleurs la forte disparité en matière d'emploi se confirme à travers les offres et les demandes d'emploi enregistrées aux bureaux de l'emploi relevant de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant.

En effet, l'indicateur de mesure de la pression calculé en rapportant le nombre de demandes d'emploi enregistré aux bureaux d'emploi au nombre d'offres d'emploi indique que la chance d'avoir un emploi diffère énormément entre les régions. Ainsi, le nombre moyen des candidats résidents à Jedliane pour une offre d'emploi provenant de la même délégation est de 288 contre 0.16 à Béja Nord.

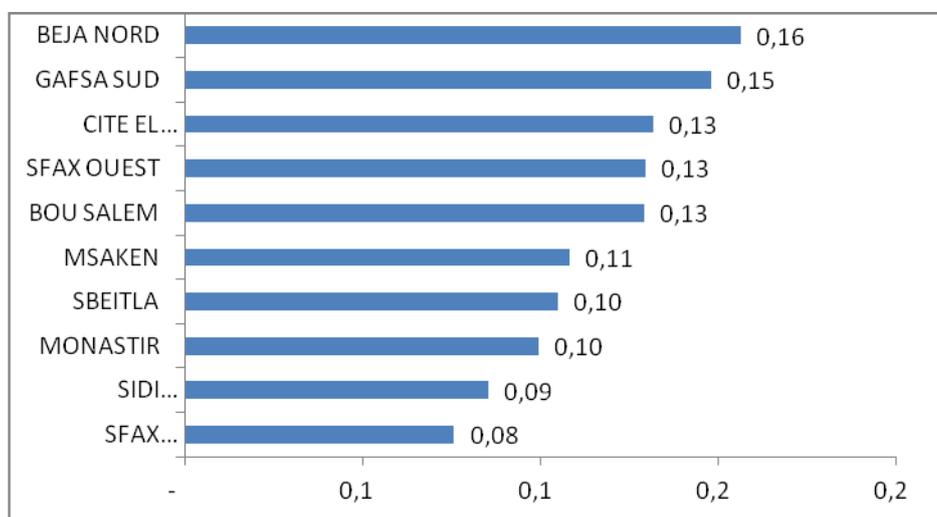
L'analyse de l'indicateur de mesure de la pression (demandes / offres) fait ressortir une forte pression dans certaines régions et des besoins en main d'œuvre dans d'autres.

Figure 63 : Les dix délégations où il y'avait une pression sur les bureaux d'emploi



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

Figure 64 : Les dix délégations à faible pression



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

III.2. L'emploi informel

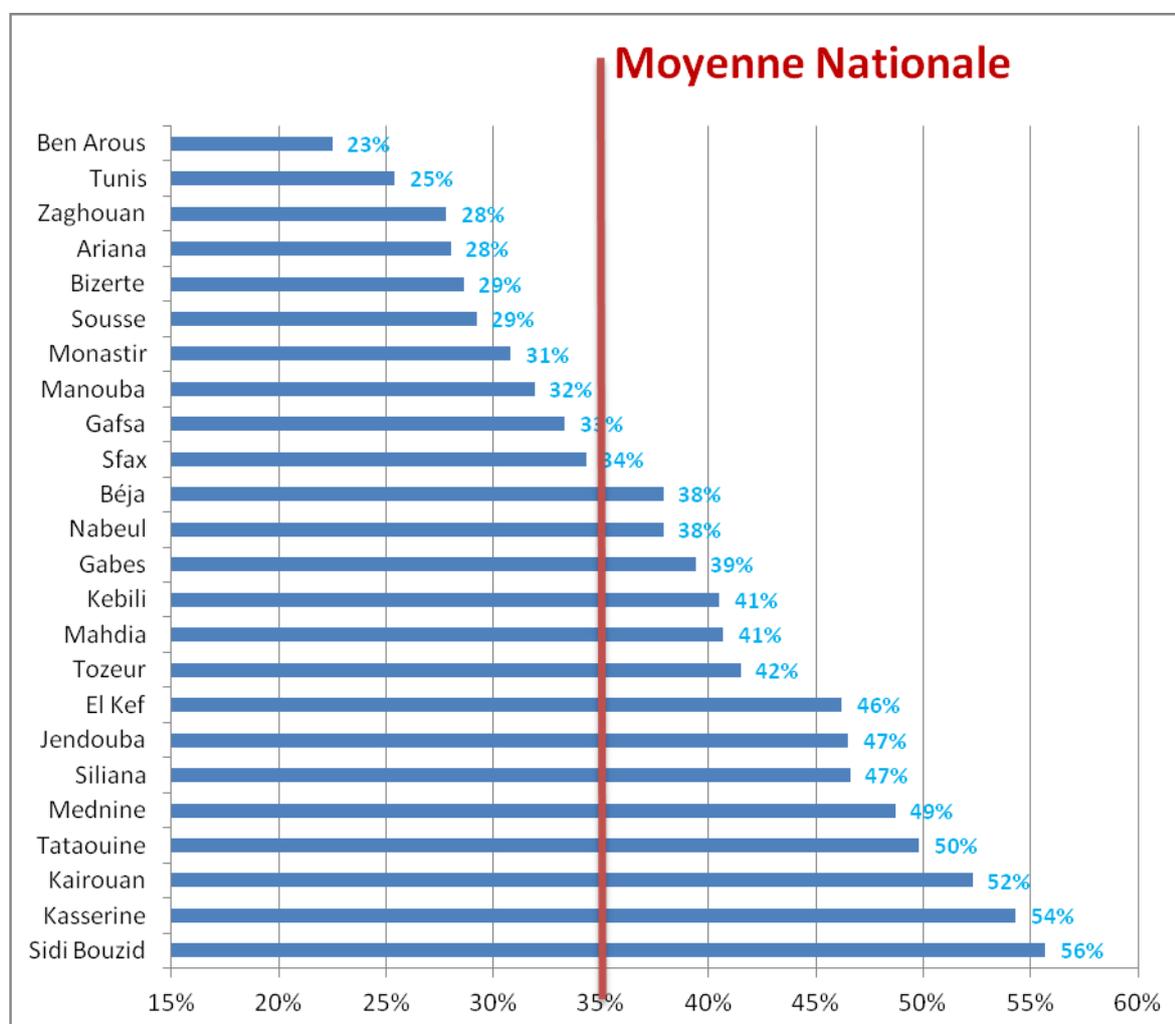
Selon l'étude Réalisée par Le CRES « Protection sociale et économie informelle en Tunisie », un tiers des emplois n'est pas couvert par la sécurité sociale.

L'emploi informel (non couvert par la sécurité sociale) au sein de l'économie représente 32,2 % de la population active occupée en 2015, soit plus qu'un million de travailleurs informels. Il convient d'indiquer que le taux d'emploi a suivi une tendance baissière au cours de la

période 2005-2011 avant de s’inscrire de nouveau nettement à la hausse sur la période 2012-2015. Le taux d’emploi informel qui culminait à niveau de 34 % en 2005 est passé à 28 % en 2010 et puis 32 % en 2015. Ce revirement de tendance confirme les caractéristiques contra-cycliques de l’emploi informel. En effet, l’emploi informel est réputé pour son rôle d’amortisseur de chocs pendant les périodes de ralentissement et de repli de l’activité économique.

Selon le recensement général de la population et de l’habitat, les variations régionales de l’emploi informel sont importantes, les taux d’informalité dépassant 50% dans la région du Centre-Ouest contre un taux de 25% au grand Tunis. Les différences entre gouvernorat peuvent être attribuées aux différences des activités. A titre d’exemple, il y a concentration de l’emploi public à grand Tunis par contre l’activité de la contrebande se développe notamment dans les régions frontalières.

Figure 65 : Part de l’emploi informel dans l’emploi total



Graphique élaboré à partir des données du RGPH 2014

Au niveau d'une étude réalisée par l'UGTT sur l'emploi informel, il a été indiqué que L'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA) réalisée en 2013 par l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) en collaboration avec l'INS et financée par le BIT constitue la seule véritable source fiable sur l'emploi des jeunes dans l'économie informelle, d'abord parce que son champ porte spécifiquement sur la jeunesse, ensuite parce qu'elle est fondée sur un échantillon représentatif. Cette enquête nous permet de mesurer la part de l'emploi informel dans l'emploi des jeunes. Parmi les jeunes âgés de 15 à 29 ans, on en dénombre 902 mille qui exercent une activité économique, dont 70,3 % d'hommes et 29,7 % de femmes. Si on prend la contribution à la sécurité sociale pour distinguer entre emploi formel et informel, la proportion des jeunes salariés travaillant dans l'informel est de 69,7 pour cent. Ce taux est de 74 % chez les hommes contre 60 % pour les femmes. Ainsi les résultats de l'ETVA 2013 conduisent à la conclusion qu'une partie des jeunes acceptent l'entrée sur le marché du travail par le biais de l'économie informelle et principalement sous le statut de salariés, bien que les emplois qu'ils y trouvent soient loin de correspondre à leurs attentes. Que plus des $\frac{3}{4}$ des jeunes âgés de 15 à 29 ans connaissent l'insertion sur le marché du travail à travers l'économie informelle pose question à une société et des pouvoirs publics qui ont mis autant de moyens et d'ambition dans un système éducatif et de formation produisant désormais plus de diplômés que l'économie n'est capable d'en absorber. Plus de 80 pour cent des jeunes gens opèrent dans ce secteur de l'économie informelle. Paradoxalement, les jeunes filles font preuve à la fois de plus de modestie et de plus d'ambition dans leurs attentes, acceptant des salaires plus faibles, mais visant aussi des emplois plus stables et sûrs. Comme dans la plupart des pays de la région MENA, les administrations et les services publics de santé et d'éducation constituent pour elles des débouchés privilégiés correspondant à leurs attentes de proximité, de flexibilité des horaires, et d'avantages sociaux correspondant à leurs souhaits de concilier entre vie professionnelle et vie familiale. De fait l'économie informelle exerce un effet d'absorption relativement moins important sur elles que sur les jeunes hommes. Il n'en reste pas moins que cet effet reste considérable puisqu'il touche 60% des jeunes filles occupées âgées de 15 à 29 ans. Par ailleurs, L'Association Tunisienne de Gestion et Stabilité Sociale (TAMSS) s'est intéressée à la problématique de l'emploi informel sur un échantillon de 1200 travailleurs dans différents gouvernorats : Tunis, Sfax, Kef, Médenine et Kasserine.

Il ressort de cette enquête que les travailleurs informels demeurent mal informés sur la réglementation de leurs activités. En témoignent les pourcentages présentés sont bel et bien inquiétants :

- ✓ 90% de ces travailleurs ne connaissent pas les mesures réglementant leurs activités ;
- ✓ 68,6% ignorent les programmes gouvernementaux de formation et d'emploi ;
- ✓ +90% de la population interrogée ne dispose d'aucune information sur le salaire minimum, les contrats et autres mesures du droit du travail ;
- ✓ 88% ne connaissent pas les procédures d'accès à la sécurité sociale ;
- ✓ 59% des entrepreneurs interrogés n'ont pas essayé d'enregistrer leurs entreprises.

Au niveau de la qualité de l'emploi, La majorité des employés ont un emploi d'une durée déterminée dans les villes de littoral et sans contrats dans l'intérieur du pays. Selon les résultats des enquêtes population emploi plus que le moitié des occupés travaillent sans contrats ou en CDD avec des taux respectifs de 42% et 11%. Ceux bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée est de 47%. Toutefois la précarité touche les femmes plus que les hommes. Les femmes occupées avec un CDI représentent 58% de l'emploi féminin contre 42% seulement pour les hommes. L'emploi féminin salarié représente 86% de l'emploi féminine contre 75% pour l'emploi salarié masculin.

Tableau 39 : La demande de travail selon la nature du contrat de travail en 2015

	Effectif (en milliers)	En %
Contrat à durée limitée (CDD)	366,9	10,8
Contrat à durée indéterminée (CDI)	1578,6	46,6
Sans contrat	1400,9	41,4
Non déclaré	39,9	1,2
Total	3386,3	100,0

Source : Enquête Nationale sur l'Emploi (Mai 2015), INS

III.3. Etude d'une génération : Les naissances de 1984 comme témoin: étude réalisée à partir des données du RGPH 2014

Parmi les questions qui se posent lorsque l'on aborde les problèmes liés aux disparités régionales de chômage concerne l'influence de la région de naissance sur la chance d'avoir un emploi. En d'autres termes, il s'agit essentiellement de savoir si les personnes originaires des zones défavorisées sont plus exposées au chômage et à quel degré. Il conviendrait à cet effet, d'étudier ce phénomène à partir d'une approche autre que celle du simple calcul du taux de chômage par région. A cet effet, l'équipe du travail propose d'étudier une cohorte : les naissances de 1984. Ce choix est justifié par le fait qu'à cet âge la majorité des jeunes ont terminé déjà leur scolarisation et pensent sérieusement à leur avenir professionnel.

Les données de l'état civil indique qu'en 1984 il y a eu 226 000 naissance sur l'ensemble du territoire tunisien. Parmi eux 217 000 survivants à la date du recensement de 2014.

Tableau 40 : naissances et survivants par gouvernorat

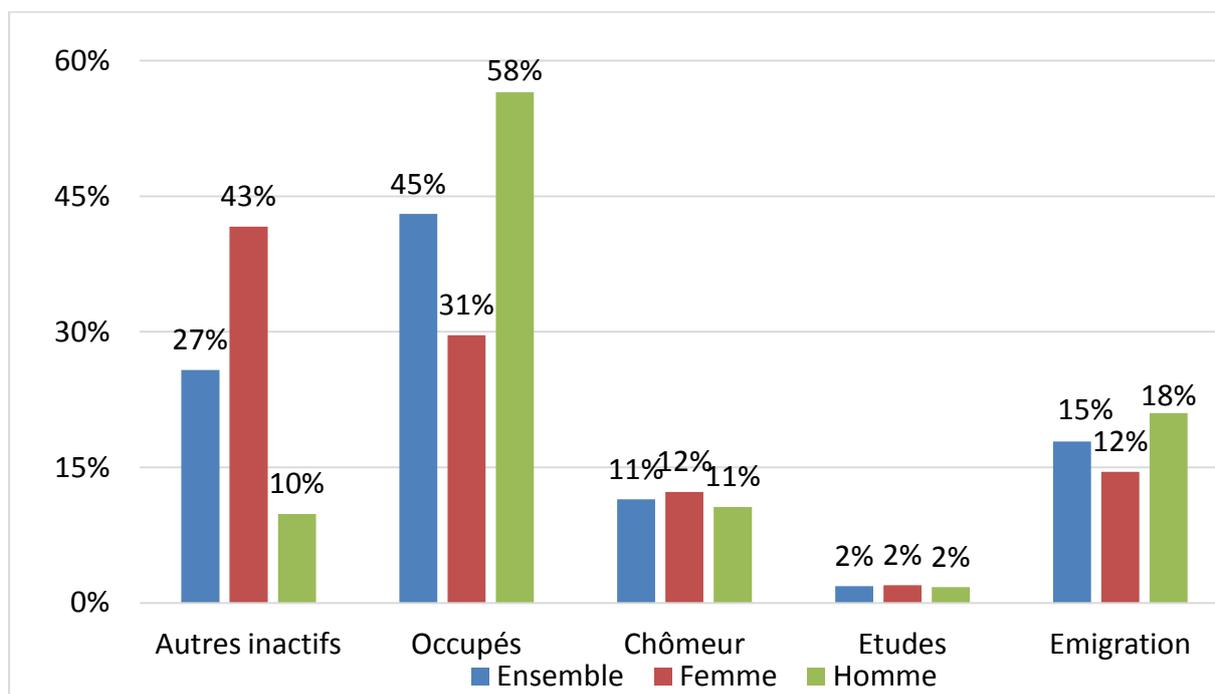
	Naissances en 1984	Survivants en 2014*
Grand Tunis	42056	40570
Nabeul	14059	13562
Zaghouan	3617	3489
Bizerte	11514	11107
Béja	7777	7502
Jendouba	11407	11004
Le Kef	7363	7103
Siliana	6627	6392
Sousse	11579	11169
Monastir	8085	7799
Mahdia	8384	8088
Sfax	17629	17006
Kairouan	14205	13703
Kasserine	11273	10874
Sidi Bouzid	10705	10326
Gabès	9227	8900
Médenine	11258	10860
Tataouine	4326	4173
Gafsa	8927	8611
Tozeur	2302	2221
Kébili	3969	3828
Ensemble	226000	218000

*Un taux de mortalité moyen appliqué à toutes les régions

A l'âge de 30 ans un jeune tunisien survivant aura une probabilité de :

- ✓ 15% de quitter le pays,
- ✓ 45% d'occuper un poste d'emploi en Tunisie,
- ✓ 12% d'être en chômage,
- ✓ 2% de suivre encore des études supérieures en Tunisie. A noter qu'à l'âge de 30 ans les femmes sont plus nombreuses dans le système d'enseignement.
- ✓ 25% de devenir ni chômeurs ni en emploi ni en scolarisation (NITE) et les femmes sont nettement plus concernées par ce phénomène.

Figure 66 : Devenir d'un tunisien à l'âge de 30 ans par sexe



En ce qui concerne la disparité nous allons utiliser un indicateur synthétique, connu sous le nom d'indice de Gini, qui est habituellement utilisé pour mesurer la répartition plus ou moins inégalitaire des revenus au sein d'une population donnée. Cet indice est de l'ordre de 0.14 si on prend en considération la région de naissance contre un indice de 0.17 si on étudie le chômage par région de résidence. D'où la mobilité favorise l'égalité des chances entre les jeunes. Il est à noter que plus l'indice est proche de 0, plus l'inégalité dans la répartition régionale du chômage sera faible ; si l'indice tend vers 1, cela indique que les disparités régionales sont au contraire très marquées. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, la mobilité régionale coïncide avec une plus grande chance d'entrer dans l'emploi pour certaines régions (généralement défavorisées) et au contraire pour d'autres (Généralement les régions).

Tableau 41 : Taux de chômage selon région de naissance et région de résidence

	Taux chômage de la population résidente dans la région	Taux chômage de la population née dans la région	Effet de la mobilité sur le chômage
GRAND TUNIS	22,6%	26,4%	3,7%
NABEUL	18,2%	18,4%	0,2%
ZAGHOUAN	22,7%	23,1%	0,4%
BIZERTE	25,2%	22,2%	-2,9%
BÉJA	35,6%	27,4%	-8,2%
JENDOUBA	66,2%	36,5%	-29,7%
LE KEF	45,2%	29,6%	-15,6%
SILIANA	26,8%	25,3%	-1,4%
SOUSSE	17,4%	20,5%	3,1%
MONASTIR	13,1%	17,2%	4,2%
MAHDIA	17,0%	18,9%	1,8%
SFAX	21,7%	20,1%	-1,5%
KAIROUAN	28,1%	22,4%	-5,8%
KASSERINE	40,6%	30,9%	-9,7%
SIDI BOUZID	36,6%	27,2%	-9,3%
GABES	44,7%	36,5%	-8,2%
MEDENINE	27,0%	29,0%	2,1%
TATAOUINE	48,8%	43,9%	-4,9%
GAFSA	62,2%	47,0%	-15,2%
TOZEUR	31,4%	31,3%	0,0%
KEBILI	51,9%	42,1%	-9,8%
Ensemble	26,50%	26,50%	0,00%

	Effet positif de la mobilité
	Effet non significatif
	Effet négatif de la mobilité

Malgré la contribution importante de la mobilité en faveur de l'égalité de chance d'accéder à un emploi, l'effet de la région de naissance sur le devenir des individus demeure important.

En effet, la probabilité d'occuper un emploi à l'âge de 30 ans varie de 0.31 pour un jeune née à Gafsa à 0.56 pour un jeune née à Monastir. La probabilité d'être au chômage varie à son tour entre 0.13 à Sousse et 0.32 à Gafsa pour la même cohorte. L'inactivité touche plusieurs région notamment Kasserine avec une probabilité de 0.42 dont uniquement 4% pour cause scolarisation. Par contre le taux d'inactivité à Nabeul est de 29% avec un taux de scolarisation identique à Kasserine. Il est à noter que l'inactivité touche plus particulièrement le sexe féminin.

Tableau 42 : Devenir d'un tunisien à l'âge de 30 ans par gouvernorat de naissance

	Occupés	Chômeur	Etudes	Autres inactifs	Total	Migration externe
Grand Tunis	38,30%	13,0%	3,11%	32,79%	87,18%	12,82%
NABEUL	40,00%	10,5%	1,49%	35,69%	87,65%	12,35%
ZAGHOUAN	41,14%	11,6%	0,73%	42,16%	95,63%	4,37%
BIZERTE	32,64%	9,3%	1,98%	45,05%	88,94%	11,06%
BÉJA	26,18%	12,9%	1,36%	43,87%	84,29%	15,71%
JENDOUBA	20,26%	12,5%	1,05%	39,82%	73,62%	26,38%
LE KEF	27,68%	13,1%	0,97%	34,73%	76,45%	23,55%
SILIANA	29,46%	10,4%	1,11%	40,06%	81,04%	18,96%
SOUSSE	34,07%	10,0%	2,65%	34,34%	81,04%	18,96%
MONASTIR	45,00%	12,5%	2,80%	38,00%	97,00%	3,00%
MAHDIA	19,64%	5,7%	0,97%	41,74%	68,01%	31,99%
SFAX	26,84%	9,5%	2,29%	44,88%	83,48%	16,52%
KAIROUAN	24,67%	8,4%	1,09%	49,42%	83,58%	16,42%
KASSERINE	20,91%	11,9%	1,70%	48,89%	83,38%	16,62%
SIDI BOUZID	24,82%	11,5%	1,86%	46,57%	84,74%	15,26%
GABES	18,00%	16,2%	1,63%	42,32%	78,15%	21,85%
MEDENINE	18,45%	12,5%	1,37%	48,23%	80,53%	19,47%
TATAOUINE	15,20%	17,0%	0,99%	46,50%	79,67%	20,33%
GAFSA	20,84%	22,9%	2,12%	42,26%	88,12%	11,88%
TOZEUR	26,88%	15,0%	1,50%	43,33%	86,76%	13,24%
KEBILI	20,93%	22,5%	2,05%	43,50%	88,94%	11,06%
Ensemble	29,63%	12,3%	1,98%	41,63%	85,51%	14,49%

IV. Analyse exploratoire spatiale

Cette quatrième section présente les principaux résultats de l'analyse exploratoire des données spatiales (ESDA) pour une série de variables issues des deux derniers recensements (2004 et 2014). Une note méthodologique détaillée de cette approche est présentée en Annexe. Nous commençons par tester si la répartition spatiale de certaines variables (chômage, chômage des diplômés, activité agricole, activité industrielle, ...) peut être considérée comme juste ou plutôt injuste. Nous défendons l'idée que la justice spatiale inspirée de la théorie de la justice du philosophe John Rawls peut constituer une base légitime et solide à un discours rationnel examinant les faits sociaux au regard des principes de justice. Précisons aussi que cette analyse peut être réalisée à plusieurs échelles (région, gouvernorat, délégation,...) si les données nécessaires sont disponibles⁵⁰. Nous retenons ici les deux échelles administratives les plus utilisées dans les recensements et les enquêtes en Tunisie, à savoir le gouvernorat et la délégation.

⁵⁰ Surtout les données aux formats shapefile pour tracer les cartes. Les données shapefile pour le cas de la Tunisie peuvent être téléchargées gratuitement à l'adresse <http://www.gadm.org/country>.

IV.1. Vue d'ensemble sur les disparités spatiales en Tunisie

IV.1.1. Répartition spatiale du taux de chômage

Le tableau 42 présente les statistiques descriptives (moyenne, minimum et maximum) ainsi que les résultats du test de Moran de l'autocorrélation spatiale globale. Le taux de chômage des femmes se situe à 22,45% contre 11,43% pour les hommes et 14,83% pour l'ensemble des deux sexes. L'écart hommes-femmes se creuse pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, 28,80% des femmes diplômées, et 48,74% de celles vivant dans le milieu rural sont en chômage; contre 12,12% et 21,11% seulement pour les diplômés du sexe masculin. Les résultats du Tableau 42 soulignent aussi l'existence d'une forte disparité régionale de la répartition de l'emploi et du chômage sur le territoire Tunisien. En effet, les statistiques de Moran sont toutes significatives et positives au seuil de 1%. On rejette donc l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation spatiale globale en faveur de l'hypothèse alternative qui suppose que la répartition des différentes variables listées dans le tableau 42 n'est pas aléatoire et suit une répartition spatiale bien particulière. Autrement, les délégations possédant un taux de chômage relativement élevé (respectivement relativement faible) ont tendance à se concentrer dans l'espace.

Tableau 43 : Statistiques descriptives et statistique I de Moran global des variables relatives au marché de l'emploi en 2014

Variable	Moyenne Nationale [min-max]	Indice de concentration de Moran	Z
Taux de chômage, total sexe, total milieu	14,82 [5,81-42,40]	0,572	14,232
Taux de chômage, total masculin	11,43 [3,99-33,39]	0,504	12,572
Taux de chômage, total féminin	22,45 [7,49-67,66]	0,670	16,609
Taux de chômage, milieu urbain	14,39 [6,05-42,4]	0,317	7,914
Taux de chômage, milieu rural	15,91 [0-39,46]	0,628	15,551
Taux de chômage, milieu urbain, total masculin	10,88 [4,12-34,26]	0,286	7,162
Taux de chômage, milieu urbain, total féminin	21,20 [7,49-67,66]	0,392	9,767
Taux de chômage, milieu rural, total masculin	12,66 [0-32,84]	0,600	14,893
Taux de chômage, milieu rural, total féminin	20,20 [0-77,43]	0,646	16,011
Occupés niveau supérieur, total sexe, total milieu (%)	20,70 [4,62-70,06]	0,568	14,275
Occupés niveau supérieur, total milieu, total masculin (%)	16,42 [3,31-69,14]	0,570	14,420
Occupés niveau supérieur, total milieu, total féminin (%)	31,72 [5,59-71,26]	0,502	12,495
Occupés niveau supérieur, total sexe, milieu urbain (%)	25,49 [8,85-70,06]	0,333	8,359
Occupés niveau supérieur, total masculin, milieu urbain (%)	20,80 [6,56-69,14]	0,364	9,181
Occupés niveau supérieur, total féminin, milieu urbain (%)	36,08 [11,53-71,26]	0,252	6,330
Occupés niveau supérieur, total sexe, milieu rural (%)	8,14 [0-42,31]	0,408	10,336
Occupés niveau supérieur, total masculin, milieu rural (%)	6,33 [0-34,97]	0,393	10,031
Occupés niveau supérieur, total féminin, milieu rural (%)	14,96 [0-56,84]	0,528	13,133
Taux de chômage des diplômés du supérieur	20,60 [5,47-56,06]	0,733	18,157
Taux de chômage des diplômés du supérieur, total masculin	12,12 [3,88-40,99]	0,643	15,969
Taux de chômage des diplômés du supérieur, total féminin	28,80 [7,44-70,71]	0,730	18,076
Taux de chômage des diplômés du supérieur, milieu urbain	18,25 [5,47-56,16]	0,295	7,368
Taux de chômage des diplômés du supérieur, milieu rural	32,89 [0-58,97]	0,710	17,559
Taux de chômage des diplômés du supérieur, milieu urbain, total masculin	10,85 [2,30-40,54]	0,276	6,925
Taux de chômage des diplômés du supérieur, milieu urbain, total féminin	26,40 [7,44-71,11]	0,266	6,658
Taux de chômage des diplômés du supérieur, milieu rural, total masculin	21,11 [0-59,09]	0,657	16,275
Taux de chômage des diplômés du supérieur, milieu rural, total féminin	45,74 [0-78,95]	0,697	17,236
Les occupés dans le secteur agriculture et pêche (%)	10,47 [0,23-62,83]	0,471	11,712
Les occupés dans le secteur agriculture et pêche, total masculin (%)	11,45 [0,29-55,08]	0,477	11,865
Les occupés dans le secteur agriculture et pêche, total féminin (%)	7,95 [0-83,23]	0,460	11,514
Les occupés dans le secteur de l'industrie	18,29 [1,16-50,53]	0,752	18,627

Tous les tests de Moran sont statistiquement significatifs au seuil de 1%. Calcul basé sur les données par délégation du recensement de 2014.

L'indice de Moran global, dont les résultats ont été présentés dans le Tableau 42, donne une vision globale de la distribution des différentes variables sur le territoire Tunisien. Il ne fournit cependant aucune indication sur les associations spatiales locales significatives ni sur les délégations ou les gouvernorats qui ont contribué plus que d'autres aux résultats obtenus de l'indice de Moran global. L'indice de Moran local ainsi que le diagramme de Moran permettent de pallier cet inconvénient. Les résultats de cette analyse spatiale locale sont présentés sous forme de cartes de significativité et du diagramme de Moran pour les deux échelles administratives retenues : gouvernorat et délégation. L'avantage d'une telle représentation cartographique est sa facilité d'interprétation. En effet, les cartes de significativité de Moran ne présentent que les associations spatiales locales (positives ou négatives) qui sont statistiquement significatives. Ces associations spatiales nous permettent d'identifier, pour chaque variable, les unités administratives les plus discriminées et celles les moins discriminées.

Les cartes des figures 68 et 69 et celles des figures 70 et 71 présentent respectivement l'évolution du taux de chômage par gouvernorat et par délégation entre 2004 et 2014. En 2004, les quatre gouvernorats du nord ouest (Jendouba (20,12%), Siliana (17,92%) et El Kef (21,78%) et Kasserine (21,02%)) regroupent les taux de chômage les plus élevés (concentration spatiale significative de type Haut-Haut (H-H)), alors que les deux gouvernorats du centre Est (Monastir (7,69%) et Mahdia (11,20%)) sont les moins touchés par le chômage. En 2014, la concentration spatiale significative du taux de chômage de type H-H est formée par les trois gouvernorats de l'intérieur : Kasserine (22,35%), Gafsa (26,27%) et Kébili (21,04% en 2014 contre seulement 12,10% en 2004). Sousse rejoint le groupe des gouvernorats les moins touchés par le chômage en 2014 (concentration spatiale significative de type Bas-Bas (B-B)).

Figure 67 : Evolution du taux de chômage par gouvernorat entre 2004-2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

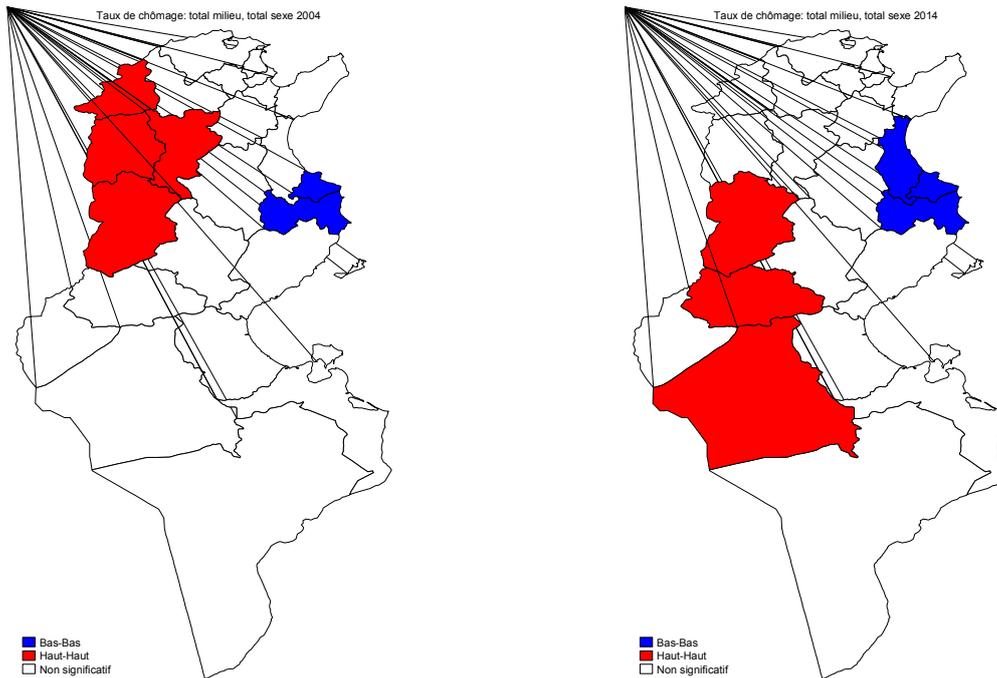
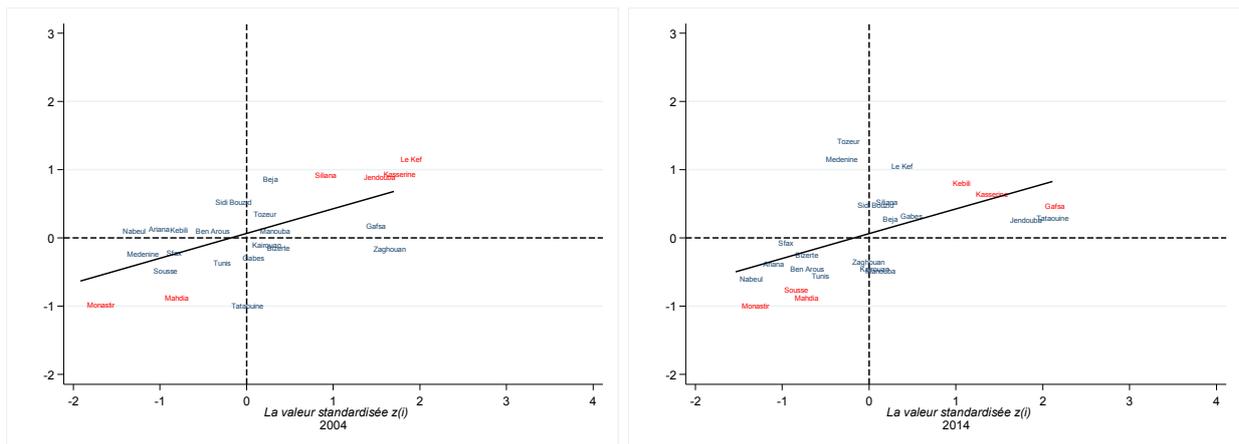


Figure 68 : Evolution du taux de chômage par gouvernorat 2004-2014 (diagramme de Moran)



Les cartes de la Figure 70 présentent l'évolution de la concentration spatiale du taux de chômage entre 2004 et 2014 à l'échelle de 264 délégations de la Tunisie. 58 délégations (22%) présentent une concentration spatiale positive et significative dont 30 sont de type H-H et 28 sont de type B-B. Les 30 délégations qui subissent les plus forts taux de chômage se situent principalement dans le Nord-Ouest (01 délégation de Béja ; 05 délégations de Jendouba ; 06 délégations d'El Kef; 04 délégations de Siliana), dans le Nord-est (02 délégations de Bizertes et 02 délégations de Zaghouan), dans le centre Ouest (04 délégations de Kesserine et 02 de Sidi Bouzid) et dans le Sud-ouest (04 délégations de Gafsa) du pays. Les 28 délégations qui ont les plus faibles taux de chômage se situent principalement dans les régions côtières (12 délégations de Monastir, 05 de Nabeul, 03 de Sousse, 01 de Sfax, 01 d'Ariana, 01 de Tunis et 02 délégations de Mahdia) et 03 délégations de Médenine. Les délégations les plus touchées et les moins touchées par le chômage sont sensiblement les mêmes entre 2004 et 2014. La transformation la plus profonde a touché les 7 délégations de Tataouine qui deviennent de type H-H après avoir été non significatives en 2004.

Figure 69 : Evolution du taux de chômage par délégation entre 2004-2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

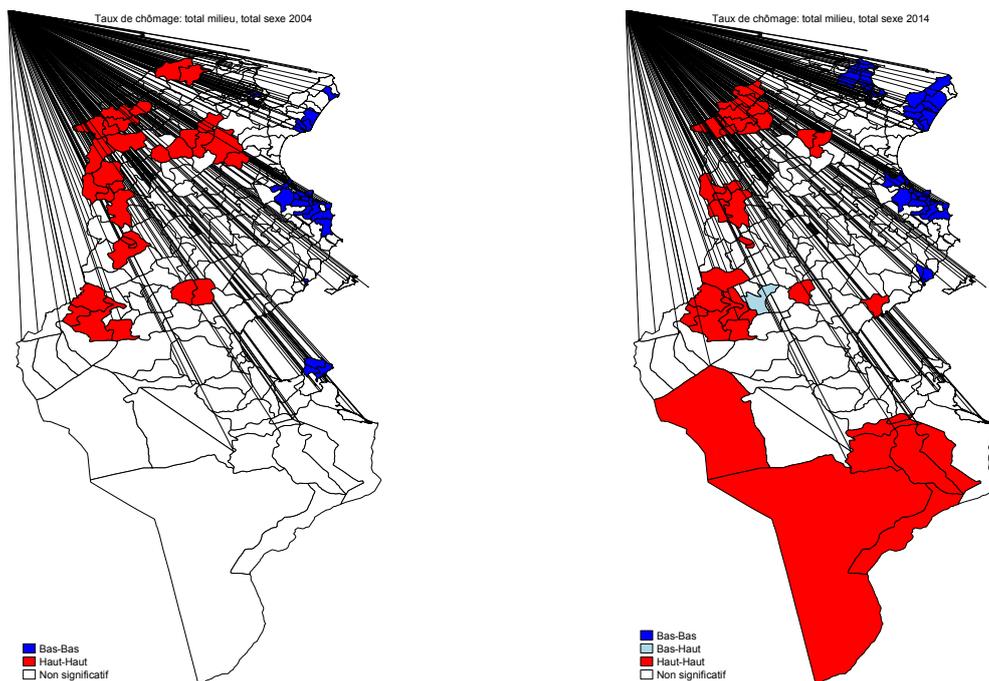
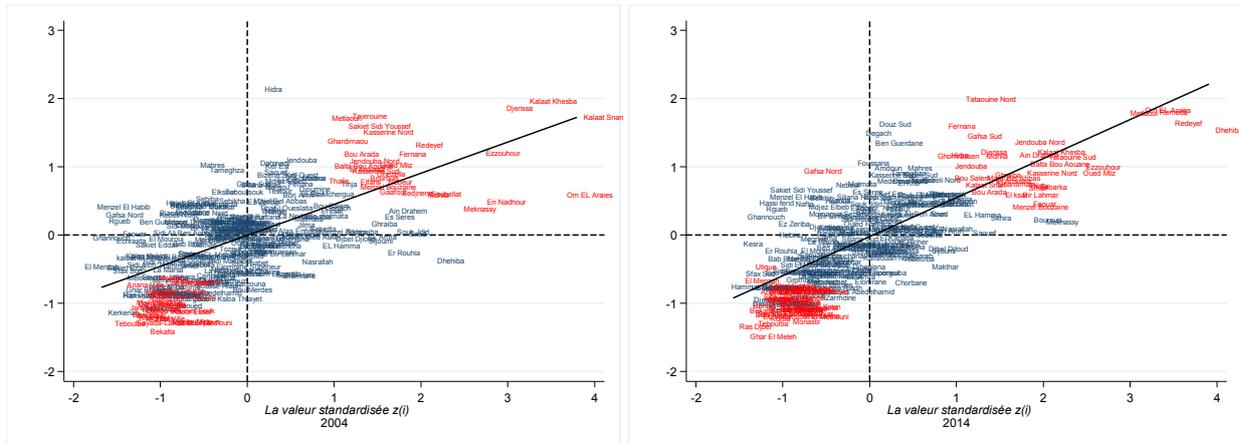


Figure 70 : Evolution du taux de chômage par délégation 2004-2014 (diagramme de Moran)



Le taux de chômage pour les diplômés de l'enseignement supérieur a enregistré une hausse de 14 points en pourcentage passant de 17% en 2006 à 31% en 2016. Les femmes diplômées sont les plus touchées par le chômage que les hommes (40% contre seulement 20,3% pour les hommes en 2016). La répartition régionale de chômage des diplômés du supérieur montre qu'il vaut mieux résider à Grand Tunis (sauf Manouba) plutôt que dans le Sud Tunisien (sauf Tataouine et Tozeur qui ont des concentrations spatiales non significatives) ou à Kasserine (la première carte de la Figure 72). A une échelle administrative plus fine, celle de la délégation, l'écart devient de plus en plus flagrant (il est de 50 points en pourcentage) entre d'une part les délégations du grand Tunis, Nabeul et Sousse et les délégations du Sud et du centre ouest d'autre part. En effet, le taux de chômage des quatre délégations du grand Tunis (Ariana ville ; Cité Elkhadra ; El Menzeh et La Goulette) ne dépasse plus le 7% alors que plus de 50% des diplômés des trois délégations de Gafsa (Metlaoui ; Om EL Araies et Redeyef) sont en chômage (quadrant H-H de la carte 2, Figure 73). Les cartes de la figure 1-50 révèlent que les taux de chômage des femmes diplômées concernent les gouvernorats du centre Ouest (sauf kairouan) et du Sud (sauf Tozeur). Les trois délégations de Gafsa présentent les taux les plus élevés (Om EL Araies (70,7%) ; Redeyef (69,16%) ; Metlaoui (64,25%)).

Figure 71 : Taux de chômage des diplômés du supérieur 2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

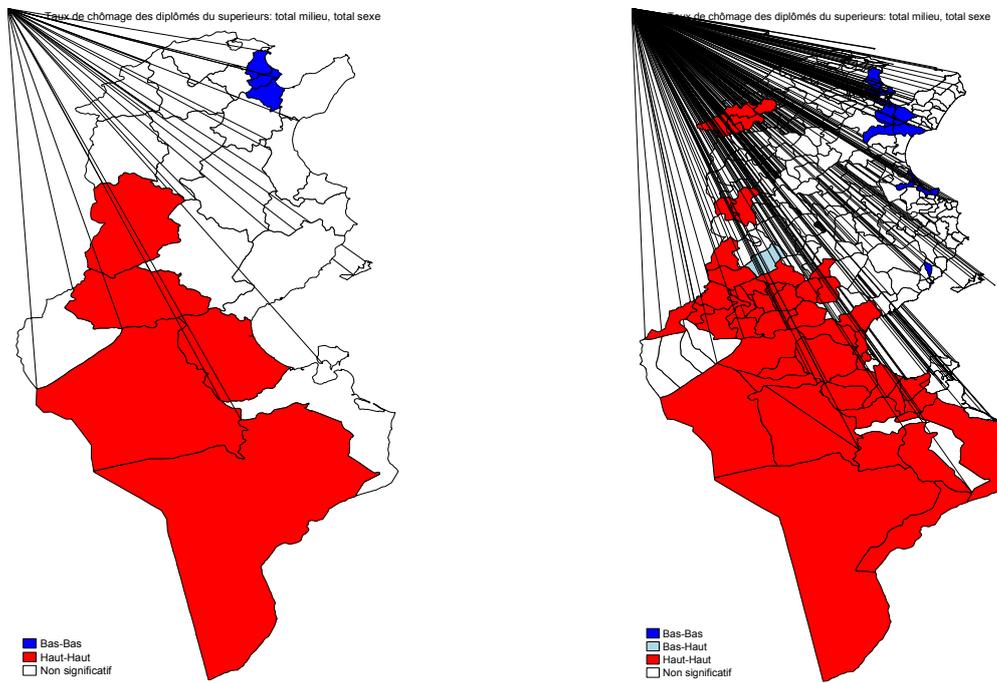


Figure 72 : Taux de chômage des diplômés du supérieur 2014 (diagramme de Moran)

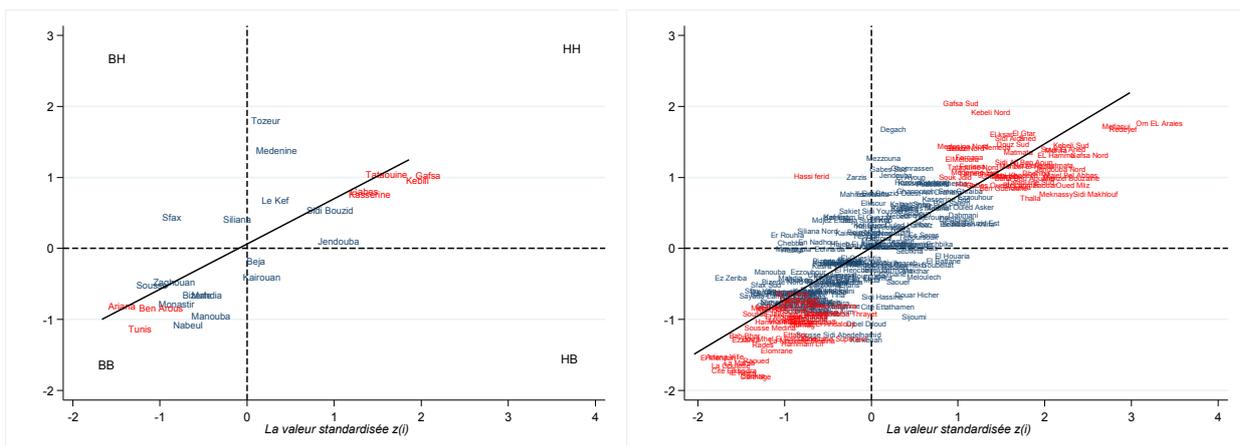


Figure 73 : Taux de chômage des diplômés du supérieur, total féminin 2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

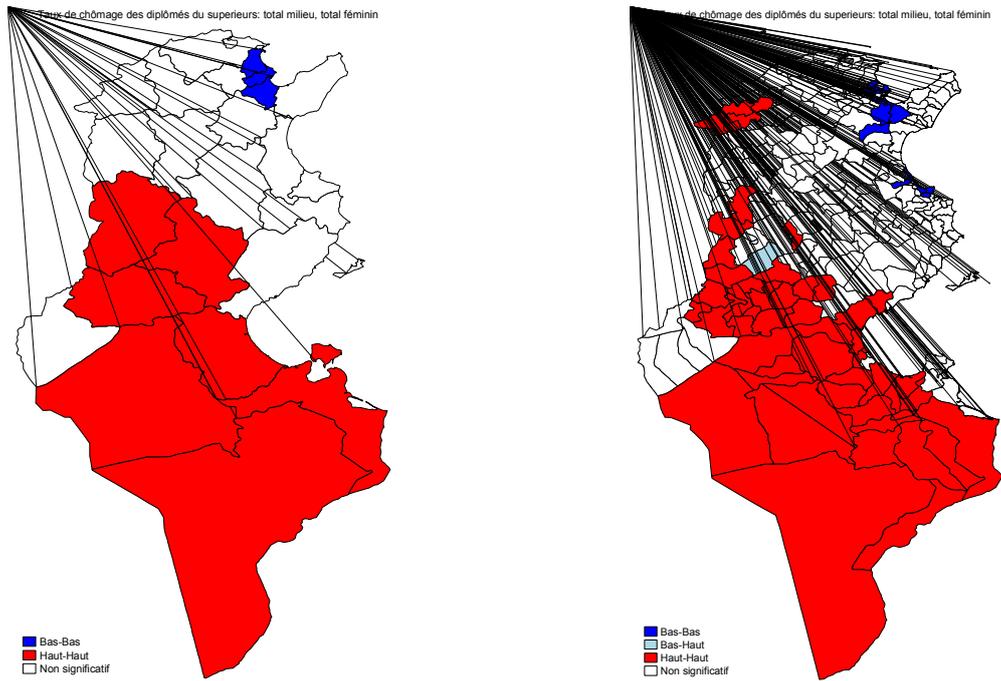
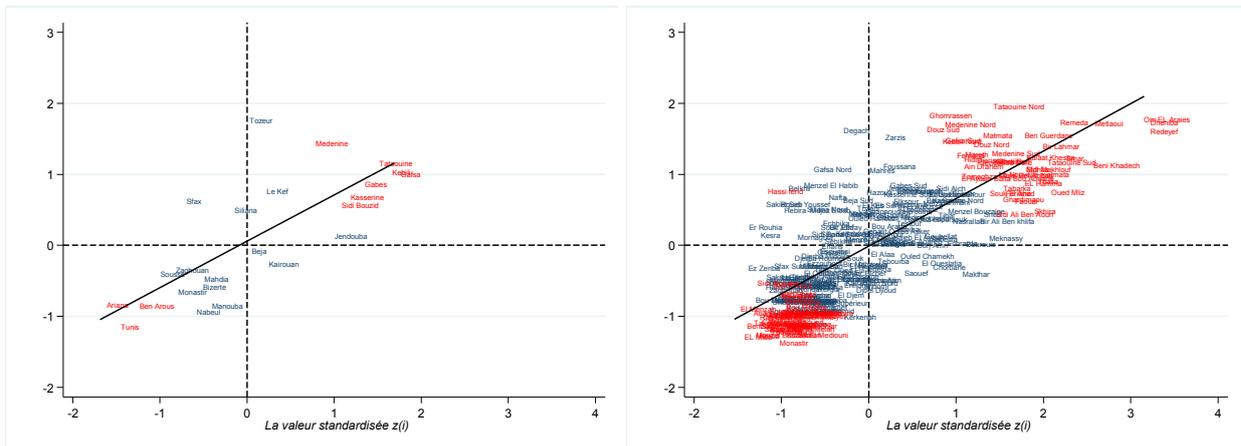


Figure 74 : Taux de chômage des diplômés du supérieur, total féminin 2014 (diagramme de Moran)



IV.1.2. Répartition spatiale de l'activité économique

La Tunisie est caractérisée par une forte littoralisation de l'activité économique qui se renforce de plus en plus. Cette situation semble être une conséquence directe de l'ouverture économique qu'a connue le pays. En effet, de nombreux économistes, comme Krugman & Venables (1995) et Martin & Ottaviano (2001), montrent que l'ouverture économique coïncide avec le creusement des inégalités interrégionales. Cette ouverture peut ensuite permettre la convergence à travers la diffusion des connaissances et des capacités d'innovation et la mobilité de la main-d'œuvre entre les régions. Les résultats des différentes figures ci-dessous montrent que la Tunisie a échoué à assurer cette convergence régionale souhaitée.

La figure 76 montre que la répartition spatiale de l'industrie manufacturière (mesurée par le pourcentage d'occupés dans ce secteur) est caractérisée par un schéma de polarisation littoral-intérieur. Les gouvernorats côtiers (Monastir ; Nabeul et Sousse) concentrent l'essentiel de l'industrie manufacturière avec 37,04%, 26,33% et 24,95, respectivement. Les taux les plus faibles se concentrent dans les quatre gouvernorats de l'intérieur : Tozeur (4,25%) ; Kébili (4,55%) ; Kasserine (6,77%) et Gafsa (7,73%). L'analyse à l'échelle de délégation montre qu'au sein même du gouvernorat, la répartition de l'emploi manufacturier est fortement concentrée. Parmi les 264 délégations du pays, 99 délégations présentent une concentration spatiale positive et significative dont 50 sont de type H-H et 49 de type B-B (Figure 77). Les délégations qui appartiennent au quadrant H-H se localisent sur la zone côtière, plus particulièrement les délégations de Ben Arous (05 délégations), Bizerte (08 délégations), Monastir (12 délégations parmi 13), Nabeul (09 délégations), Sousse (09 délégations), Zaghouan (04 délégations), Sfax (seulement 02 délégations) et Mahdia (01 délégation). Les délégations de type B-B se trouvent dans la région Sud (Gafsa (06), Kébili (05), Tozeur (05), Tataouine (02)), dans le Centre Ouest (Kairouan (06), Kasserine (07), Sidi Bouzid (08)) et dans le Nord Ouest (El Kef (04), Siliana (03), Jendouba (03)).

Figure 75 : Les occupés en industrie manufacturière en %, 2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

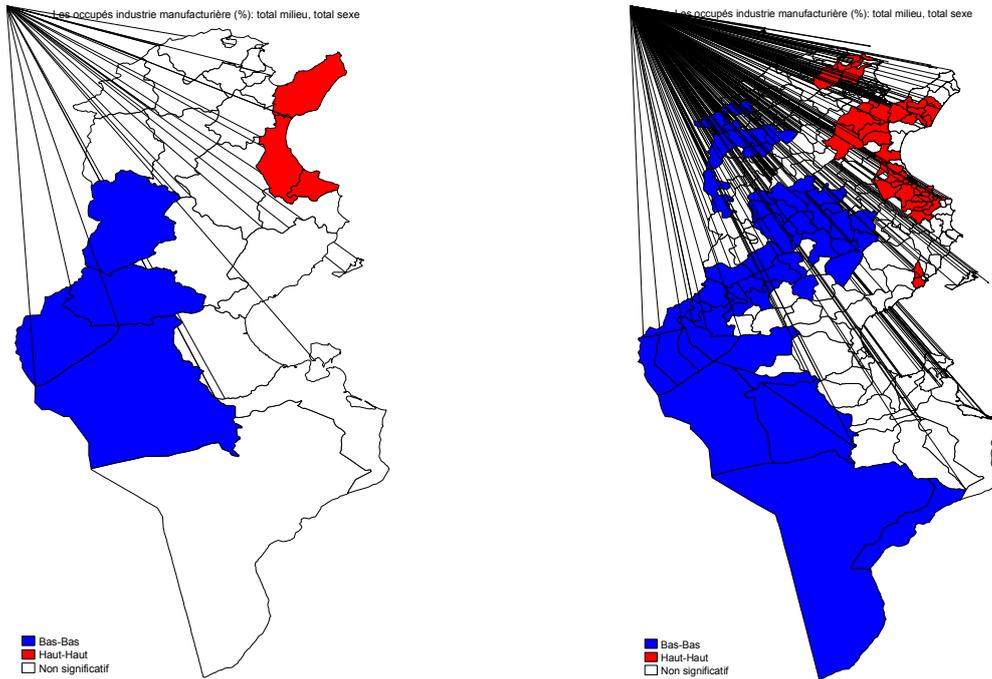
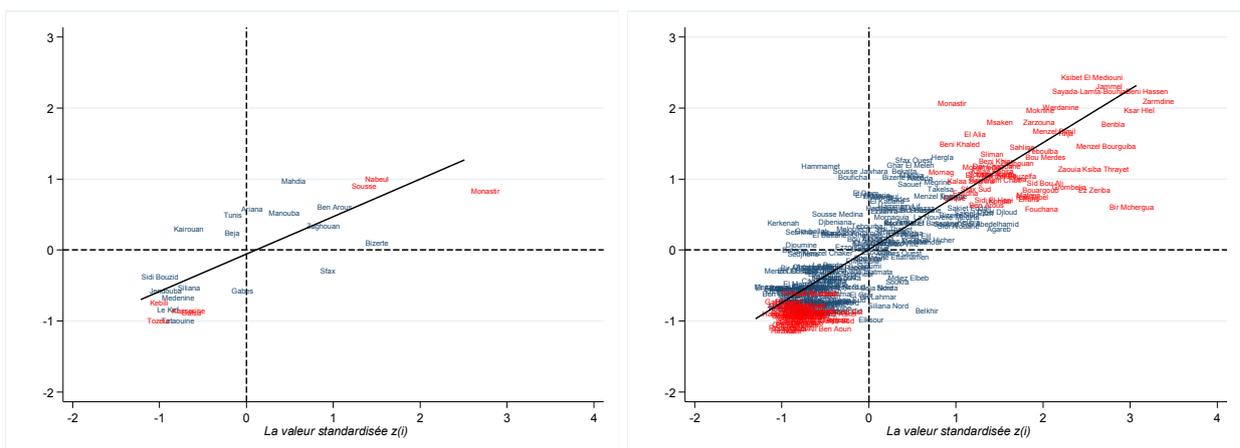


Figure 76 : Les occupés en industrie manufacturière en %, 2014 (diagramme de Moran)



Par nature, l'agriculture est moins concentrée géographiquement que les autres activités économiques (industries ou services). L'indice de Moran global du Tableau 42 confirme ce constat (il est de 0,471 pour l'agriculture et pêche et 0,752 pour l'industrie). Il est aussi connu que la population active agricole a diminué spectaculairement dans les dernières décennies passant de 21,9% en 1994 à 10,47% en 2014. Si on observe la répartition géographique de la population active agricole on remarque qu'elle varie énormément selon la région et le sexe de la main d'œuvre (Figure 78). La participation féminine est très forte au centre ouest plus particulièrement dans les deux gouvernorats de Sidi Bouzid et Kairouan. La pauvreté, le chômage et l'analphabétisme qui démontrent des taux élevés sont les principaux facteurs explicatifs de la féminisation de l'activité agricole dans ces régions. En effet dans les régions pauvres où le taux de chômage des hommes est plus important, les femmes se trouvent obligées de travailler dans l'agriculture qui fournit un emploi à presque toutes les femmes en milieu rural pour avoir des sources supplémentaires de revenu. L'activité agricole dans ces régions est caractérisée généralement par des tâches non planifiées qui sont parfois qualifiées d'activités d'appoint avec des salaires bas et sans aucune sécurité d'emploi. L'agriculture se présente ainsi comme un secteur important pour la réduction de la pauvreté dans ces régions souffrant de retard de croissance (Banque Mondiale 2014). Les grandes cultures céréalières du nord ouest, les oasis de Kébili et les industries agro-alimentaires du Cap Bon (les épices, les agrumes (85% de la production nationale), les raisins (80% de la production nationale) et les fraises (97% de la production nationale)) attirent plus particulièrement la main d'œuvre masculine (Figure 79).

Figure 77 : Les occupés en agriculture et pêche en %, total masculin et total féminin 2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

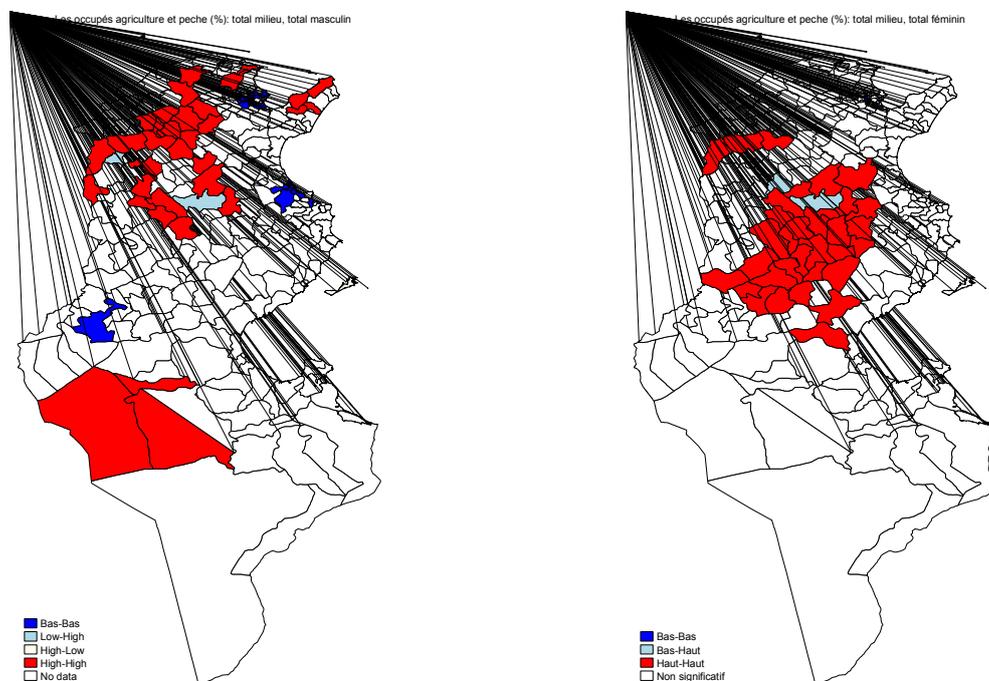
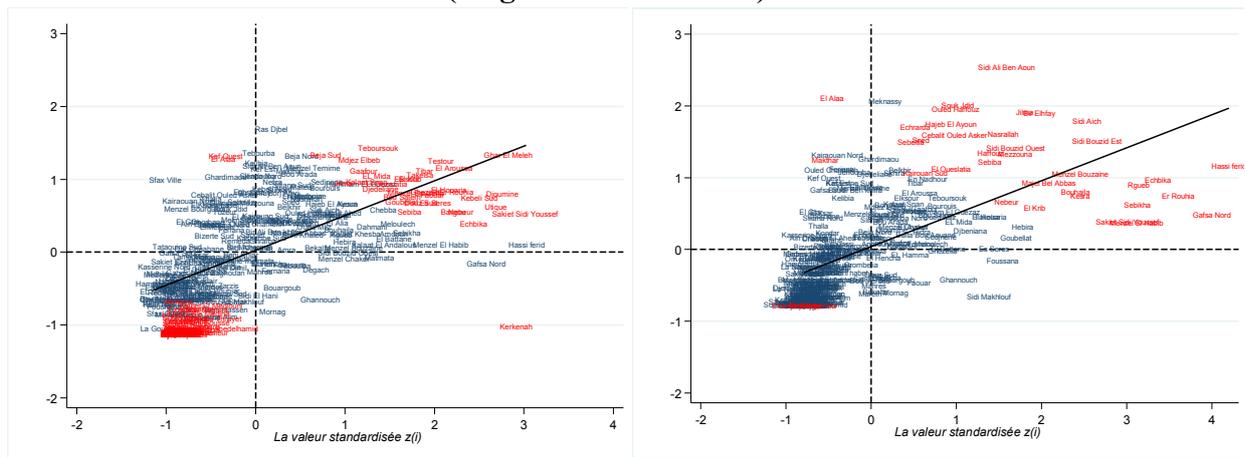


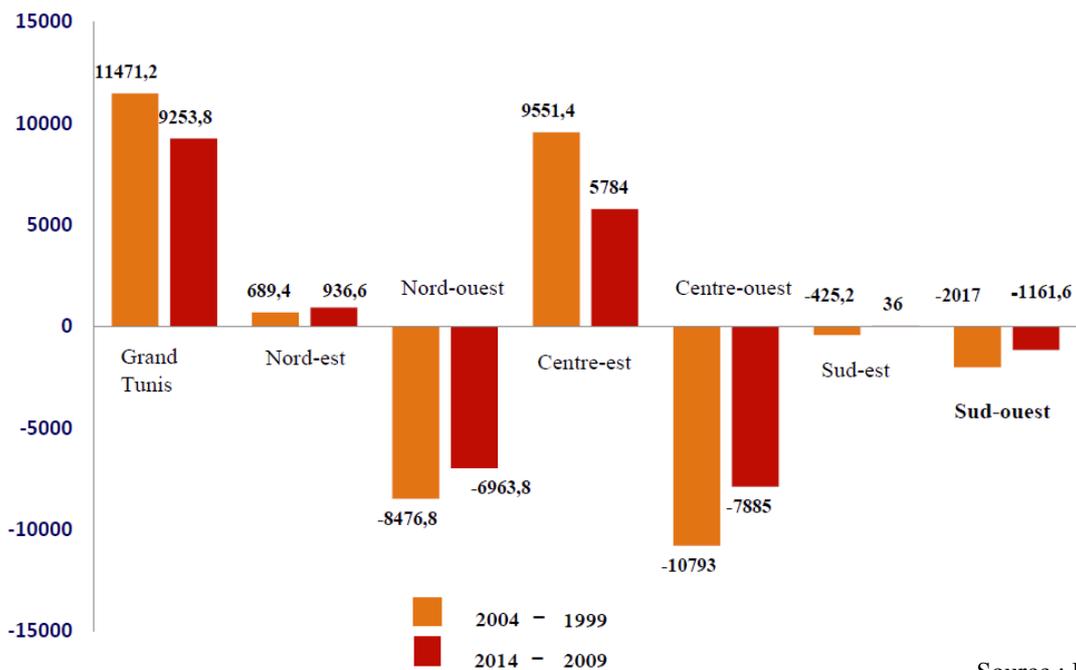
Figure 78 : Les occupés en agriculture et pêche en % sexe masculin et sexe féminin, 2014 (diagramme de Moran)



IV.1.3. Migration interne et mobilité géographique

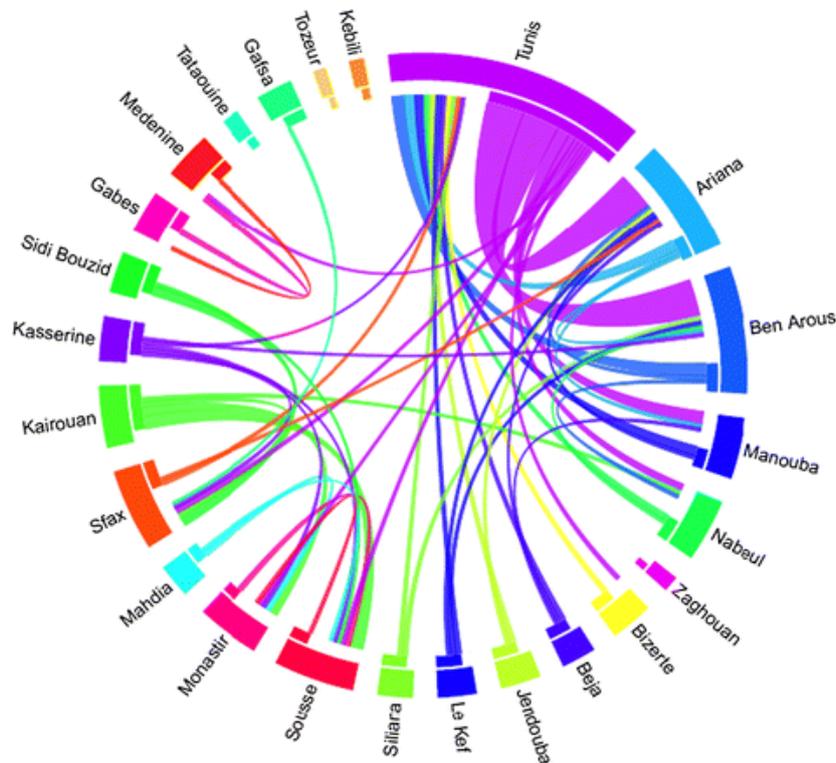
La persistance de disparités régionales au sein du pays montre que les mécanismes de marché (surtout la migration interrégionale, la mobilité de la main d'œuvre, le transfert des connaissances et de l'innovation) sont trop faibles pour jouer un rôle d'autorégulation. D'autre part, les politiques entreprises par l'Etat dans un objectif de rééquilibrage régional et d'équité territoriale n'ont pas réussi à réduire les inégalités entre le littoral et l'intérieur du pays. Ainsi, selon le dernier recensement de 2014 de l'INS, la région Centre-ouest reste toujours la région la moins attractive du pays, avec 60,1 milles sortants contre 20,6 milles entrants, suivi par la région du Nord-ouest avec 53,5 milles sortants et 18,7 milles entrants (Figures 80 et 81).

Figure 79 : Solde migratoire par région pour les deux derniers recensements



Source : INS

Figure 80 : Flux migratoire inter-gouvernorats entre 1999 et 2004



Source : Amara et Jemmali, 2017

IV.1.4. Accès aux technologies de l'information et de la communication

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est nécessaire pour toutes les entreprises et les citoyens pour s'adapter aux changements induits et lutter contre la fracture numérique. Les TIC ont contribué de 7,6% au PIB (équivalent à la contribution du tourisme) en 2012 contre seulement 2% en 2002 et fournissent des emplois à 50000 personnes (1,3% de la population active) (Banque Mondiale 2015). Les TIC sont des technologies de réseau qui nécessitent des investissements importants en termes de coûts fixes. De ce fait, les opérateurs privés et même publics, pour des raisons de rentabilité, sont incités à ne pas investir dans les régions à faible densité de la population. Ainsi, les régions internes (plus particulièrement la région du centre ouest) sont les moins connectées au réseau internet (Figures 82 et 83). Ce taux de couverture faible dans les régions internes est dû essentiellement aux coûts relativement élevés de ces services pour les ménages pauvres. En moyenne, les pauvres doivent dépenser 44% de leurs revenus pour accéder aux services internet mobile et 41,09% aux services du fixe. Ces taux sont à l'ordre de 32,11% (mobile) et 29,03% (fixe) pour le Maroc et 12,55% (mobile) et 24,25% (fixe) pour la Jordanie (Banque Mondiale 2015). De même les pôles de compétitivité se localisent dans les grandes agglomérations là où les entreprises, les centres de recherche et les universités se concentrent (Figure 84).

Figure 81 : Ménage connecté à l'internet en (%), total masculin 2014 (carte de significativité de Moran à 5%)

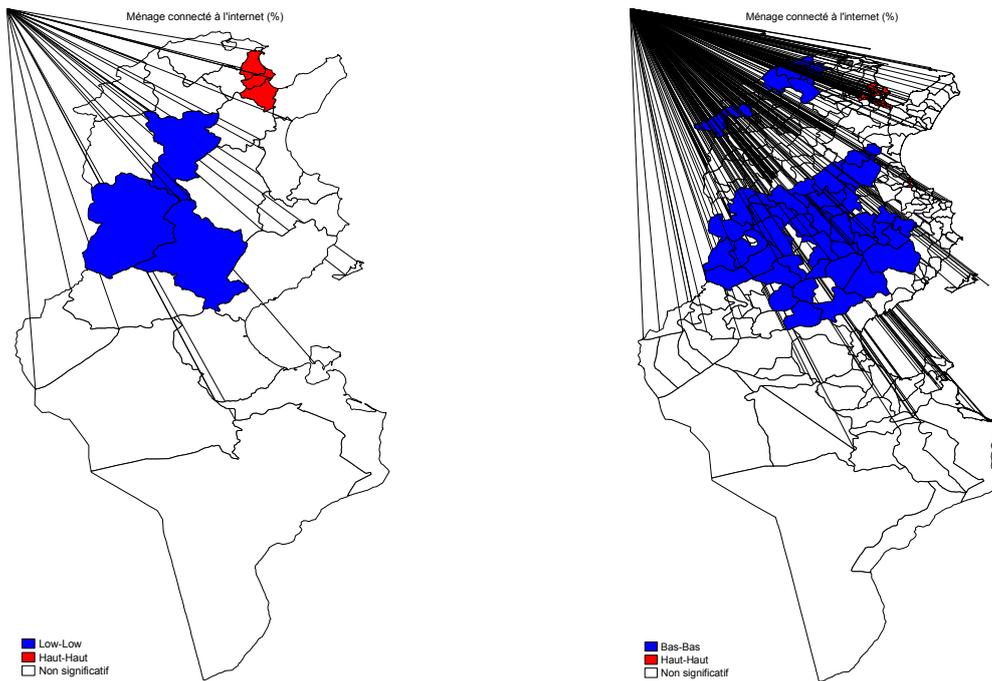


Figure 82 : Ménage connecté à l'internet en (%), total masculin 2014 (diagramme de Moran)

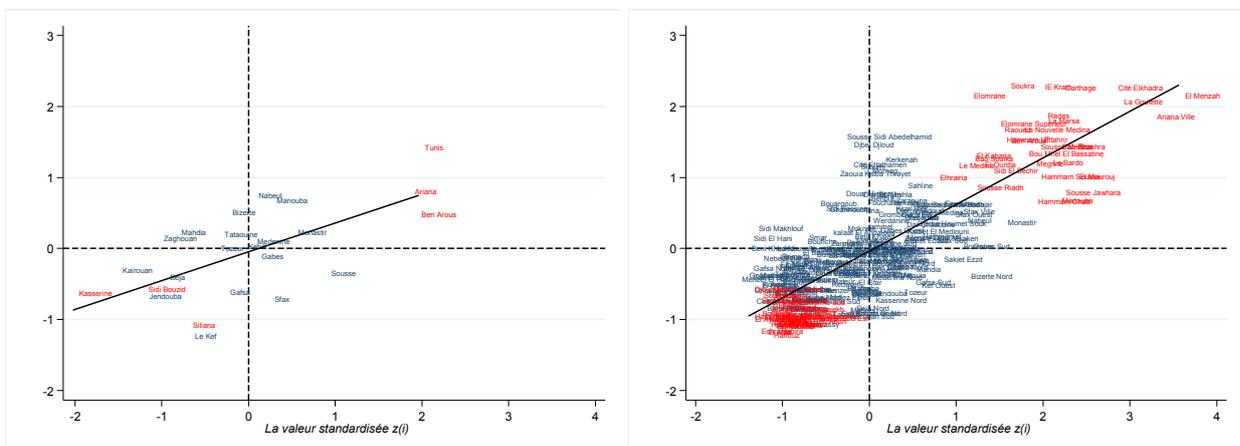
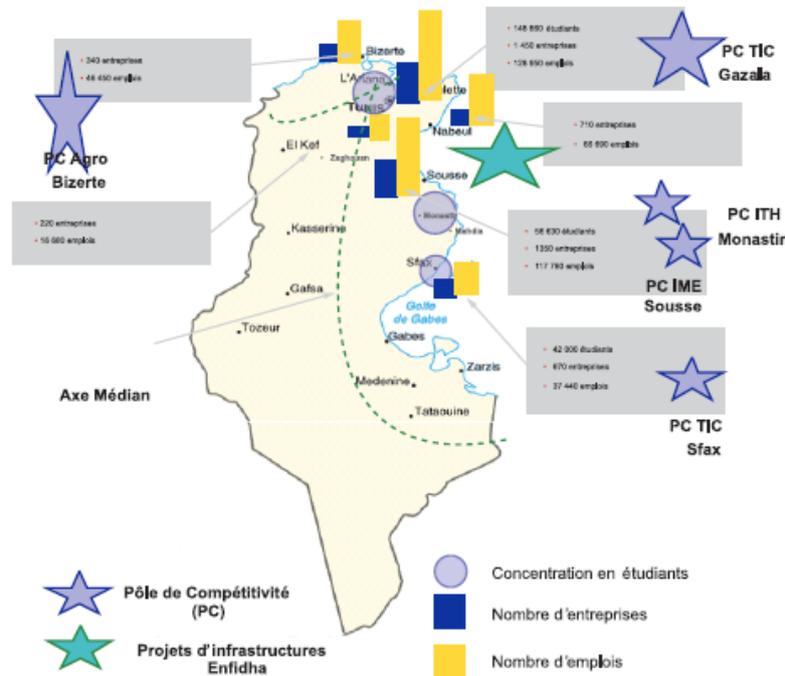


Figure 83 : Localisation des pôles de compétitivité



Source : API (2009) « Stratégie Industrielle Nationale à l'Horizon de 2016 »

IV.2. Accès aux services de base : Indice de discrimination multidimensionnelle (IDM)

La disparité régionale au niveau de l'activité économique est un fait inévitable commun à toutes les économies développées ou en voie de développement. Le développement n'apporte pas la prospérité économique d'une manière équitable à l'ensemble du territoire ; les gens et l'argent préfèrent certaines localités géographiques. Cependant, quelque soit le niveau de développement d'un pays, ce dernier doit adopter des politiques qui uniformisent les niveaux de vie de leurs habitants, où qu'ils se trouvent en termes de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité. Il s'agit d'une obligation fondamentale minimale de l'Etat envers ses citoyens.

Pour tester si la Tunisie assure à ses citoyens l'accès aux services de base nécessaires à une vie digne et normale, nous essayons de proposer un indice de discrimination multidimensionnelle (IDM) inspiré de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) qui a été créé en juillet 2010 suite au programme OPHI (Oxford Poverty & Human Development Initiative)⁵¹. L'idée est de surmonter les limites rencontrées lors de l'élaboration de l'indicateur de développement régional (IDR) par le ministère de développement régional et de planification. Ainsi, l'IDR combine plusieurs variables de différentes sources qui ne sont

⁵¹ Il s'agit d'un programme commun entre l'université d'Oxford et le programme des nations unies pour le développement (PNUD).

pas observées à la même date et qui sont parfois très hétérogènes (dépense par tête ; infrastructure ; éducation ; santé). L'IDR utilise seulement les variables quantitatives. L'IDM complète l'IDR de façon à montrer les différentes privations (ou discriminations) qu'une même délégation discriminée subit en ce concerne les services clés comme l'accès à l'eau potable, l'accès à l'éducation, l'accès aux services de santé, ... Cet indice peut favoriser une répartition efficace des ressources en permettant le ciblage des délégations souffrant de la discrimination spatiale la plus intense.

Nous essayons de définir pour chaque groupe homogène de variables un indice de développement régional multidimensionnel. Le premier indice à calculer porte sur les droits des habitants à la santé, à l'éducation, à l'accès à l'eau potable, ... Ainsi, dans une politique d'ouverture économique, le pays peut encourager la concentration et l'agglomération industrielles mais en contre partie il doit adopter des politiques qui uniformisent les niveaux de vie de ses habitants ; où qu'ils se trouvent en termes d'éducation, de santé, ...

IV.2.1. Indice de discrimination multidimensionnelle pour l'accès aux services de base

L'IDM pour l'accès aux services de base est défini sur la base de trois principales dimensions (niveau de vie, éducation et santé) déclinées en neuf indicateurs élémentaires résumés dans le Tableau 43. Les trois dimensions retenues sont les mêmes que celles utilisées -par l'OPHI dans le calcul de l'IPM.

Tableau 44 : Dimensions, indicateurs et pondération des indicateurs dans l'IDM pour l'accès aux services de base

Dimensions	Indicateurs retenus	Pondération	Moyenne nationale de l'indicateur (%)
Niveau de vie	Eau potable - Pourcentage de logements raccordés à l'eau potable SONEDE (%). Une délégation est considérée privée si elle a un taux inférieur à la moyenne nationale.	1/9	84,61
	Electricité - Taux de branchement à l'électricité STEG (%). Une délégation est considérée privée si elle a un taux inférieur à la moyenne nationale.	1/9	96,45
	Assainissement – Taux de branchement au réseau d'assainissement ONAS (%). Une délégation est considérée privée si elle a un taux inférieur à la moyenne nationale.	1/9	61,40
Education	Distance séparant le logement de l'école primaire supérieure à 2 km. Une délégation est considérée privée si le pourcentage de logements à plus de 2 km de l'école primaire est supérieur à la moyenne nationale.	1/12	10,17
	Distance séparant le Logement du jardin d'enfant supérieure à 2 km. Une délégation est considérée privée si le pourcentage de logements à plus de 2 km du jardin d'enfant est supérieur à la moyenne nationale.	1/12	20,37
	Distance séparant du lycée supérieure à 2 km. Une délégation est considérée privée si le pourcentage de logements à plus de 2 km du lycée est supérieur à la moyenne nationale.	1/12	35,10
	Distance séparant du collège supérieure à 2 km. Une délégation est considérée privée si le pourcentage de logements à plus de 2 km du collège est supérieur à la moyenne nationale.	1/12	28,31
Santé	Distance séparant de l'hôpital local supérieure à 2 km. Une délégation est considérée privée si le pourcentage de logements à plus de 2 km de l'hôpital local est supérieur à la moyenne nationale.	1/6	56,64
	Distance séparant du dispensaire supérieure à 2 km. Une délégation est considérée privée si le pourcentage de logements à plus de 2 km du dispensaire est supérieur à la moyenne nationale.	1/6	23,06

Le calcul de l'IDM est basé sur les données par délégation du dernier recensement de 2014

Des poids égaux (1/3) ont été affectés aux trois dimensions. Ces poids ont été à leur tour répartis de façon égale entre les indicateurs de chaque dimension (la somme des pondérations des neuf indicateurs est égale à 1). Une délégation est considérée multidimensionnellement discriminée ou pauvre en matière d'accès aux services de base si la somme des pondérations des indicateurs où elle est privée dépasse un certain seuil⁵². L'indice est compris entre 0 (délégation non-privée pour l'ensemble des indicateurs) et 1 (délégation privée pour l'ensemble des indicateurs).

Les résultats de l'IDM à l'échelle de délégation sont présentés par la carte de la Figure 85 et le Tableau 45. Parmi les 264 délégations, 59 sont considérées comme multidimensionnellement discriminées avec un IDM égale à 1. Ces délégations se concentrent principalement dans les trois gouvernorats de Sidi Bouzid (10 délégations parmi 12), Kairouan (9 délégations parmi 11) et Kasserine (9 délégations parmi 13). Les délégations non-privées (49 parmi 264) pour l'ensemble des indicateurs retenus sont principalement celles du gouvernorat de Tunis (14 délégations parmi 21), Sousse (6 délégations parmi 16), Mounastir (9 délégations parmi 13).

Pour un seuil de 50% (une délégation est considérée comme multidimensionnellement discriminée si elle est privée dans plus de 50% des indicateurs retenus), 139 délégations sur un total de 264 (52,7%) sont considérées comme pauvre en termes d'accès aux services de base. Les gouvernorats de Tunis, Ben Arous, Ariana et Monastir sont en tête de liste des gouvernorats les moins discriminés en termes de l'IDM d'accès aux services de base et de l'IDM ajusté par l'intensité moyenne de privation (Figure 86). Les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kairouan, Jendouba, Zaghouan, Siliana et Kasserine sont les plus touchés par cette discrimination d'accès aux services de base.

⁵² Le choix du seuil reste subjectif et arbitraire. Puisque nous avons retenu pour chaque indicateur la moyenne nationale pour l'identification des délégations discriminées par indicateur, nous retenons aussi le seuil de 50% pour identifier les délégations qui sont multidimensionnellement discriminées.

Tableau 45 : Liste des délégations privées et non-privées en termes d'accès aux services de base

	Privée dans tous les indicateurs	Non-privée dans tous les indicateurs
Gouvernorat	Délégation	Délégation
Ariana		Cité Ettadhamen, EL Mnihla
Ben Arous		Ben Arous, El Mourouj, La Nouvelle Medina
Bizerte	Djoumine, Ghezella, Sedjnene	Bizerte Nord
Béja	Goubellat, Nefza	
Gabès	Mareth, Menzel El Habib	Gabès Sud, Métouia
Gafsa	Belkhir, Gafsa Nord, Sidi Aich, Sned	
Jendouba	Ain Drahem, Fernana, Ghardimaou	
Kairouan	Bouhajla, Echbika, Echrarda, El Oueslatia, El Alaa, Haffouz, Hajeb El Ayoun, Nasrallah, Sbikha	
Kasserine	Djedeliane, El Ayoun, Foussana, Hassi Ferid, Hidra, Kasserine Sud, Majel Bel Abbes, Sbeitla, Sbiba	
Kébili		
Kef	Nebeur, Sakiet Sidi Youssef	Kef Est, Kef Ouest
Mahdia	Chorbane, Hebira, Meloulech	Mahdia
Manouba		Douar Hicher, Manouba
Médenine	Beni Khadech, Médenine Sud, Sidi Makhlouf	
Mounastir		Bembla, Jammel Jemmal, Ksar Hellal, Ksibet El Mediouni, Moknine, Monastir, Sahline, Sayada- Lamta-Bouhjar, Téboulba
Nabeul		Dar Chaabane, Kelibia, Nabeul
Sfax	Menzel Chaker	Sfax Ouest, Sfax Ville
Sidi Bouzid	Bir Elhfay, Cebalit Ouled Asker, Jilma, Menzel Bouzaine, Mezzouna, Ouled Haffouz, Rgueb, Sidi Ali Ben Aoun, Sidi Bouzid Est, Souk Jdid	
Siliana	Bargou, El Aroussa, Er Rouhia, Kesra, Siliana Sud	
Sousse		Kalâa Kebira, Kalâa Seghira, M'saken, Sousse Jawhara, Sousse Medina, Sousse Sidi Abdelhamid
Tataouine	Smar	
Tozeur		
Tunis		Bab Bhar, Bab Souika, Cité Elkhadra, Djbel Djloud, El Kabaria, El Ourdia, Elomrane, Ezzouhour, La Goulette, La Marsa, Le Bardo, La Medina, Sidi El Bechir, Sijoumi
Zaghouan	En Nadhour, Saouef	

Figure 84 : Répartition de l'IDM de l'accès aux services de base (2014)

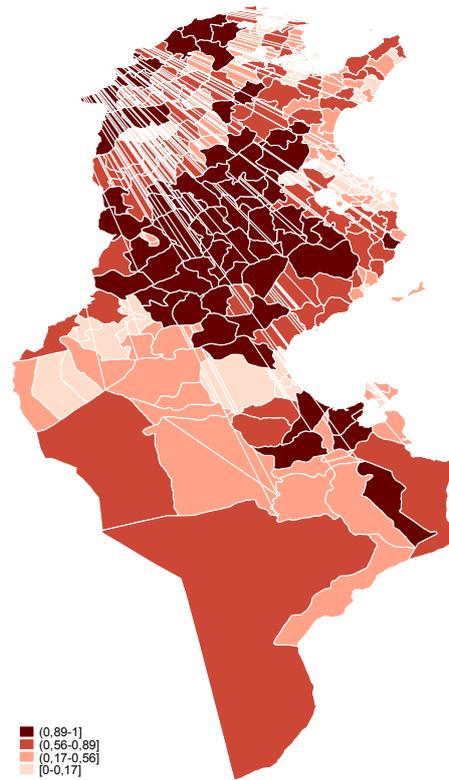
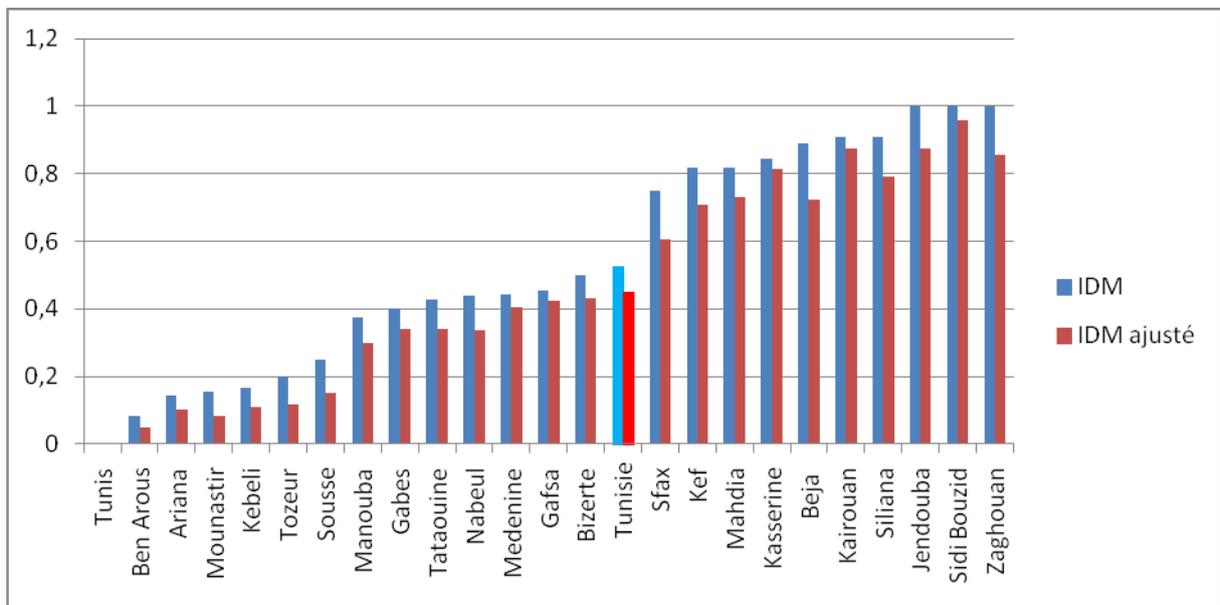
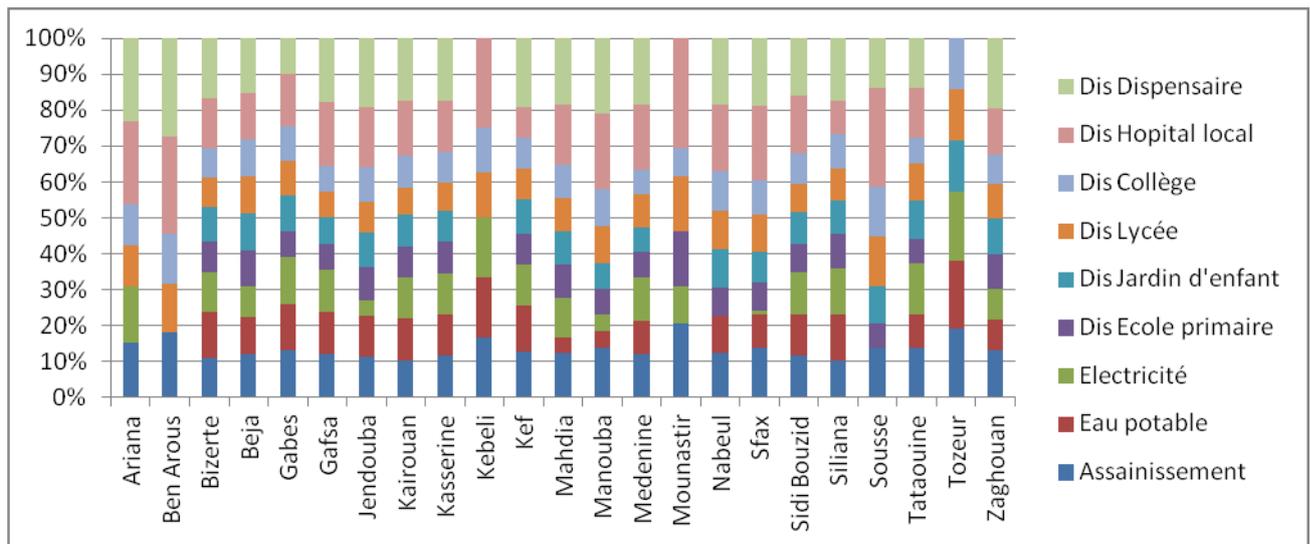


Figure 85 : Répartition des gouvernorats selon l'IDM et l'IDM ajusté



Les gouvernorats du littoral sont presque tous desservis par l'eau potable et de l'électricité (la contribution de ces indicateurs à l'indice de discrimination est presque nulle (Figure 81)), alors que l'éloignement par rapport aux services de santé reste l'indicateur de discrimination le plus important pour ces gouvernorats (sa contribution à l'IDM dépasse 40% pour certains gouvernorats comme Ariana, Ben Arous, Manouba, Sousse et Sfax). Les gouvernorats de l'intérieur présentent encore des contraintes d'accès à l'ensemble des services de base. Pour ces gouvernorats, les neuf indicateurs retenus contribuent d'une manière significative à l'IDM (Figure 87).

Figure 86 : Contribution des indicateurs à l'IDM



Ces disparités en termes d'accès aux services de base peuvent être attribuées dans une grande mesure aux facteurs économiques, surtout pour un pays aux ressources limitées comme la Tunisie. En effet, l'accès physique à ces services dépend principalement des investissements réalisés par l'Etat dans l'infrastructure et l'aménagement du territoire. Ces investissements peuvent être moins rentables et beaucoup plus coûteux dans les régions de l'intérieur du pays, caractérisées par une population faiblement concentrée, que dans les régions du littoral à forte densité. Les facteurs politiques peuvent également jouer un rôle susceptible d'accentuer les disparités entre les régions en matière d'accès aux services de base. En effet, pour des raisons électorales les investissements peuvent être orientés vers les zones urbaines à forte densité de la population qui présentent un plus grand nombre d'électeurs potentiels. Malgré ces contraintes économiques et politiques, l'Etat est obligé de fournir des services partout, même s'il est plus coûteux d'atteindre ces zones écartées les plus défavorisées. La France et l'Allemagne ont par exemple, fait appel à d'importantes subventions auprès des consommateurs urbains pour développer les réseaux d'eau et d'eaux usées dans les zones rurales (Nations Unies 2012).

IV.3. L'aménagement et l'attractivité économique des territoires

La Tunisie a entrepris plusieurs programmes de discrimination positive que ce soit à l'échelle régionale (les zones prioritaires de développement régional), familiale (programme d'aide aux familles nécessiteuses PNAFN) ou même individuelle (les contrats contrat SIVP, Inda et les microcrédits,...) pour réduire les inégalités socio-économiques. Malgré les dépenses énormes consacrées par l'Etat et les bailleurs de fonds nationaux et internationaux pour ces programmes, les résultats restent en deçà des attentes. A l'échelle régionale, les zones prioritaires de développement et les zones industrielles dans les régions non-côtières n'ont pas pu attirer l'activité économique malgré les avantages financiers et fiscaux accordés par l'Etat pour les investisseurs privés. Dans cette section, nous essayons d'identifier les principaux facteurs qui rendent un territoire plus attractif et voir comment l'Etat peut intervenir pour maximiser cette attractivité par le biais de l'aménagement territorial et de l'urbanisme.

Les coûts de production supportés par chaque entreprise diffèrent selon sa localisation géographique (le niveau moyen des salaires, de l'immobilier, de la charge foncière,...). L'entreprise peut aussi profiter de l'agglomération de l'activité économique qui lui offre des avantages considérables en termes d'accès à l'information, aux externalités positives, et aux économies d'échelle. D'où la grande loi de l'économie géographique : « la localisation des activités est le fruit d'un arbitrage entre les coûts de localisation, les économies d'échelle et les coûts de transfert des biens et services ; la baisse des coûts de transfert et le progrès technique sont à l'origine de la forte polarisation des activités économiques » (Prager 2015)⁵³.

IV.3.1 Les déterminants de l'attractivité de l'emploi

Les déterminants de l'attractivité de l'emploi peuvent être classés en deux groupes: le premier groupe englobe les facteurs contrôlés par l'Etat en matière d'aménagement du territoire et d'équipements (infrastructure, zones industrielles, service financier, les centre de formation, les pôles de compétitivité, ...) et aussi d'incitations fiscales et financières. Le second groupe regroupe les facteurs contrôlés par le marché (les externalités de spécialisation, de diversité, le capital humain, le coût de la main d'œuvre,...). Pour tester l'effet de ces facteurs sur l'attractivité économique d'un territoire (la délégation dans notre cas), nous estimons un modèle de croissance de l'emploi sur la période de 2004 à 2014. Les données utilisées sont issues des deux derniers recensements. Les variables explicatives sont définies ci-dessous (le modèle économétrique de la croissance de l'emploi est présenté en Annexe 4).

a. Le rôle de la géographie physique et de l'aménagement territorial

Le choix de localisation des entreprises a toujours été influencé fortement par la géographie physique et la position du territoire dans le réseau naturel des voies de communication (accessibilité directe à la mer, aux autoroutes, ...). La présence d'un port est un catalyseur du développement et d'attractivité économique, au delà de la seule activité

⁵³ Le transfert de l'information dépend de la nature de la connaissance dont l'entreprise a besoin. Pour les connaissances formalisables, transmissibles à distance (par internet, courrier,...), et les connaissances tacites dont la transmission requiert des contacts directs.

induite par l'activité maritime. Les trois grandes agglomérations de la Tunisie (Grand Tunis, Sousse et Sfax) se sont développées sur le littoral à proximité des ports. Ces facteurs purement géographiques ne peuvent pas être disponibles pour l'ensemble des régions. L'aménagement du territoire représente un facteur déterminant de l'attractivité. La présence d'une zone industrielle aménagée (internet, gaz naturel, eau, électricité, TIC,...), peut augmenter l'attractivité d'une région.

b. Le capital humain : une répartition très hétérogène dans l'espace

Le capital humain est réparti d'une manière très hétérogène dans l'espace. Il représente donc une source, parmi d'autres, de disparités régionales. Les zones les mieux dotées en capital humain peuvent profiter davantage de la forte croissance associée à la diffusion des technologies de connaissance les plus avancées et les plus innovantes. Plus les individus sont instruits, plus ils ont vocation à acquérir des externalités de connaissances locales qui émergent des autres. En effet, comme le démontrent les modèles de la Nouvelle Économie Géographique, l'agglomération urbaine est une force centripète en raison de l'augmentation de la diversité des emplois et des produits. À ce titre, les régions les plus peuplées sont susceptibles d'attirer à la fois les entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée et les employés cherchant des emplois correspondant à leurs qualifications. Elles permettent aussi de construire un réseau social plus rapidement en offrant plus d'occasions pour se rencontrer et s'échanger.

c. La structure économique locale : les externalités de spécialisation et de diversité

Les principales sources des économies d'agglomération (ou d'externalités) qui agissent sur l'attractivité territoriale sont de deux types: les externalités de localisation (ou de spécialisation) et les externalités d'urbanisation (ou de diversité). Le premier type stipule que la concentration spatiale d'une industrie favorise les externalités de connaissances entre les firmes appartenant au même secteur d'activité (exemple de la région de Monastir pour l'industrie textile). Le partage d'un même domaine d'activité facilite les interactions entre les firmes ayant les mêmes problèmes et les mêmes préoccupations. Par conséquent, une zone spécialisée attire de plus en plus les entreprises du même secteur. Le second type, suppose que les échanges et la fertilisation croisée entre les différents secteurs de l'économie favorisent les innovations et la pérennité des agglomérations. De ce fait, la diversité du tissu économique et le mariage entre les différents secteurs va créer une synergie au sein de la région.

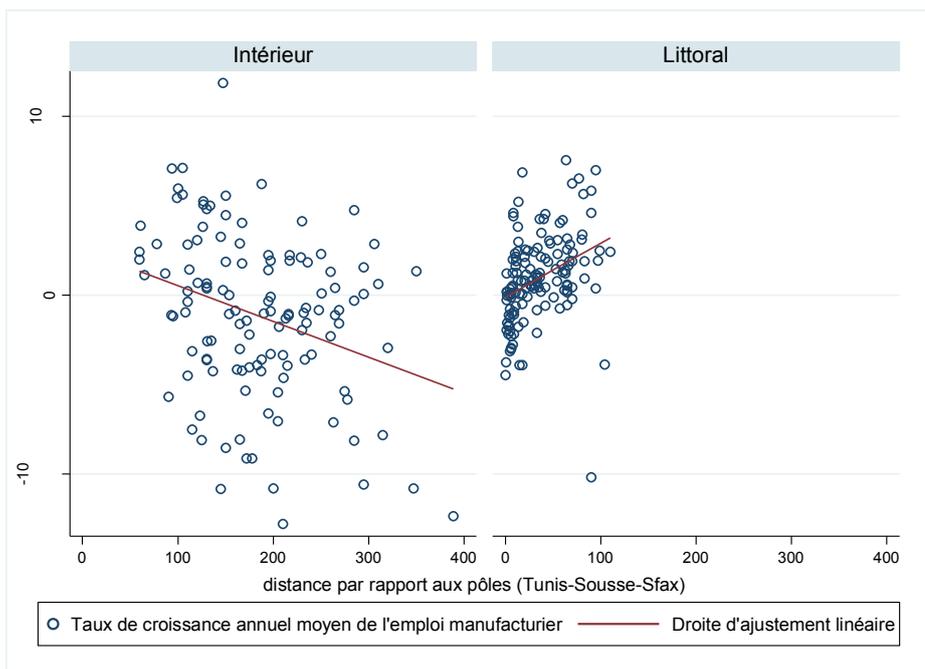
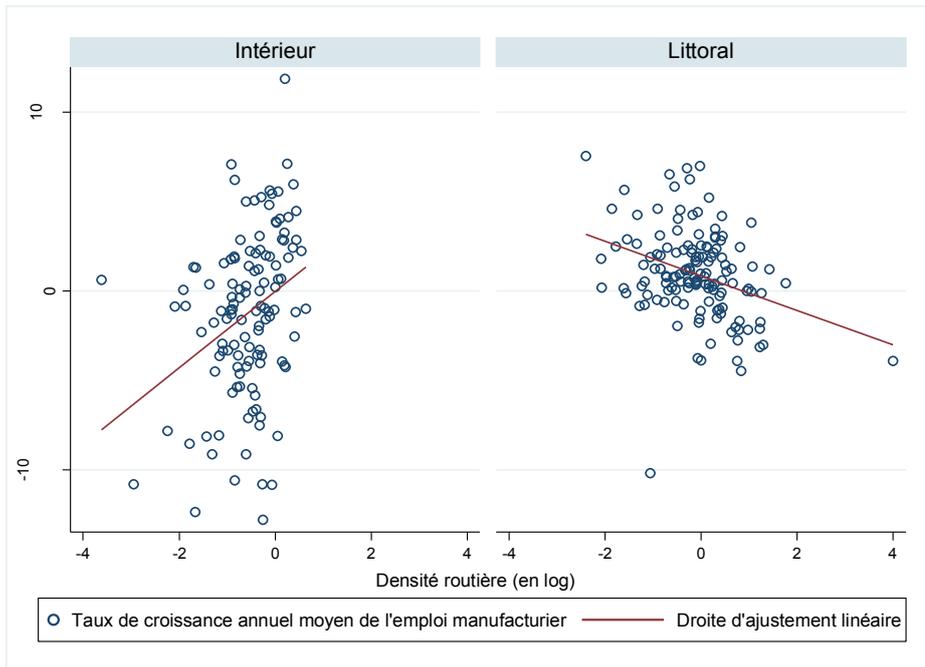
IV.3.2. Déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier (2004-2014)

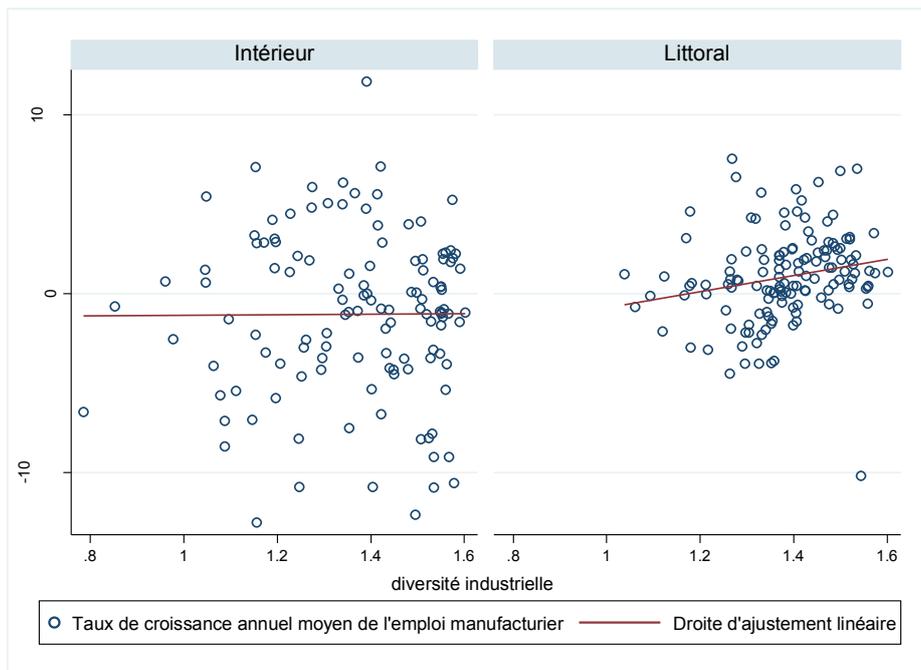
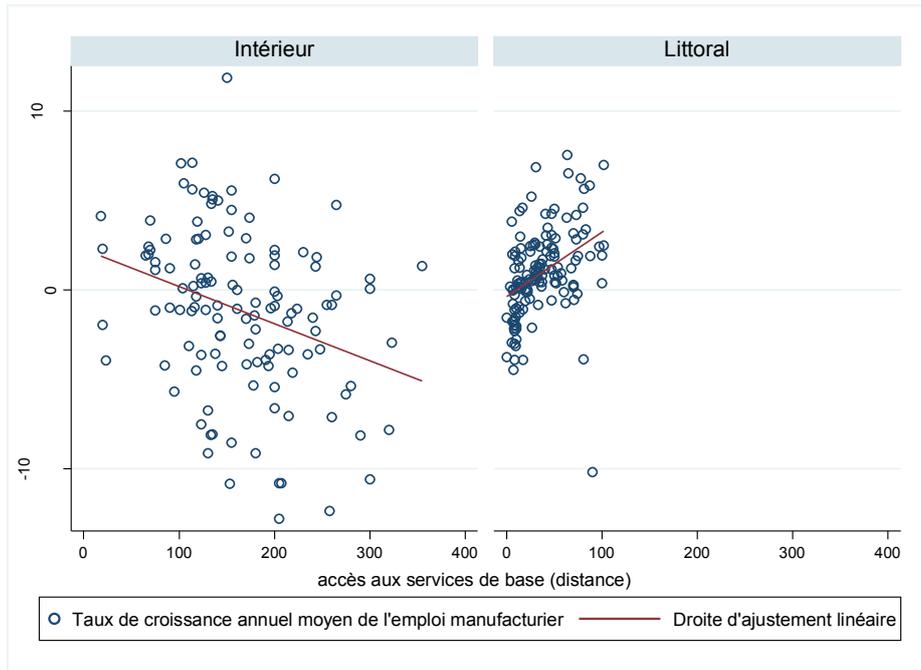
Pour identifier les déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier pour l'ensemble des délégations entre 2004 et 2014 ainsi que pour les zones internes et les zones littorales du pays, nous commençons par tracer la relation entre le taux de croissance annuel moyen de l'emploi manufacturier avec chacune des variables explicatives (les variables sont définies dans l'encadré 2 de l'annexe 4). Par la suite, nous avons estimé le modèle de croissance de l'emploi (modèle (1), encadré 2). Les graphiques de la Figure 88 ainsi que les résultats de l'estimation du modèle (1) (Tableaux A1, A2 et A3 de l'annexe 4) montrent que la relation entre le taux de croissance de l'emploi et chacune des variables explicatives diffère

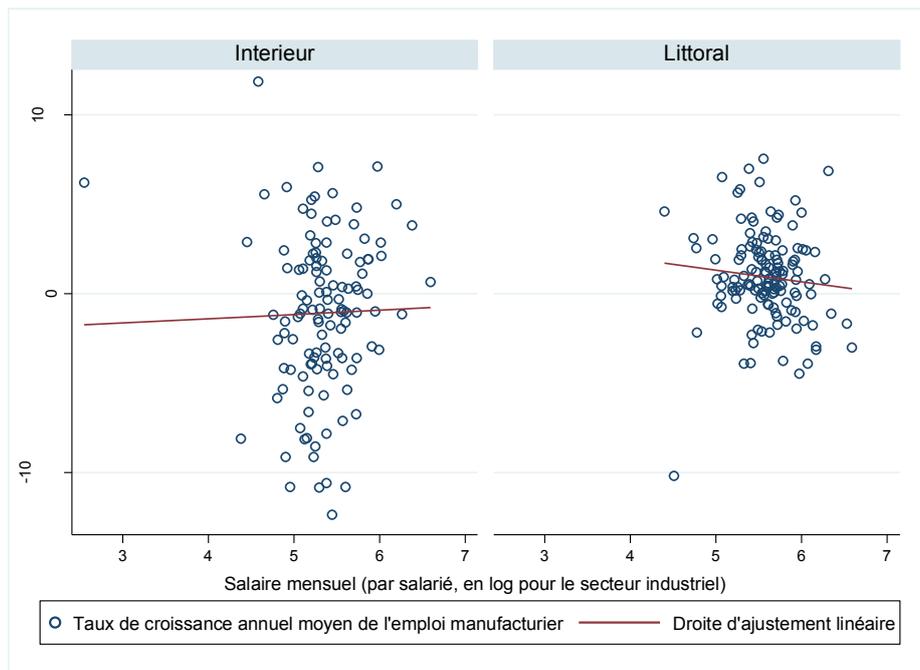
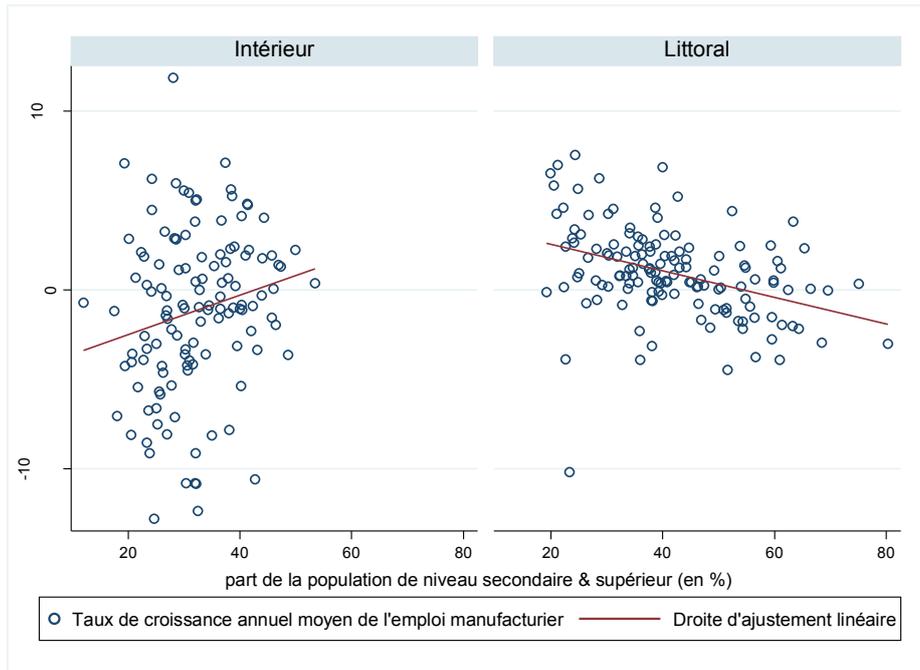
selon la zone (littoral/intérieur). Ainsi, l'existence d'une infrastructure routière, d'une main d'œuvre qualifiée, et la proximité aux services de base et aux grandes agglomérations (Tunis, Sfax et Sousse) présentent les principaux facteurs d'attractivité de l'emploi manufacturier des régions internes. Alors que ces facteurs traditionnels cessent d'être des forces d'attractivité pour l'emploi dans les zones littorales. Les résultats de l'estimation des tableaux A1, A2 et A3 de l'annexe 4 confirment ce constat.

Ces résultats montrent que toute intervention de l'Etat doit tenir compte du degré de développement du tissu industriel de la région en question via des programmes spatialement ciblés. Ainsi, pour le littoral où l'industrie est relativement développée, ces facteurs traditionnels deviennent moins importants pour les entreprises et les investisseurs qui cherchent une meilleure qualité de services (rapidité d'accès, service TIC développé, coût faible, congestion, réduire la pollution à travers l'accès à une énergie moins polluante,...). C'est ainsi que les économies d'agglomération (diversité du tissu industriel, concurrence, innovation, transfert des connaissances, économies d'échelle) sont plus importantes comme forces centripètes d'attractivité (la relation entre la diversité du tissu économique et la croissance de l'emploi est positive pour le littoral (Figure 88)). Pour les régions internes où l'activité industrielle est moins développée, il est nécessaire d'améliorer l'infrastructure routière, de garantir l'accès aux services de base et assurer la connectivité (liaison spatiale) avec les grandes agglomérations du littoral pour bénéficier des effets d'externalité positifs. Ces facteurs sont nécessaires pour la création d'un noyau industriel significatif à l'échelle locale capable d'attirer l'emploi et l'investissement.

Figure 87 : Les déterminants du taux de croissance annuel moyen de l'emploi manufacturier (littoral versus intérieur)







V. Analyse sociologique des inégalités régionales

La Tunisie est en train de vivre une période exceptionnelle due à la dynamique révolutionnaire entreprise dès le 14 janvier 2011. Au travers cette dynamique, une Tunisie paradoxale et contradictoire s'est peu à peu dévoilée et des réalités malheureuses liées au développement national et régional ont été découvertes après des décennies de silence ou d'indifférence. Pourtant, force est de constater que les problématiques liées au chômage et aux inégalités régionales ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, et bien avant la « décennie du développement » (1960 – 1970) portée par le nouvel Etat tunisien fraîchement indépendant, les questions relatives au développement et aux inégalités ont été abordées dans le programme économique de l'UGTT en 1954 et par le programme économique du Parti destourien en 1955.

Ainsi, et en revenant aux archives de l'époque, nous avons découvert qu'il y avait une forme de conscience eu égard à ces problématiques socio-économiques. Finalement, il est permis de considérer que la révolution de 2011 n'était que le résultat attendu de l'accumulation des difficultés liées aux diverses politiques de développement qui n'ont pas su prendre en compte l'importance du développement régional.

De ce fait, la Révolution tunisienne a ouvert la voie à une sorte d'archéologie de la crise de développement en Tunisie. Malgré la diversité des lectures et des approches, le constat demeure clair : il y a une crise profonde et il faut la remédier le plus tôt possible, avec efficacité, courage et sagesse.

Dans ce cadre, l'approche relative à la discrimination positive entre les régions apparaît comme une réponse à l'article 12 de la nouvelle Constitution et aussi comme un outil à même de jeter les bases d'un nouveau contrat social, et pourquoi pas, d'une société contractuelle visant à extirper les racines du mal, apparentes et cachées, qui gisent au tréfonds de la société depuis plus de cinq décennies.

Le présent chapitre vise à aborder les formes de disparités dans le développement selon deux axes :⁵⁴

Le premier axe : un audit social en faisant le diagnostic des obstacles socio-institutionnels et leurs conséquences sociologiques.

Le second axe : un audit citoyen en observant les mouvements de protestations et de contestations sociales dans les zones les plus touchées par les politiques discriminatoires.

Plus précisément, la méthodologie choisie comporte:

- Un diagnostic général
- Une analyse des obstacles sociaux dans chaque gouvernorat à travers une lecture sociologique des tenants et des aboutissants des politiques de développement
- Une cartographie des attentes sociales

⁵⁴ cf. Annexe 6 pour l'analyse sociologique détaillée en arabe

- Une proposition d'outils à mettre en œuvre pour chaque gouvernorat en se basant sur des indices sociologiques.

Malgré une politique de développement qui a été mise en pratique dès la première décennie de développement (1960 – 1970), le creuset des disparités n'a pas cessé de s'agrandir aux fils des années. De ce fait, on assiste non seulement à une disparité entre les régions et les centres mais aussi et surtout à des disparités au sein des régions elles-mêmes. Mieux encore, certains chefs-lieux des régions intérieures sont plus développés que les villages de certaines zones du Sahel considéré, à juste titre, comme étant la région qui a profité le plus des politiques publiques.

Cette vue globale nous enseigne qu'il faut se prémunir d'une certaine approche complexe qui nous permettra de mieux diagnostiquer les véritables problématiques du développement loin des clichés et des préjugés et en transcendant toute approche classique basée sur les lectures biaisée (Nord contre Sud, Sahel contre l'Intérieur).

Il ressort de l'analyse que la déficience des politiques de développement comporte indéniablement un arrière-plan sociologique. Cet arrière plan comporte cinq axes:

1. L'absence d'une approche participative suffisante dans les politiques publiques relatives au développement régional, surtout dans la première décennie (1960 – 1970)
2. L'interférence entre le secteur public et le secteur privé durant la deuxième décennie de développement avec le désengagement progressif de l'Etat quant aux politiques sociales, d'où la crise de 1978.
3. L'impasse dans laquelle s'est trouvé le secteur privé durant la troisième décennie de développement. Il a été lésé, d'une part, par un Etat de plus en plus en difficulté alors qu'il cherchait, d'autre part, à fructifier ses investissements dans les zones les plus développées.
4. La quatrième décennie a été celle des approches quantitative : voir global. De ce fait, le régional n'était plus suffisamment visible dans les études macro-économiques.
5. La cinquième décennie a été celle de « l'institutionnalisation » du recel et de l'économie informelle, d'où l'apparition de nouveaux acteurs ayant le pouvoir économique (illégal) sans pouvoir politique qui s'est trouvé, quant à lui, de plus en plus illégitime. C'est cette décennie qui a constitué la goutte d'eau qui va créer la dynamique révolutionnaire de 2010-2011.

L'échec des politiques de développement a eu des conséquences sociologiques indéniables. Ces conséquences peuvent être synthétisées comme suit:

- Le régional tout d'abord ensuite le sectoriel ont été sacrifiés. L'Etat n'a plus de vis-à-vis d'où l'absence de relais entre le centre et les périphéries.
- Le désengagement de l'Etat aux années 1970 en matière de politiques sociales a créé une crise de confiance entre l'Etat et la société.

- L'essor de l'économie informelle vu le vide créé par l'Etat. L'apparition de nouveaux acteurs agissant surtout sur les zones transfrontalières.
- L'apparition d'une certaine pratique nommée « développement spontané » non légal mais considéré comme légitime sous le regard indifférent des pouvoirs publics.

Par conséquent, cet impact sociologique a abouti à la situation suivante dans les régions en retard de développement:

- Un chômage galopant dans ces zones en comparaison avec la moyenne nationale surtout chez les diplômés et les femmes.
- Une pauvreté de plus en plus accentuée et qui touche les conditions primaires de vie.
- Une grande migration des zones intérieures vers la capitale et les régions du Sahel.
- Le développement des banlieues et quartiers difficiles autour des grandes villes.

Les politiques publiques en matière de discrimination positive suggèrent les remarques suivantes:

- Comme le montre le chapitre 1, l'Etat a essayé de mettre en œuvre des politiques de discrimination positive dans des gouvernorats comme : Tozeur, Gafsa, Kébili, Kef, Gabès, Zaghouan, Bizerte, Béja, mais la situation est restée telle qu'elle est ce qui a créé une crise de confiance entre les habitants de ces régions et l'Etat.
- L'Etat s'est trouvé tiraillé entre l'interventionnisme (dans le cadre de ses politiques régionales) et le désengagement (entrepris depuis les années 70).
- Les politiques de développement régional ont malheureusement fait l'objet de populisme et de médiatisation propagandiste. Pour la population, elles étaient plus des slogans que des politiques effectives, soutenues et investies sur le moyen et le long terme.
- Des gouvernorats comme Sidi Bouzid, Kasserine ou Kairouan n'ont pas obtenu le soutien étatique suffisant depuis des décennies. Cela explique en partie pourquoi la première étincelle de la Révolution s'est produite dans ces régions.
- Les autres gouvernorats ont pu survivre grâce à une infrastructure minimale.

Enfin, cette étude débouche sur des recommandations générales relatives à la mise en œuvre d'une véritable politique de discrimination positive en matière de développement régional :

- En matière de discrimination positive il ne faut pas aller du régional mais du local.
- L'Etat doit reprendre son rôle social en créant les conditions d'un développement égal pour tous.

- Développer en premier lieu les services hospitaliers et éducatifs et porter une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes ayant une motricité réduite.
- Développer les politiques sociales en matière d'habitat et de transport.
- Approcher l'administration du citoyen.
- Penser d'une manière sérieuse à créer un secteur associatif qui constituerait une plateforme à la fois institutionnelle et sociale pour toute politique de développement.
- S'investir dans une méthodologie de développement local via la décentralisation.
- Ouvrir le champ aux associations pour intervenir dans les zones concernées.
- Réviser le découpage administratif de la Tunisie est un préalable à toute politique de développement.

Chapitre III

Propositions et Recommandations

Introduction

Les deux premiers chapitres ont porté sur l'expérience tunisienne en matière de politique de développement régional. Il en ressort, que beaucoup de politiques ont été mises en œuvres: politiques actives, désengagement prudent, institutions d'accompagnement, programmes, investissements, incitations... Ces programmes n'ont pas porté leur fruit en termes de réduction des disparités régionales. Nous proposons ainsi deux axes de proposition pour la concrétisation du principe de discrimination positive: une clé de répartition des budgets tenant des inégalités de développement permettant de réduire les inégalités de chances et une batterie de mesures sectorielles (réparties en 5 axes: les programmes, les incitations, la gouvernance, la coopération internationale et la solidarité) dans les thèmes d'intérêt de l'étude.

I. Proposition de Clés de répartition

Le développement requis devrait susciter à terme des changements socioculturels susceptibles de rendre la population apte à accroître cumulativement et durablement la croissance. De tels changements devraient impliquer en plus de la création de la richesse, une réduction des inégalités et une amélioration de pouvoir d'achat des citoyens.

A ce titre et à l'heure où la gestion régionale s'affirme en tant qu'une nouvelle orientation de politique économique, l'Etat devrait veiller dans le cadre d'une politique de rattrapage à instaurer des mécanismes de solidarité et de complémentarité entre les régions et les citoyens. Ce mouvement volontariste qui va jeter les bases d'un développement durable, va s'appuyer sur une discrimination positive en faveur des régions défavorisées, comme signalé l'article 12 de la constitution. Cette démarche doit être conjuguée avec une approche participative impliquant les compétences locales et l'ensemble des partenaires socio-économiques dans le processus de développement régional. Une telle politique va déboucher sur une mise à niveau de tout l'appareil institutionnel économique et social en conférant aux régions davantage de responsabilité en matière du développement et de gestion locale. Sa mise en œuvre requiert une connaissance approfondie de la dynamique économique des différentes régions allant du niveau de développement actuel au potentiel en termes d'atout en ressources humaines et naturelles. C'est sur la base de cette connaissance diagnostique que l'on peut envisager un développement futur durable et auto-entretenu.

C'est dans ce cadre que nous proposons dans cette partie d'élaborer un outil de discrimination positive qui doit tenir en considération plusieurs conditions :

- Reflétant le niveau de développement dans plusieurs domaines relatifs aux conditions économiques et sociales pour chaque région.
- Soit acceptable par toute la société et ne porte pas des risques pour falsifier les principes de la discrimination positive en nuisant les intérêts des autres régions.

De ce fait, cet outil doit synthétiser une quantité d'information qui couvre plusieurs aspects.

Par ailleurs, la multitude des indicateurs ne permet pas d'avoir une perception claire et déterministe pour identifier comment et en profit de quelles régions cette discrimination peut avoir lieu ? À cet égard, nous procéderons à la construction d'un indicateur synthétique permettant de dresser une cartographie de l'ensemble des régions qui discernera, sur la base de l'ensemble d'indicateurs recueillis, l'état de développement des régions favorisées versus celles défavorisées. En effet, cet indicateur synthétique comparatif est calculé sur la base d'une batterie de variables couvrant plusieurs dimensions (infrastructures, situation démographique et sociale, capital humain...). Le dit indicateur de développement régional permet de faire des comparaisons pour détecter les points de retard qui peuvent servir à leur tour comme un outil de discrimination positif dans le but de réduire les disparités entre les différents gouvernorats et les disparités à l'intérieur de chaque gouvernorat.

Cet outil de discrimination doit tenir en considération les retards en termes de développement inter et intra gouvernorat sans omettre l'aspect taille qui s'avère très déterminant et qui attribut une image rationnelle et équitable à la discrimination.

L'élaboration d'un indicateur de développement régional qui permet de dresser les grandes lignes de la cartographie des priorités régionales, nécessite la mise en place d'une base de données régionale à un niveau le plus désagrégé possible et touchant plusieurs aspects économiques et sociaux. Les variables constituant la base de données régionales sont recueillis de plusieurs sources : Les gouvernorats en chiffres du CGDR et des Offices de Développement Régional, les données de recensement 2014 et les enquêtes de l'INS, les données de l'ANETI,...

Plusieurs filtrages et nettoyages basés essentiellement sur la fiabilité, la crédibilité et la possibilité d'exploitation de l'information disponible sont effectués pour arrêter une liste de plus de 40 variables jugées pertinentes et qui ont été retenues pour la construction de l'indicateur de développement régional.

Les variables utilisées sont classées par domaine couverts par l'indicateur, des variables d'infrastructure, de la disponibilité des services de santé et de l'accès et de la disponibilité des services de loisir...

(i) Infrastructures

a) Densité routière

Cet indicateur est défini comme étant le rapport entre les routes en Kms sur la superficie de chaque gouvernorat. Il englobe le réseau routier constitué par les routes classées, les routes non classées et les pistes agricoles et les routes bitumées. Il reflète le niveau d'accessibilité interne et externe de chaque gouvernorat. En effet, plus la superficie est couverte par le réseau routier dans le gouvernorat plus la circulation des biens et services est facile et donc plus la possibilité d'avoir plus d'attractivité et de dynamisme économique et importante.

b) L'accès aux services aéroportuaires et portuaires

Dans le même ordre, cette variable représente la distance kilométrique séparant chaque gouvernorat des pôles les plus proches (port, aéroport) et permet d'apprécier la facilité des transactions commerciales avec l'étranger.

c) Taux de raccordement aux réseaux d'assainissement

Cette information est recueillie du recensement général de la population. Elle signifie que plus le niveau de raccordement est élevé, plus la qualité de vie est meilleure.

d) Taux de raccordement aux réseaux de l'eau potable

De même cette information extraite du recensement, reflète l'accès des différentes délégations au réseau de raccordement de l'eau potable.

(ii) Accès aux services de santé

Les variables ayant trait à l'accès aux services de santé sont au nombre de trois : le nombre de pharmacies pour 1000 habitants, le nombre de lits pour 1000 habitants et le nombre de médecins pour 1000 habitants.

(iii) Accès aux services de loisirs

- Disponibilité et Diversités des services de loisir pour 1000 habitants

Ces deux indices synthétisent 5 informations relatives aux services de loisir disponibles (nombre de stades, nombre de salles de sport, maisons de jeunes, clubs d'enfants, complexes pour enfants et Bibliothèques). Si la première reflète la disponibilité de ces services pour 1000h, la deuxième indique plutôt la diversité.

(iv) Situation Sociodémographique

a) Nombre de familles nécessiteuses pour 1000 habitants

Il s'agit des familles profitant d'une assistance directe de l'État et de l'allocation du Programme national d'aide aux familles nécessiteuses « PNAFN ».

b) Taux de pauvreté

La pauvreté est une situation de privation matérielle et sociale empêchant certains individus de satisfaire leurs besoins essentiels. Le "seuil de pauvreté" désigne le niveau de consommation minimum en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre, c'est-à-dire ne disposant pas d'un niveau de vie convenable.⁵⁵

Ce taux est défini selon l'INS, comme étant la somme des composantes alimentaire et non alimentaire. Ce taux est calculé selon deux étapes, la première consiste à estimer le seuil de pauvreté alimentaire. La seconde étape consiste à compléter ce seuil par un seuil de pauvreté non alimentaire afin d'aboutir à un seuil de pauvreté global.

⁵⁵ Institut National de la Statistique, Novembre 2012. « Mesure de la pauvreté des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010 »

Le taux de pauvreté est calculé ici sur une strate qui fait apparaître le niveau Grande région. Pour estimer ce taux au niveau gouvernorat nous avons opté pour une pondération par la structure de la population en 2010.

c) Taux d'analphabétisme

Il s'agit des individus qui ne disposent pas de l'ensemble de compétences tangibles, cognitives de la lecture et de l'écriture.

d) Taux de dépendance

C'est la part des individus prise en charge par leurs familles. Il est calculé comme étant le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et plus de 60 ans rapporté à la population totale.

e) Solde migratoire

Il s'agit du solde calculé comme étant la différence entre les entrées et les sorties de la population. Dans le cas où il est positif, il signifie que la délégation concernée est censée être dynamique et attractive.

(v) Capital humain ou Education

a) Nombre d'élèves par classe

L'écart type montre que le nombre d'élèves par classe ne diffère pas trop d'une délégation à une autre.

b) Nombre d'élèves par enseignant

Les résultats montrent qu'il n'y a pas de grande disparité d'une délégation à une autre.

c) Part de la population instruite :

Cette variable est approchée par le nombre des individus ayant un niveau d'instruction secondaire et supérieur rapporté à la population totale.

(vi) Capacité du Marché du travail

a) Nombre d'entreprises pour 1000 habitants

Le niveau de cette variable permet d'apprécier le degré de dynamisme de l'activité économique et la capacité du marché d'emploi au sein de chaque gouvernorat.

b) Offre d'emploi :

C'est le nombre des postes déclarés par les entreprises auprès des agences d'intermédiation de travail « ANETI » au niveau de chaque gouvernorat.

c) Taux de placement :

Cette variable reflète deux aspects complémentaires le premier est relatif à l'efficacité des agences de l'ANETI, le second permet de disposer de l'information sur la capacité d'embauche pour chaque gouvernorat.

d) Le taux de chômage :

Cet indicateur nous renseigne sur les gouvernorats qui souffrent le plus de fléau du chômage.

(vii) Tensions sur le marché du travail

a) Taille moyenne de l'entreprise :

C'est le nombre moyen des salariés par entreprise. Cette variable reflète la taille moyenne des entreprises privées opérant dans les gouvernorats.

b) Part de l'emploi salarié :

C'est le nombre de salariés rapporté à l'emploi total dans les entreprises privées. On entend par salarié, la personne qui travaille, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire, généralement les entrepreneurs ou les travailleurs indépendants. Le salariat est considéré comme un statut enviable, notamment sur le plan fiscal et social. Dans le cadre de ce travail plus l'emploi salarié est important plus la population en question est considérée socialement stable.

c) Indice de diversification (emploi)

Cet indice approché par celui de Herfindhal nous renseigne sur le degré de diversification sectorielle de la main d'œuvre dans les différents gouvernorats.

d) Indice de diversification (entreprises)

Cet indice appréhendé par celui de herfindhal. Il est calculé en se référant au nombre d'entreprise par secteur.

e) Demande de travail : Le nombre de demandeur d'emploi par 1000h déclaré à l'ANETI, c'est une indication de la tension sur le marché du travail.

Pour répondre à la nécessité d'élaborer un outil permettant de mettre en exergue les disparités inter et intra gouvernorats, on est appelé à calculer deux score, i) score qui détermine le positionnement de chaque gouvernorat et ii) un score pour classer les délégations.

Dans une première étape nous avons procédé à classer les variables selon des domaines qui constituent d'après les études antérieurs, les principales causes ou sources des disparités régionales en Tunisie. En effet quatre domaines sont identifiés :

- ✓ Les commodités de la vie ;
- ✓ l'aspect sociodémographique ;
- ✓ le capital humain ;
- ✓ l'envergure du marché d'emploi.

Dans une deuxième étape, on a procédé à appliquer une série d'analyses factorielles⁵⁶ sur les 4 domaines définis précédemment et de manière séparée. Cette analyse aurait pour objet de trier les facteurs et en ressortir une liste représentative. Cette liste a porté, pour notre cas, sur 7 volets⁵⁷ ayant trait aux aspects suivants : L'infrastructure et équipement de base, l'accès au service de santé, l'accès au service de loisir, le social, la démographie, la capacité d'absorption et l'étendu du marché de l'emploi et enfin la tension et le profil du marché de travail, (voir arborescence).

La troisième étape consiste à appliquer la même méthode sur les domaines de développement régional synthétisés en quatre facteurs afin de déterminer les coordonnées ou les pondérations dans la constitution de l'indicateur synthétique global.

Les résultats dégagés confirment les différents diagnostics élaborés par les études de développement régional en Tunisie qui ont bien démontré l'existence des disparités inter et intra gouvernorats. De ce fait, dans ce contexte de discrimination et de répartition budgétaire l'aspect niveau de régionalisation pose un véritable problème dans la mesure où les inégalités sont observées à tous les niveaux et donc la question principale en faveur de quelle région nous devons faire une discrimination reste problématique, surtout au niveau délégation.

Par ailleurs, les spécificités régionales et la disparité des délégations, observées à l'intérieur des gouvernorats montrent que, en tenant en considération les disparités intra, l'action publique en matière d'incitation et d'allocation budgétaire serait plus efficace au niveau des gouvernorats.

Le score de l'indicateur de développement régional (IDR) en soi n'a pas une grande signification économique, mais il permet de classer les gouvernorats /délégation par ordre de priorité pouvant ainsi servir comme base pour la construction d'une clef de répartition du budget de développement.

En se basant sur ce qui précède, la clef de répartition doit tenir compte de trois aspects :

1. Le score de l'IDR ;
2. l'effet taille qui peut être appréhendé par un coefficient α_{1i} de correction qui peut être identifié selon la nature de l'intervention publique et la population cible ;
3. L'effet inégalité régionale. Et ce, à travers un coefficient α_{2i} qui reflète le niveau de disparité intra gouvernorat.

Ainsi la part de chaque gouvernorat dans le budget de développement peut être calculée selon la formule suivante :

⁵⁶ Les axes factoriels ont été retenus selon le critère de Kaiser (valeur propre supérieure à 1). Nous avons aussi utilisé la méthode de rotation varimax (une simple rotation orthogonale). Cette méthode a l'avantage de réduire le nombre de variables qui ont une forte contribution sur un même facteur afin de faciliter leur interprétation.

⁵⁷ Nous avons aussi construit des indicateurs synthétiques pour chaque volet (en appliquant l'ACP)

$$Part_i = ((1 - IDR_i)\alpha_{1i}^{0.6} \alpha_{2i}^{0.4}) / \sum_{i=1}^{24} ((1 - IDR_i)\alpha_{1i}^{0.6} \alpha_{2i}^{0.4})$$

Avec :

- Part_i : part du gouvernorat i dans le budget de développement.
- IDR_i : score du gouvernorat i selon l'indice du développement régional.
- α_{1i}: Coefficient de correction relatif à la taille et qui peut prendre plusieurs formes selon la nature de l'intervention (à la population lorsque l'intervention publique porte sur un domaine ayant très aux conditions de vie, à la superficie rural lorsque l'intervention portera sur une amélioration de l'infrastructure...).
- α_{2i}: Coefficient de correction relatif à la disparité intra gouvernorat, calculé sur la base des disparités qu'affiche l'IDR entre les délégations.

Tableau 46 : Clé de répartition

	Part du budget en tenant compte de L'effet taille, sans inégalités intra	Part du budget en tenant compte des l'effet taille et les inégalités intra	Part dans la population totale
Tunis	3,71%	4,33%	9,6%
Ariana	3,72%	2,08%	5,2%
Ben Arous	3,48%	3,09%	5,8%
Manouba	3,37%	2,92%	3,5%
Nabeul	4,59%	5,29%	7,2%
Zaghouan	2,46%	1,95%	1,6%
Bizerte	4,81%	4,94%	5,2%
Béja	3,90%	3,99%	2%
Jendouba	5,22%	5,61%	3,7%
Le Kef	3,45%	4,18%	2,2%
Siliana	3,56%	4,09%	2,0%
Sousse	4,43%	4,14%	6,1%
Monastir	3,50%	2,73%	5,0%
Mahdia	4,82%	4,78%	3,7%
Sfax	5,73%	6,18%	8,7%
Kairouan	7,37%	7,32%	5,2%
Kasserine	6,30%	6,84%	4,0%
Sidi Bouzid	5,98%	6,24%	3,9%
Gabès	4,17%	4,19%	3,4%
Médenine	4,66%	4,90%	4,4%
Tataouine	2,66%	2,55%	1,4%
Gafsa	3,73%	4,36%	3,1%
Tozeur	1,89%	1,33%	1,0%
Kébili	2,49%	1,96%	1,4%
	100%	100%	

Si nous retenons la clé tenant compte des inégalités intra-gouvernorat (colonne 2). Il en ressort que 4,33% du budget total devrait être alloué à Tunis alors que ce gouvernorat représente 9,6% de la population totale.⁵⁸ Par ailleurs, 7,32% du budget total serait alloué à Kairouan qui ne représente que 5,2% de la population totale.

Les résultats affichent aussi l'importance des inégalités intra gouvernorat. En effet, la comparaison entre colonne 1 et 2 montre qu'en tenant compte des inégalités intra, les parts allouées aux gouvernorats de Sfax, Bizerte ou Gafsa (caractérisés par un niveau d'inégalité intra important) ont connu une augmentation.

⁵⁸ Rappelons que cette clé peut être appliquée à des domaines précis, par exemple l'emploi. Dans ce cas, au lieu de pondérer par la population totale, on peut pondérer par le nombre de chômeurs

II. Proposition d'une stratégie de discrimination positive axée : Programmes, Incitations, gouvernance, Coopération Internationale & Solidarité

Pilier 1 : Des incitations efficaces ciblant les défaillances du marché et facilitant la consolidation des chaînes de valeurs économiques ainsi que l'égalité des chances en matière d'accès aux marchés publics, services d'éducation, de santé, de loisirs et de culture.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Amélioration de la compétitivité	Incitations ciblées TIC et primes d'aide à la digitalisation	Accorder des incitations (fiscales, financières,...) aux investissements privés dans le secteur TIC pour les orienter vers les régions internes. Primes d'aide à la digitalisation.
2	Améliorer la compétitivité de l'agriculture	Associations et mutuelles agricoles	Accorder des bonus pour l'accès des jeunes habitants les régions intérieures à l'exploitation des terres domaniales agricoles dans le cadre des lots techniciens et la création des Sociétés de Mise en Valeur Agricoles (SMVDA). Multiplier les efforts et créer une synergie entre les acteurs en encourageant la mise en place des associations et des mutuelles agricoles régionales pour réaliser des économies en termes de commercialisation et d'approvisionnement en intrants et équipements.
3	Renforcer la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	Labellisation des entreprises	Labellisation par un partenariat public-société civile, des entreprises citoyennes respectant leurs devoirs en matière de fiscalité, couverture sociale, préservation de l'environnement et améliorant les conditions de travail. Prix aux meilleurs employeurs privés dans les délégations à faible taux d'emploi. Ce prix récompense les pratiques d'investissement visant la promotion de l'emploi décent dans les régions.
4	Créer une dynamique commerciale	Autorisations conditionnelles et/ou Conventions avec les groupes commerciaux	Signature de conventions cadre avec les groupes commerciaux liant les autorisations dans les zones côtières à des investissements dans les régions intérieures et/ou le développement de franchises pour la modernisation du tissu commercial local.
5	Accès préférentiel aux marchés publics	Bonus dans les critères de sélection des fournisseurs dans les marchés publics	Accorder un bonus aux entreprises localisées dans les zones de développement régional dans la sélection des fournisseurs pour les marchés publics.
6	Encourager la mobilité	Indemnités différenciées dans les primes d'emploi	Les indemnités versées dans le cadre des programmes d'emploi devraient être modulables en fonction des opportunités d'emplois-stages.
7	Aide à la mobilité pour la formation	Programme régional d'aide à la mobilité	Mise en place d'un programme Régional d'Aide à la Mobilité en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage (bourses de formation accordées aux stagiaires obligés à se déplacer pour suivre une formation initiale).
8	Meilleur accès aux universités les plus demandées	Orientation universitaire	Une facilité à l'accès aux concours des classes préparatoires aux grandes écoles, à la médecine, médecine dentaire et pharmacie (majoration ou bonus).
9	Attractivité des agents publics expérimentés	Incitations aux employés expérimentés	Accorder des incitations aux fonctionnaires expérimentés travaillant dans les régions défavorisées : salaires, concours, retraite.

Pilier 2 : Des programmes de développement qui modernisent les infrastructures permettant une meilleure qualité de vie, la connectivité et une attractivité des activités économiques, tout en encourageant l'inclusion des femmes au marché de l'emploi décent.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Améliorer la connectivité (physique et virtuelle), renforcer les infrastructures et les services logistiques dans les régions	Plan volontariste pour les régions	Investir dans l'infrastructure et connectivité des différentes régions du pays pour doter les régions défavorisées des conditions initiales au décollage économique. Création, en PPP, de plateformes logistiques de commercialisation des produits agricoles permettant de fournir des services de proximité pour les agriculteurs (transport, collecte, stockage...) Création de nouvelles zones industrielles intelligentes dans les régions défavorisées (SMART Zones) voire des SMART Cities. Accélérer le programme national d'aménagement des zones industrielles.
2	Mettre en valeur le potentiel de chaque région et initier une dynamique d'investissement productif	Ré-inventer le rôle productif de l'Etat	Création de projets productifs en PPP spécifiques à chaque région notamment dans les industries manufacturières et les services... (via la CDC, les offices de développement, SICAR régionales...).
3	Inclusion financière	Stratégie d'inclusion financière	Promotion de la bancarisation (TIC, proximité des institutions financières) et micro-crédits dans les régions.
4	Améliorer l'information sur les opportunités	Formation/Accompagnement/Information sur le marché de l'emploi	Renforcer les cycles de formation, les séminaires, les workshops... pour une meilleure coopération et partage de l'information Rendre l'information disponible à tous les intervenants sur le marché du travail. Initier des programmes de formation orientés vers le travail indépendant (agriculture et artisanat).
5	Améliorer la qualité de vie dans les régions	Développement des infrastructures liées à la qualité de vie	Renforcer l'urbanisation et la création des grandes villes dans les régions internes Améliorer la qualité de vie des régions, des quartiers, des écoles etc. par des actions liées à la protection de l'environnement, le développement de la culture et des activités sportives etc. Développer des politiques permettant l'accès au logement, au transport, à l'eau etc. à la population la plus démunie. Accorder une importance particulière aux enfants, à la femme rurale.
6	Intégration des citoyens à besoins spécifiques	Insertion et protection des citoyens à besoins spécifiques	Accorder des budgets importants pour les protéger et les insérer dans la vie active
7	Renforcement des capacités des jeunes filles rurales	Modernisation des centres des jeunes filles rurales	Créer des clusters entre jeunes filles rurales (qui se chargent de la production dans l'artisanat) et les diplômés de l'enseignement supérieur (qui se chargent de la gestion).

N°	Objectif	Mesure	Description
8	Attractivité des fonctionnaires	Projets d'habitation	Créer des espaces de vie (avec accès à l'immobilier et au foncier à prix réduit) pour encourager l'installation des fonctionnaires dans les régions de l'intérieur.
9	Accès généralisé à l'énergie	Énergies renouvelables	Utilisation généralisée des énergies renouvelables pour l'électrification des zones isolées.
10	Développement des ressources humaines des jeunes	Encouragement des jeunes à l'éducation	Encourager les jeunes (surtout les filles) issues de l'une des zones défavorisées à l'éducation supérieure, la formation et bourses spécifiques et lignes de financements.
11	Améliorer les conditions d'accès à l'éducation et la qualité des services éducatifs	Transport scolaire	Permettre aux élèves d'un moyen de transport pour se déplacer à l'école avec un minimum de confort (implication de la société civile)
		Restauration	Services de restauration dans les écoles, lycées des régions.
		Formation professionnelle	Développer le système de la formation professionnelle surtout dans les régions défavorisées.
		Formations complémentaires	Améliorer l'employabilité des jeunes via des projets de formation complémentaire.
		Éducation pré-scolaire	Généraliser l'année préscolaire.
		Programme d'Education Prioritaire (PEP)	Renforcer le PEP (cours de soutiens individualisés, cantines et transport etc.) et des sources de financement additionnel (public et parrainage par des associations, fondations et entreprises etc.) et rendre le système d'enseignement plus flexible et surtout adapté aux spécificités locales (horaire, pratiques pédagogiques et méthode d'enseignement).
12	Accès aux loisirs	Centres de vacances pour les élèves issus des milieux défavorisés	Création des centres de vacances (loisirs, soutien linguistique, soft-skills), durant les congés scolaires, en faveur des élèves issus des milieux défavorisés.

Pilier 3 : Une gouvernance renouvelée rapprochant le citoyen des décideurs via la décentralisation et consacrant les principes de transparence, suivi-évaluation, redevabilité et approche participative.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Meilleur accompagnement des entreprises et marketing des régions	Création d'agences de développement	Création d'agences de Développement économique (structures associatives regroupant le secteur public, le secteur privé, les élus, les syndicats...) pour (i) offrir des services aux entreprises et les accompagner à chaque étape de leur cycle de vie, en particulier dans les domaines du conseil, des conditions de travail et des TIC et (ii) promouvoir l'attractivité des territoires (expérience française).
2	Complémentarité inter-régionale	Redécoupage du territoire en régions économiques.	Assurer la complémentarité inter régionale et garantir la bonne gouvernance via un nouveau découpage administratif basé sur la notion de connectivité horizontale.
3	Rapprochement du citoyen à la prise de décision	Décentralisation	Décentralisation/déconcentration de la politique de l'emploi, de l'éducation, des services de santé ainsi que les services sociaux, le transport, les services culturels et sportifs.
4	Faciliter la synergie entre entreprises - université et recherche	Renforcement du rôle des pôles de compétitivité	Créer une synergie entre les différents acteurs économique en élargissant le rôle des pôles de compétitivité à la coordination et la création de synergies.
5	Création de dynamique économique dans les régions	Installation de nouvelles structures administratives	Programmation de l'installation des structures administratives, nouvellement créées (ou extensions) dans les régions de l'intérieur afin de déconcentrer la capitale et créer une dynamique économique dans les régions.
6	Meilleure efficacité des administrations régionales	Administration électronique	Renforcer les synergies entre administrations régionales via l'échange électronique des informations.
7	Redevabilité	Transparence	Renforcer la transparence dans la gestion des affaires locales via la transparence, le suivi-évaluation et la participation citoyenne.

Pilier 4 : Une solidarité inter- et intra- régionale via le renforcement du secteur mutualiste, la coopération institutionnelle ainsi que l'adoption de critères objectifs et transparents dans les transferts budgétaires.

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Développer les activités économiques se basant sur la solidarité	Secteur mutualiste	Accorder les incitations nécessaires au développement du secteur mutualiste.
2	Répartition des budgets selon en conformité avec la discrimination positive	Observatoire de l'équité	Création d'un observatoire d'équité (évaluation et suivi des politiques publiques relatives à l'équité territoriale en Tunisie, outils nécessaires pour aider à une meilleure allocation des ressources en matière d'investissement et de programmes spécifiques). L'observatoire peut veiller à l'utilisation des clés de répartition des budgets.
3	Renforcement de la solidarité inter-municipalités	Solidarité entre municipalités	Partenariat entre les grandes municipalités urbaines et les petites municipalités rurales.
4	Renforcement du rôle de la diaspora	Diaspora	Programme pour renforcer le rôle de la diaspora tunisienne à l'étranger dans le développement économique des régions (financement, entrepreneuriat, réseaux, partenariats...).
5	Améliorer la qualité de l'éducation	Renforcement du rôle de la société associative dans l'éducation	Encourager à l'émergence des associations au niveau local (associations des anciens élèves des écoles et des collèges et des associations des maitres et professeurs retraités). Organiser des cours de soutien aux élèves en difficulté.

Pilier 5 : Le renforcement de la coopération internationale facilitant l'intégration économique des régions frontalières avec les pays voisins via l'amélioration des conditions de vie et des services publics, la promotion de projets communs et le renforcement des infrastructures

N°	Objectif	Mesure	Description
1	Développement des infrastructures des points frontaliers	Modernisation des points frontaliers	Modernisation des points frontaliers: équipements, augmentation capacité, création de zones d'activité (commerces, hébergement...), ressources humaines.
2	Amélioration des services municipaux	Jumelage entre villes frontalières	Assurer une complémentarité au niveau des services entre les villes frontalières en favorisant les jumelages entre les villes frontalières.
3	Conditions de vie dans les zones frontalières	Multiplier les projets en coopération	Financement commun de projets et connectivité des réseaux : gaz de ville, gazoducs, eau, désalinisation, transport, établissements de santé.

Références Bibliographiques

Actes du colloque international : « La discrimination positive en France et dans le monde », 2002 Paris, France, CNDP, 212 p.

Aderivaldo Ramos De Santana (2012) : « L'égalité des chances dans l'enseignement supérieur : Les politiques d'action positive française et brésilienne ». <https://amerika.revues.org/3607?lang=fr>

Amara, M., & Jemmali, H. (2017) Deciphering the relationship between internal migration and regional disparities in Tunisia, Social Indicators Research (forthcoming).

Amara, M., Kriaa, M., & Montacer, M. (2010) Centralité des activités dans la région urbaine de Tunis (1994-2004). Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 3, 473-509.

Amnesty international (2005) : « La discrimination positive » ; <https://www.amnesty.be/jeux-agir/agir-localement/agir-a-l-ecole/l-espace-enseignants/enseignement-secondaire/dossier-papiers-libres-2005-les-derivees-identitaires-identites-et/article/iii-2-la-discrimination-positive>

Anselin L. (1998), Interactive Techniques and Exploratory Spatial Data Analysis, in Longley P.A., Goodchild M.F., Maguire D.J., Wind D.W. (eds.), Geographical Information Systems: Principles, Techniques, Management and Applications, New York, Wiley.

AOUADI S. (1997) ; Introduction à l'économie tunisienne, FSEG Tunis, Miméo.

API (1992) ; étude pour l'élaboration d'un code unique : évaluation du système actuel des incitations à l'investissement, API

Banos, A. (2001). A propos de l'analyse spatiale exploratoire des données. Cybersex: European Journal of Geography. N° 197.

Banque Mondiale (2014): La Révolution Inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens ; Revue des politiques de développement

Banque Mondiale (2014) La révolution inachevée, créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens.

Banque Mondiale (2015) : « Tunisie : Diagnostic-pays systématique », N° 102298.

Barre R. (1954) ; L'économie de la Tunisie, Revue d'Economie Politique, Mars-Avril .

Bedoui A. (1992), Les principales orientations d'un projet alternatif aux PAS , Annales d'Economie et de Gestion N° 2.

Belhedi, A. (2011) Décentralisation, aménagement du territoire et démocratie locale en Tunisie. Défis et enjeux, Colloque International : La décentralisation et la démocratie locale en Tunisie: Enjeux et perspectives. Ministère de l'Intérieur, CFAD. Hôtel Medina, Hammamet, Tunisie.

Belkhouja T. (1999) ; les trois décennies Bourguiba, Publisud

Ben Romdhane M. (1980); L'accumulation du capital et les classes sociales en Tunisie depuis l'indépendance, Thèse d'Etat, FSEG Tunis.

Blien, U., Suedekum, J., & Wolf, K. (2006). Local employment growth in West Germany: A dynamic panel approach. Labour Economics, 13(4), 445-458.

Bouzaiene L. (1991) ; Effets de la dé-protection sur les taux de profit des branches industrielles, Annales d'Economie et de Gestion de Tunis, N° 1, F.S.E.G.T.

Bsaies A., Goaiéd M. et Baccouche R. (1995) ; Etude de la productivité globale des facteurs : Analyse globale, IEQ, Série : Notes et documents de travail n° 04-95.

Capron Henri (2008) : « Economie régionale et urbaine », cours -2008-2009; <http://homepages.vub.ac.be/~hcapron/syleru.pdf>

Combes, P. P. (2000). Economic structure and local growth: France, 1984–1993. Journal of urban economics, 47(3), 329-355.

Demeuse Marc (2005): Les politiques de discrimination positive dans le monde ; publication du centre Alain Savary de l'INRP n°20.

Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA).

Enquête de suivi des microprojets financés par la banque tunisienne de solidarité.

Etude d'évaluation des programmes et services d'emploi.

Etude réalisée par L'Association Tunisienne de Gestion et Stabilité Sociale sur l'emploi informel.

Gargouri M. (1990) ; L'Economie de la Tunisie : les faits, les idées et les perspectives, Mimeo , FSEGT

Ghazouani, K. « Les incitations à l'investissement pour le développement régional en Tunisie : Une évaluation », Région et développement n° 31, France, pp : 90-122, 2010. (ISSN : 2117-0843)

Ghazouani, K. & Zmami, M «L'aide publique à l'investissement privé: compensation ou incitation ? Une analyse à la lumière de l'expérience tunisienne », Annales des Sciences Economiques et de Gestion, Tunisie, pp : 267-298, 2008.

Ghazouani, K & Braham, F. « Growth, Private investment and reforms: A comparative perspective», Arab Economic Journal n °42, Liban, pp: 19-46, 2008. (ISSN: 1319-0997).

Ghazouani, K.& al. (2016) « la Tunisie en transformation : l'impératif digital » IACE-JE 2016.

http://www.iace.tn/wp-content/uploads/2017/01/La_Transformation_Digitale_Tunisie.pdf

Ghazouani, K. & Al. « Rapport National sur l'attractivité régional 2016-2017», IACE, 2016

<http://www.iace.tn/wp-content/uploads/2016/11/Rapport-attractivite-regionale-2016-1.pdf>

Ghazouani K, Majdi,H. Yesser A. et all. «l'attractivité territoriale : Méthodologie d'élaboration du guide d'attractivité et guide de bonne conduite » , IACE-CTVIE , 2015.

<http://www.iace.tn/articles/indice-dattractivite-et-gouvernance-locale-classement-et-guide/>

Ghazouani, K., Majdi, H. & al. « Rapport annuel sur la compétitivité 2015-2016 », IACE 2016. <http://www.iace.tn/articles/rapport-de-competitivite-2016/>

Ghazouani, K. « The Cost of Capital and Investment Dynamics: Behaviour of the Tunisian Non- Financial Companies », Quarterly Journal of Finance, Inde, n° 4, Vol. XX, India, pp: 1365 – 1388, 2006. (ISSN: 0970-3772)

GHAZOUANI S. et BEN JLILI R. (1996), Les déterminants macroéconomiques de l'investissement en Tunisie, IEQ, Notes et documents de travail N° 02-96.

Ghazi Boulila (2008) : « Les déterminants de l'échec et de la réussite scolaire en Tunisie » ; Ministère de l'éducation et Unicef.

Ghazi Boulila (2011) : « analyse de l'abandon scolaire dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Jendouba ». Ministère de l'éducation et Unicef.

Ghazi Boulila (2013) : « L'évaluation de l'expérience de l'année préparatoire en Tunisie ». Ministère de l'éducation et Unicef.

Ghorbal Karim ; « Essence coloniale d'une politique contemporaine: pour une approche fanonienne de la discrimination positive en France », Culture et History Digital Journal 4.2, 2015 ; <http://dx.doi.org/10.3989/chdj.2015.016>

GOUIA R. (1987) ; régime d'accumulation et mode de dépendance : le cas de la Tunisie, Thèse d'Etat, FSEGT.

GOUIA R.(1977) ; les investissements en Tunisie et leurs effets sur la croissance économique de 1881 à notre jour, Thèse de 3ème cycle, Paris X

GRISSA A.(1973), Politique agricole et emploi Etude de cas : La Tunisie, Centre de Développement de l'OCDE.Paris, Etude sur l'emploi N°9.

HERGLI M. et MOKADEM M. (1995); Le système monétaire et financier, ENA, Tunisie

IEQ (1984) ; évolution comparée du coût d'usage d'une unité de capital et du salaire moyen de 1972 a 1981, IEQ

IEQ (1986) ; Evolution de la pression fiscale entre 1961 et 1985, Les cahiers de l'IEQ N°3

IEQ (1993) ; Recueil des avantages accordés au titre de l'investissement, Note et document de travail N°1

IEQ (1993) ; Incitation à l'investissement : comparaison du nouveau code avec le système en vigueur, Note et document de travail N°13

IEQ (1993) ; estimation du coût des incitations : Comparaison du nouveau et des anciens codes, Note et document de travail N°15.

IEQ (1993) ; Estimation du coût total des incitations au titre de l'année 1994, Note et document de travail N°17.

Inzunza-Higueras Jorge (2006) : La discrimination positive aux lycées, l'expérience chilienne depuis un analyse psychosociale ; http://ep.ens-lyon.fr/EP/colloques/colloque_repenser_justice/communication_jorge_inzunza_higueras?set_language=de

Jaffrelot C : « Inde : l'avènement politique de la caste », Critique internationale, n°17, octobre 2002.

Jaumotte, F. (2003) Les femmes sur le marché du travail: évidence empirique sur le rôle des politiques économiques et autres déterminants dans les pays de l'OCDE. Revue économique de l'OCDE, (2), 57-123.

- Keslassy Eric (2004) : « De la discrimination positive », (Bréal, 2004).
- Krugman, P., & Venables, A. J. (1995). Globalization and the Inequality of Nations. *Quarterly Journal of Economics*, 110(4), 857-880.
- Lahouel I.(1990) ; l'investissement des entreprises tunisiennes: incidence des incitations, Mémoire DEA, FSEGT
- Lepidi J.(1955) ; l'économie tunisienne depuis la fin de la guerre, Imprimerie Officielle
- Magnain Denis : « Discrimination positive : un bilan des expériences américaines et européennes », *Revue française d'économie*, 2006/21, n° 2, pp. 147-193.
- Martin, P., & Ottaviano, G. I. (2001). Growth and agglomeration. *International Economic Review*, 42(4), 947-968.
- Moran, P.A.P. (1950) Notes on continuous stochastic phenomena. *Biometrika*, 37, 17-23.
- ONEQ, "Le rapport national sur l'emploi"
- Organisation international du Travail (2011) Etude sur la croissance et l'équité, Tunisie : Un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable, Genève (ISBN 978-92-9014-998-9).
- Prager, J. C. (2015). La dynamique économique des territoires. *Revue de l'OFCE*, (7), 13-74.
- Shearmur, R., & Polèse, M. (2007). Do local factors explain local employment growth? Evidence from Canada, 1971–2001. *Regional Studies*, 41(4), 453-471.
- Piketty Thomas (2006) : « Education : les promesses de la discrimination positive », le monde 20.02.2006, http://www.lemonde.fr/societe/article/2006/02/20/education-les-promesses-de-la-discrimination-positive_743162_3224.html
- Rapport National de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (2014)
- Sabbagh Daniel : « Universités américaines, la fin des préférences raciales? », *Critique internationale*, 2002/4, n° 17, pp. 159-171.
- Stojanovic Nenad : « Dialogue sur les quotas », *Penser la représentation dans une démocratie multiculturelle*, (Presses de Sciences Po, 2013).
- Système d'information de l'ANETI.
- UGTT, "Etude sur l'emploi informel".
- UGTT (1956) ; rapport économique et social, congrès de l'UGTT, UGTT, septembre
- UGTT (1956) ; Bulletin Progrès, UGTT N° 1, septembre
- Wikipédia : Discrimination positive; https://fr.wikipedia.org/wiki/Discrimination_positive

Annexes

Annexe 1 : Evolution des investissements réels par agent, par mode et par Plan de développement (en MD)

Période	Investissement par agent				Total	Investissement par mode	
	Administration	Entreprises		Ménages		Secteur public	Secteur privé
		Publiques	Privés				
I	99.7	59.3	50.8	35.5	245.3	159	86.3
II	622.6	194.8	95.7	59.4	533.5	282.8	250.7
III	140.4	148.8	124.6	62.9	476.7	289.2	187.5
Sans incitations	862.7	402.9	295.3	157.8	1255.5	731	524.9
IV	292.8	667.5	572.2	245.7	1778.8	960.3	818.5
V	818.9	1842.3	1266.6	696.2	4627	2661.2	1965.8
VI	1604.6	3276.7	2355	1603.7	8840	4881.3	3958.7
VII	2386	3081	3201	2032	10694	5467	5227
Avec incitations spécifiques	2716.3	5786.5	4193.8	2545.6	15245.8	2502.8	6743
	2386	3081	3201	2032	10694	5467	5227
VIII	3963	4329	6538	2570	17400	8292	9108
IX ⁵⁹	2800	3500	4200	1800	12300	6000	6300
Avec incitations communes	6763	7829	10738	4370	29700	14292	15408

Source : Budgets Economiques

⁵⁹ Il s'agit des réalisations des trois premières années du IXème Plan.

Annexe 2 : Indice de classification régionale des bénéficiaires des politiques actives d'emploi

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
EL OUESLATIA	107	1 665	6,4%	0,003
BIR ALI BEN KHELIFA	271	2 794	9,7%	0,005
OULED CHAMEKH	104	896	11,6%	0,006
REMADA	149	1 225	12,1%	0,006
KABARIA	751	6 038	12,4%	0,007
CHORBANE	217	1 240	17,5%	0,009
GHARDIMAOU	711	3 936	18,1%	0,010
EL BATAN	231	1 179	19,6%	0,010
EL OUARDIA	399	1 906	20,9%	0,011
DHEHIBA	156	703	22,2%	0,012
SOUK EJEDID	190	790	24,0%	0,013
ESSMAR	269	1 116	24,1%	0,013
SIDI HASSINE	1 690	6 905	24,5%	0,013
OULED HAFFOUZ	480	1 889	25,4%	0,013
TEBOURBA	843	3 288	25,6%	0,014
TATAOUINE NORD	1 113	4 233	26,3%	0,014
BORJ EL AMRI	395	1 464	27,0%	0,014
NEFZA	683	2 425	28,1%	0,015
TAKELSA	255	886	28,7%	0,015
KALAA EL KHASBA	158	536	29,5%	0,016
KAIROUAN SUD	1 544	5 202	29,7%	0,016
EZZOUHOUR	632	2 082	30,4%	0,016
MORNAG	950	2 943	32,3%	0,017
SIDI ALI BEN AOUN	791	2 405	32,9%	0,017
MAZZOUNA	337	1 001	33,6%	0,018
TATAOUINE SUD	1 108	3 214	34,5%	0,018
SKHIRA	895	2 565	34,9%	0,018
MEDINA JADIDA	1 090	3 111	35,0%	0,018
SBIKHA	1 317	3 421	38,5%	0,020
EL HRAIRIA	2 851	7 304	39,0%	0,021
GABES OUEST	768	1 942	39,6%	0,021
BIR LAHMAR	294	743	39,6%	0,021
CHERARDA	460	1 156	39,8%	0,021
EL HAMMA	2 413	6 034	40,0%	0,021
SIDI AMOR BOU HAJLA	1 281	3 160	40,5%	0,021
AMDOUN	417	1 022	40,8%	0,022
BOU ROUIS	430	1 044	41,1%	0,022
JEDAIDA	1 215	2 847	42,7%	0,023

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
BENI KHEDACH	563	1 318	42,7%	0,023
HAFFOUZ	698	1 623	43,0%	0,023
OMRANE SUPERIEUR	1 508	3 488	43,2%	0,023
GABES SUD	2 151	4 953	43,4%	0,023
MELLOULECHE	328	752	43,6%	0,023
TESTOUR	911	2 052	44,4%	0,023
BEN GUERDANE	2 085	4 676	44,6%	0,024
GHOMRASSEN	382	851	44,9%	0,024
ERREGUEB	726	1 593	45,6%	0,024
KALAA SGHIRA	815	1 775	45,9%	0,024
TEBOURSOUK	735	1 600	46,0%	0,024
CEBALAT OULED ASKAR	614	1 325	46,3%	0,024
SOUSSE RIADH	1 748	3 761	46,5%	0,025
EL OMRANE	1 290	2 761	46,7%	0,025
SILIANA SUD	789	1 680	47,0%	0,025
JELMA	457	969	47,2%	0,025
GHEZALA	701	1 481	47,3%	0,025
ESSERS	585	1 232	47,5%	0,025
MAHRES	1 059	2 222	47,7%	0,025
EL MOUROUJ	2 508	5 244	47,8%	0,025
LAROUSSA	356	737	48,3%	0,026
ZAOUIA-KSIBET- THRAYETTE	559	1 143	48,9%	0,026
ENFIDHA	1 496	3 021	49,5%	0,026
FERNANA	1 113	2 233	49,8%	0,026
BOUFICHA	650	1 265	51,4%	0,027
BALTA BOUAOUENE	1 471	2 833	51,9%	0,027
BOU MERDES	806	1 544	52,2%	0,028
EL JEM	989	1 875	52,7%	0,028
BÉJA SUD	1 286	2 425	53,0%	0,028
HAMMAM CHATT	1 004	1 881	53,4%	0,028
TINA	1 519	2 842	53,4%	0,028
GAAFOUR	597	1 111	53,8%	0,028
DAHMANI	1 080	1 962	55,1%	0,029
MEDENINE SUD	2 136	3 847	55,5%	0,029
KAIROUAN NORD	3 422	6 109	56,0%	0,030
JEBENIANA	1 485	2 646	56,1%	0,030
MATMATA NOUVELLE	415	730	56,9%	0,030
BOU SALEM	1 466	2 573	57,0%	0,030
EZZOUHOUR KASSERINE	1 507	2 418	62,3%	0,033
BOUARADA	956	1 530	62,5%	0,033

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
KALAAAT SENANE	643	1 010	63,7%	0,034
CARTHAGE	624	977	63,9%	0,034
MENZEL EL HABIB	231	358	64,5%	0,034
EL KSAR	2 199	3 399	64,7%	0,034
JENDOUBA NORD	2 393	3 559	67,2%	0,035
MARETH	2 047	3 038	67,4%	0,036
DOUAR HICHER	4 295	6 281	68,4%	0,036
THIBAR	496	713	69,6%	0,037
GOUBELLAT	746	1 071	69,7%	0,037
SOUASSI	1 184	1 690	70,1%	0,037
GHERAIBA	822	1 172	70,1%	0,037
REDEYEF	2 351	3 254	72,2%	0,038
KASSERINE SUD	750	1 036	72,4%	0,038
SIDI ABDELHAMID	2 347	3 231	72,6%	0,038
EL MIDA	628	860	73,0%	0,039
HEBIRA	208	284	73,1%	0,039
FAOUAR	1 171	1 572	74,5%	0,039
MAKTHAR	1 407	1 881	74,8%	0,039
CHBIKA	1 149	1 512	76,0%	0,040
AGAREB	1 953	2 558	76,3%	0,040
METOUIA	1 203	1 570	76,6%	0,040
JENDOUBA	4 418	5 721	77,2%	0,041
KSOUR ESSAF	1 165	1 483	78,5%	0,041
ESSEMED	1 751	2 197	79,7%	0,042
ZERAMDINE	1 140	1 429	79,8%	0,042
EL KSOUR	577	719	80,2%	0,042
HAJEB EL AYOUN	1 378	1 712	80,5%	0,042
SIDI EL HANI	356	440	80,8%	0,043
KERKENAH	396	483	82,0%	0,043
NADHOUR	1 660	2 008	82,7%	0,044
GAFSA NORD	308	371	83,1%	0,044
ZARZIS	2 509	3 008	83,4%	0,044
TAHRIR	1 051	1 255	83,7%	0,044
EL HAOUARIA	1 402	1 652	84,9%	0,045
SBEITLA	3 932	4 632	84,9%	0,045
HAMMAM LIF	1 872	2 200	85,1%	0,045
BENI KHALLED	1 201	1 404	85,5%	0,045
BIR EL HFAY	1 286	1 494	86,1%	0,045
CITE ETHADAMEN	4 944	5 647	87,6%	0,046
SIDI ALOUANE	1 128	1 282	88,0%	0,046
BARDO	3 202	3 616	88,5%	0,047
BIZERTE SUD	2 449	2 723	89,9%	0,047

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
SAKIET EDDAYER	3 078	3 410	90,3%	0,048
TABARKA	4 258	4 690	90,8%	0,048
SEJNANE	1 867	2 023	92,3%	0,049
MAJEL BEL ABBES	1 548	1 674	92,5%	0,049
THALA	2 519	2 722	92,5%	0,049
MNIHLA	4 606	4 914	93,7%	0,049
METLAOUI	4 369	4 617	94,6%	0,050
FOUSSANA	1 855	1 947	95,3%	0,050
EL HENCHA	1 879	1 927	97,5%	0,051
MENZEL BOURGUIBA	3 594	3 658	98,2%	0,052
ERROUHIA	752	761	98,8%	0,052
JERBA MIDOUN	2 051	2 072	99,0%	0,052
OUM LARAIES	3 008	3 036	99,1%	0,052
RADES	2 866	2 860	100,2%	0,053
KESRA	351	347	101,1%	0,053
TAJEROUINE	1 922	1 876	102,4%	0,054
AIN DRAHEM	2 645	2 561	103,3%	0,055
MEDENINE NORD	3 694	3 514	105,1%	0,055
SIDI ALI BEN NASRALLAH	2 136	1 970	108,4%	0,057
EL AMRA	1 690	1 525	110,8%	0,058
BENI HASSENE	579	514	112,6%	0,059
GHANNOUCH	809	708	114,2%	0,060
JERBA AJIM	793	693	114,5%	0,060
BOU MHEL BASSATINE	2 029	1 756	115,5%	0,061
SIDI MAKHLOUF	1 611	1 367	117,8%	0,062
BAB SOUIKA	2 149	1 801	119,3%	0,063
OUED MELIZ	2 042	1 679	121,6%	0,064
MAHDIA	3 736	3 056	122,2%	0,065
SBIBA	1 689	1 368	123,5%	0,065
KELIBIA	3 217	2 585	124,5%	0,066
BÉJA NORD	6 212	4 984	124,6%	0,066
HAMMAMET	6 294	5 047	124,7%	0,066
MENZEL BOU ZELFA	1 727	1 371	126,0%	0,066
RAOUED	5 549	4 329	128,2%	0,068
KSIBET EL MEDIOUNI	1 562	1 215	128,6%	0,068
SIDI THABET	1 538	1 195	128,7%	0,068
BELKHIR	761	588	129,5%	0,068
SOUSSE JAOUHARA	4 622	3 534	130,8%	0,069
SIDI BOU ALI	1 033	788	131,1%	0,069
TINJA	2 056	1 567	131,2%	0,069

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
FERIANA	4 359	3 316	131,5%	0,069
SFAX SUD	4 531	3 422	132,4%	0,070
MENZEL JEMILE	3 170	2 392	132,5%	0,070
EL KRAM	4 724	3 550	133,1%	0,070
SILIANA NORD	2 290	1 709	134,0%	0,071
SAKIET EZZIT	3 584	2 657	134,9%	0,071
MEDJEZ EL BAB	2 773	2 052	135,1%	0,071
JERBA HOUMET ESSOUK	3 721	2 749	135,4%	0,071
MATMATA	235	172	136,5%	0,072
JEBEL JELOUD	2 713	1 933	140,3%	0,074
DAR CHAABANE EL FEHRI	2 505	1 770	141,5%	0,075
CHEBBA	1 056	744	142,0%	0,075
BIR MECHARGA	2 813	1 971	142,7%	0,075
MENZEL BOUZAYANE	1 887	1 312	143,8%	0,076
NEBEUR	1 702	1 175	144,8%	0,076
HIDRA	794	548	145,0%	0,077
KEBILI SUD	3 044	2 066	147,4%	0,078
BIZERTE NORD	5 997	4 038	148,5%	0,078
MENZEL CHAKER	1 888	1 256	150,3%	0,079
RAS JEBEL	1 872	1 244	150,5%	0,079
JOUMINE	1 535	1 017	150,9%	0,080
FOUCHANA	6 656	4 391	151,6%	0,080
MDHILLA	1 911	1 258	151,9%	0,080
SIDI AICH	1 291	848	152,3%	0,080
SFAX OUEST	6 405	4 171	153,6%	0,081
LE KEF OUEST	4 287	2 737	156,6%	0,083
EL FAHS	5 180	3 244	159,7%	0,084
SIDI BOUZID OUEST	7 541	4 716	159,9%	0,084
KSAR HELLAL	2 896	1 811	159,9%	0,084
BOU ARGOUB	2 201	1 370	160,6%	0,085
JEDLIANE	782	486	161,0%	0,085
KOUNDAR	1 093	678	161,2%	0,085
JARZOUNA	2 192	1 336	164,0%	0,087
EL GUETAR	2 359	1 402	168,2%	0,089
MANOUBA	6 108	3 612	169,1%	0,089
MEKNASSY	3 339	1 972	169,3%	0,089
MOKNINE	5 127	3 026	169,4%	0,089
MATEUR	4 817	2 754	174,9%	0,092
GABES MEDINA	5 368	3 001	178,9%	0,094
EL MEDINA	2 258	1 255	179,9%	0,095

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
ZAGHOUAN	3 406	1 870	182,1%	0,096
AKOUDA	1 899	1 029	184,6%	0,097
JERISSA	1 246	671	185,7%	0,098
SAKIET SIDI YOUSSEF	1 469	772	190,3%	0,100
TAMAGHZA	789	407	193,9%	0,102
SOUK EL AHED	3 544	1 809	195,9%	0,103
KALAA KEBIRA	4 247	2 166	196,1%	0,103
OUARDANINE	1 771	885	200,1%	0,106
GROMBALIA	6 642	3 220	206,3%	0,109
JEMMAL	4 017	1 945	206,5%	0,109
OUED ELLIL	9 435	4 536	208,0%	0,110
BENI KHIAR	2 592	1 237	209,5%	0,111
GAFSA SUD	17 616	8 399	209,7%	0,111
SIDI BOUZID EST	2 154	1 025	210,1%	0,111
KASSERINE NORD	13 997	6 555	213,5%	0,113
DOUZ SUD	2 441	1 118	218,3%	0,115
SOUKRA	13 199	5 729	230,4%	0,122
LE KEF EST	6 570	2 839	231,4%	0,122
DOUZ	4 353	1 878	231,8%	0,122
EL AYOUN	2 642	1 131	233,6%	0,123
SOLIMAN	5 806	2 440	238,0%	0,126
HAMMAM SOUSSE	3 356	1 401	239,6%	0,126
HAMMAM LAGHZEZ	1 246	512	243,4%	0,128
TEBOULBA	2 505	1 027	243,9%	0,129
EL ALAA	1 737	699	248,5%	0,131
GHAR EL MELH	1 143	456	250,8%	0,132
NABEUL	7 791	3 025	257,5%	0,136
MORNAGUIA	5 435	2 103	258,4%	0,136
KRIB	3 257	1 184	275,1%	0,145
SAOUAF	2 996	1 085	276,2%	0,146
MONASTIR	11 194	3 999	279,9%	0,148
LA MARSА	9 695	3 448	281,2%	0,148
SAHLINE	2 722	965	282,1%	0,149
SAYADA LAMTA BOUHJAR	1 985	694	286,1%	0,151
KALAAТ EL ANDALOUS	2 230	774	288,2%	0,152
HASSI FERID	1 438	478	300,8%	0,159
DEGUECHE	4 825	1 599	301,7%	0,159
UTIQUE	1 432	471	304,1%	0,161
TOZEUR	8 279	2 693	307,4%	0,162
BARGOU	1 916	614	312,0%	0,165

	Nouveaux contrats	Chômage total	Ratio = nouveaux contrats / Chômeurs	Indice = RATIO (I) / RATIO (MAX)
BEMBLA	2 767	860	321,8%	0,170
HAZOUA	729	225	324,2%	0,171
HERGLA	1 596	473	337,4%	0,178
ZRIBA	3 429	1 015	337,9%	0,178
SIJOUMI	9 852	2 903	339,4%	0,179
KEBILI NORD	8 119	2 392	339,4%	0,179
MEGRINE	4 503	1 252	359,6%	0,190
BEN AROUS	5 918	1 629	363,3%	0,192
EL ALIA	2 803	733	382,4%	0,202
MENZEL TEMIME	7 930	2 064	384,2%	0,203
NEFTA	3 163	819	386,2%	0,204
M'HAMDIA	15 425	3 808	405,1%	0,214
BEKALTA	1 957	436	448,9%	0,237
ARIANA VILLE	16 639	3 664	454,1%	0,240
KORBA	12 034	2 441	493,0%	0,260
MSAKEN	16 030	3 124	513,1%	0,271
SOUSSE MEDINA	8 207	1 297	632,8%	0,334
EZZAHRA	9 492	1 491	636,6%	0,336
EL MENZAH	8 149	1 092	746,2%	0,394
SFAX MEDINA	30 035	3 473	864,8%	0,456
LA GOULETTE	16 074	1 746	920,6%	0,486
SIDI EL BECHIR	18 066	1 638	1102,9%	0,582
BAB BHAR	22 185	1 658	1338,1%	0,706
CITE EL KHADRA	22 149	1 169	1894,7%	1,000
Ensemble	801 872	570 593	140,5%	0,074

Annexe 3 : Les indicateurs de développement et d'attractivité retenus par l'ITCEQ et par l'IACE

Indicateur de Développement Régional (ITCEQ)

Domaines	Sous domaines	Indicateurs
Commodités de la vie	Infrastructure et équipements de base	<ul style="list-style-type: none"> - Part des routes classées - Distance par rapport aux pôles - Distance d'accès aux services - Taux de raccordement au réseau d'assainissement - Taux de raccordement au réseau de l'eau potable
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de médecins du secteur public par 1000h - Nombre de pharmacies par 1000h - Nombre de lits par 1000h
Environnement social	Social	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles nécessiteuses par 1000h - Taux de pauvreté - Taux de dépendance
	Démographie	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la population - Croissance moyenne de la population 2008- 2012 - Solde migratoire
	Education	<ul style="list-style-type: none"> - Part de la population instruite - Taux d'analphabétisme - Taux d'admis au bac (2010)
Activités économiques	Capacité d'absorption	<ul style="list-style-type: none"> - Offre d'emploi par 1000h - Demande d'emploi par 1000h - Taux de placement - Nombre d'entreprises privées par 1000h
	Spécialisation de l'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de Herfundhal de concentration économique
Marché de l'emploi	Emploi entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Taille moyenne de l'entreprise - Part de l'emploi salarié
	Vulnérabilité du marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage - Demande d'emploi

Indicateur d'attractivité régionale (IACE)

Domaines	Indicateurs	
	Qualitatifs	Quantitatifs
Services municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Délais pour obtenir une autorisation de bâtir - Gestion des réseaux d'éclairage public - Modernisation des routes et des chaussées - Création et gestion des parkings de stationnement pour véhicules - Prestation de la police municipale en matière d'application des arrêtés municipaux - Gestion du stationnement et de la circulation sur la voie publique - Qualité d'accueil par les agents des services de l'état civil - Temps d'attente pour la réalisation du service demandé de l'état civil - Renseignements aux usagers (panneaux, points d'information...) - Réglementation Municipale - Pression relative à la fiscalité locale (taxes municipales) - Aide pour la recherche de locaux, de parking pour le personnel de l'entreprise - Procès-verbal de récolement - Autorisation de changement de la vocation d'un local à usage professionnel, administratif ou toute autre activité différente de sa vocation première. - Permis d'occupation temporaire domaine public (autre que le domaine maritime) - Attestation d'inscription d'un bien immobilier au cadastre - Dépôt de signature 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux urbanisation - Moyenne de la population par municipalité - Nombre de zones industrielles
Approche participative et gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes de concertation entre les autorités municipales et les acteurs locaux sur les projets à programmer - Soutien à la création d'associations locales d'affaires (Groupements, Syndicats d'entreprises,...) - suivi et implication des associations de développement local - Partenariats avec des ONG spécialisées dans l'entrepreneuriat ou l'incubation de projets locaux - L'évaluation des services publics : Social Accountability - La promotion des relations locales interentreprises : B to B - L'implication des jeunes dans les décisions municipales - L'implication des femmes dans les décisions municipales - Assistance et suivi des chômeurs - L'approche participative de concertation public/ privée/ société civile dans la gestion municipale 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations civiles dans la région - Nombre de chômeurs (En milliers) - IDE (MTND)
Transparence et accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> - La transparence dans la gestion des dossiers d'appel d'offres publics et privées - La disponibilité d'informations relatives à la situation économique locale (Système d'information) - La promotion d'une image de marque locale - L'utilisation de supports numériques pour attirer des entreprises (Site web, ...) - La couverture des zones d'activités par les moyens modernes de communication - La mise en valeur locale, régionale et nationale des entreprises qui réussissent (innovation, emploi,...) - la mise en place de mécanismes pour réduire l'ampleur 	

Domaines	Indicateurs	
	Qualitatifs	Quantitatifs
	de la corruption	
Services non municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - STEG : Electricité - STEG : Gaz - SONEDE - Fournisseur de service TELEPHONIQUE - Fournisseur de service INTERNET - Promotion de l'Investissement (API/APIA) - Greffe du Tribunal - Sécurité Sociale - Gestion des zones industrielles - Disponibilité de terrains - Protection Civile - ONAS - Transport public - ANPE - Les politiques d'aménagement, de lotissement et d'urbanisme relatives aux zones d'activités - La mise en place d'incubateurs et de centres d'affaires pour aider les nouvelles petites entreprises lors du démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agence bancaire pour 10000 habitants - Nombre de poste pour 10000 habitants - Nombre d'agence fournisseurs TIC (téléphonie et Internet) pour 10000 habitants - Totale des routes Revêtues (Km) - Nombre de km d'autoroutes - Nombre de pépinières d'entreprises - Nombre de pôles de compétitivité régionale
Cadre de vie et infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Propreté de la ville - Qualité de l'aménagement urbain - La proximité des établissements scolaires du primaire - La proximité des collèges - La proximité des lycées - La proximité des jardins d'enfants municipaux - La disponibilité et l'entretien des espaces verts - La disponibilité et l'entretien des aires de jeu pour les enfants - Services d'hygiène (lutte anti vectorielle, animaux errants, rongeurs, insectes. - Gestion de la pollution (qualité de l'air, émissions de gaz...) - Accès aux structures et institutions de la culture - Gestion des installations sportives (parcours de santé...) - Mise en œuvre des activités liées au loisir (création et gestion des parcs de loisir) - Qualité de la tranquillité publique (Prévention de la délinquance, bruit, ondes électromagnétiques...) - Services à destination des personnes handicapées - Soutien à la création d'associations locales d'affaires (Groupements, syndicats de patron, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles primaires publics pour 10000 habitants - Nombre d'écoles primaires privé pour 10000 habitants - Nombre d'écoles secondaires pour 10000 habitants - Nombre d'établissements universitaires pour 10000 habitants - Nombre d'hôpitaux publics pour 10000 habitants - Nombre de cliniques privées pour 10000 habitants - Nombre de pharmacies pour 10000 habitants - Nombre de labos d'analyses pour 10000 habitants - Nombre de centres radiologiques pour 10000 habitants - Nombre de centre de formation - Grandes et moyennes surfaces pour 10000 habitants - Nombre de médecins pour 10000 habitants
Disponibilité de la main d'œuvre	-	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chômeurs avec niveau néant - Nombre de chômeurs avec niveau Primaire - Nombre de chômeurs avec niveau Supérieur - Nombre de jeunes chômeurs - Nombre des chômeurs diplômés

Source : Rapport d'Attractivité IACE (2016)

Annexe 4 : Analyse exploratoire: Approche méthodologique

La mise en place d'une discrimination positive visant des progrès significatifs en matière de développement humain, de réduction de la pauvreté et de l'inégalité et de création d'emploi surtout pour les jeunes diplômés nécessite sans doute l'utilisation des outils de mesure et d'analyse appropriés. Ci-dessous une courte présentation des principales méthodes qui vont être adoptées pour dresser un état des lieux sur les disparités et les inégalités régionales en Tunisie ainsi que les principaux facteurs d'attractivité territoriale.

Analyse exploratoire des données spatiales (ESDA): une analyse discriminante territoriale

La statistique classique la plus utilisée pour mesurer l'inégalité entre les régions (comme l'indice de Gini, l'indice de Theil, le coefficient de variation, ...), est largement bâtie sur le postulat d'un espace neutre qui se présente comme un simple support des phénomènes étudiés (Banos 2001). Selon cette hypothèse, la localisation d'observations dans l'espace et leur position les unes par rapport aux autres, n'exercent aucune influence sur la nature même de ces observations. Ce postulat contredit la première loi de la géographie de Tobler, selon laquelle « chaque phénomène est relié à tous les autres, mais des phénomènes proches dans l'espace auront tendance à être d'avantage liés que des phénomènes éloignés » (Banos 2001).

Pour dresser un état des lieux des disparités régionales en Tunisie, nous menons une Analyse Exploratoire des Données Spatiales (*Exploratory Spatial Data Analysis* ou ESDA) qui se différencie de la statistique classique par le fait que les observations analysées sont en général dépendantes et génèrent ainsi un effet de débordement ou de spillover appelé autocorrélation spatiale. L'ESDA est un ensemble de techniques dont l'objectif est de décrire et de visualiser les distributions spatiales, d'identifier les localisations atypiques et les points extrêmes, de détecter les schémas d'association spatiale et enfin de suggérer des régimes spatiaux ou d'autres formes d'hétérogénéité spatiale (Anselin 1998). Ces méthodes fournissent des mesures de l'autocorrélation spatiale globale (à l'échelle nationale) et locale (gouvernorat et délégation pour notre cas). L'encadré 1 présente les principaux indices (globaux et locaux) utilisés dans cette étude.

Encadré 1 : Les indices spatiaux

La statistique I de Moran Global

$$I = \frac{N \sum_i^N \sum_j^N w_{ij} (x_i - \bar{x})(x_j - \bar{x})}{A \sum_i^N (x_i - \bar{x})^2}$$

où x_i est l'observation pour la région i , \bar{x} est la moyenne des observations sur les N régions et w_{ij} représente le degré d'interdépendance entre la région i et la région j . A est la somme de tous les éléments de la matrice de pondération. L'élément w_{ij} de la matrice de poids W prend la valeur 1 si les deux régions sont contigües (partagent une frontière commune) et 0 sinon et $w_{ii} = 0$ (une région n'est pas contigue avec elle-même). La valeur attendue de la statistique I de Moran en absence d'autocorrélation spatiale (Moran, 1950) est :

$$E(I) = -\frac{1}{(N-1)}$$

Une valeur de I inférieure à $E(I)$ traduit de l'autocorrélation spatiale négative (les voisins ont des valeurs opposées) tandis qu'une valeur supérieure témoigne d'une autocorrélation spatiale positive (les voisins ont des valeurs semblables). On dit qu'il n'existe pas de discrimination spatiale pour une variable donnée lorsque la valeur de l'indice de Moran est faible (proche de 0). En dépit de la performance de cet outil, il présente une limite relative au fait qu'il ne permet pas d'identifier les regroupements spatiaux locaux qui sont statistiquement significatifs. Les LISA (les indicateurs locaux d'association spatiale) permettent de pallier cette limite.

Les LISA (Local Indicators of Spatial Association) (Anselin, 1995)

Luc Anselin a eu l'idée de développer des indicateurs locaux d'association spatiale appelés LISA. De cette famille, l'indice de Moran local (I_i) est le plus utilisé dans la pratique. Pour chaque région ou unité spatiale i , l'indice I_i s'écrit comme suit :

$$I_i = \frac{(x_i - \bar{x})}{m_0} \sum_j^N w_{ij} (x_j - \bar{x}) \text{ avec } m_0 = \frac{\sum_i^N (x_i - \bar{x})^2}{N}$$

Il est calculé pour chaque unité spatiale et il satisfait les deux critères suivants :

- (i) Le I_i donne une indication sur le regroupement spatial significatif de valeurs semblables autour de chaque unité spatiale.
- (ii) La somme des I_i de toutes les unités spatiales est proportionnelle à l'indicateur global d'association spatiale, I de Moran.

Le diagramme de Moran

Le diagramme de Moran est utilisé pour visualiser les formes de l'autocorrélation spatiale locale entre une variable normalisée X et sous la forme d'un graphique où nous trouvons en abscisse la valeur standardisée de X et en ordonnée son décalage spatial (WX). Quatre types de quadrants ou d'associations spatiales entre une région et ses voisines sont à mentionner :

- 1/ Association de type HH : une région à valeur élevée (Haute) entourée de régions à valeurs élevées.
- 2/ Association de type BB : une région à valeur faible (Basse) entourée de régions à valeurs faibles.
- 3/ Association de type HB : une région à valeur élevée entourée de régions à valeurs faibles.
- 4/ Association de type BH : une région à valeur faible entourée de régions à valeurs élevées.

Les quadrants ou les associations HH et BB sont associés à des autocorrélations spatiales positives car ils indiquent un regroupement spatial de valeurs semblables. Alors que les deux autres associations (HB et BH) représentent une autocorrélation spatiale négative puisqu'elles traduisent un regroupement spatial de valeurs dissemblables.

Source : repris de AMARA et al. 2010.

L'ESDA nous permet dans un premier lieu de tester si la variable étudiée (taux de chômage, taux de pauvreté, accès à l'eau potable, accès aux services de santé,...) est répartie d'une manière équitable sur l'ensemble du territoire et d'identifier par la suite l'ensemble des unités spatiales qui présentent une concentration statistiquement significative par rapport aux unités

voisines. L'ESDA nous permet d'identifier les unités spatiales (gouvernorat ou délégation selon la disponibilité des données) les plus touchées par la pauvreté et le chômage et celles les plus aisées⁶⁰.

Le modèle de croissance de l'emploi manufacturier

L'encadré 2 présente le modèle utilisé pour estimer les déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier entre 2004-2014 ainsi que la définition et les sources des différentes variables retenues.

Encadré 2 : Modèle de croissance de l'emploi

Le modèle de croissance

$$g_{s,d} = \alpha + \beta X_{s,d} + \gamma Z_d + \varepsilon_{s,d} \quad (1)$$

où $g_{s,d}$ est le taux de croissance annuel moyen du secteur s dans la délégation d sur la période 2004-2014 donné par.⁶¹

$$g_{s,d} = \frac{1}{10} (\log E_{s,d}^{2014} - \log E_{s,d}^{2004})$$

Où $E_{s,d}^{2004}$ et $E_{s,d}^{2014}$ sont respectivement l'emploi du secteur s dans la délégation d en 2004 et 2014.

$X_{s,d}$ est le vecteur des variables explicatives définies pour chaque secteur et chaque délégation (spécialisation, diversité et niveau de salaire). Z_d est le vecteur des variables de contrôle spécifiques à chaque délégation (capital humain (part de la population avec niveau d'éducation secondaire et supérieur), infrastructure routière (densité routière définie comme étant le rapport entre la longueur des routes -classées et non classées - et la superficie de la délégation), présence d'une zone industrielle (1 si oui et 0 sinon), taux de chômage, solde migratoire, taux d'urbanisation,...). Toutes les variables explicatives sont définies à la date initiale (2004).

La variable spécialisation est définie par:

$$specialisation_{s,d} = \frac{E_{s,d}/E_d}{E_{s,T}/E_T}$$

Où E_d , $E_{s,T}$ et E_T sont respectivement l'emploi total de la délégation d , l'emploi du secteur s à l'échelle nationale (tout le territoire) et l'emploi total pour l'ensemble des délégations (tous secteurs et toutes délégations).

La variable diversité est définie par :

$$diversité_d = \sum_{s=1}^S p_s \log \left(\frac{1}{p_s} \right)$$

Où $p_s = E_{s,d}/E_d$.

Les variables relatives à l'emploi manufacturier par délégation en 2004 et 2014 ainsi que les distances par rapport aux services de bases et aux pôles sont issues des deux derniers recensements. Les informations relatives aux zones industrielles proviennent de l'Agence Foncière Industrielle (nous n'avons pas pu avoir l'information sur le prix de vente des différents lots de chaque zone industrielle). L'information sur le salaire mensuel moyen provient du répertoire national des entreprises (RNE) géré par l'INS.

⁶⁰ La cartographie ainsi que le calcul des différents indices spatiaux sont rendus possibles suite à la disponibilité de plusieurs logiciels libres et manipulables (GeoDa, PySAL, packages R) et d'un système d'information géographique (SIG) avancé. Cette analyse spatiale nécessite la disponibilité des données régionales à des échelles assez fines pour faciliter le ciblage des groupes discriminés.

⁶¹ Ce modèle est largement utilisé dans la littérature pour mesurer le taux de croissance locale de l'emploi (voir à titre d'exemple les travaux de Combes 2000, pour le cas de la France, Shearmur et Polèse 2007 pour le Canada et Blien et al 2006 pour l'Allemagne).

Tableau A1 : Déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier (2004-2014) : les caractéristiques du marché de l'emploi

	Tunisie	Littoral	Intérieur
Littoral (1 si littoral et 0 sinon)	2,210*** (4,50)		
Capital Humain	-0,031 (-1,52)	-0,079*** (-5,43)	0,139** (2,64)
Solde migratoire	0,108 (1,96)	0,138*** (3,80)	
Spécialisation			-4,089* (-2,35)
Salaire			0,006 (1,45)
Constante	-0,0539 (-0,07)	4,130*** (6,52)	-5,265** (-2,99)
Nombre de délégations	264	139	125
R2	0,086	0,218	0,066

t-student entre parenthèses. * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. La méthode stepwise (pas à pas progressive) est utilisée pour garder seulement les variables qui apportent plus d'information au modèle.

Tableau A2 : Déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier (2004-2014) : les caractéristiques territoriales et d'aménagement

	Tunisie	Littoral	Intérieur
Zone industrielle	1,652*** (3,62)	1,111** (2,90)	2,006* (2,28)
Distance aux services	-0,014*** (-4,92)	0,030*** (4,05)	-0,013* (-1,98)
Densité routière		-0,571* (-2,43)	1,445* (2,23)
Constante	0,605 (1,48)	-0,749* (-2,00)	1,246 (1,14)
Nombre de délégations	264	139	125
R2	0,150	0,227	0,159

t-student entre parenthèses. * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001. La méthode stepwise (pas à pas progressive) est utilisée pour garder seulement les variables qui apportent plus d'information au modèle.

Tableau A3 : Déterminants de la croissance de l'emploi manufacturier (2004-2014) : modèle globale

	Tunisie	Littoral	Intérieur
Spécialisation	-0,878* (-1,99)		-6,636*** (-4,02)
Agglomération	-0,603*** (-3,39)	-0,413** (-2,99)	
Salaire			0,005 (1,44)
Capital Humain			0,214*** (4,32)
Zone industrielle			
Distance aux pôles	-0,014* (-2,60)		-0,017* (-2,42)
Solde migratoire	0,111* (2,11)	0,126*** (3,63)	
Densité routière	0,515 (1,51)		0,905 (1,39)
Distance aux services	-0,012* (-2,01)	0,018 (1,88)	-0,014 (-1,95)
Constante	5,221*** (4,29)	1,953 (1,81)	-0,474 (-0,24)
Nombre de délégations	264	139	125
R2	0,196	0,307	0,285

t-student entre parenthèses. * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. La méthode stepwise (pas à pas progressive) est utilisée pour garder seulement les variables qui apportent plus d'information au modèle.

Annexe 5 : Evolution de nombre d'entreprises et de l'emploi pour le secteur industriel

A travers une série de figures et de cartes, cette annexe présente l'évolution de l'emploi industriel par gouvernorat entre 1996 et 2013 pour les petites entreprises à moins de 6 salariés et les entreprises à 6 ou plus. Les données utilisées sont issues du Répertoire National des Entreprises (RNE).

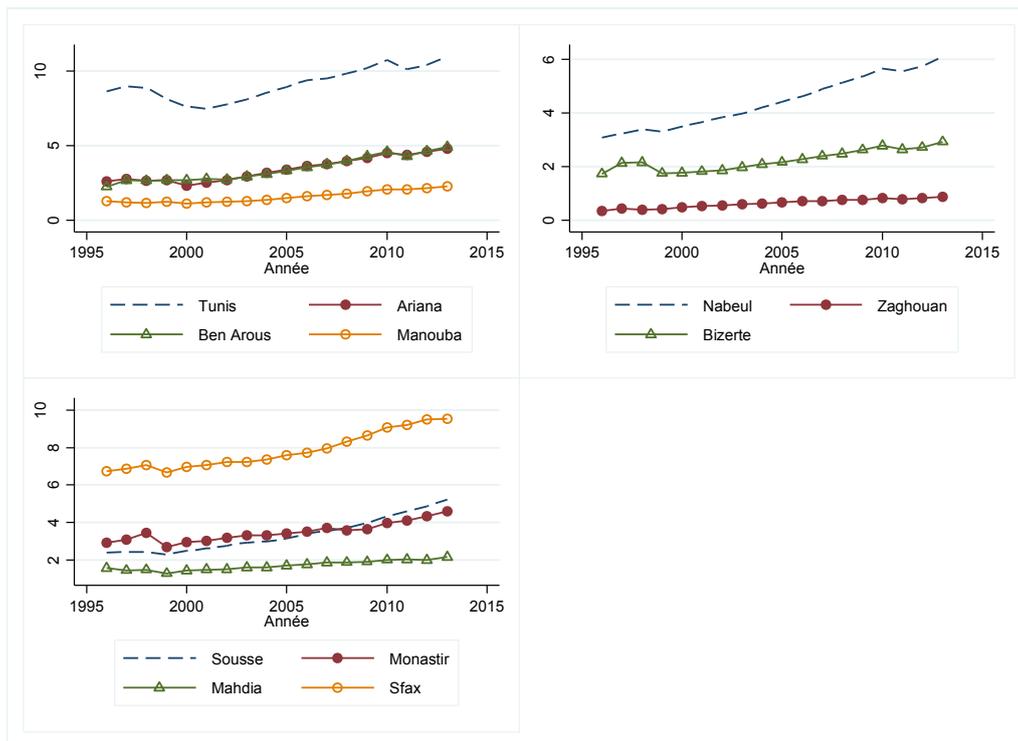


Figure A1 : Evolution de nombre d'entreprises à moins de 6 salariés en 1000 (littoral)

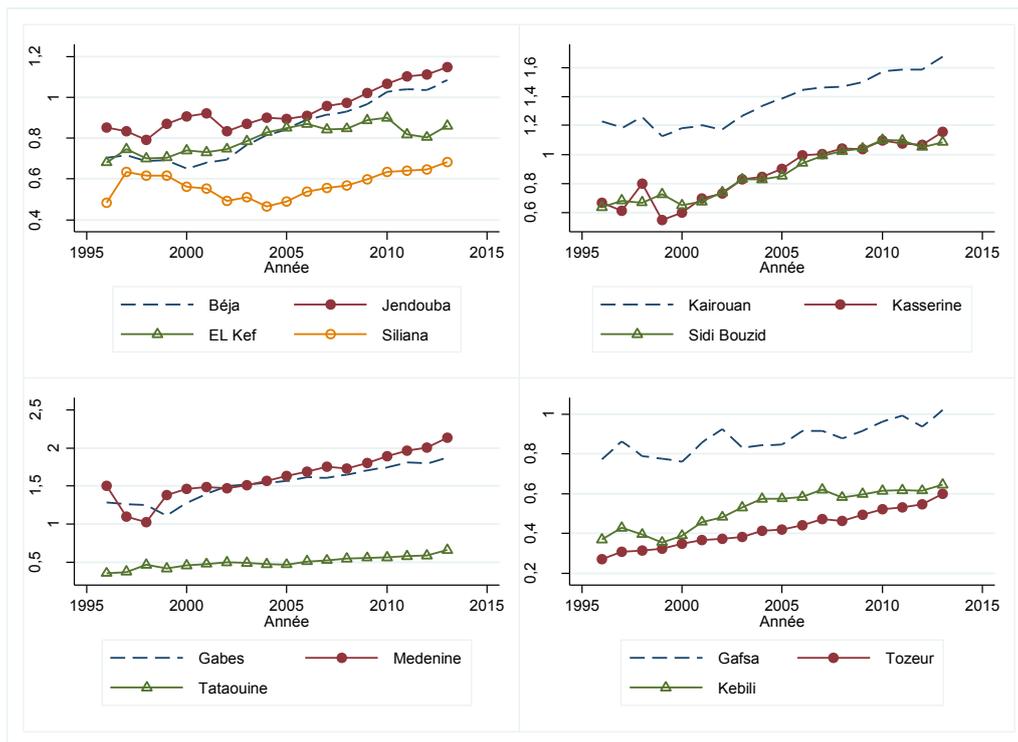


Figure A2 : Evolution de nombre d'entreprises à moins de 6 salariés en 1000 (régions internes)

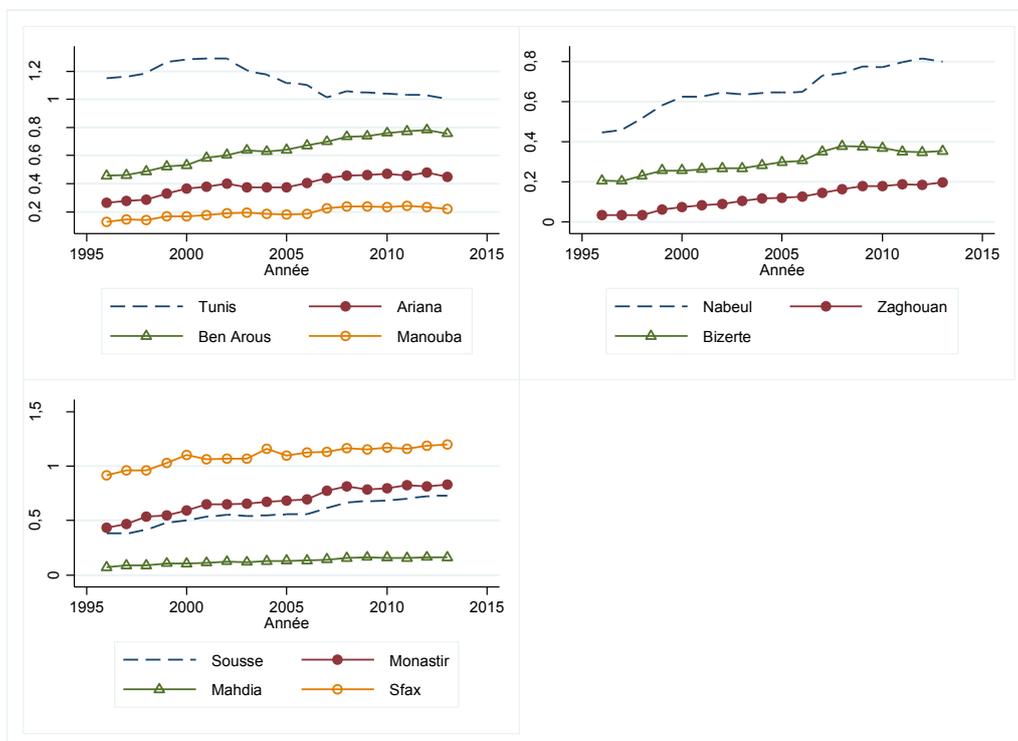


Figure A3 : Evolution de nombre d'entreprises à plus de 6 salariés en 1000 (littoral)

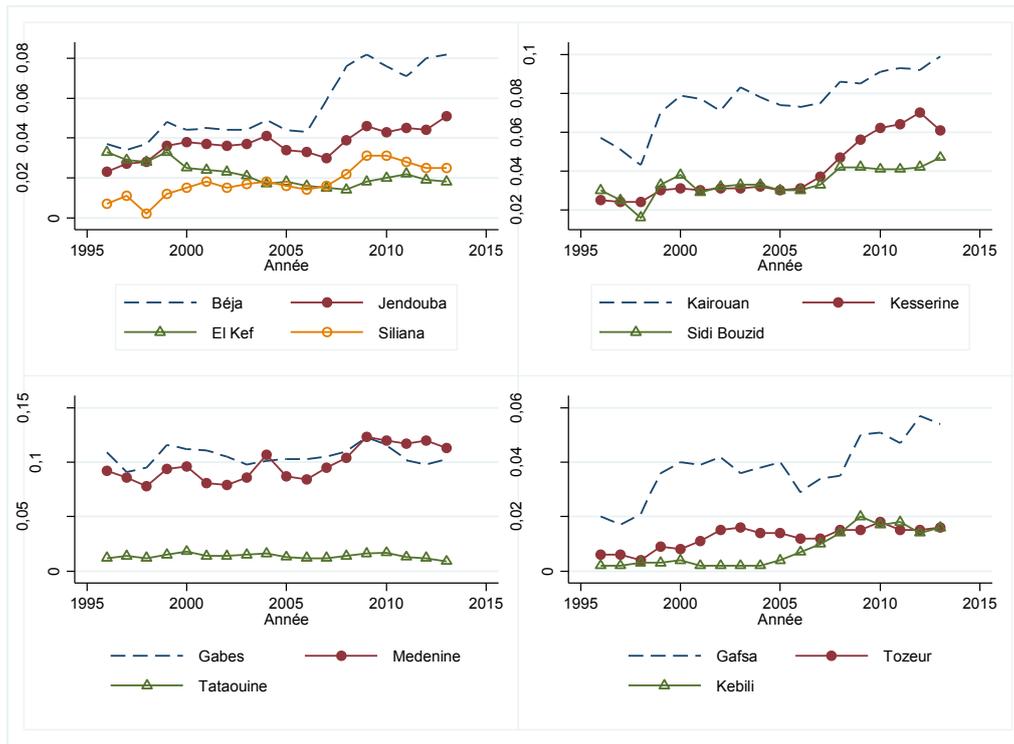


Figure A4 : Evolution de nombre d'entreprises à plus de 6 salariés en 1000 (régions internes)

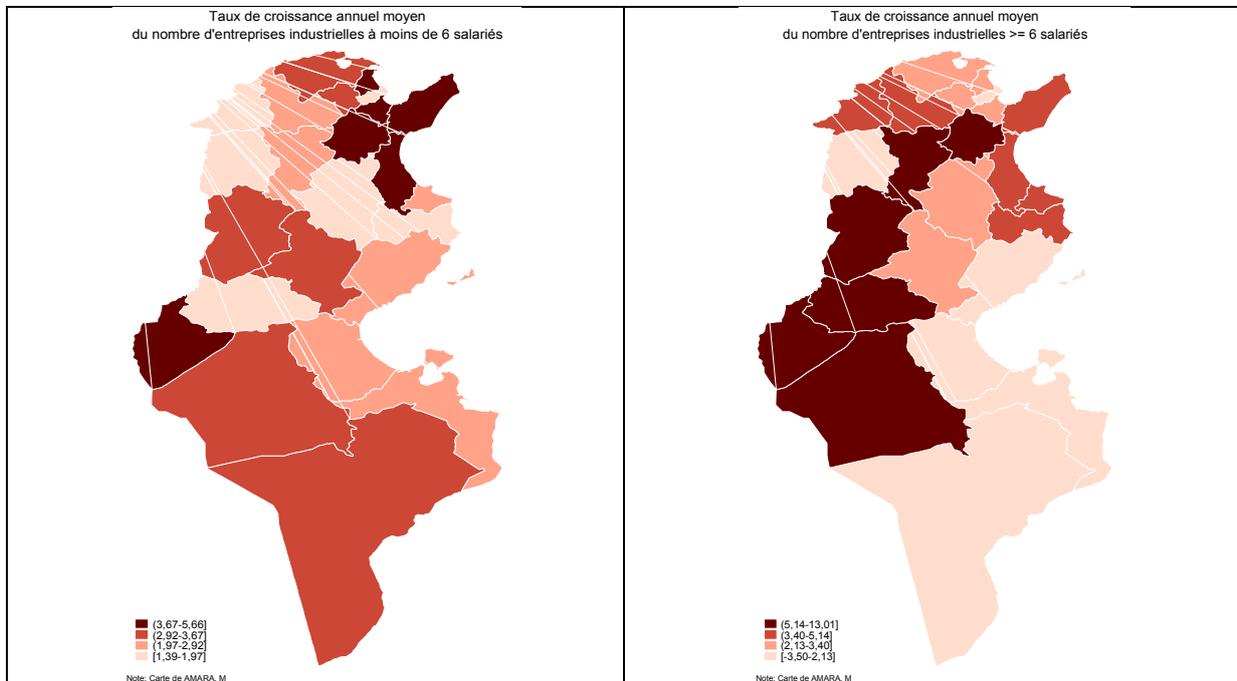


Figure A5 : Taux de croissance annuel moyen du nombre d'entreprises industrielles privées

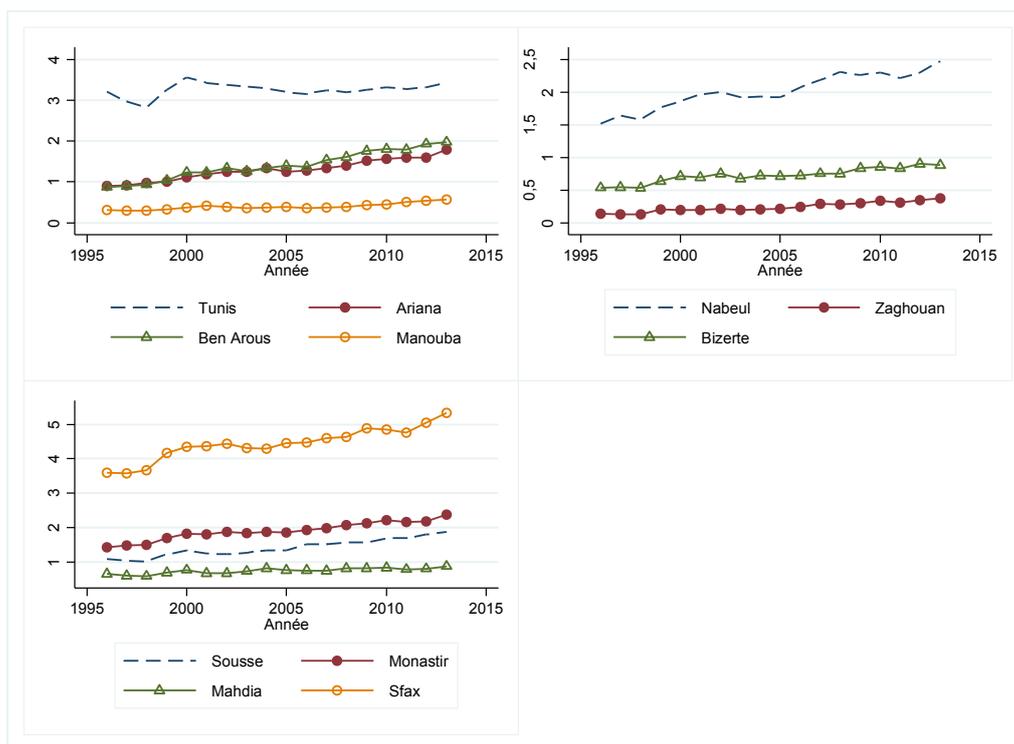


Figure A6 : Evolution de nombre de salariés des entreprises à moins de 6 salariés en 1000 (littoral)

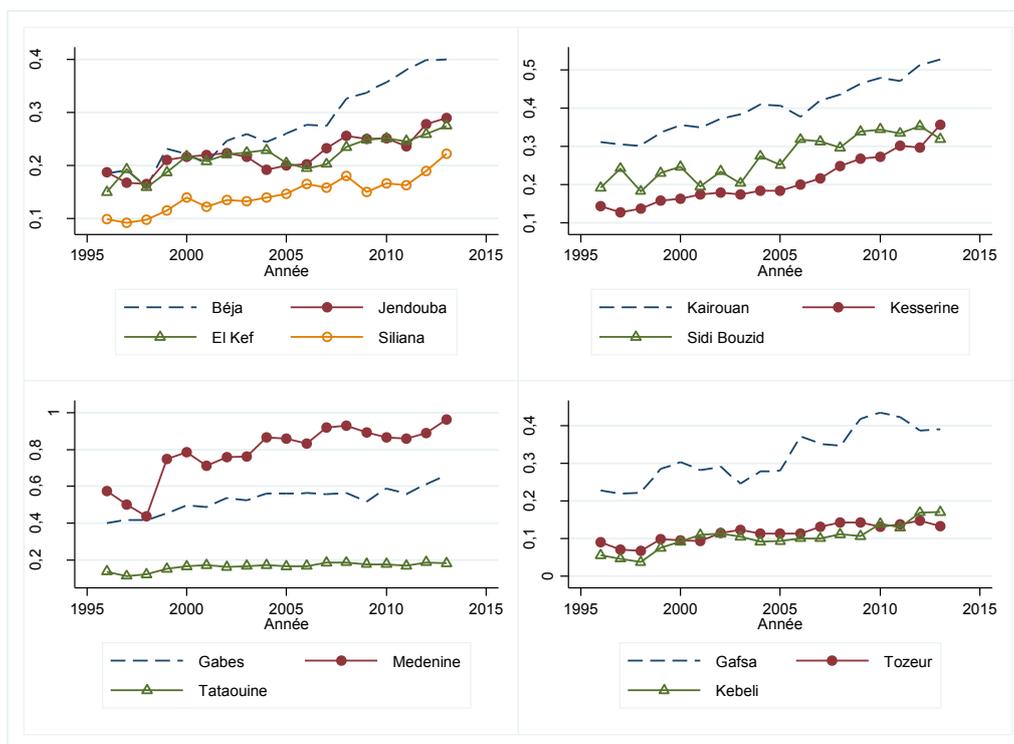


Figure A7 : Evolution de nombre de salariés des entreprises à moins de 6 salariés en 1000 (régions internes)

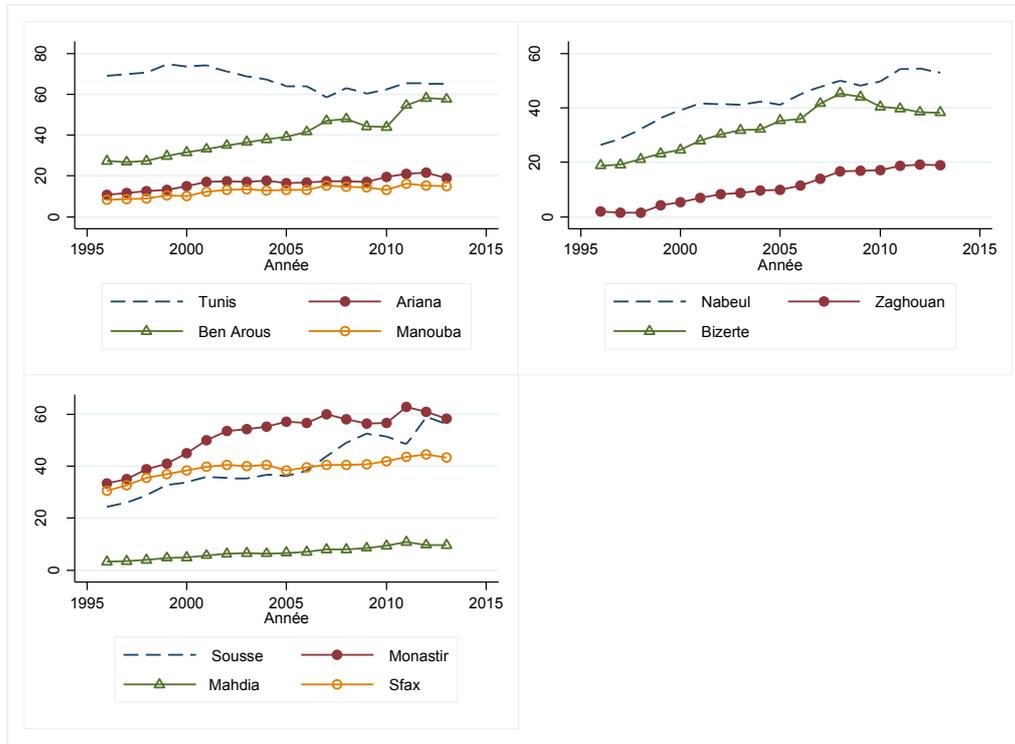


Figure A8 : Evolution de nombre de salariés des entreprises à plus de 6 salariés en 1000 (littoral)

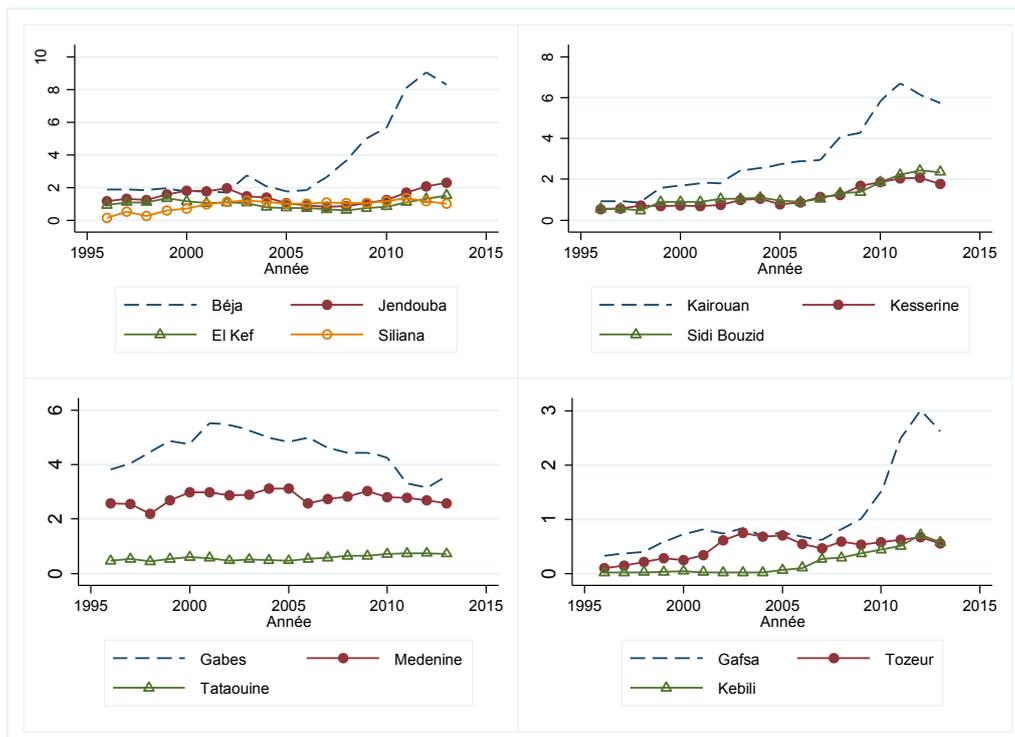
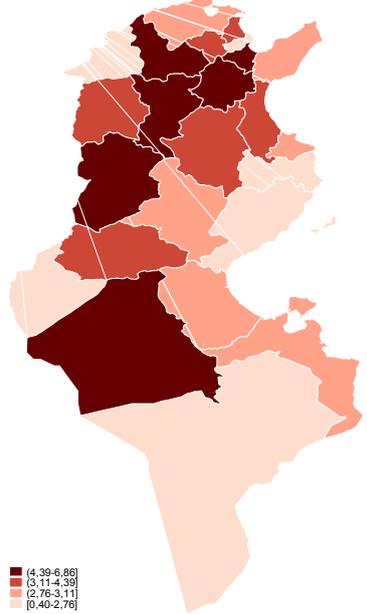


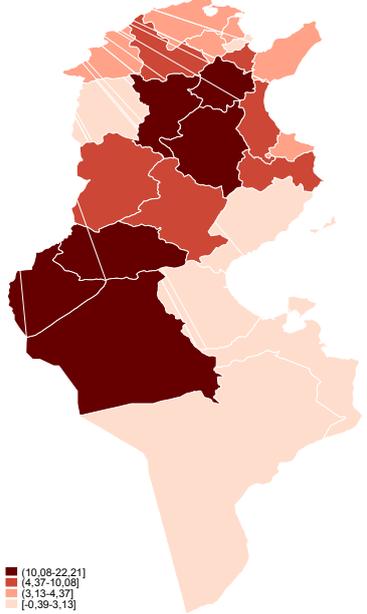
Figure A10 : Evolution de nombre de salariés des entreprises à plus de 6 salariés en 1000 (régions internes)

Taux de croissance annuel moyen de l'effectif salarial des entreprises industrielles < 6 salariés



Note: Carte de AMARA. M

Taux de croissance annuel moyen de l'effectif salarial des entreprises industrielles >= 6 salariés



Note: Carte de AMARA. M

Tableau A4 : Taux de croissance annuel moyen du nombre d'entreprises et de l'effectif salarial (secteur industriel de 1996 à 2013)

Rang	Nombre d'entreprises à moins de 6		Nombre d'entreprises à 6 et plus		Nombre de salariés des Entreprises à moins de 6		Nombre de salariés des Entreprises à 6 et plus	
	Gouvernorat	TCAM (%)	Gouvernorat	TCAM (%)	Gouvernorat	TCAM (%)	Gouvernorat	TCAM (%)
1	Le Kef	1,39	Le Kef	-3,50	Tunis	0,40	Gabès	-0,39
2	Tunis	1,43	Tataouine	-1,68	Tataouine	1,63	Tunis	-0,34
3	Gafsa	1,67	Tunis	-0,82	Mahdia	1,75	Médenine	0,00
4	Jendouba	1,77	Gabès	-0,33	Tozeur	2,32	Sfax	2,07
5	Kairouan	1,85	Médenine	1,21	Sfax	2,35	Tataouine	2,57
6	Mahdia	1,88	Sfax	1,58	Jendouba	2,58	Le Kef	2,94
7	Sfax	2,06	Sidi Bouzid	2,68	Nabeul	2,94	Monastir	3,32
8	Siliana	2,07	Ben Arous	3,03	Bizerte	2,96	Ariana	3,41
9	Médenine	2,07	Ariana	3,16	Gabès	2,99	Manouba	3,42
10	Gabès	2,22	Manouba	3,20	Monastir	3,04	Jendouba	4,00
11	Béja	2,57	Bizerte	3,26	Médenine	3,06	Nabeul	4,14
12	Monastir	2,69	Kairouan	3,30	Sidi Bouzid	3,06	Bizerte	4,27
13	Bizerte	3,16	Nabeul	3,50	Kairouan	3,16	Ben Arous	4,48
14	Sidi Bouzid	3,2	Sousse	3,81	Gafsa	3,23	Sousse	5,07
15	Kasserine	3,31	Monastir	3,90	Sousse	3,26	Mahdia	6,54
16	Kébili	3,33	Béja	4,79	Manouba	3,61	Kasserine	7,39
17	Manouba	3,47	Jendouba	4,80	Le Kef	3,63	Sidi Bouzi	8,89
18	Tataouine	3,65	Mahdia	4,89	Ariana	4,13	Béja	9,10
19	Ariana	3,69	Kasserine	5,39	Béja	4,64	Tozeur	11,04
20	Nabeul	4,13	Tozeur	5,94	Siliana	4,86	Kairouan	11,24
21	Sousse	4,69	Gafsa	6,02	Ben Arous	4,94	Gafsa	12,96
22	Ben Arous	4,74	Siliana	7,78	Kasserine	5,53	Siliana	13,57
23	Tozeur	4,81	Zaghouan	11,04	Zaghouan	6,21	Zaghouan	14,67
24	Zaghouan	5,66	Kébili	13,01	Kébili	6,86	Kébili	22,21

Calcul basé sur les données du répertoire national des entreprises (RNE)

Annexe 6 : Analyse sociologique

ننتقل من التعريف السوسولوجي التالي للتمييز الإيجابي :

يتأسس التمييز الإيجابي على سن جملة من الإجراءات الترتيبية التيسيرية الإستثنائية المؤقتة لفائدة أشخاص أو جهات أو قطاعات بهدف توفير شروط نمو و تساوي حظوظ القدرة على النشاط والنجاح والإرتقاء بأداء من تم تصنيفهم من قبل الجهات المعنية ضمن المستفيدين بهذا التمييز.

المقدمة

تمر تونس في تاريخها المعاصر بفترة استثنائية نتيجة الفعل الثوري الذي تشهده منذ 14 جانفي 2011، في هذا الظرف بالذات نكتشف تونس جديدة شديدة التنوع والتعدد والتناقضات، لقد انكشفت أولنقل برزت العديد من الحقائق التي تم تجاهلها خلال عقود عديدة، ومن أهم الإشكالات التي كانت وراء الفعل الثوري إشكالات البطالة واللاتوازنات التنموية الجهوية.

المثير فعلا، وبالعودة إلى مختلف أدبيات التنمية في تونس كون الإشكال طرح في كل الوثائق حول هذا الموضوع بل وقبل الإنخراط رسميا في العشرية الأولى للتنمية من خلال وثيقة " الأفق العشرية للتنمية 1960-1970 " التي رسمت الملامح الأساسية للمشروع التنموي والذي سيتجسد ميدانيا عبر المخططات التنموية.

أثير الإشكال في وقت سابق عبر البرنامج الإقتصادي للإتحاد العام التونسي للشغل سنة 1954 والبرنامج الإقتصادي في وقت لاحق للحزب الحر الدستوري سنة 1955.

كل الوثائق وكل البرامج التي عدنا إليها وبدون أي استثناء تحيل إلى إشكالات التنمية الجهوية والبطالة والحلول والإجراءات التي يتوجب اتخاذها والآليات المقترحة لتنمية الجهات الداخلية والحد من البطالة.

وبدون الدخول في حيثيات هذه الوثائق، فكل المؤشرات التنموية تفيد بكون اللاتوازنات التنموية الجهوية تتعمق وإشكالات البطالة لاتزال مطروحة بكل حدة وفي كلتا الحالتين فإن الإنعكاسات هي بالضرورة إجتماعية، فالتفاوت التنموي بين الجهات يتبلور بأشكال متعددة على الأوضاع إلى، والملف الإجتماعي كان الملف الأساسي الذي صاحب مختلف التجارب التنموية التونسية وكان العامل المهيمن في مختلف التحركات الإجتماعية.

لقد كان هذا الملف حجر الزاوية في الإحتجاجات المتراكمة على مر العقود وأفضت إلى الإطاحة بالنظام السياسي والإنخراط في الفعل الثوري...

فتحت الثورة التونسية نوافذ هامة للبحث في أركيولوجيا الأزمة التنموية، تعددت القراءات، إنتقت واختلفت حول الأسباب والمسببات إلا أن المشهد كان واضحا، عمق الأزمة وضرورة التجاوز بأكثر ما يمكن من الجدوى وأقل ما يمكن من الكلفة، بأكثر ما يمكن من السرعة وبأقل ما يمكن من التعقيدات والعقبات، بأكثر ما يمكن من الجرأة وبأقل ما يمكن من الإضطراب ...

في هذا الإطار، تنتزل مقارنة التمييز الإيجابي بين الجهات باعتباره تمشياً يستجيب إلى الفصل 12 من الدستور وآلية من آليات عقد اجتماعي جديد يسعى إلى بناء مجتمع تعاقدية يفتح المجال أمام اجتثاث الأسباب البارزة والخفية للاتوزانات التنموية في تونس بعد ما يزيد عن الخمسة عقود من التنمية.

تسعى هذه الدراسة إلى تناول أشكال التفاوت التنموي وفق مدخلين إثنين :

- الأول: التدقيق الاجتماعي وذلك عبر سبر العوائق إلى والمؤسسية للتنمية وانعكاساتها السوسولوجية
- الثاني: التدقيق المواطني من خلال رصد التحركات الإحتجاجية وخاصة في الولايات المعنية بالتمييز الإيجابي

التمشي المنهج

ننطلق في هذه الدراسة من المنهجية التالية :

- التشخيص العام
- تحديد العوائق إلى للتنمية في كل ولاية من خلال القراءة السوسولوجية للمدخلات والمخرجات التنموية
- بلورة الإنتظارات إلى من خلال شبكة الرضاء
- الآليات التي يتوجب توفرها : الشروط، العوائق و الحوافز من خلال جملة من الإقتراحات التي تخص كل ولاية انطلاقاً من جملة من المؤشرات التنموية والسوسولوجية

وستشتمل هذه الورقة بشكل ضمني :

- العوائق العامة للتنمية الجهوية
- العوائق النفسية للتنمية
- العوائق الفردية للتنمية
- العوائق الجماعية للتنمية
- العوائق إلى للتنمية
- العوائق المؤسسية للتنمية

سنتناول جملة من المؤشرات مثل التربية والصحة والنقل والسكن الاجتماعي... في كل جهة وسنعمل على إبراز مجالات التلبية انطلاقاً من عديد الدراسات والمعطيات الكمية والكيفية المتوفرة حول كل ولاية.

الأوضاع التنموية العامة

بالعودة إلى مختلف الدراسات ومختلف التوصيات الصادرة عن هيئات رسمية وشبه رسمية وغير رسمية، نلاحظ أن التنمية الجهوية كانت على الدوام الشغل الشاغل للباحثين بمختلف مشاربهم واختصاصاتهم والسياسيين، فقد طرح الإشكال في مؤتمر الإتحاد العام التونسي للشغل سنة 1955 وطرح في مؤتمر الحزب الحر الدستوري سنة 1955 وأعيد طرحه مرارا ومرارا بدءاً من الآفاق العشرية للتنمية 1960-1970 ثم أصبح الإشكال من الهواجس الأساسية للمجتمع السياسي التونسي وبدون الدخول في تفصيلات الإجراءات التي تم اتخاذها والآليات التي تم وضعها، فإن

الإشكال بقي على حاله أي التباعد التنموي بين مختلف الجهات، هذا لا يعني أن الجهات الداخلية لم تحظى بالدعم العمومي ولم تحظى بالإحاطة السياسية بل وبالرغبة في الإصلاح والفعل التنموي الجهوي والمحلي ولكن وبالرغم من هذه الرغبة والآليات المعتمدة فإن الإشكال بقي قائما ولعل الأسباب تعود إلى ما يلي :

1. الإهتمام بشكل جدي بكل الجهات

لم يستثن النموذج التنموي العام جهة على حساب جهة أخرى ومفهوم الإقصاء لا يمكن أن يشمل جهة ومفهوم التهميش لا يوفر هو الآخر تصورات عملية والأسس السوسولوجية للمفهومين غير قابلة للتوظيف في الحقل المجالي والإشكال هو إدراج هذه المفاهيم في القاموس السياسي والقاموس الإعلامي والنتيجة الإنزلاق المفاهيمي الذي جعل من موقف سياسي أو إعلامي آلية للقراءة والفعل.

2. تم تخصيص اعتمادات وبرامج تنموية لكل الجهات

من هذا المنطلق، لم يتم استثناء أي جهة، بل إن كل الجهات توفرت على جملة من الإعتمادات العمومية. ويمكن الإشكال الكبير في كون دوائر القرار كانت كلها مركزية والفاعل الجهوي كان يدور في مدارات الفاعل المركزي والفاعل المحلي في مدارات الفاعل الجهوي.

3. كون الإعتمادات المخصصة لكل الجهات لم تكن لها نفس المردودية من جهة إلى أخرى

هناك مراكز حضرية كبرى تاريخيا تستقطب اليد العاملة وتوفر الشغل ونماذج معيشية وحياتية تختلف عن المدن الصغرى والأرياف خاصة، هذه المراكز كانت تتوفر على مهارات في مجالات مختلفة وهيكل وأجهزة وكفاءات، لها تقاليد في الإدارة والتسيير أعطتها دفعا كبيرا لتطوير الإمكانيات الذاتية عبر توظيف البرامج المعتمدة. هذه الشروط لم تكن متوفرة في المدن الصغرى والأرياف.

4. كون هذه الإعتمادات وفرت وفق كل المؤشرات، تنمية بكل الجهات

وفق كل المؤشرات، فإن الجهات الداخلية حققت تنمية متميزة ولكنها لم تلتحق بدرجة تنمية المراكز الحضرية وذلك للأسباب التي ذكرناها.

5. كون مؤشرات التنمية لم تكن متوازنة من جهة إلى أخرى

لهذه الأسباب كانت شروط التنمية المتوازنة غير متوفرة منذ البداية، وعليه فقد تطورت تدريجيا نسب التفاوت بين الجهات بالرغم كما ذكرنا من تنمية كل جهة والإجراءات التي تم اتخاذها وتواصلت طيلة عقود لم توفر أجوبة ممكنة ولعل غياب الفاعل المحلي كان له الأثر الكبير في ذلك.

6. النتيجة أن تنمية مختلف الجهات لم تكن على نفس الوتيرة

الحلول ليست فقط اقتصادية، بل سياسية بالأساس، وتعتمد جملة من المعطيات السوسولوجية والتي سنأتي عليها لاحقا.

الإستنتاج، أن حدة التباعد بين الجهات على المستوى التنموي تفاقمت من عشرية إلى أخرى، وداخل كل جهة هناك دائما جملة من الإستثناءات، معتمديات في الجهات الداخلية متطورة أكثر من بعض المعتمديات في الجهات الساحلية والعكس أيضا صحيح.

تحيلنا هذه النتيجة إلى كون الإجراءات المتبعة ساهمت من ناحية في تنمية كل الجهات إلا أن هذه التنمية لم تكن متوازنة بين كل الجهات وداخل كل جهة، وعليه فإن هذه الإجراءات بالرغم من أهميتها ساهمت بشكل أو بآخر في تعميق حدة التفاوت التنموي.

وبالعودة إلى أهم التوجهات التنموية خلال مختلف العشريات الماضية فإننا نلاحظ ما يلي :

- فشل الأقطاب التنموية في العشرية الأولى للتنمية كعامل من عوامل التنمية الجهوية والأسباب السوسيوولوجية تعود بالأساس إلى رفض النظام التعاضدي بسبب بيروقراطية هذا الأخير والمساواة في الدخل بين من يملك ومن لا يملك والإستفادة من ناحية أخرى من الخدمات التي تقدمها الدولة الراعية بعيدا عن الفكر الإنجازي.
- فشل اللامركزية الصناعية في تنمية الجهات الداخلية في العشرية الثانية نظرا لكون القطاع الخاص لا يزال ناشئا وهو بدوره في حاجة إلى الدعم وفي كل الحالات لا يمكنه تعويض الدولة. ومن ناحية أخرى، ونظرا لهجرة الكفاءات والمهارات نحو الجهات الساحلية، فإن الجهات الداخلية لا تتوفر على كوادر وأطر مستقرة بالجهة أحيانا لغياب الإختصاص وكون الجهات الساحلية هي التي تستقطب المهارات بحكم ما توفره لهم من خدمات وإمكانات الإرتقاء المهني والإجتماعي والحوافز الممكنة للإنخراط في مشاريع خاصة.
- فشل البرامج إلى كآلية للإرتقاء بالفعل المحلي خلال العشرية الثالثة : الفتاة الريفية، تشغيل الشباب... كان لهذه البرامج، من الناحية السوسيوولوجية، الأثر السلبي في الغالب لكونها قدمت شكلا مشوها للدولة الراعية في وقت لم تعد فيه مكانة للدولة الراعية ولأنها بالأساس أفرزت عقلية الإبتزاز والتواكل وانتظار ما يمكن أن تقدمه الدولة في أي مناسبة، معطيات لم تساهم في نحت وصقل شروط المبادرة الخاصة. وكون المحيط غير مؤهل فإن المبادرات الخاصة واجهت العديد من العقبات والكثير منها فشل الشيء الذي أفرز أثر الإنكماش والخوف من المغامرة.
- فشل البرامج السياسية التي تقوم على التضامن الإجتماعي من أجل الإرتقاء بالخدمات في الجهات الداخلية : برنامج 2626 في العشرية الرابعة. ويعود فشل البرنامج لكون الإرتقاء بأداء الجهات الداخلية أصبح نتيجة الفعل التضامني المواطني والأمر في المطلق هام جدا ويفتح أفق فعل مجتمعي أساسي، إلا أن إدارة البرنامج والشبهات التي أضحت تحوم حوله، وتكفي هنا الإشارة إلى الإشاعات والنوادر والحكايات التي أصبحت تدور حوله، لنقيم مدى جدية التفاعل معه، من ناحية أخرى لم تفتح هذه البرامج المجال أمام نشأة الفاعل المحلي ولم تكن هذه من أهدافها، والنتيجة تطور مختلف الأساليب الإحتجاجية والمطلبية والتكلس والإنتظار.
- فشل القرار السياسي في تعبئة الموارد الوطنية والجهوية من أجل التنمية المحلية في العشرية الخامسة : ذلك أن السلطة أعاققت تطور القطاع الخاص حتى يتحول إلى بورجوازية وطنية، بل إن هذا القطاع أصبح يعاني من النهب وعديد الضغوطات والإبتزاز من جهات نافذة داخل الجهاز الحاكم في حين تراجع فعل المستثمرين الصغار

نتيجة المنافسة غير المتوازنة مع التجارة الموازية وتقنين التهريب ومأسسة قنوات التجارة غير النظامية، وتكفي هنا الإشارة إلى التطور الكبير لتجارة الأحذية والألبسة المستعملة (الفريب) وانعكاساته الوخيمة على المنتجين المحليين أو ما يعرف بأسواق ليبيا في كل الجهات دون استثناء، وتأثير ذلك بالخصوص على صغار التجار.

▪ ضبابية الموقف وحدة الإحتجاجات في العشرية السادسة: تمر تونس إثر الثورة بأوضاع استثنائية، وهي ليست استثنائية بالمقارنة مع طبيعة المرحلة وبالمقارنة مع تجارب أخرى، الإشكال يتمحور في الخطاب المتداول من طرف المجتمع السياسي بكل أطرافه والذي برز بشكل خاص مع الحملة الإنتخابية لأعضاء المجلس الوطني التأسيسي وانتخابات مجلس نواب الشعب والذي برز فيه الفكر الشعبي وعديد البرامج الطموحة والوعود الكثيرة وجملة من الأولويات التي سيتم العمل على إنجازها... الخ وتبين في وقت لاحق أن الوعود التي تم تقديمها القليل والقليل منها فقط تم تحقيقه، مع حرية التعبير المكسب الهام الذي تم تحقيقه ومختلف الحصص التلفزية بالخصوص حول طبيعة الأوضاع في المناطق الداخلية تحديدا، تطور بشكل كبير السيل الإحتجاجي حول التنمية الجهوية وأخذ أشكال متعددة.

عوامل الفشل هذه، على أهميتها، لا يمكن بأي حال أن تخفي نجاحات كبيرة وهامة إذ نلاحظ، على المستوى الوطني، تطورا ملموسا في مختلف المؤشرات التنموية في كل الجهات وكل القطاعات إلا أن الإشكال يكمن في التحول النوعي مع بداية العشرية الثانية للتنمية، من الحد من التخطيط الإلزامي إلى الإنخراط في التخطيط التوجيهي. مع هذا التحول، تم الخروج التدريجي من التنمية إلى النمو، أي الخروج من التنمية في مختلف أبعادها المتكاملة والشمولية إلى نمو بعض القطاعات وخاصة ذات المردودية كالقطاع السياحي مثلا أو الصناعات الموجهة للتصدير ونمو الجهات التي توفر إمكانات ذلك، هذا التحول الجديد كانت له انعكاسات عميقة وحاسمة على التطور المضطرب والمحدود في الجهات الداخلية والتطور الهام والمشوه للجهات الساحلية، والنتيجة أن التفاوت الجهوي أفرز بدوره تفاوتات اجتماعيا على اعتبار التفاوت في شروط وفرص النجاح التي يمكن أن توفرها كل جهة.

الخلفيات السوسيوولوجية لتصدع السياسات التنموية:

1. غياب البعد التشاركي المحلي والجهوي خلال العشرية الأولى للتنمية نتيجة لمركزية الدولة وبيروقراطية التعامل مع الشأن الجهوي والتغيب الكلي للمحلي والسعي إلى معالجة الإشكالات الجهوية من خلال الإنخراط في البرامج إلى شكل هذا التوجه سلوكيات متضاربة في العلاقة بالدولة، سعي الدولة الراعية إلى احتكار المجتمع وتطوير آليات المراقبة إلى وانحلال منظومة الضبط الإجتماعي أي توفير شرط الولاء للنظام ولو كان شكليا والعمل على ابتزاز الدولة بكل الوسائل التي يوفرها شرط أو شروط الولاء السياسي.

2. الإضطراب والتداخل غير المؤسس في أدوار الدولة والقطاع الخاص خلال العشرية الثانية للتنمية، بدايات التراجع التدريجي للدولة خاصة في سياساتها إلى وبدايات جديدة لتشكل وعي نقدي تجاه الدولة وتوجهاتها التنموية وقد برز ذلك بشكل كبير مع أزمة 1977 والإضراب العام في جانفي 1978.

مثل الحدث نقلة نوعية في آليات الإحتجاج، للمرة الأولى ينزل الجيش إلى الشارع لقمع المتظاهرين، وللمرة الأولى التي تبنى وتؤطر وتقود منظمة وطنية الإحتجاجات وهي الإتحاد العام التونسي للشغل الذي سيتحول تدريجيا

بدوره ليصبح الحاوية الأساسية والرئيسية للنفس النقدي لسياسات السلطة، كل الحركات الإحتجاجية والأحزاب السياسية ستجد في فضاءات الإتحاد أطرا للنشاط والفعل.

العنصر الهام والأساسي نتيجة لذلك تراجع المكانة الرمزية للدولة في مجال التمثلات إلى وبدايات فقدانها لسلطتها الإعتبارية في مجال الممارسات الإجتماعي

3. المسؤولية الكبيرة الموكولة للقطاع الخاص في تطوير النسيج الإقتصادي والديناميكية الإقتصادية للجهات الداخلية ومحدوديته الموضوعية على اعتبار المفارقة الكبيرة بين الإفتتاح الإقتصادي والإغلاق السياسي أي وجوده في موازنة مغلوبة، فشل النظام في أن يكون نظاما كليانيا، لذلك انتهج نهج الديكتاتورية وعدم قدرة القطاع الخاص على التطور الذاتي لكونه أصبح هو الآخر موضوع ابتزاز من طرف السلطة وعليه، كانت العشرية الثالثة بامتياز عشرية التحول من الإحتجاج إلى المواجهة وعشرية بلورة الإحتجاجات إلى الجهوية.

4. تميزت العشرية الرابعة بالإهتمام بالكمي، أي بتحقيق نجاحات اقتصادية كمية ووفق هذا التوجه لم يعد للجهوي أية مكانة أساسية على اعتبار أن النمو القطاعي يمكن أن يغطي التراجع في أداء الجهات وبالنسبة لهذه الأخيرة يمكن إصلاح بعض الاعوجاج بالبرامج إلى، وهنا يتنزل مشروع 2626 وما صاحبه من هالة إعلامية. في هذا الإطار، أخذت هندسة الإحتجاجات أشكالا جديدة حادة في الجهات الداخلية ومرتبطة في بعض الجهات الساحلية على غرار ولاية صفاقس مثلا.

5. العشرية التنموية الخامسة كانت العشرية التي أسست لتقنين النشل وتنظيم النهب، عديد المعاملات خرجت عن دائرات الفعل الشكلي بل وتحول وبسرعة كبيرة الفعل اللاشكلي إلى فعل شكلي والمجال القطاعي، عنصر النجاح في العشرية السابقة، أصبح موضوع نهب. وبهذا فقدت أو لنقل تخلت السلطة عن العديد من صلاحياتها لفائدة مواقع نفوذ جديدة تستغلها وتوظفها في التهريب والتجارة الموازية، وتفاقم اختراق الإدارة وفقدت كل معالم النفوذ المتوفرة لديها وتحولت إلى جهاز في الغالب خاضع لموازنات خارج مدارات فعلها.

التحول السوسولوجي الهام في هذه العشرية تبلور بالخصوص في تصدع آليات الفعل، فقدان السلطة للنفوذ وبروز أصحاب نفوذ بدون سلطة، إنه في اعتقادنا العامل الأساسي والرئيسي لتراكم الإحتجاجات التي انتظرت القادح، وبسرعة تحول الإحتجاج الفردي إلى احتجاج جماعي والتحول السريع للاحتجاج الإجتماعي إلى احتجاج جمعوي والخروج من الإطار الجمعوي إلى المجال الجماعوي أي انخراط الطبقة الوسطى في ديناميكية الإحتجاجات. ومع تفكك النظام لغياب العنصر الأساسي في مختلف توازناته وهو نتاج العدائية مع أي جهة يستمد منها مختلف معالم فعله، الأحزاب السياسية أو المنظمات الوطنية وأساسا الإتحاد العام التونسي للشغل الذي ترك مبادرة الفعل للاتحادات الجهوية، سقط وبشكل مريب وغريب وسريع النظام السياسي.

النتائج السوسيوولوجية لفشل السياسات التنموية

أفرز الفشل العديد من النتائج إلى والسوسيوولوجية يمكن اختزالها في ما يلي :

1. كون التضحية بالجهوي في مرحلة أولى وبالقطاعي في مرحلة ثانية كانت له عواقب خطيرة وكبيرة بالنسبة للسلطة لعدم القدرة على التدارك ولكون الوضعية كانت في الأول مريحة نظرا لكون السلطة تتوفر على العديد من الأجوبة والظرفية العالمية كانت مناسبة ولم تتشكل على المستوى السوسيوولوجي القوة القادرة على التأثير وإعادة توجيه المسارات التنموية، وسعي النظام السياسي احتكار الشرعية أفقده القانونية ليأخذ تصدع علاقة الدولة بالمجتمع أشكالا جديدة.
2. التضحية بالسياسات إلى والحلول الظرفية كانت لها هي الأخرى إنعكاسات وخيمة على الأوضاع إلى العامة على اعتبار أن بدايات تراجع الدولة عن أدوارها إلى، لم يكن متزامنا مع تطور الأوضاع الإقتصادية وإلى بل على العكس من ذلك تماما فقد كان نتيجة لأزمة اجتماعية في بداية السبعينات والتخلي عن الدولة ذات الطبيعة الراحية والإنخراط في أسلوب الدولة الرقيب في وقت لاحق كانت فيه الأوضاع إلى في أمس الحاجة إلى المزيد من خدمات الدولة لتأكيد توجهاتها الحداثية بالخصوص.
3. بلور فشل الدولة استراتيجيات فعل فردية من أهمها في الجهات الداخلية التجارة الحدودية وفي المدن الكبرى التجارة الموازية، وقد برز بشكل متميز هذان الأسلوبان بعد الانقلاب الناعم على الرئيس الحبيب بورقيبة وعودة العلاقات التونسية الليبية والدعم الذي قدمته ليبيا لتونس عبر التغاضي بل وتشجيع التجارة الحدودية وموقف السلطة في تونس التي ترى في هذا الأسلوب حلا لعديد الإشكالات إلى كالبطالة وتدني المقدرة الشرائية ...
4. تبلورت منذ العشرية الثانية للتنمية معالم فعل تنموي جديد، التنمية التلقائية، وهو فعل خارج عن مدارات الفعل التنموي الرسمي إلا أنه لاقى التسامح والتشجيع الضمني من السلطة وذلك عبر عدم التصدي لهذا الأسلوب أو العمل على الحد منه وفي العشريات الموالية وخاصة في العشرية الرابعة والخامسة تم الإنخراط بشكل كبير في مختلف مدارات التنمية التلقائية.
- تعني التنمية التلقائية التمشي الفردي أو الجماعي وفق استراتيجيات فعل فردية أو جماعية خارجة عن المثال الرسمي للسلوك والممارسات الإقتصادية، أي أننا هنا أمام خرق للضوابط القانونية الرسمية لكل شكل من أشكال النشاط الإقتصادي والتجاري بفعل القوة أو المحاباة أو التستر أو اللامبالاة من الجهات الرسمية أو التوظيف من هذه الأخيرة لأسباب مختلفة لمثل هذه الممارسات.
- تنطلق التنمية التلقائية من عدة أساليب فعل أساسها الخروج عن دائرات الفعل الرسمي في مرحلة أولى وتوظيفها في مرحلة ثانية وإقرارها كآلية من آليات الفعل الإقتصادي والإجتماعي في مرحلة ثالثة وكتوجه سياسي في مرحلة رابعة.
5. أمام فشل مختلف مسارات التنمية، إستطاعت التنمية التلقائية الصمود والفعل نتيجة التمشي الذي أشرنا إليه والذي لاقى، في أوقات لاحقة، كل الدعم من طرف الجهات الرسمية والتي سعت بدورها إلى توظيفه والإستفادة منه بل ومأسسته في السنوات الأخيرة قبل الثورة.

6. بالرجوع إلى مختلف الإجراءات التي تم اتخاذها وإقرارها ولم يتم إنجازها حول الإرتقاء بالأوضاع إلى والإقتصادية بالجهات الداخلية وتخوم المدن الكبرى، أو فشل آليات إنجاز المشاريع التي تم إقرارها والتسويق الإعلامي لها بالرغم من توفر الإرادة السياسية المعلنة، أو الإجراءات التي توفرت عوامل إنجازها وتم تحويل اعتماداتها أو لأسباب أخرى وهي عديدة ... نعتقد أن متغير التنمية التلقائية لكل الأسباب التي ذكرناها لم يأخذ بعين الإعتبار في مختلف التوجهات والمسارات التنموية، نتيجة لذلك برزت وتطورت بشكل هام وكبير مدارات فعل غير متناغمة، التنمية في بعدها الرسمي كمدار شكلي واستراتيجيات الفعل الفردي والجماعي في مدارات التنمية التلقائية كمدار غير شكلي.

كانت للتنمية التلقائية أبعاد قطاعية وجهوية ومحلية وفي أوقات لاحقة، سعت السلطة إلى الإستفادة من هذا التوجه وأعطته أبعادا وطنية، بفعل الجهات النافذة غير المرئية والتي توفرت على آليات فعل كبيرة من خلال تأثيرها وتوظيفها لمختلف الهياكل الإدارية. وهنا يكمن الإشكال الأساسي في الفعل التنموي إجمالاً والسياسي بالخصوص، جهات تتوفر على النفوذ وليست لها سلطة وجهات تفتقد النفوذ إلا أنها تتوفر على السلطة.

الفعل التنموي في بعده الشامل غيب تماماً والمخططات التنموية أضحت وثائق للإستئناس لا غير وقد كانت إنعكاسات ذلك على الأوضاع إلى كالتالي :

- تطور البطالة : بمختلف مؤشراتها
- بروز أشكال جديدة للفقر : التباعد بين الإنتظارات والأوضاع إلى
- البناء العشوائي : تجاوز كل أشكال التهيئة العمرانية
- تريف الفضاء المديني : تحويل الفضاء إلى سوق
- تحويل الفضاءات السكنية إلى فضاءات تجارية : وفق آليات التنمية التلقائية في ضل غياب شبه كلي ومتوائى للأجهزة البلدية
- إنتشار التجارة الموازية : الحضور المكثف لأسواق ليبيا
- تقنين التهريب : التجارة الحدودية ومؤسسات ترتيب جلب السلع خارج مدارات فعل الإدارة وفي الغالب بتواطؤ هذه الأخيرة
- تشوه المنظومات القيمية ذات العلاقة بالنجاح والعمل : فقدان التعليم لقيمه الأساسية كآلية من آليات الإرتقاء الإجتماعي أمام تطور الرشوة والمحسوبية والولاءات
- التسرب المدرسي : عشرات الآلاف من التلاميذ الذين يغادرون سنويا مقاعد الدراسة للإلتحاق بعدد الأسواق الأخرى المغربية
- السعي نحو الهجرة غير النظامية : آلاف الشبان بالخصوص من مختلف الجهات الذين يغامرون بحياتهم للإنخراط في المجهول وفق أمل لا تهم سماكته
- الإنخراط في شبكات المخدرات : آلاف الشبان الذين يقبعون سنويا في السجون بسبب المخدرات والتوظيف الشبكي لهم

- سوء تأطير للشباب : الغياب الكلي للمجتمع السياسي وقصور المجتمع المدني وتحويل مختلف الفضاءات التي يمكن أن تكون كما كانت في السابق فضاءات شبابية إلى فضاءات ربحية وتجارية بالخصوص
- تفشي القمار وألعاب الحظ : إذ علاوة على الأشكال التقليدية لمثل هذه الممارسات والتي كانت تواجه بصرامة كبيرة من طرف مختلف الأجهزة الأمنية وإلى، فلقد أضحت هذه الممارسات سلوكا عاديا بل تلاقي تشجيعا ضمنيا عبر مختلف التوجهات الرسمية كالتنمية الرياضية أو مختلف برامج الحظ في عديد القنوات التلفزية والإذاعية بما في ذلك الرسمية
- عودة بعض الأمراض المعدية : وهي عديدة نتيجة لتراجع الخدمات الصحية وكلفة المداواة والإرتداد لمختلف أشكال ممارسات التطب والشعوذة والطب الشعبي
- تردي الخدمات الإستشفائية : التراجع الكبير في البنية الإستشفائية والتعقيدات الإدارية الشيء الذي أفرز وبكل حدة اللامساواة أمام المرض بل واللامساواة أمام الموت
- إشكالات كبيرة في النقل : كل أشكال النقل الفردي والجماعي تعاني من إشكالات خطيرة وموجعة، أزمة النقل هي أزمة الإتصال بامتياز وهي لذلك أزمة تنموية
- تطور مختلف أشكال العنف والجريمة المنظمة : العنف في أشكاله المادية واللفظية والمعنوية والرمزية يتبلور بشكل كبير ومهيمن على مختلف الفضاءات والقطاعات، نكتشف يوميا أشكالا بشعة من العنف الأسري والتربوي والرياضي والإقتصادي والمؤسسي والأمني والجندي...الخ
- المعالجة الأمنية لمختلف الإشكالات إلى : لاتزال المنظومة الأمنية تشتغل بمواصفات تقليدية والأيام تتالي وتكشف أن هذه المنهجية توفر في كل الحالات خمائر لتتطور مختلف أشكال العنف التي أشرنا إليها والتي تأخذ أبعادا خطيرة.

الانعكاسات السوسولوجية لمحدودية السياسات التنموية

برزت هذه الانعكاسات على عديد المجالات كما يلي :

1. التطور النوعي للاحتجاجات بعد الثورة في كل الجهات دون أي استثناء وفي الجهات الداخلية بشكل خاص، المطالبة بالإستحقاقات التنموية، واتهام الدولة باعتبارها المسؤولة الأولى على تردي هذه الأوضاع وتوجيه الإحتجاجات نحو مختلف أجهزتها وهياكله.
2. تمحور الإحتجاجات في الجهات الداخلية حول الأوضاع التنموية و بروز جملة من الشعارات الجديدة كالتهميش والإقصاء وتحولت الفضاءات الإدارية إلى موضوع احتجاج الشيء الذي أعاق عملها وحولها إلى موضوع ضغط وأفقدتها في الغالب القدرة على النشاط بحكم الشلل الذي أصابها.
3. تناول الفساد ومنظومة الفساد في مختلف وسائل الإعلام على اعتبارها أحد العوامل الأساسية لتردي الأوضاع التنموية في الجهات الداخلية وهذا عامل ولو أنه موضوعي، إلا أن آليات طرحه، وأحيانا نتيجة غياب الحرفية، ساهم بشكل كبير في تنامي وتيرة الإحتجاجات و بروز وتطور مفهوم "الحقرة" وانعكاسات ذلك على مختلف معالم الإنتماء.

4. إزدواجية التعامل مع الدولة في الجهات الداخلية، إذ هي في نفس الوقت موضوع اتهام ومحاسبة نظرا لتقصيرها في مجهوداتها التنموية ومطالبتها بالدعم والإنجاز اعتبارا لكونها الضامن الوحيد لاستمرارية مختلف الخدمات إلى والتي هي في أمس الحاجة إليها
5. بروز الوجوه المتعددة والمختلفة للمجتمع التونسي، إذ علاوة على تعارض الخطاب السياسي فإن العنصر الهام يتمثل بالخصوص في تطور أشكال متعددة للخطاب الشعبي وفي ذلك إعادة إنتاج للخطاب السياسي في مرحلة ما قبل الثورة
6. إعادة تشكل المجتمع السياسي في ضل ضبابية كبيرة وخطيرة طورت جملة من الوعود التنموية لفائدة الجهات الداخلية كانت فقط للتسويق والإستمالة وهو ما برز بشكل كبير وخطير في الحملات الإنتخابية التي سبقت بالخصوص انتخابات المجلس الوطني التأسيسي وبشكل أقل انتخابات مجلس نواب الشعب.
7. الوعود التنموية الوهمية التي تم تقديمها بالخصوص خلال انتخابات المجلس الوطني التأسيسي وانتخابات مجلس نواب الشعب حول التنمية الجهوية والحد من الفساد وتقليص البطالة والإرتقاء بالأوضاع إلى.
8. إعادة تشكل المجتمع المدني والدور الكبير الذي لعبه إثر الثورة لكشف الأوضاع التنموية الفعلية والخصاصة والفقر والظروف المعيشية الصعبة في عديد الجهات وقد كان لهذا المجتمع في الأول دور ريادي إلا أنه وبسرعة تراجع وبشكل كبير لعديد الأسباب الموضوعية ولعل أساسها، عدم قدرته على لعب دور السلطات العمومية ولضعف إمكاناته المادية والبشرية واللوجستية.
9. التراجع الكبير لفعل المجتمع المدني بعد انتخابات مجلس نواب الشعب نظرا لتوظيف بعض أجزائه بشكل عقائدي ولأهداف تتجاوز أدواره.
10. بروز وتطور مفهوم "الحقرة" باعتباره مفهوما يختزل الإقصاء والتهميش وقلة الإعتبار والإحترام وقد تطور هذا المفهوم بشكل خاص في الجهات الداخلية وعدم التعامل الجدي مع هذا المفهوم وامتداداته من طرف السلطات الجهوية والمركزية.
11. الهاجس الأمني وخطر الإرهاب وخاصة في الجهات الداخلية، إذ تم مرارا الإعلان عن تصفية الإرهابيين ببعض المرتفعات لنكتشف في أوقات لاحقة أن الأمر عكس ذلك تماما، فبعض الجهات الداخلية التي تعاني التهميش وتشتكي من الإقصاء هي بحكم تضاريسها مسرحا للعمليات الإرهابية ومعاناة الأهالي نتيجة لذلك كبيرة ومؤلمة.
12. محيط إقليمي غير مستقر وانعكاساته المباشرة بالخصوص على الجهات الداخلية وتحديدًا على الولايات الحدودية، وتكفي هنا الإشارة إلى الأوضاع بمنطقة الذهبية أو بن قردان نتيجة توقف التجارة الحدودية وغياب البدائل التنموية.
13. تحصن الإرهابيين بشكل خاص في مرتفعات الجهات الداخلية وكما سبق وأشرنا فإن انعكاسات ذلك على الأهالي كانت وخيمة ولم توفر السلطات العمومية حضورا لوجستيا يوفر شروط الإستقرار النفسي والإنتماء الإجتماعي للوطن، لقد رصدنا عديد التحركات إلى في اتجاه الجزائر لتحويل معالم الإنتماء وفي ذلك احتجاج رمزي على تراخي السلطات العمومية في التعامل وفق منهجيات مغايرة مع الواقع المحلي بهذه الجهات.

14. مشهد إعلامي جديد يقوم بالخصوص على الإستمالة والإثارة وتحقيق نسب مرتفعة من المشاهدة دون حرفية في الغالب وبشكل مشوه وقد أشارت الهيكا وعديد المسؤولين والفاعلين في المجتمع السياسي أو المجتمع المدني لهذه المسألة دون أن تتوفر مع ذلك القدرة على الضبط والإلزام بالحرفية دون المساس بحرية الإعلام والصحافة والرأي.

15. أزمة قيمية خطيرة تبلورت بالخصوص في إعادة تشكل آليات النجاح الإجتماعي، لقد أشرنا لبطالة حاملي الشهادات الجامعية وتكفي هنا العودة إلى المكانة الرمزية الهامة للتعليم في المخيال الجماعي العام وكيف فقدت التعليم دوره كمصعد اجتماعي.

على مستوى آخر، لم تعد الشهادات الجامعية آلية للنجاح الاجتماعي، فعملة الملابس القديمة "الفريب" يتوفرون على أجور أرفع بكثير من أجور كوادرهامة في الأجهزة الإدارية، ومردودية التهريب والتجارة الموازية تتجاوز أحيانا الخيال ونفوذ هؤلاء تتجاوز أحيانا مختلف مجالات الإدراك.

16. التباعد الهام بين الإنتظارات إلى الطموح والتطلع والإمكانات الفعلية التي تمكن من تحقيق هذه الإنتظارات وهي النتيجة لكل ما سبق وأشرنا إليه ولعلها من العوامل السوسيولوجية الأساسية للثورة في تونس.

17. التشوه الكبير للتناضد الاجتماعي والأزمة الكبيرة للطبقة الوسطى وهنا يكمن الإشكال الأساسي، فإذا كانت الطبقة الوسطى تتشكل من ثلاثة مستويات فإن المستوى الأول تراجع بشكل كبير من حيث المكانة والإستهلاك إلى المستوى الثاني، وهذا الأخير تراجع إلى المستوى الأول، في حين تدرجت المستويات الدنيا للطبقة الوسطى لتنخرط في خانة الفقر.

إن المستويات الدنيا للطبقة الوسطى هي ركيزة هذه الطبقة وتتشكل بالأساس من الموظفين والمدرسين وصغار التجار والحرفيين ... وهي الشريحة الأهم عدديا، تراجعها في ضل غياب الأفق وخاصة في الجهات الداخلية يطرح إشكالات جديدة بل وخطيرة أمام مستقبل الثورة التونسية وهشاشة ديمقراطيتها الناشئة.

في ضل هذه المعطيات كيف يمكن للتميز الإيجابي إعادة تشكيل المشهد التنموي في المناطق الداخلية؟ وهل سيوفر هذا التمهي المنهجي من توفير الآليات التي ستمكن من ذلك أم أن هذا التمهي يمكن أن يفرز فعلا عكسيا ؟

الأوضاع التنموية في الجهات المعنية بالتميز الإيجابي

يتمحور الإشكال الأساسي في آليات التعامل مع الوضع التنموي لكل ولاية وذلك للأسباب التالية :

- بطالة مرتفعة مقارنة بالمعدل العام في الجهات الداخلية كما تبينه مختلف الإحصائيات وبشكل خاص بطالة مرتفعة جدا لأصحاب الشهادات الجامعية وخاصة للإناث.
- تنامي الفقر في مختلف أشكاله، فبعض المناطق تعيش أوضاعا مأساوية، وتكفي الإشارة إلى الظروف سكنية المؤلمة وخاصة في مواسم البرد والتساقطات، غياب المرافق الأساسية، أوضاع صحية متردية، سوء تغذية، انقطاع مبكر عن التعليم، عنف وعدم استقرار أمني...

- تنامي الهجرة الداخلية نحو الشريط الساحلي نتيجة الظروف التي أشرنا إليها فبعض الجهات بدأت تعرف نوعاً من التصحر الديمغرافي، وتكفي هنا العودة إلى التفاوت في النمو الديمغرافي بين الجهات نتيجة هذه الهجرة.
- إختلافات جوهريّة هامة بين كل الولايات حتى وإن كانت لها نفس المؤشرات التنموية، ونشير هنا إلى الإختلافات بين مختلف ولايات الشريط الساحلي بين سوسة والمهدية مثلاً أو بين الولايات الداخلية بين باجة وسليانة مثلاً.
- حاجات وانتظارات كل ولاية تختلف عن حاجات وانتظارات الولايات الأخرى، وعامل الإنتظارات ليس بالضرورة اقتصادي وحتى وإن كان كذلك، فإن له خلفيات سوسيولوجية تتمحور بالأساس حول مختلف معالم الإلتئام للجهة وللوطن، فقد تبلورت وبشكل خاص إثر الثورة دعوات لاستحقاقات كل جهة من الموارد التي توفرها على المستوى الوطني، والأمثلة عديدة ومتعددة وفي مجالات مختلفة، وعلى سبيل الذكر لا الحصر مامدى استفادة ولاية قفصة من الثروة المنجمية، ما مدى استفادة ولاية سيدي بوزيد من المخزون المائي الذي تستفيد منه الجهات الساحلية ؟
- هناك إختلافات تنموية حادة بين مختلف معتمديات كل الولايات دون استثناء وبشكل خاص الولايات المعنية بالتمييز الإيجابي كما سنرى ذلك لاحقاً.
- عديد المؤشرات التنموية السلبية موجودة أيضاً في عديد المعتمديات في الولايات الساحلية، في أريانة وتونس وبن عروس وسوسة و صفاقس... وهو ما يعني أن هذه الولايات تعاني هي الأخرى ولو بأشكال أقل حدة من إشكالات الاندماج الإقتصادي والذي افرز العديد من الإشكالات السوسيولوجية التي تبرز بشكل خاص في الأحياء الشعبية المتاخمة للمدن الكبرى.
- تمثل الأحياء الشعبية المتاخمة للمدن الكبرى سواء في الجهات الداخلية أو الساحلية بؤراً احتجاجية هامة لا يمكن الإستهانة بها، وكانت لهذه الأحياء أدوار كبيرة وأساسية في مختلف المواجهات مع الأمن خلال الثورة وإثرها وهي لا تزال تتوفر على نفس المخزون الإحتجاجي بالنظر إلى حجم الإحتجاجات المرصودة خلال السنوات الثلاثة الماضية على الأقل.
- تردي الأوضاع إلى وبالخصوص الإنفلات الأمني تطور الإلتئام الجماعي كحاوية للإلتئام الإجتماعي نتيجة تردي الأوضاع التي أشرنا إليها، جعل من هذه الأحياء محاضن للعنف والجريمة، والجريمة المنظمة والإرهاب والهجرة غير النظامية...
- يختلف ترتيب كل ولاية وفق كل مؤشر، مثال مؤشر التعليم أو مؤشر البطالة أو مؤشر الصحة، وإختلافات حادة أحيانا بين هذه المؤشرات وهو ما يعني أن الخدمات التي تقدمها كل ولاية غير متساوية من حيث الحجم والأهمية. يثير هذا الإشكال عدم تساوي الخدمات على المستوى القطاعي داخل كل ولاية، فهل هذا مؤشر يمكن اعتماده أيضاً في التمييز الإيجابي ؟
- بعض المؤشرات تضع بعض الولايات الداخلية في مواقع أمامية مثل مؤشر العدالة، فولاية تطاوين تتبوأ المكانة الأولى في مجال العدالة مثلاً.

قفنا على عديد المؤشرات السلبية في كل الولايات بدون أي استثناء، إلا أن الإشكال يكمن في كون بعض الولايات، وخاصة الساحلية توفر عديد السيناريوهات الممكنة لتجاوز هذه الإشكالات على عكس الولايات الداخلية وهنا يكمن الاختلاف الأساسي والرئيسي.

- ملاحظة هامة تفيد أن الشريط الساحلي غير متجانس مثلا أكبر عدد من المنشآت الصناعية يتمحور في تونس وسوسة و صفاقس.
- لاحظنا أشكال عنف خصوصية في الجهات الداخلية مرتبطة أساسا بالتركيبة التقليدية إلى، نعلم جيدا أن تطور المجتمعات يقترن على الدوام بتطور العنف وكون المجتمعات التقليدية هي أقل المجتمعات إنتاجا للعنف، إلا أن العنف الذي رصدناه له علاقة بتشوه تطور المجتمع التقليدي والذي، وإن كان تقليديا بالأساس، إلا أن دور وسائل الإتصال الحديثة من ناحية وتنوع التركيبة السكانية من ناحية أخرى فتحت المحلي أمام العديد من أشكال العنف كالأمن الريفي مثلا.
- تدني العديد من الخدمات إلى مثل الإحاطة المؤسسية بذوي الإحتياجات الخصوصية في الجهات الداخلية بل وغيابها تماما في عديد الولايات، ولايات تفتقد بشكل كلي لمسارح وقاعات سينما، ولايات تفتقد لعديد الخدمات الصحية والإطار الطبي المختص...
- تفاوت كبير في مخصصات البلديات من الإنفاق العمومي بين مختلف الولايات الشيء الذي ينعكس بالضرورة على المحيط والخدمات التي يوفرها، التهيئة، الأوساخ والتلوث، البناء العشوائي... فعدد الفضاءات الحضرية هي في حالة تريبف مستمر.
- عدم التكافؤ في فرص النجاح للأطفال بين الجهات الداخلية والجهات الساحلية علما وأن نفس الإشكال لاحظناه بين مختلف مكونات الفضاءات العمرانية داخل المدن الكبرى وهذا من الإشكالات الرئيسية الملحة في علاقة بالتميز الإيجابي، الأوضاع التعليمية والتربوية، الأوضاع الصحية، الترفيه، الإحاطة والمرافقة... إلى غير ذلك من الإشكالات.
- لامساواة في الخدمات الصحية والإستشفائية بين مختلف الجهات، وكأن هذه المسألة موضوع العديد من الإحتجاجات بعضها أخذ أشكالا عنيفة وولد حالات كبيرة من الإحتقان نشير هنا فقط إلى العديد من الأحداث في ولاية تطاوين أو القصرين خلال السنة المنقضية.
- غياب للإعلام المحلي الحرفي، غياب يبرز بشكل كبير محدودية حضور المجتمع المدني في الجهات الداخلية، بل وغياب مثير للمجتمع السياسي في بعض الولايات، نشير فقط إلى ولايات توزر، قبلي، سليانة على سبيل المثال.
- حضور إعلامي محدود للجهات الداخلية في وسائل الإعلام المرئية، هذا الحضور المناسباتي وأحيانا الفولكلوري نعي الشعور بالحقرة.
- أوضاع متردية عموما للمرأة الريفية، وبدون مجازفة يمكن الإقرار أن المرأة الريفية هي الحلقة الأضعف في النسيج الإجتماعي، تواجه كل أشكال الإستغلال الإقتصادي والعنف الإجتماعي والتهميش السياسي، وحضور الجمعيات النسوية غائب تماما في عديد الجهات الداخلية وباهة في أفضل الحالات، والإرتقاء بالأسرة الريفية يمر بالضرورة عبر الإرتقاء بالمرأة الريفية إذ هي في حاجة ماسة وملحة للتميز الإيجابي.

- أكثر الفئات إلى تأثرا بالتفاوت التنموي الحاد بين الجهات هم المعاقون والأطفال والمرأة، فالخدمات المتوفرة والإحاطة في بعض الأحيان غائبة تماما، يتحول المعاق بشكل مأساوي نحو الجنون والطفل نحو الجنوح والمرأة نحو الخنوع والإحباط. إن مراجعة السياسات إلى في هذه المجالات من أولويات المرحلة الحالية.
- وفق المعطيات المرصودة لاحظنا أن حجم وفيات الأطفال أرفع بثلاثة مرات في الجهات الداخلية، لا يقف الإشكال في المعطيات بل في الأسباب التي أدت إلى ذلك.
- عدم وضوح الرؤيا حول اللامركزية بالرغم من إقرارها في الدستور وكون الدولة تلتزم بدعم هذه الآلية واعتمادها بكامل التراب الوطني في إطار وحدة الدولة، علينا هنا تجنب الخلط بين اللامحورية واللامركزية، فقبل الثورة ولأسباب سياسية تم في الغالب تسويق اللامحورية على كونها لامركزية، اللامركزية تفتح المجال أمام الديمقراطية المحلية وهذه الأخيرة هي إحدى شروط التنمية المحلية في أبعادها التشاركية.
- غياب التنمية المندمجة على المستوى الوطني، فضعف الإندماج القطاعي إنعكس على التشبيك الجهوي على المستوى الوطني، فالجهات الأكثر نموا يرتبط نموها بالضرورة بنمو الجهات الأقل نموا وهي لذلك تلعب دور القاطرة التنموية.

الإختلاف بين حجم الإستثمار العمومي والإستثمار الخاص في مختلف الولايات حسب الرتبة

الولاية	الرتبة في الاستثمار الخاص للفرد الواحد	الرتبة في الاستثمار العمومي للفرد الواحد	الرتبة في مؤشرات التنمية الجهوية
تونس	1	14	1
أريانة	9	22	2
بن عروس	7	19	3
المنستير	5	20	4
سوسة	4	12	5
نابل	2	18	6
صفاقس	3	17	7
تطاوين	22	7	8
منوبة	18	24	9
قابس	10	5	10
توزر	24	1	11
قبلي	23	3	12
مدنين	8	13	13
بنزرت	6	9	14
المهدية	11	16	15
قفصة	14	2	16
الكاف	20	4	17

الولاية	الرتبة في الاستثمار الخاص للفرد الواحد	الرتبة في الاستثمار العمومي للفرد الواحد	الرتبة في مؤشرات التنمية الجهوية
باجة	16	10	18
زغوان	17	8	19
سليانة	21	6	20
جندوبة	13	11	21
سيدي بوزيد	19	23	22
القيروان	12	21	23
القصرين	15	15	24

تحيلنا هذه المقارنة بين مستويات الترتيب الثلاثة إلى الملاحظات التالية :

1. سعت الدولة إلى إقرار نوع من التوازن بين الإستثمارات الخاصة والعمومية في عديد الولايات وأساسا ولايات توزر وقفصة وقبلي والكاف وقابس وسليانة وتطاوين وزغوان وبنزرت وباجة. إلا أن الأوضاع التنموية بهذه الولايات بقيت متدنية وكانت لها انعكاسات إجتماعية على تطور هذه الجهات أي أن دور الدولة والإنتظارات إلى من دور الدولة كان محدودا.
2. مارست الدولة نوعا من التمييز الإيجابي عموما تجاه هذه الولايات، إلا أنه لم يوفر أي نتائج إيجابية بالنظر إلى تطور مختلف المؤشرات الإقتصادية وإلى والسبب في ذلك يعود إلى كون الدولة سعت أن تلعب دور الدولة الراعية في هذه الجهات إلا أنها فشلت بحكم طبيعة الدور الذي انخرطت فيه موضوعيا، وهو التوجيه والتأطير والمراقبة ولاحقا ستفشل أيضا في إنجاز هذه الأدوار.
3. لم يرتقي هذا التمييز الإيجابي إلى مستوى الإرتقاء بالأوضاع التنموية بهذه الجهات لسببين إثنين أولهما أن السياسات إلى سقطت في فخ الشعبوية والهراء والتسويق الإعلامي وثانيا لكون التمييز الإيجابي وإن لم يكن معلنا فقد كان شعارا ولم يكن منهجا وتمشيا سياسيا.
4. هناك عوائق تنموية هيكلية خاصة بكل ولاية لم يتم التفتن إليها أو تم التغاضي عنها، ولم تكن هناك رغبة سياسية في التعامل مع الشأن الجهوي حالة بحالة وعليه فقد، كان التناول شاملا لذلك سقط في العمومية، مثل هذا التمشي ينفي ويلغي الخصوصية هذا بالرغم من أفراد قسم خاص في المخططات التنموية للتنمية الجهوية.
5. ولايات سيدي بوزيد والقيروان والقصرين لم تتوفر على الدعم التنموي الأدنى، لا غرابة في كون شرارة الثورة انطلقت من سيدي بوزيد في محطة أولى وبالقيروان في محطة ثانية وبالقيروان في محطة ثالثة قبل أن تمر إلى قفصة و صفاقس ومن ثمة إلى تونس الكبرى.
6. الولايات الأخرى التي لم تتوفر على هذا الدعم كانت تتوفر على الإمكانيات الذاتية للتنمية بحكم البنية التحتية التي تتوفر لديها والإستثمار الخاص الذي كان له فعل مباشر على الأوضاع التنموية مثل ولايات منوبة وأريانة والمنستير ونابل صفاقس.

تفاوت المؤشرات التنموية داخل كل ولاية

سنقدم نسب تفاوت المؤشرات التنموية من معتمدية إلى أخرى داخل كل ولاية وفق ترقيم ينطلق من واحد إلى تسعة على المستوى الوطني : 1 ويضم المعتمديات الـ 25 الأولى، 2 المعتمديات بين 26 و50 حسب ترتيبها، 3 من 51 إلى 75... الخ والمعتمديات المصنفة في خانة 9 هي كل المعتمديات التي يتجاوز ترتيبها الـ 200 وفق المؤشرات التنموية الرسمية التي اعتمدها :

ولاية تونس

المعتمدية	1	2	3	4	5	6	7	8	9
قرطاج	+	+							
المدينة	+	+	+						
باب البحر	+								
باب سويقة	+								
العمران	+	+	+						
العمران الاعلى	+	+							
التحرير	+	+							
المنزّه	+								
حي الخضراء	+								
باردو	+	+							
السيجومي	+	+	+	+	+	+			
الزهور	+	+	+	+					
الحريرية	+	+	+						
سيدي حسين	+	+	+	+					
الوردية	+	+	+	+					
الكبارية	+	+	+						
سيدي البشير	+	+	+	+					
جبل الجلود	+	+	+	+					
حلق الوادي	+								
الكرم	+	+							
المرسى	+								

تفاوتت المؤشرات التنموية في العاصمة من معتمدية إلى أخرى وباستثناء معتمدية السيجمومي التي توازنت فيها المؤشرات مع عديد المعتمديات الداخلية إلا أن المؤشرات العامة تبرز مع ذلك تفاوتاً كبيراً في الأوضاع التنموية ومن وراء ذلك الأوضاع إلى.

هذا وقد سجلت المعتمديات ذات المؤشرات المتقدمة إحتجاجات هامة شملت الأحياء الشعبية داخلها المكانة المتميزة للعاصمة ضمن مختلف المؤشرات التنموية جعلتها مع ذلك العنصر الحاسم في الثورة التونسية والسبب في ذلك يعود لكون الإحتجاجات إلى التي انطلقت من الأحياء الشعبية لاقت سندا أساسيا من قبل الطبقة الوسطى التي انخرطت وبشكل تلقائي في الحراك الثوري .

عدم انخراط الطبقة الوسطى في احتجاجات شهر جانفي 2016 كان العامل الأساسي في انسداد الأفق أمام هذه الإحتجاجات.

تتوفر العاصمة، لأنها العاصمة وهذا معطى أساسي ولكونها أيضا تتوفر على تخوم شعبية تعيش أوضاعا متردية على مخزون احتجاجي كبير وهام وفاعل.

ولاية أريانة

المعتمدية	1	2	3	4	5	6	7	8	9
أريانة المدينة	+								
سكرة	+								
رواد	+								
قلعة الاندلس	+	+	+	+					
سيدي ثابت	+	+	+	+	+				
حي التضامن	+	+	+	+					
المنهله	+	+							

أحجام التفاوت أكثر وضوحا داخل ولاية أريانة حيث اننا بالفعل أمام ولايتين الأولى تتشكل من أريانة المدينة وسكرة ورواد والثانية من بقية المعتمديات.

حي التضامن والمنهله وهي بالأساس أحياء عشوائية تطورت وألزمت السلطة اعتبارها معتمديات تحت هاجس المراقبة وهي الآن تتوفر على مخزون احتجاجي كبير فني ممول أساسي للهجرة غير النظامية والحركات الجهادية.

برزت في هذه المعتمديات إثر الثورة أشكال متطورة من العنف والجريمة المنظمة بل وسعت إلى الخروج عن سلطة الدولة تحت ضغط الجهات الجهادية وتكفي هنا الإشارة إلى المراكز الأمنية الموازية أو المحاكم الموازية التي تم إقرارها

ولاية بن عروس

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
							+	+	بن عروس
							+	+	المدينة الجديدة
								+	المروج
						+	+	+	حمام الانف
							+	+	حمام الشط
							+	+	بومهل
								+	الزهراء
							+	+	رادس
								+	مقرين
					+	+	+	+	المحمدية
							+	+	فوشانة
						+	+	+	مرناق

باستثناء المحمدية، فإن كل المؤشرات التنموية في ولاية بن عروس تعتبر إيجابية ولعل ذلك ما يفسر محدودية الإحتجاجات إلى المسجلة في هذه الولاية خلال السنوات الثلاثة الأخيرة مقارنة ببقية الولايات وخاصة الداخلية. عامل التنمية التلقائية كان من العوامل الأساسية التي ساهمت بالإرتقاء بمختلف معتمديات هذه الولاية وهي أيضا من العوامل التي حدثت من حدة الإحتجاجات فيها.

ولاية منوبة

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
								+	منوبة
					+	+	+	+	دوار هيشر
						+	+	+	واد الليل
					+	+	+	+	المرنقية
			+	+	+	+	+	+	برج العامري
				+	+	+	+	+	الجديدة
			+	+	+	+	+	+	طبرية
		+	+	+	+	+	+	+	البطان

تمثل هذه الولاية الإستثناء الوحيد ضمن تونس الكبرى، فالمؤشرات التنموية لمدينة منوبة تتقارب مع نفس المؤشرات المسجلة بالنسبة للولايات الثلاثة الأخرى. أما بقية المعتمديات فإن مؤشرات متراجعة وأحيانا كما هو الحال بالنسبة للبطنان متراجعة جدا. ومع ذلك، فإن الإحتجاجات ذات الخلفيات التنموية محدودة جدا ولعل ذلك يعود إلى

الخصائص الريفية لهذه المعتمديات وتوفر العمل الفلاحي وقرب الخدمات من مركز الولاية وربط هذه الولاية على المستوى الإتصال بتونس الكبرى.

لاحظنا جملة من الإحتجاجات، إلا أنها كانت في الغالب محدودة الأفق لغياب الأفق السوسولوجية لهذه الإحتجاجات، فالفضاء يوفروفي كل الحالات جملة من الخدمات الهامة وإن كانت محدودة فهي أساسية في فضاءات ريفية وهي عوامل لم تتوفر في الغالب في عديد الفضاءات المماثلة.

ولاية نابل

المعتمدية	1	2	3	4	5	6	7	8	9
نابل	+								
دارشعبان	+	+							
بني خيار	+	+	+						
قرية	+	+	+						
منزل تميم	+	+	+	+					
الميدة	+	+	+	+					
قليبية	+	+	+						
حمام الغزاز	+	+	+	+					
الهورية	+	+	+	+					
تاكلسا	+	+	+	+					
سليمان	+								
منزل بوزلفة	+	+							
بني خالد	+	+							
قرمباليا	+								
بوعرقوب	+	+	+	+					
الحمامات	+								

تكاد تكون المؤشرات التنموية متقاربة بالنسبة لكل المعتمديات ذات الطابع الفلاحي بالأساس ويبرز الإستثناء في المدن السياحية على غرار مدينة نابل والحمامات وسليمان ، مؤشرات الإحتجاجات تبرز هي الأخرى تراجع التحركات الإحتجاجية بهذه الولاية نظرا للطفرة السياحية من ناحية والتي مكنت من استيعاب أعداد هامة من طالبي الشغل وتوفر جملة من الخدمات التي لها علاقة بالقطاع السياحي. ومن ناحية أخرى النشاط الفلاحي المكثف بهذه الولاية والذي بدوره يوفر عديد الخدمات ويوفر مواطن شغل ويستوعب التركيبة التقليدية للريف بهذه الولاية الممتدة.

ولاية زغوان

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
						+	+	+	زغوان
				+	+	+	+	+	الزربية
						+	+	+	بير مشاركة
				+	+	+	+	+	الفحص
	+	+	+	+	+	+	+	+	الناظور
	+	+	+	+	+	+	+	+	صواف

تعتبر هذه الولاية من الولايات التي يمكن إدراجها ضمن الولايات التي تستحق التمييز الإيجابي وذلك لضعف المؤشرات التنموية بها عموما ولعدم توفرها على معتمدية يمكن أن توفر جملة من الخدمات التي يكون لها أثر المحاكاة على بقية المعتمديات، علما وأنه وبالرغم من كل هذه المؤشرات السلبية عموما فإن هذه الولاية هي أقل الولايات التي تم فيها رصد تحركات احتجاجية بصفة عامة واحتجاجات ذات خلفيات تنموية بشكل خاص ولعل السبب في ذلك يعود لتماسك العلاقات التقليدية والطبيعة الفلاحية للولاية وضعف النسيج الجمعياتي وغياب العمل السياسي الميداني نظرا للطبيعة الفلاحية للولاية كما ذكرنا.

ولاية بنزرت

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
							+	+	بنزرت الشمالية
						+	+	+	زرزونة
						+	+	+	بنزرت الجنوبية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سجنان
+	+	+	+	+	+	+	+	+	جومين
				+	+	+	+	+	ماطر
	+	+	+	+	+	+	+	+	الغزالة
					+	+	+	+	منزل بورقيبة
			+	+	+	+	+	+	تينجة
				+	+	+	+	+	أوتيك
				+	+	+	+	+	غار الملح
						+	+	+	منزل جميل
					+	+	+	+	العاليا
						+	+	+	راس الجبل

بعيدا عن بنزرت الشمالية والجنوبية ووزرونة ومنزل جميل، وهي جميعا تمثل نفس الإمتداد الجغرافي تقريبا فإن بقية المعتمديات تسجل مؤشرات تنموية سلبية على غرار سجنان وجومين والغزالة وهي مناطق بالأساس فلاحية. إلا انه وعلى العكس من الولايات التي قدمناها سابقا مثل ولاية زغوان فإن هذه المناطق تشهد تحركات احتجاجية هامة وخطيرة أحيانا وهذا يعود لتفكك المجتمع التقليدي والهجرة الداخلية التي شهدتها المنطقة والإضطراب الكبير في نمو النسيج العمراني وبشكل خاص بروز ونمو التنمية التلقائية، ومن خلال ما تم رصده بهذه المعتمديات، فإن التنمية التلقائية كانت الحاوية الأساسية لمشاريع مجتمعية خارج المدار الرسمي بشكل كلي بل وتوفر بؤر أساسية لمواجهة السلطة وأحيانا الإنخراط في الفعل الإرهابي.

ولاية باجة

المعتمدية	1	2	3	4	5	6	7	8	9
باجة الشمالية	+	+	+	+					
باجة الجنوبية	+	+	+	+	+				
عمدون	+	+	+	+	+	+	+		
نفزة	+	+	+	+	+	+	+	+	+
تيرسق	+	+	+	+	+				
تيبار	+	+	+	+	+	+	+		
تستور	+	+	+	+	+	+	+		
قبلاط	+	+	+	+	+	+	+		
مجاز الباب	+	+	+	+	+				

كل المعتمديات تتوفر على مؤشرات تنموية ضعيفة وغالبية المعتمديات هي في وضعية تدعو التدخل من طرف الجهات الحكومية ومع ذلك فإن الإحتجاجات المسجلة بهذه الولاية محدودة للغاية مقارنة بأوضاعها التنموية والسبب في ذلك يعود لتماسك البنية الفلاحية والمحافظة على العلاقات إلى التقليدية.

أهم الإحتجاجات التي تم رصدها خلال هذه السنة كانت لها علاقة بأزمة الحليب والقطاع الفلاحي عموما، هذه الولاية معنية بالتميز الإيجابي الذي يجب أن يشمل بالخصوص صغار الفلاحين وتوفير التغطية إلى وتطوير الخدمات ذات العلاقة بالمرأة والطفولة بالخصوص.

ولاية جندوبة

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
			+	+	+	+	+	+	جندوبة
			+	+	+	+	+	+	جندوبة الشمالية
			+	+	+	+	+	+	بوسالم
			+	+	+	+	+	+	طبرقة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	عين دراهم
+	+	+	+	+	+	+	+	+	فرنانة
		+	+	+	+	+	+	+	غار الدماء
+	+	+	+	+	+	+	+	+	واد مليز
	+	+	+	+	+	+	+	+	بلطة بو عون

تراوحت المؤشرات التنموية بين الـ 6 والـ 9 وفق السلم الذي طرحناه وهو ما يؤكد ضرورة إدراج الولاية ضمن الولايات التي يشملها التمييز الإيجابي، ولأن النسيج الجماعي لا يزال يحافظ على مختلف مكوناته التقليدية فإن الإحتجاجات في هذه الولاية عادة ما تكون عنيفة، على غرار ما حدث هذه السنة في معتمدية فرنانة.

لاحظنا تداولا كبيرا لمفهوم الحقرة والشعور بالإقصاء والتهميش.

مفهوم الإنتماء يتطلب الترميم وأساسا من خلال التشريك وتطوير فضاءات الحوار العام ورسم سياسة تنموية تستجيب لخصوصيات الجهة.

الحد من العنف والجريمة والإدمان يبتدئ بالخصوص بالإرتقاء بالمنظومة التربوية والتعليمية وانخراط المرأة الريفية في جملة من الأنشطة الاقتصادية وفق الموروث المتوفر لديها والحد من استغلالها عبر تأسيس جملة من التعاونيات القادرة على الإرتقاء بمنتجاتها وتسويقها، الدور الذي يمكن للمرأة الريفية في هذه الجهة القيام به كبير وأساسي وانعكاساته جد هامة خاصة على الأسرة ومحيطها.

ولاية الكاف

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
				+	+	+	+	+	الكاف الغربية
				+	+	+	+	+	الكاف الشرقية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	نبر
+	+	+	+	+	+	+	+	+	ساقية سيدي يوسف
	+	+	+	+	+	+	+	+	تاجروين
+	+	+	+	+	+	+	+	+	قلعة سنان
+	+	+	+	+	+	+	+	+	القلعة الخصبة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	الجريصة
	+	+	+	+	+	+	+	+	الكسور
	+	+	+	+	+	+	+	+	الدهماني
	+	+	+	+	+	+	+	+	السرس

على غرار ولاية جندوبة، فكل المؤشرات التنموية بولاية الكاف سلبية. ومع ذلك فإن الإحتجاجات المرصودة بالولاية محدودة وغالبا ما تقع بمركز الولاية، بقية المعتمديات الأخرى لا تشهد تحركات احتجاجية تذكر وهذا يعود لعامل الهجرة الداخلية، فبسبب هذه الأوضاع التنموية فإن الولاية تشهد تراجعا ديمغرافيا من سنة إلى أخرى ونظرا لجغرافية المنطقة فإن موارد العديد من الشرائح إلى تتأتى من التجارة الحدودية والتهريب.

مراجعة الأراضي الإشتراكية بالجهة ودعم ذلك بإطار مالي تعاوني مسند من طرف البنوك يفتح أفقا كبيرة وهامة لتنمية الجهة.

تطوير التجارة والمسالك التجارية ومختلف الخدمات مع الجزائر من العوامل الهامة للإستقرار بالجهة.

ولاية سليانة

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
			+	+	+	+	+	+	سليانة الشمالية
			+	+	+	+	+	+	سليانة الجنوبية
		+	+	+	+	+	+	+	بوعرادة
	+	+	+	+	+	+	+	+	قعفور
			+	+	+	+	+	+	الكريب
		+	+	+	+	+	+	+	بورويس
		+	+	+	+	+	+	+	مكثر
+	+	+	+	+	+	+	+	+	الروحية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	كسرى
+	+	+	+	+	+	+	+	+	برقو
+	+	+	+	+	+	+	+	+	العروسة

تعتبر ولاية سليمان من الولايات الأقل حظا على المستوى التنموي، فهي تزخر بإمكانات طبيعية هامة، إلا أنها تتوفر على طاقم خدمات متدني جدا، ولاتزال تدور في نفس الدوائر التقليدية للنشاط الإقتصادي باستثناء مركز الولاية، بقية المعتمديات تنمو بشكل بطيء وتلقائي، علاوة على أحداث الرش، لم تشهد الولاية احتجاجات تذكر والإشكالات التنموية بالرغم من أهميتها لم تكن هاجسا أساسيا في الإحتجاجات.

الإنتماء الجماعي لا يزال قويا في الولاية.

تطوير النسيج الصناعي بالولاية من العوامل الأساسية التي تمكن من الإرتقاء بأداء الجهة، ودور الدولة في دعم البنية التحتية رئيسي ويمكن من خلق ديناميكية اقتصادية تساهم في نمو الإستهلاك وعليه في القدرة في أوقات لاحقة على التفاعل الإيجابي مع الديناميكية الصناعية ذات الأفق الكبيرة والمتعددة في الجهة.

ولاية سوسة

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
								+	سوسة المدينة
							+	+	سوسة الرياض
								+	سوسة جوهرة
								+	سوسة سيدي عبد الحميد
								+	حمام سوسة
								+	أكودة
						+	+	+	القلعة الكبيرة
						+	+	+	سيدي بوعلي
						+	+	+	هرقلة
					+	+	+	+	النفیضة
					+	+	+	+	بوفيشة
				+	+	+	+	+	كندار
				+	+	+	+	+	سيدي الهاني
								+	مساكن
							+	+	قلعة صغيرة
							+	+	زاوية . قصبية . ثريات

تتوفر ولاية سوسة على جملة من المؤشرات التنموية المتميزة إلا أن هناك تفاوتات بين المعتمديات على اعتبار أن المعتمديات المحيطة بمقر الولاية والتي تحمل جميعها إسم سوسة تتوفر على أفضل الترتيب وهذا يعود لعدة أسباب أهمها النسيج الصناعي والسياحي المتطور وتتميز بقية المعتمديات بالخصوص بطابعها الفلاحي وهي من الولايات المستقطبة لليد العاملة من الولايات الداخلية وحدة الإحتجاجات بالولاية لا تكاد تذكر.

بعض المعتمديات في حاجة ماسة إلى مراجعة حجم الخدمات فيها حتى لا تكون معتمديات تابعة أو معتمديات عبور لاغير.

ولاية المنستير

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
								+	المنستير
						+	+	+	الوردانين
							+	+	الساحلين
					+	+	+	+	زرمدين
						+	+	+	بني حسان
							+	+	جمال
							+	+	بنبله
						+	+	+	المكنين
						+	+	+	البقالطة
						+	+	+	طلبله
							+	+	قصر هلال
						+	+	+	قصبية المديوني
							+	+	صيادة لمطة بوحجر

من أكثر الولايات تجانسا وتناغما وفق المؤشرات التنموية هي ولاية المنستير، إذ هناك تقارب كبير بين كل المعتمديات باستثناء مقر الولاية، وهذه هي أيضا على غرار ولاية سوسة تستقطب اليد العاملة من بقية الولايات وفي عديد المعتمديات أيضا.

حجم الإحتجاجات في هذه الولاية محدود جدا والإستثناء كان لبحارة طبله.

ولاية المهديّة

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
							+	+	المهديّة
			+	+	+	+	+	+	بومرداس
+	+	+	+	+	+	+	+	+	أولاد شامخ
			+	+	+	+	+	+	شربان
	+	+	+	+	+	+	+	+	هبيرة
		+	+	+	+	+	+	+	السواسي
					+	+	+	+	الجم
						+	+	+	الشابة
		+	+	+	+	+	+	+	ملوش
		+	+	+	+	+	+	+	سيدي علوان
					+	+	+	+	قصور الساف

تتميز هذه الولاية بكونها ساحلية إلا أن كل مؤشرات التنمية لا توجي بكونها ولاية ساحلية وهذا يعود لعمق أريافها، هناك اختلافات كبيرة بين المعتمديات الساحلية كالمهديّة والشابة والأخرى غير الساحلية كشربان وهبيرة والسواسي وهذا التفاوت في المؤشرات يعكس عدم اندماج الفعل التنموي في الولاية.

هذه المؤشرات ترشح بعض معتمديتنا الولاية للاستفادة من التمييز الإيجابي على غرار أولاد شامخ مثلا أو معتمدية هبيرة.

ربط الفضاءات الريفية بالمراكز الساحلية من خلال تنوع النشاط الإقتصادي المندمج والإستفادة من الإمكانيات الفلاحية الكبيرة للولاية لتطوير المنتج السياحي وتطوير قطاع الصناعات التقليدية يفتح أفقا هامة وكبيرة للولاية ويمكن من رسم ملامح التمييز الإيجابي لفائدة بعض القطاعات والمعتمديات غير الساحلية بالولاية

ولاية صفاقس

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
								+	صفاقس المدينة
								+	صفاقس الغربية
							+	+	ساقية الزيت
							+	+	ساقية الداير
						+	+	+	صفاقس الجنوبية
						+	+	+	تيننا
				+	+	+	+	+	عقارب
				+	+	+	+	+	جبنيانة
				+	+	+	+	+	العامرة
			+	+	+	+	+	+	الحنشة
					+	+	+	+	منزل شاكر
+	+	+	+	+	+	+	+	+	الغرايبة
	+	+	+	+	+	+	+	+	بير علي بن خليفة
			+	+	+	+	+	+	السخيرة
					+	+	+	+	المحرس
						+	+	+	قرقنة

ولاية صفاقس هي بامتياز ولاية التناقضات على المستوى المجالي والمستوى التنموي، فالولاية تشمل على حد السواء معتمديات تنبؤاً المراكز الأولى من حيث المؤشرات التنموية ومعتمديات أخرى كالغرايبة من المعتمديات التي تتوفر على أداء تنموي محلي محدود جداً.

ولعل ما يميز هذه الولاية بالرغم من هذه الإختلافات التي تشمل معتمديتين كون النسيج التنموي مندمج علماً وأن عديد الإحتجاجات تم رصدها في هذه الولاية، والمعتمديات الأقل نمواً هي المعتمديات التي شهدت إحتجاجات ذات خلفيات تنموية.

إشكالات التلوث تعد الهاجس الأساسي بالولاية وتوفير أجوبة عملية وسريعة لهذا الإشكال سيفتح أفقاً جديدة للفعل التنموي بالولاية ومزيد الإستثمار فيها.

ولاية القيروان

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعمدية
						+	+	+	القيروان الشمالية
					+	+	+	+	القيروان الجنوبية
	+	+	+	+	+	+	+	+	الشبيكة
	+	+	+	+	+	+	+	+	السيخة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	الوسلاتية
	+	+	+	+	+	+	+	+	حفوز
+	+	+	+	+	+	+	+	+	العلا
		+	+	+	+	+	+	+	حاجب العيون
+	+	+	+	+	+	+	+	+	نصرالله
		+	+	+	+	+	+	+	الشراردة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	بوحنجلة

كل المعطيات المتوفرة حول الأوضاع التنموية بولاية القيروان تؤكد أن هذه الولاية هي في كل الحالات ولاية ذات أولوية مطلقة وتتطلب أوضاعها التنموية معالجة خصوصية وإجراءات استثنائية علما وأن ولاية القيروان تحتل المواقع الأمامية من حيث حجم الإحتجاجات التي تشهدها وكذلك حالات الإنتحار والعنف وهي الولاية التي تتوزع فيها الإحتجاجات على كل المعتمديات بل وعديد العمادات أحيانا في حين أن مركز الولاية ليس هو مركز الإحتجاجات كعديد الولايات الأخرى.

إجراءات استثنائية تنطلق بالخصوص من الإرتقاء بالخدمات الإدارية وترميم الخدمات إلى وتوفير الأمن الريفي والإحاطة بصغار الفلاحين وتأطيرهم وتوفير الحماية لهم والإهتمام بالخصوص بملفي الطفولة والمرأة الريفية والإرتقاء بالنسيج العمراني.

ولاية القصرين

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
							+	+	القصرين الشمالية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	القصرين الجنوبية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	الزهور
+	+	+	+	+	+	+	+	+	حسي الفريد
	+	+	+	+	+	+	+	+	سبيطلة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	جدليان
+	+	+	+	+	+	+	+	+	العيون
+	+	+	+	+	+	+	+	+	تالة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	حيدرة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	فوسانة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	فريانة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	ماجل بالعباس

نفس الملاحظات التي سقناها حول ولاية القيروان نسوقها حول ولاية القصرين، هذه المؤشرات التنموية تبرز حدة الإحتجاجات في هذه الولاية وتطور مفهوم الحقرة وتحول عديد الأهالي نحو الحدود الجزائرية طلبا للانتماء إلى الجزائر ولو أن الصورة رمزية إلا أنها معبرة جدا.

تعاني هذه الولاية بحكم مرتفعاتها من أوضاع أمنية هي الأخرى صعبة، فقد شهدت وتشهد إلى الآن ومن حين لآخر ضربات إرهابية وفي عديد المرات يتم الإعلان عن تطهير منطقة من العناصر الإرهابية ونكتشف في وقت لاحق عكس ذلك.

ولاية في أوضاع استثنائية تتطلب هي الأخرى معالجة استثنائية.

تطوير النسيج الصناعي بالولاية يفتح أفقا كبيرة أمام الشباب ودعم المشاريع التعاونية يساهم بشكل كبير في الحد من التهريب والتجارة الحدودية.

ولاية سيدي بوزيد

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سيدي بوزيد الغربية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سيدي بوزيد الشرقية
				+	+	+	+	+	جلمة
			+	+	+	+	+	+	سبالة أولاد عسكر
+	+	+	+	+	+	+	+	+	بير الحفي
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سيدي علي بن عون
+	+	+	+	+	+	+	+	+	منزل بوزيان
+	+	+	+	+	+	+	+	+	المكناسي
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سوق الجديد
+	+	+	+	+	+	+	+	+	المزونة
	+	+	+	+	+	+	+	+	رقاب
+	+	+	+	+	+	+	+	+	أولاد حفوز

دائما في نفس المشهد بالنسبة للوسط الغربي، فولاية سيدي بوزيد تؤكد الإستثناء بل وتوفر عديد الأجوبة عن الأسباب التي جعلت شرارة الثورة تنطلق من سيدي بوزيد وتشتعل بالقصرين وتمر عبر القيروان للوصول إلى صفاقس ومن ثمة إلى العاصمة.

كل ولايات الوسط الغربي تدعو وبكل الحال إلى المراجعة الهيكلية للمنهجية التنموية، كل المؤشرات تبرز أن حجم الإحتجاجات في هذه الجهة مهيأ لأن يأخذ أشكالا جديدة وأكثر خطورة.

الإستثناء الوحيد يبرز في هذه الولاية حيث أن بعض المعتمديات تتوفر على مؤشرات تنموية أهم من مركز الولاية. إنتظارات الولاية كبيرة خاصة أمام الإعتراف بكون الثورة انطلقت من هذه الولاية وكون الإحتجاج الفردي توفر على حاضنة اجتماعية فتحت له أفق رحبة وكبيرة مكنت من الإنهاء مع نظام سياسي.

ترميم الثقة والتنمية المحلية في مختلف أبعادها التشاركية وتطوير برنامج ثقافي في شكل مهرجان دولي كل سنة يوفر استقرارا نفسيا ويحد من الإضطراب الإجتماعي ويفتح المجال أمام ديناميكية اقتصادية في إطار القطاع التعاوني تكون فيه للمرأة الريفية والشباب العاطل عن العمل قوة دفع أساسية.

ولاية قابس

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
						+	+	+	قابس المدينة
				+	+	+	+	+	قابس الغربية
					+	+	+	+	قابس الجنوبية
			+	+	+	+	+	+	غنوش
			+	+	+	+	+	+	المطوية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	منزل الحبيب
	+	+	+	+	+	+	+	+	الحامة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	مطماطة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	مطماطة الجديدة
			+	+	+	+	+	+	مارث

على غرار ولاية المهديّة، فولاية قابس، ولاية ساحلية لكنها لا تتوفر على مؤشرات تنموية شبيهة ببقية الولايات الساحلية الأخرى بالرغم من توفر وحدات صناعية داخلها ، فالمعتمديات الداخلية على غرار مطماطة ومطماطة الجديدة في مراتب متدنية جدا وهذه الولاية هي من الولايات التي تتطلب هي الأخرى الإستفادة من التمييز الإيجابي. رصدنا حراكا هاما في الولاية للمجتمع السياسي والمجتمع المدني وعديد الإحتجاجات بالخصوص للحد من التلوث والمطالبة بالتشغيل.

تدني الخدمات إلى تدعو إلى تطوير الإهتمام بهذا الملف، شروط تطور القطاع التعاوني بالجهة متوفرة والنسيج الصناعي قابل هو الآخر للتطور، يكمن الإشكال في الحد من الإجراءات الادارية.

ولاية مدينين

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
			+	+	+	+	+	+	مدينين الشمالية
			+	+	+	+	+	+	مدينين الجنوبية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	بني خدّاش
			+	+	+	+	+	+	بن قردان
					+	+	+	+	جرجيس
						+	+	+	جربة حومة السوق
					+	+	+	+	جربة ميدون
			+	+	+	+	+	+	جربة اجيم
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سيدي مخلوف

معتمديتي سيدي مخلوف وبني خدّاش تتوفر على مؤشرات تنموية سلبية، الأوضاع التنموية في جزيرة جربة عموماً تعتبر إيجابية بفعل الطفرة السياحية إلا أن هذه الجزيرة شهدت موجة من الإحتجاجات بالخصوص حول تردي الأوضاع البيئية. الإشكال الكبير في هذه الولاية يكمن بالخصوص في المناطق الحدودية والتي اعتادت على التجارة الحدودية بل وتوفر لها في السابق الدعم الرسمي لممارسة هذا النشاط، وبدون الدخول في خلفيات وحيثيات ذلك فإن هذه المناطق تشهد موجات متتالية من الإحتجاجات نتيجة التضييق على النشاط التجاري إما من الجانب الليبي أو لأسباب أمنية، وقد أخذت هذه الإحتجاجات أشكالاً عنيفة في عديد المناسبات وهي مرشحة للتطور.

إجراءات استثنائية تتطلبها كما سبق وذكرنا كل المناطق الحدودية وهذه الإجراءات تدخل في إطار التمييز الإيجابي تقبل الاهالي والتجار مشروع منطقة تجارية حرة بكل ارتياح والعمل على إنجاز هذا المشروع يحد بشكل كبير حدة الإحتقان خاصة بالمناطق الحدودية.

ولاية تطاوين

المعتمدية	1	2	3	4	5	6	7	8	9
تطاوين الشمالية	+	+	+	+	+	+			
تطاوين الجنوبية	+	+	+	+	+	+	+		
السمار	+	+	+	+	+	+	+	+	
بير لبحمر	+	+	+	+	+	+	+	+	
غمراسن	+	+	+	+	+	+	+	+	
الذهبية	+	+	+	+	+	+	+	+	
رمادة	+	+	+	+	+	+	+		

كل المؤشرات التنموية في ولاية تطاوين ترشحها بامتياز للإستفادة من التمييز الإيجابي، فبالرغم من الإمكانيات التنموية الهائلة للولاية إلا أنها ضمن أكثر الولايات معاناة للتفاوت التنموي بين الجهات، علماً وأن المجتمع هناك لا يزال يحافظ على هياكله التقليدية لذلك نراه متأزراً ومتضامناً بشكل كبير في فترات الأزمات، وتكفي هنا الإشارة إلى حدة الإحتجاجات التي شهدتها الولاية على تدني الخدمات الإستشفائية وما نتج عنها، علماً وأن الملف الصحي يعد من أهم الهواجس في الولاية.

تتوفر الولاية على إمكانيات هائلة لتطوير النسيج الصناعي باعتباره عاملاً من عوامل التغير الإجتماعي وآلية لفتح أفق اقتصادية كبيرة وفق الطبيعة المناخية للجهة تنفتح على كل الجنوب.

ولاية قفصة

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	قفصة الشمالية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	سيدي عيش
		+	+	+	+	+	+	+	القصر
				+	+	+	+	+	قفصة الجنوبية
+	+	+	+	+	+	+	+	+	أم العرايس
		+	+	+	+	+	+	+	الرديف
		+	+	+	+	+	+	+	المتلوي
+	+	+	+	+	+	+	+	+	المضيلة
+	+	+	+	+	+	+	+	+	القطار
+	+	+	+	+	+	+	+	+	بلخير
+	+	+	+	+	+	+	+	+	السند

بالنظر إلى ما يزره الحوض المنجمي وتأثير ذلك على التنمية على المستوى الوطني، فإن ذلك لا ينعكس بالمرّة على الوضع التنموي بالجهة، فعدى بعض الإستثناءات كقفصة الجنوبية أو الرديف والمتلوي، فإن المؤشرات سلبية ببقية المعتمديات.

تحتوي هذه الولاية مع ولايات القيروان وسيدي بوزيد والقصرين مخزوننا احتجاجيا هاما، وتمكنت هذه الجهات من تطوير ثقافة احتجاجية، وكان دور هذه الجهات بارزا في مواجهة السلطة والقدرة على التعبئة وإدارة الازمات.

لعديد الأسباب التاريخية بالخصوص والميدانية حاليا فإن معالجة مختلف إشكالات الحوض المنجمي بأسلوب تشاركي يبقى أحد الحلول المطروحة.

تتطلب الولاية عناية خاصة بأوضاعها التنموية كما أن الإحتجاجات بمختلف معتمدياتها تتوفر على القدرة على التعبئة والتنظيم والإستمرارية.

تطوير الخدمات الإدارية والعناية بشكل خاص بالقطاع التعاوني يحد بشكل كبير من مختلف الإشكالات التي تواجهها هذه الولاية.

كل المعطيات المتوفرة ترشح الولاية أن تكون سباقة في الإنخراط في هذا القطاع.

ولاية توزر

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
					+	+	+	+	توزر
		+	+	+	+	+	+	+	دقاش
+	+	+	+	+	+	+	+	+	تامغزة
				+	+	+	+	+	نفطة
	+	+	+	+	+	+	+	+	حزوة

من خلال مختلف المؤشرات التنموية فإن ولاية توزر تتوفر على كافة الشروط لإدراجها ضمن التمييز الإيجابي، علما وأن المجتمع في هذه الولاية لا يزال محافظا ومتماسكا، كما أن هذه الولاية لم تشهد تحركات احتجاجية تذكر عدى إشكالات التمور في السنة الفارطة وهذا الملف يتطلب المراجعة حتى لا يثار من جديد، وهذه الولاية هي في حاجة للدعم للإستفادة من مخزونها الطبيعي الهائل والذي يمكن أن يفتح لها أفقا سياحية متميزة داخل منظومة السياحة الصحراوية.

ولاية قبلي

9	8	7	6	5	4	3	2	1	المعتمدية
				+	+	+	+	+	قبلي الجنوبية
				+	+	+	+	+	قبلي الشمالية
		+	+	+	+	+	+	+	سوق الاحد
			+	+	+	+	+	+	دوز الشمالية
		+	+	+	+	+	+	+	دوز الجنوبية
	+	+	+	+	+	+	+	+	الفوار

إن الأوضاع التنموية بولاية قبلي عموما متواضعة جدا وترشحها هي الأخرى للإستفادة من التمييز الإيجابي، وتتميز الولاية بتركيباتها العشائرية وهو ما برز في عديد الخلافات والصراعات والتي كان البعض منها عنيفا وتطلب تدخل الجيش الوطني وإقرار حضر التجول بين عمادات متنازعة، وعموما فإن الإحتجاجات في هذه الولاية محدودة ولكن كل تحرك احتجاجي سريعا ما يتطور ويأخذ في الغالب أشكالا عنيفة.

كما هو الحال بالنسبة لولاية توزر فإن إشكالات التمور والأراضي الإستراكية على غرار عديد الولايات الأخرى تدعو إلى المراجعة النقدية والحسم.

تتوفر هذه الجهة بالرغم من طابعها الفلاحي على كل العوامل التي ترشحها لاحتضان العديد من المشاريع الصناعية الكبرى.

القراءة السوسيوولوجية للأوضاع التنموية

من خلال هذا الجرد نستنتج أن كل الولايات لا تتساوى في مختلف المؤشرات التنموية وهذا معطى لا يختلف حوله إثنان إلا أن هذا الإختلاف تخترقه اختلافات أخرى وذلك ضمن المجموعات التالية:

المجموعة الأولى تتضمن ولايات: القصرين، القيروان وسيدي بوزيد

ما يميز هذه المجموعة الأولى كون كل المعتمديات فيها تتطلب التدخل العاجل من ناحية ومن ناحية أخرى كونها مخزون احتجاجي كبير ومنخرطة من قبل الثورة في جملة من الإحتجاجات ذات علاقة بالأوضاع التنموية وتطورت هذه الإحتجاجات بشكل ملموس أثر الثورة وهذه الإحتجاجات مفتوحة على مزيد التطور.

المجموعة الثانية وتتربك من الولايات التالية: جندوبة، سليانة، زغوان وباجة.

تراوح في هذه الولايات نسبة النمو بين معتمدية وأخرى إلا أنها هي الأخرى تتطلب التدخل الشامل وفق تصور يفتح المجال لكل المعتمديات للإنخراط في التمييز الإيجابي.

تتميز هذه المجموعة بغياب الإحتجاجات في ثلاثة ولايات بالرغم من تردي أوضاعها التنموية وبروز الإحتجاجات بشكل خاص في ولاية جندوبة.

الخصائص العامة لهذه الولايات كونها فلاحية وبالإمكان العمل على تعصير العمل الفلاحي وفتح أفق تشغيلية جديدة عبر التصنيع الفلاحي.

المجموعة الثالثة وتتكون من الولايات التالية: الكاف، قفصة، المهديّة وبنزرت.

ما يميز هذه الولايات هو نمو بعض المعتمديات وبالخصوص مراكز الولايات.

لا تشتهب هذه الولايات في الخصائص وآليات التدخل.

تتميز ولاية قفصة بالخصوص بحدّة الإحتجاجات.

تتميز ولاية الكاف بالتجارة الحدودية.

هناك قطيعة كبرى بين المهديّة وبقية المعتمديات.

في مختلف معتمديات ولاية بنزرت والتي تسجل نموا محدودا لاحظنا تطورا كبيرا لمختلف أشكال العنف.

المجموعة الرابعة وتشمل كل من ولايات: مدين، قبلي، توزر، قابس و تطاوين.

كل هذه الولايات هي في الجنوب والجنوب الشرقي.

تتميز مدين بمنطقة سياحية هامة ومنطقة حدودية هامة، تشهد حاليا المنطقتان عديد الأزمات، أزمة القطاع السياحي والإشكالات الأمنية ذات العلاقة بالتجارة الحدودية والتهريب وقد شهدت هذه الولاية عديد الإحتجاجات وهي مرشحة لاحتجاجات أكثر خطورة.

بالنسبة لولاية قابس، تعيش هذه الولاية عدم تمفصل بين مختلف معتمدياتها وعلاوة على الأوضاع البيئية فإن تردّي مختلف الخدمات في عديد الجهات من الولاية كان سببا لعدد الإحتجاجات وبروز أشكال متنوعة للعنف.

لا يزال المجتمع المحلي في قبلي محافظا على مختلف سماته التقليدية، إلا أن بوادر تفكك هذا المجتمع أضحت بارزة نتيجة لتكنولوجيات الإتصال الحديثة والهجرة والتحويلات العميقة التي برزت في أنماط الإستهلاك ولعل ذلك ما يفسر العنف المصاحب للإحتجاجات والذي يأخذ أحيانا أشكالا غير منتظرة.

نفس الملاحظة يمكن سيقاها بالنسبة لولاية تطاوين هذه الولاية التي بدأت تبلور إشكالا احتجاجيا عن أوضاعها التنموية كلما سنحت فرصة ذلك.

بالنسبة لكل هذه الولايات أو جلها على الأقل تكفي شرارة لأسباب أحيانا واهية لتحول الغضب إلى احتقان ومن ثمة إلى جملة من التحركات الإحتجاجية التي قد تأخذ أحجاما كبيرة.

الرضا والخدمات المتوفرة في الولايات المعنية بالتميز الإيجابي

من خلال التدقيق الإجتماعي الذي انتهجناه في هذه الدراسة والذي ينطلق بالخصوص من العوائق إلى والفردية للتنمية الجهوية والتدقيق المواطني الذي ينطلق من حجم وحدة الإحتجاجات سنسعى من خلال كل الأدبيات المتوفرة والملاحظة الميدانية إلى تقديم صورة عن نسبة الرضا داخل كل ولاية لكونها تساعد على وضع تصورات خصوصية للتميز الإيجابي يتدرج التقييم من واحد إلى خمسة وكلما كان التقييم أرفع كانت حالة الرضا أهم.

ولاية القصرين

الموضوع	1	2	3	4	5
التشغيل	+	+			
التربية	+	+	+		
الصحة	+				
النقل	+	+			
السكن الإجتماعي	+				
الترفيه	+				
الخدمات الثقافية	+				
الإستهلاك	+	+			
الرياضة	+	+			
الإعلام المحلي	+				
العناية بالطفولة	+				
العناية بالمسنين	+				
العناية بذوي الحاجات الخصوصية	+				
العناية بالمحيط	+				

			+	+	العمل على الحد من الفقر
			+	+	المساواة أمام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمييز
				+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
		+	+	+	المساواة بين المرأة والرجل

تكمّن عوامل التدخل بالنسبة لولاية القصرين بالخصوص في توفير شروط المشاركة والتحفيز على المبادرة وتوفير آليات الإحاطة والدعم.

ولاية القيروان

5	4	3	2	1	الموضوع
			+	+	التشغيل
			+	+	التربية
			+	+	الصحة
		+	+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
			+	+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
			+	+	الإستهلاك
		+	+	+	الرياضة
				+	الإعلام المحلي
				+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
				+	العمل على الحد من الفقر
				+	المساواة أمام القانون
				+	توفر شروط النجاح
				+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمييز
				+	المشاركة في القرار المحلي
			+	+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

الإشكال الأساسي بالنسبة لولاية القيروان يتمثل في العمل على الحد من كل أشكال الفقر عبر الإنخراط في العمل الإجتماعي وتطوير الخدمات إلى مثل الماء الصالح للشرب والنور الكهربائي ... والإهتمام بالمنتجين الصغار وتوفير آليات للإحاطة بهم وتوفير الأمن الريفي.

ولاية سيدي بوزيد

5	4	3	2	1	الموضوع
				+	التشغيل
		+	+	+	التربية
				+	الصحة
			+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
				+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
			+	+	الرياضة
			+	+	الاعلام المحلي
				+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
			+	+	العناية بالمحيط
				+	العمل على الحد من الفقر
				+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمييز
				+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
				+	المساواة بين المرأة والرجل

إشكالات الإنتماء من الإشكالات الأساسية في سيدي بوزيد ، توفير الخدمات إلى والاحاطة بالفلاحين الصغار والمرأة الريفية والطفولة وبعث مشاريع صغرى هذا علاوة على توفير شروط الترفيه

5	4	3	2	1	الموضوع
				+	التشغيل
		+	+	+	التربية
			+	+	الصحة
			+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
			+	+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
			+	+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
			+	+	العناية بالمحيط
				+	العمل على الحد من الفقر
				+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتميش
				+	المشاركة في القرار المحلي
			+	+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

الإشكال الأساسي بالنسبة لولاية جندوبة هو نفس إشكالات المناطق الحدودية وهو توفير شروط التجارة الحدودية والإهتمام بالقطاع الفلاحي والحد من الحقرة عبر تمكين الجهة بشروط الربط مع بقية الجهات والإهتمام بالخصوص بقطاع الطفولة.

5	4	3	2	1	الموضوع
		+	+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
				+	الصحة
			+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
				+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
			+	+	الاستهلاك
				+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
				+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
			+	+	المساواة امام القانون
				+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمهيش
				+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
				+	المساواة بين المرأة والرجل

في حديثنا مع العديد من الأهالي طرحت إشكالية الهوية، بماذا تتميز سليانة على المستوى الوطني ، وفي هذا الإطار يتنزل العمل على توفير قطب ثقافي هام قادر على الإشعاع على كل الجهة وتوفير كافة معالم النجاح مع الإهتمام بقطاع الطفولة وبالخصوص بأوضاع المرأة الريفية.

5	4	3	2	1	الموضوع
		+	+	+	التشغيل
	+	+	+	+	التربية
		+	+	+	الصحة
		+	+	+	النقل
			+	+	السكن الإجتماعي
		+	+	+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
				+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
			+	+	العناية بالمحيط
		+	+	+	العمل على الحد من الفقر
			+	+	المساواة امام القانون
		+	+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
		+	+	+	الشعور بالإقصاء والتميش
				+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

على اعتبار قرب ولاية زغوان من عديد المدن الساحلية فانها مع ذلك تتوفر على نسيج من الخدمات التي يمكن توفيرها وأساسا العناية بالصناعات التقليدية والقدرة على تسويق المنتج المحلي في المدن الكبرى وكذلك الإهتمام بالمناطق الإستشفائية وتوفير شروط التسويق لها.

5	4	3	2	1	الموضوع
		+	+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
			+	+	الصحة
		+	+	+	النقل
			+	+	السكن الإجتماعي
			+	+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
			+	+	الاستهلاك
		+	+	+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
		+	+	+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
			+	+	الشعور بالإقصاء والتميش
			+	+	المشاركة في القرار المحلي
			+	+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

إشكالات ولاية باجة هي بالأساس إشكالات المناطق الفلاحية والإهتمام والإحاطة بالفلاحين وتوفير مختلف الخدمات في هذا الإطار.

توفير حلول بالخصوص للفلاحين الصغار.

العناية أكثر بقطاع الطفولة والمرأة.

5	4	3	2	1	الموضوع
			+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
		+	+	+	الصحة
			+	+	النقل
			+	+	السكن الإجتماعي
			+	+	الترفيه
		+	+	+	الخدمات الثقافية
			+	+	الاستهلاك
			+	+	الرياضة
			+	+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
			+	+	العناية بالمحيط
				+	العمل على الحد من الفقر
			+	+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمهيش
			+	+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

تطوير الولاية باعتبارها ولاية حدودية وتطوير الخدمات فيها لاستقطاب بالخصوص السياح الجزائريين وتوفير الخدمات لهم.

تطوير المخزون السياحي للولاية.

العناية بقطاع الطفولة.

حلول للإشكالات العميقة للقطاع الفلاحي.

5	4	3	2	1	الموضوع
				+	التشغيل
			+	+	التربية
				+	الصحة
		+	+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
			+	+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
			+	+	الاستهلاك
		+	+	+	الرياضة
		+	+	+	الاعلام المحلي
				+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
				+	العمل على الحد من الفقر
				+	المساواة امام القانون
				+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتميش
				+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
		+	+	+	المساواة بين المرأة والرجل

لا يمكن الحديث عن حل أو حلول في ولاية قفصة خارج إطار الحوض المنجمي، ولتجاوز الإشكال ضرورة بعث قطب صناعي قادر على استيعاب مطالب التشغيل وفتح أفق اقتصادية جديدة أمام المنطقة والإشعاع على محيطها وبذلك يكون هذا القطب عامل توازن اقتصادي واجتماعي في جهة محورت كل نشاطها على الفسفاط وتطوير القطاع التعاوني.

5	4	3	2	1	الموضوع
			+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
		+	+	+	الصحة
		+	+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
			+	+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
				+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
			+	+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
		+	+	+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمييز
				+	المشاركة في القرار المحلي
		+	+	+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

إشكالات ولاية المهديّة تكمن بالخصوص في المعتمديات غير الساحلية وعليه ضرورة ربط هذه المناطق بمركز الولاية من خلال تطوير جملة من الخدمات داخلها ذات الأثر على مركز الولاية.

العناية بالمرأة الريفية.

الإهتمام بقطاع الثقافة.

الإهتمام بقطاع الطفولة والشباب.

5	4	3	2	1	الموضوع
		+	+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
			+	+	الصحة
	+	+	+	+	النقل
		+	+	+	السكن الإجتماعي
		+	+	+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
	+	+	+	+	الاستهلاك
	+	+	+	+	الرياضة
			+	+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
			+	+	العناية بالمسنين
		+	+	+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
			+	+	العناية بالمحيط
		+	+	+	العمل على الحد من الفقر
			+	+	المساواة امام القانون
		+	+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
		+	+	+	الشعور بالإقصاء والتمييز
			+	+	المشاركة في القرار المحلي
	+	+	+	+	الشعور بالحقرة
		+	+	+	المساواة بين المرأة والرجل

نحن هنا اما نفس الإشكالات التي وقفنا عليه في ولاية المهديّة، الإختلاف الكبير بين مركز الولايات وبقية المعتمديات، بالنسبة لهذه الأخيرة لها مخزون في الصناعات التقليدية بالإمكان الإستفادة منه لتطوير هذه الجهات.

العناية بالمرأة الريفية.

توفير قطب ثقافي قادر على الاشعاع على كل الولاية.

5	4	3	2	1	الموضوع
			+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
			+	+	الصحة
		+	+	+	النقل
			+	+	السكن الإجتماعي
		+	+	+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
		+	+	+	الرياضة
			+	+	الاعلام المحلي
		+	+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
			+	+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
				+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
	+	+	+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتميش
				+	المشاركة في القرار المحلي
			+	+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

هناك اختلافات كبيرة بين مختلف معتمديات الولاية وقد تم الحديث مرار على بعث منطقة تبادل حري في الولاية إلا أنها لم تر النور إلى اليوم والإشكال كيف يمكن الحد من التجارة الحدودية دون المس بمختلف الوضعيات إلى للفاعلين الإقتصاديين، لعل الحل يكمن هنا أيضا في بعث قطب صناعي كبير تكون له امتدادات مغاربية ويشارك في تأسيسه والعمل فيه الأهالي على اعتبار كونهم يتوفرون على القدرة على الإستثمار من خلال تحويل الإستثمارات في التجارة الحدودية إلى استثمارات في القطاعين الصناعي والخدماتي.

5	4	3	2	1	الموضوع
				+	التشغيل
			+	+	التربية
				+	الصحة
			+	+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
				+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
			+	+	الاستهلاك
				+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
				+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
			+	+	المساواة امام القانون
				+	توفر شروط النجاح
			+	+	مستوى الحياة
			+	+	الشعور بالإقصاء والتميش
				+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
				+	المساواة بين المرأة والرجل

إشكالات عديدة تواجهها هذه الولاية من أهمها توفير مواطن الشغل والإحاطة بقطاع الشباب والطفولة والمسنين والمرأة.

تطوير الخدمات إلى.

المشاركة في القرار المحلي.

تطوير الفضاءات السياحية بالجهة والتي ستكون لها انعكاسات اقتصادية واجتماعية هامة.

الإهتمام بقطاع الطفولة والشباب.

الإهتمام بالأنشطة الرياضية كآلية من آليات الإدماج الإجتماعي.

5	4	3	2	1	الموضوع
		+	+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
			+	+	الصحة
				+	النقل
				+	السكن الإجتماعي
		+	+	+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
				+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
				+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
	+	+	+	+	العناية بالمحيط
		+	+	+	العمل على الحد من الفقر
		+	+	+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتمييز
			+	+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
			+	+	المساواة بين المرأة والرجل

تتوفر الولاية على إمكانات سياحية هامة لكنها غير كافية للنهوض بها وهي لذلك تتطلب مشاريع سياحية كبيرة قادرة على فتح أسواق عامية من خلال التسويق للسياحة الصحراوية وتطوير جملة من الصناعات التقليدية والخدمات السياحية الداعمة لهذا التمشي.

الإهتمام بالقطاع الرياضي.

الإهتمام بالطفولة والشباب والمرأة.

5	4	3	2	1	الموضوع
		+	+	+	التشغيل
		+	+	+	التربية
			+	+	الصحة
			+	+	النقل
			+	+	السكن الإجتماعي
		+	+	+	الترفيه
			+	+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
	+	+	+	+	الرياضة
				+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
			+	+	العناية بالمسنين
			+	+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
				+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
		+	+	+	المساواة امام القانون
		+	+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
			+	+	الشعور بالإقصاء والتمهيش
			+	+	المشاركة في القرار المحلي
			+	+	الشعور بالحقرة
		+	+	+	المساواة بين المرأة والرجل

تتميز الولاية بهشاشة نسيجها الإقتصادي وبتنوعها الإجتماعي وبحراك سياسي ومواطني وبإشكالات بيئية كبيرة.

تدعيم الولاية على المستوى الإقتصادي والحد من إشكالات البيئة.

دعم النسيج الإقتصادي.

تطوير النسيج الجامعي.

الإهتمام بالخصوص بالشباب والعمل على الحد من مختلف أشكال العنف.

بعث قطب ترفيهي كبير قادر على أن يكون فضاء مفتوح لكل الجهات من خلال جودة الخدمات وجودة وسائل النقل.

5	4	3	2	1	الموضوع
				+	التشغيل
			+	+	التربية
				+	الصحة
				+	النقل
			+	+	السكن الإجتماعي
		+	+	+	الترفيه
				+	الخدمات الثقافية
		+	+	+	الاستهلاك
				+	الرياضة
			+	+	الاعلام المحلي
			+	+	العناية بالطفولة
				+	العناية بالمسنين
			+	+	العناية بذوي الحاجات الخصوصية
		+	+	+	العناية بالمحيط
			+	+	العمل على الحد من الفقر
				+	المساواة امام القانون
			+	+	توفر شروط النجاح
		+	+	+	مستوى الحياة
				+	الشعور بالإقصاء والتميش
			+	+	المشاركة في القرار المحلي
				+	الشعور بالحقرة
				+	المساواة بين المرأة والرجل

برزت أهم الإحتياجات في الولاية على التشغيل وتطوير الأوضاع الصحية، وكما هو الحال بالنسبة لولاية القصرين بالنسبة لهذه الولاية تطوير مختلف الوحدات الصحية العمومية ودعمها بالأطر والمعدات.

العناية والإهتمام بملف التشغيل من خلال تطوير نوع من الخدمات الصناعية مثل المناولة مع الجهات المحيطة.

العناية بالتكوين المهني.

الإهتمام بوضعية المرأة والشباب والطفولة.

وفق التمشي المهيج الذي انطلقنا منه فان النتائج التي توصلنا إليها يمكن اختزها كما يلي :

1. العوائق العامة للتنمية الجهوية هي نتيجة اختيارات سياسية بالأساس.
2. العوائق النفسية للتنمية برزت بالخصوص في الإعتقاد بالفشل في الجهات الداخلي.
3. العوائق الفردية للتنمية تمثلت في عدم توفر الحوافز الذاتية والموضوعية للمغامرة والإستثمار في الجهات الداخلية.
4. العوائق الجماعية للتنمية هي نتيجة لعقدة عدم القدرة على الفعل الجماعي للخوف وغياب الإحاطة والمرافقة المؤسساتية مثل الدعم الداري الميدان وثقة البنوك.
5. العوائق إلى للتنمية وتجسدت بالخصوص في النمو المرضي للفردانية والصراعات ذات الخلفيات الجهوية أو القبلية أو العشائرية.
6. العوائق المؤسساتية للتنمية نتيجة للمركزية المشطية والتعقيدات الإدارية وعديد المواقف السلبية تجاه الفاعل الجهوي في الجهات الداخلية.

الإستنتاجات السوسيوولوجية في مجال التمييز الإيجابي

بالنظر إلى أوضاع مختلف المعتمديات خارج أطر ولاياتها فإننا نلاحظ :

1. تداخلا كبيرا بين المعتمديات ذات الأولوية.
 2. معتمديات تتوفر على مؤشرات نمو هامة وهي في ولايات تعاني عموما من ضعف هذه المؤشرات.
 3. معتمديات لا تتوفر على مؤشرات نمو هامة وهي في ولايات تحظى بشكل عام بمؤشرات نمو هامة.
 4. إختلافات دالة بين مختلف العمادات المشكلة لكل معتمدية.
 5. إختلافات أحيانا هامة بين مركز المعتمدية وبقية العمادات المشكلة لها.
- وبالنظر إلى الفصل 12 من الدستور الذي ينص على ما يلي : تسعى الدولة إلى تحقيق العدالة إلى والتنمية المستدامة والتوازن بين الجهات استنادا إلى مؤشرات التنمية واعتمادا على مبدأ التمييز الإيجابي. كما تعمل على الإستغلال الرشيد للثروات الوطنية. وعليه :

1. فإن إقرار التمييز الإيجابي بالنسبة لبعض الولايات دون سواه يمكن أن يفرز إشكالات كبيرة داخل الولايات الأخرى.
2. يمكن للتمييز الإيجابي أن تكون له مفعولا عكسيا إذا تم تطبيقه على مستوى بعض الولايات.
3. بعض المعتمديات ذات النفس الإحتجاجي في عديد المدن الساحلية ستطالب هي الأخرى بحقها في التمييز الإيجابي وقد رصدنا جملة من الإحتجاجات في هذا المنحى خلال التحركات الإحتجاجية التي شهدتها تونس خلال شهر جانفي 2016.
4. الصعوبة الكبيرة في تحديد آليات التمييز الإيجابي على مختلف أجزاء كل ولاية.

5. ضرورة الربط بين التمييز الإيجابي والديمقراطية المحلية كآلية من آليات اللامركزية من أجل تحقيق التنمية المحلية والتي هي بدورها حلقة أساسية من حلقات التنمية الجهوية.

6. إن التمشي الجديد لإعادة التقسيم الإداري وفق أقاليم جديدة لتكريس اللامركزية والذي يقوم على خمسة أقاليم هي :

إقليم تونس الكبرى والذي يضم ولايات تونس وأريانة وبن عروس ومنوبة ونابل وزغوان

إقليم الغرب التونسي والذي يضم ولايات بنزرت وجندوبة وباجة والكاف وسليانة والقصرين

إقليم الساحل التونسي ويضم ولايات سوسة والمهدية والمنستير والقيروان

إقليم الوسط التونسي ويشمل كل من ولايات صفاقس وسيدي بوزيد وقفصة

إقليم الجنوب التونسي ويتشكل من ولايات توزر وقبلي وقابس ومدنين وتطاوين

يطرح هذا التقسيم بدوره إشكالات هامة وكبيرة أمام التمييز الإيجابي لسبب أساسي ورئيسي وهو الاختلاف بين الإقليم كمنظومة اقتصادية والجهة كهيكل إداري وسياسي واقتصادي يتوفر ضمن اللامركزية بنوع من الإستقلالية وبمجالس جهوية منتخبة تتم فصل مع الفعل المحلي وتكون آلية من آليات القرار.

ولهذه الأسباب نعتقد أن التمييز الإيجابي :

1. لا يجب أن ينطلق من الولايات ذات النمو المحدود بل من المعتمديات ذات النمو المحدود.
2. أن دور الدولة أساسي ويكمن بالخصوص على المستوى الإجتماعي في توفير شروط تساوي الحظوظ لكل المواطنين وفي كل الجهات، ولأن بعض الجهات وبالخصوص الجهات الداخلية لا تتوفر على نفس هذه الشروط فإن التمييز الإيجابي يجب أن يشملها وهذا شرط أساسي من الناحية السوسولوجية لتوفير ودعم شروط الإنتماء.
3. يرتبط التمييز الإيجابي بالجهات التي أشرنا إليها بتطوير الخدمات الصحية والتربوية وبالإهتمام بالطفولة والمرأة والمعاقين.
4. تطوير السياسة إلى في مجالات السكن والنقل والترفيه.
5. تقريب وتطوير شبكة الخدمات الإدارية.
6. التفكير بجدية عملية ومؤسسية في بعث قطاع تعاوني.
7. الإنخراط في منهجية التنمية المحلية عبر تقنين آليات اللامركزية.
8. فتح المجال أمام العمل التشاركي ودعم وتشجيع مختلف فعاليات المجتمع المدني على العمل في الجهات المعنية بالتمييز الإيجابي.
9. مراجعة التقسيم الإداري كآلية من آليات التمييز الإيجابي.

ISBN : 978-92-2-231312-9 (print)

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives
ITCEQ

27, Rue du Liban - 1002 Tunis Belvédère - Tunisie

Tél : (+216) 71 802 044

Fax : (+216) 71 787 034

E-mail : contact@itceq.tn

www.itceq.tn